



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

PETIT DE JULLEVILLE

CHRONIQUEURS FRANÇAIS

du Moyen Age

VILLEHARDOUIN-JOINVILLE-FROISSART-COMMINES



Armand COLIN & Co. Éditeurs

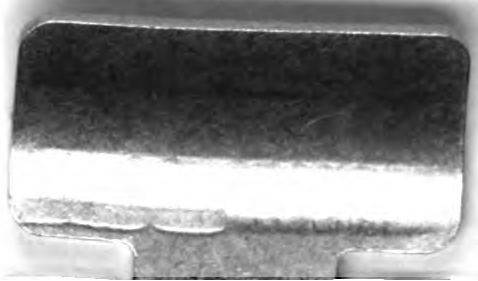
~~AA 8~~

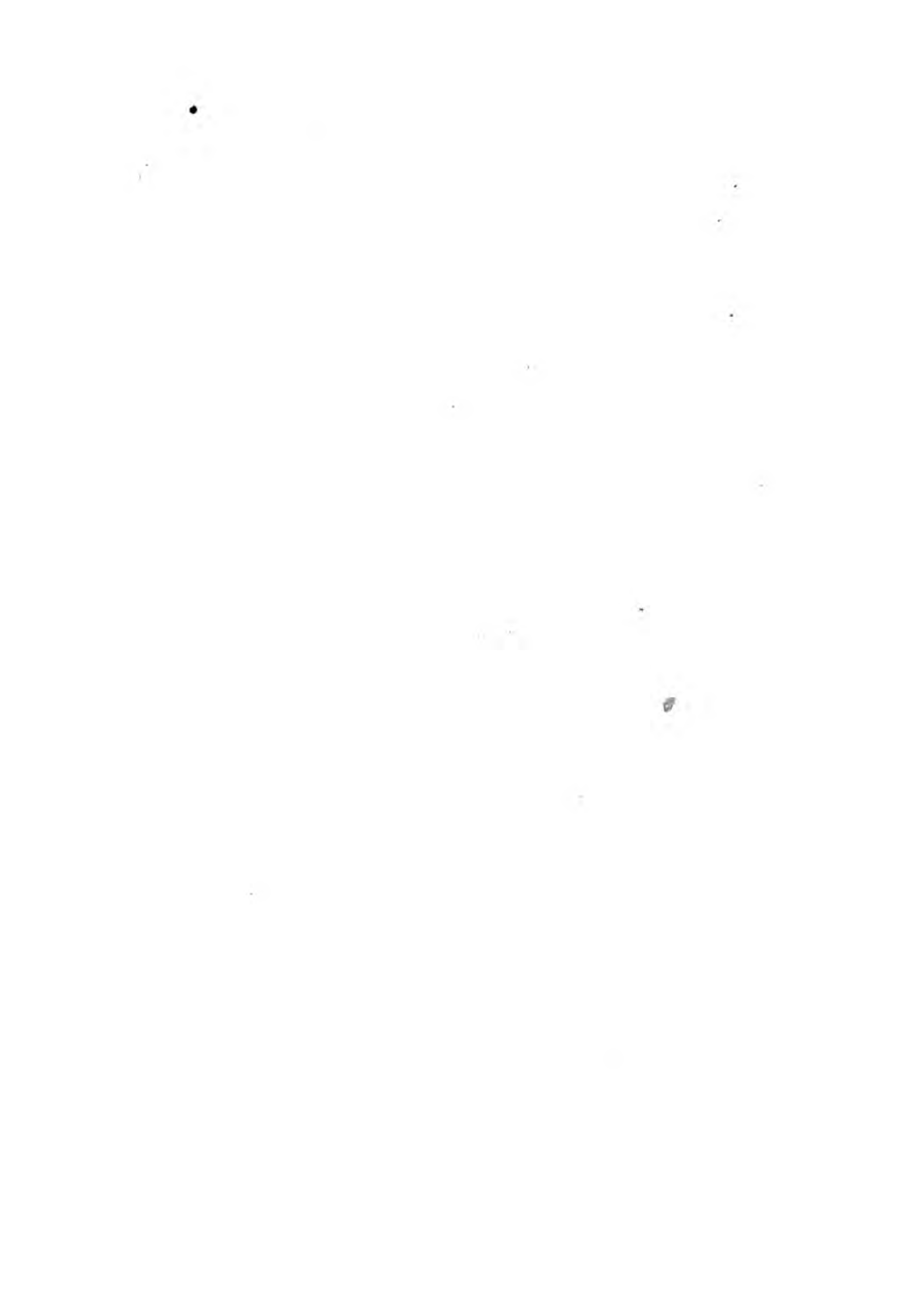
~~AA 6. 19~~

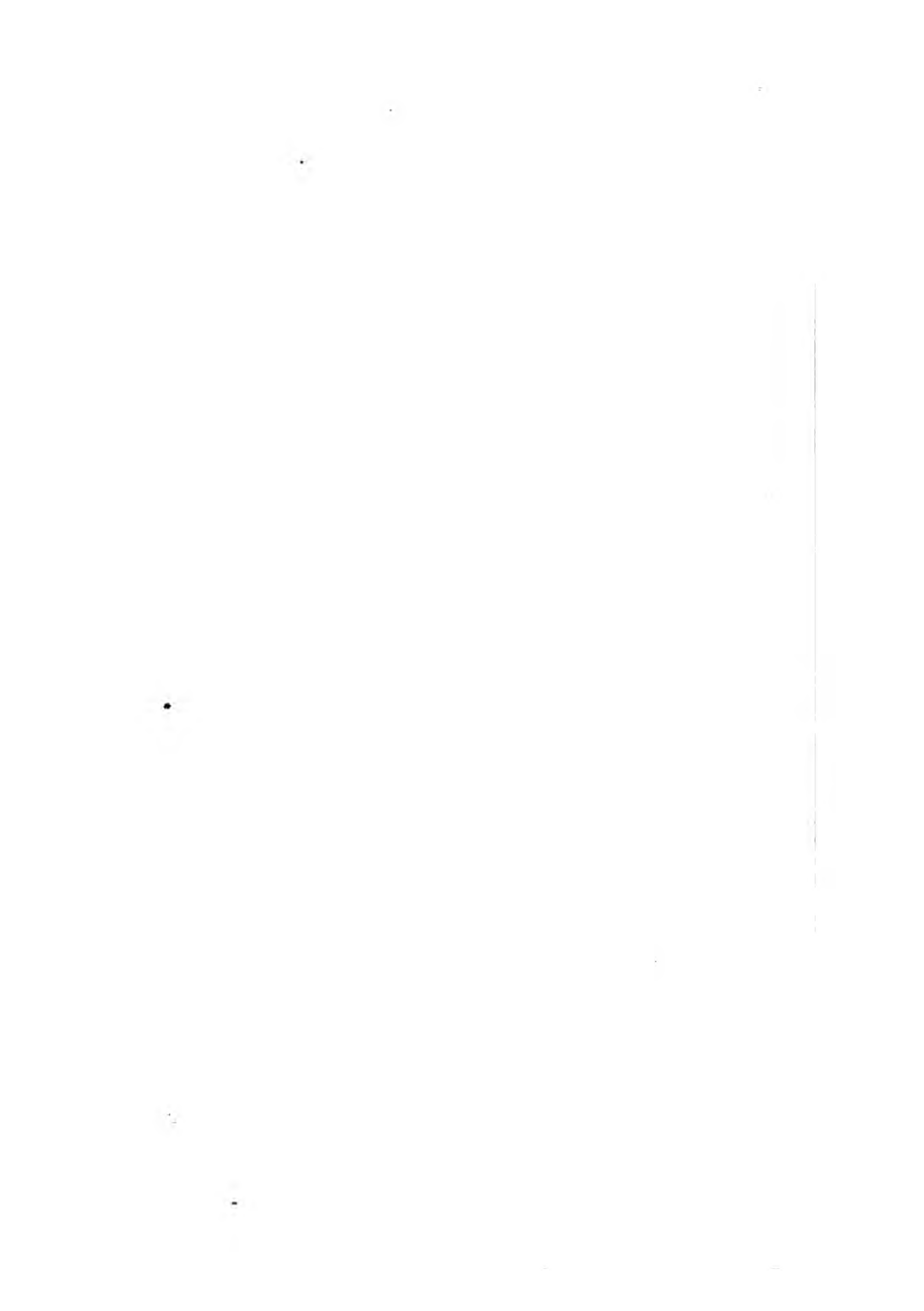


REP. F. 9613

~~A/W 2650 A.1~~







EXTRAITS

DES

CHRONIQUEURS FRANÇAIS

AUTEURS FRANÇAIS

- Petite Histoire de la Littérature française**, principalement depuis la Renaissance, par M. A. GAZIER, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-18 jésus, broché. 4 "
- Morceaux choisis des classiques français**, prose et vers, par M. DAVID-SAUVAGEOT, agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas. *Classe de Sixième*. 1 volume in-18 jésus, cartonné. 2 50
Classe de Cinquième. 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 2 50
- Cours de Lecture expliquée**, par M. LÉON ROBERT, inspecteur général de l'Enseignement secondaire. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 "
- BOILEAU. Œuvres poétiques**, annotées par M. A. GAZIER. 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 2 25
 Relié toile. 2 50
- RACINE. Théâtre choisi**, annoté par M. PETIT DE JULLEVILLE. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 "
- MOLIÈRE. Théâtre choisi**, annoté par M. MAURICE ALBERT, agrégé et docteur ès lettres, professeur au collège Rollin. 1 vol. in-18 jésus, broché. 4 "
- FÉNELON. Les Aventures de Télémaque**, ornées de vignettes, avec notes par M. R. PESSONNEAUX, agrégé de l'Université. 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 2 25
 Relié toile. 2 50
- VOLTAIRE. Histoire de Charles XII**, annotée par M. WAHL, agrégé de l'Université, professeur au lycée Condorcet. 1 vol. in-18 jésus, cart. 2 25
 Relié toile. 2 50
- VOLTAIRE. Le Siècle de Louis XIV**, annoté par MM. RÉBELLIAU, sous-bibliothécaire à l'Institut, et MARION, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. 1 vol. in-18 jésus, broché. 4 "
 Relié toile. 4 50
- VOLTAIRE. Précis du Siècle de Louis XV**, annoté par M. MAURICE FALLEX, professeur d'histoire au lycée Corneille, à Rouen. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 "
 Relié toile. 3 50
- J.-J. ROUSSEAU. Lectures choisies**, annotées par M. S. ROCHEBLAVE, lauréat de l'Académie française, docteur ès lettres. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 "
 Relié toile. 3 50
- MICHELET. Extraits historiques**, choisis et annotés par M. SEIGNOBOS, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Seule édition autorisée, publiée sous la direction de madame MICHELET. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 "
- MICHELET. Anthologie**. Extraits littéraires choisis et annotés par M. SEIGNOBOS. 1 vol. in-18 jésus, broché. 4 "
- THIERS. Extraits des œuvres historiques et oratoires**, par M. ROBERTET, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, ancien professeur de l'Université. 1 vol. in-18, broché. 3 "

EXTRAITS
DES
CHRONIQUEURS FRANÇAIS

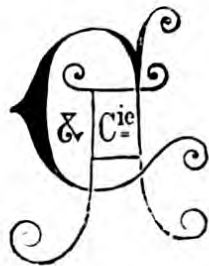
Du moyen âge

**VILLEHARDOUIN — JOINVILLE — FROISSART
COMMINES**

AVEC NOTICES BIOGRAPHIQUES
ET NOTES GRAMMATICALES

Par L. PETIT DE JULLEVILLE

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.



PARIS

ARMAND COLIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

—
1893

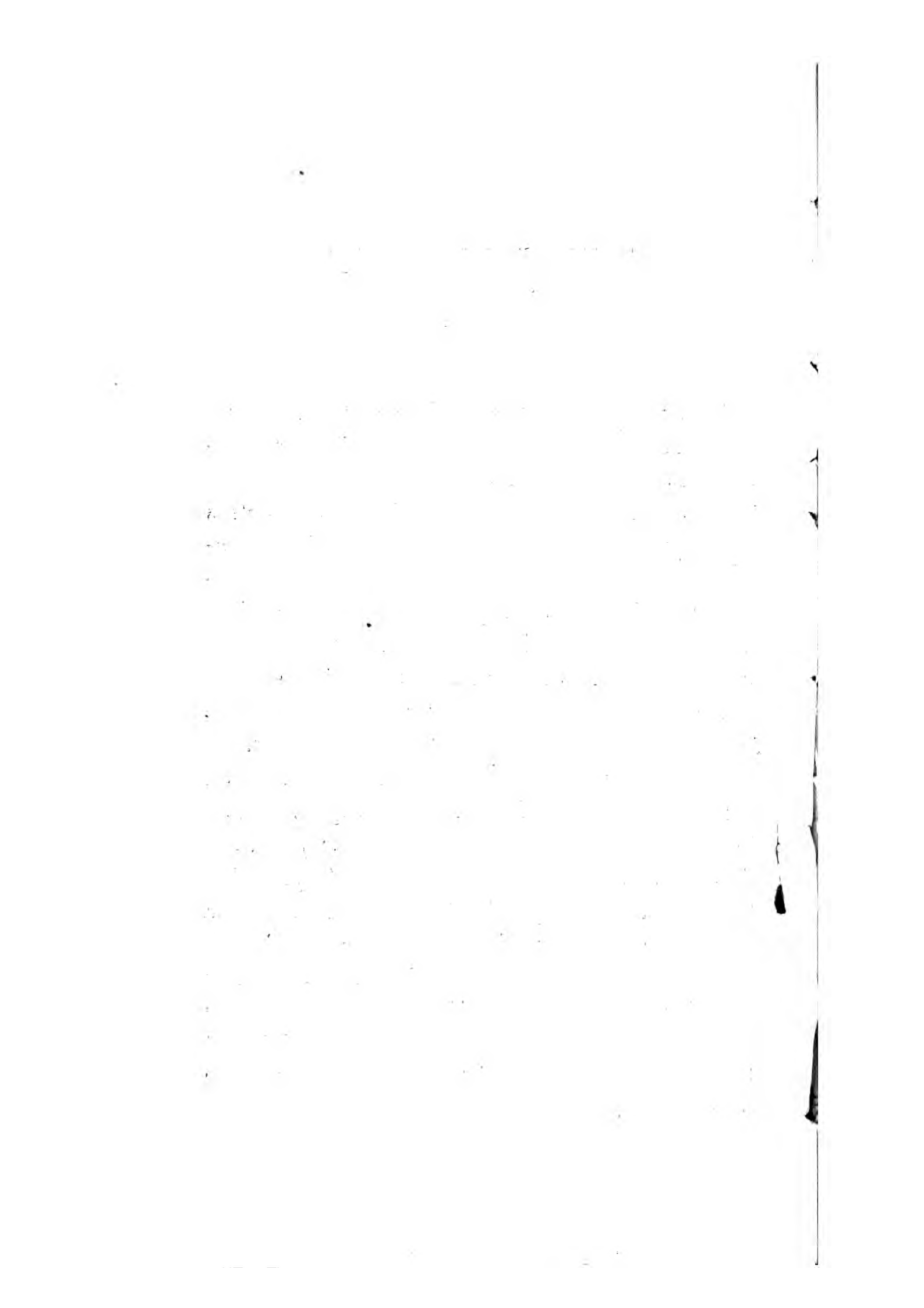
Tous droits réservés.



AVERTISSEMENT

On a rassemblé dans ce livre environ quatre-vingts morceaux extraits des plus célèbres chroniqueurs français du moyen âge : Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines. Beaucoup d'autres chroniqueurs ont écrit en français depuis le commencement du treizième siècle jusqu'à la Renaissance ; mais, précieux pour l'histoire, ils n'ont presque aucun mérite littéraire. L'opinion qui met à part ces quatre noms, est bien fondée.

Des notices biographiques assez développées font connaître les auteurs, et leurs ouvrages. On a pris soin que chaque morceau, long ou court, formât un tout et offrît un sens complet. A la fin du volume, on a expliqué, page par page, les difficultés que pouvait présenter l'interprétation des textes. On n'a pas jugé, toutefois, qu'il fût à propos, de rappeler ici les notions générales de grammaire de l'ancien français qu'il est bon de posséder pour aborder l'étude des œuvres du moyen âge. Les élèves les trouveront aisément dans les *grammaires historiques* qui sont entre leurs mains.



NOTICE SUR VILLEHARDOUIN

L'histoire¹, au moyen âge, fut d'abord écrite en latin, par des clercs ou dans les cloîtres, en forme de chronique ou d'annales, non pas toujours d'une façon si pauvre et si sèche qu'on l'a prétendu. Mais le peuple ignorait ces récits, rédigés dans une langue qu'il n'entendait pas; le peuple, et sous ce nom il faut comprendre tous ceux, nobles ou vilains, qui ignoraient le latin, ne connut pas d'autre histoire, jusqu'au douzième siècle, que celle que lui racontaient les chansons de gestes : ces vieilles épopées, toutes remplies qu'elles sont de fables purement fictives, ont toutefois un point de départ historique; et quelques-unes, au moins les plus anciennes, reposent sur un fond d'événements authentiques. Les rédactions primitives, antérieures à celles que nous avons conservées, étaient probablement plus voisines de la vérité, moins surchargées d'inventions personnelles et d'épisodes fabuleux.

Telle qu'elle était, cette histoire de France poétique suffit au peuple jusqu'au temps de la Croisade. Mais la Croisade, c'est le grand événement du moyen âge; on n'en saurait grossir l'importance. Elle bouleversa l'âme de la nation; elle y fit naître une âme nouvelle, au moins des besoins, des idées et des sentiments nouveaux; elle y suscita des curiosités inconnues aux siècles précédents. On voulut connaître, en Occident, le sort de ces milliers de chrétiens qui étaient partis pour l'Orient lointain, d'où si peu revenaient; on voulut savoir leurs exploits et leurs désastres,

1. Voy. la *préface* de la *Conquête de Constantinople*, publiée par N. de Wailly, Paris, Didot, 1872, gr. in-8°. Avant M. de Wailly, Blaise Vigenère en 1585, Du Cange en 1657, Dom Brial en 1822, Paulin Paris en 1838, Buchon en 1840 avaient donné des éditions de la *Conquête de Constantinople*. (Cf. *Romania*, VII, 147, et XVI, 164.) Consulter la notice de A. Jeanroy sur Villehardouin (*Extraits des Chroniqueurs français*, Paris, Hachette, 1892, in-16), et celle d'A. Debidour (*les Chroniqueurs français*, Paris, Lecène et Oudin, 1892, in-8°).

leur triomphe ou leur mort. L'histoire en langue vulgaire naquit de cette inquiétude et fut d'abord écrite par des croisés, revenus de la Terre-Sainte, pour informer leurs frères des aventures qu'avait traversées l'expédition et des résultats glorieux qu'elle avait eus, mais au prix de cruelles souffrances.

La tradition des chansons de gestes avait habitué le public à entendre conter en vers les exploits guerriers. Le moyen âge prêtait d'ailleurs aux vers une grande vertu didactique, parce qu'ils se gravent mieux dans l'esprit que la prose et, par l'oreille, captivent la mémoire et s'y emparent plus profondément. L'histoire, plus que tout autre genre littéraire, enseigne des choses qu'elle veut qu'on retienne, et sollicite un souvenir durable, non une impression éphémère. Il sembla donc naturel d'écrire en vers les récits de croisades dans la forme et dans le cadre des chansons de gestes. Mais ces poèmes, très véridiques à l'origine, s'altérèrent peu à peu en passant de main en main et de bouche en bouche ; et le Cycle de la Croisade, remanié, altéré, surchargé de suites romanesques, finit par n'être pas beaucoup moins fabuleux que celui de Charlemagne.

La prose est la langue de l'histoire, et la seule qui lui convienne ; la forme versifiée, quelles que soient les bonnes intentions de l'auteur, laisse trop de place à la fantaisie personnelle ; et la rime et la mesure se concilient difficilement avec l'exacte véracité. Il n'est pas probable toutefois que ce soient des scrupules de ce genre qui aient amené Geoffroi de Villehardouin à rédiger en prose, au commencement du treizième siècle, sa *Chronique* sur la conquête de Constantinople. Mais n'étant ni clerc, ni trouvère, il n'avait ni la science, ni le goût, ni le temps d'écrire, soit en latin, soit en vers ; il employa la prose vulgaire, comme l'instrument qu'il avait sous la main ; il écrivit comme il parlait. La première invention du vrai style qui convient à la narration historique, est due ainsi, chez nous, à une sorte de hasard, plutôt qu'à un dessein réfléchi.

Geoffroi de Villehardouin, d'une illustre famille champenoise, naquit probablement entre 1150 et 1165. Le rôle im-

portant qu'il n'a cessé de jouer dans les négociations politiques et militaires pendant la quatrième croisade, le crédit qu'il a obtenu auprès des chefs autant parmi l'armée que chez les Vénitiens, et surtout auprès du Doge, ne laissent pas supposer qu'il fût encore un jeune homme à l'époque de l'expédition ; il avait alors au moins quarante ans. D'autre part, son infatigable activité, la part personnelle qu'il prend dans les affaires militaires, faisant tour à tour le capitaine et l'homme d'État, ne rend guère probable qu'il eût passé cinquante ans.

Le château de Villehardouin, dont il ne reste plus même des ruines, était situé entre Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube ; mais on ignore si Geoffroi naquit dans cette maison de ses ancêtres. Tout ce qu'on sait de lui, avant le temps de la croisade, c'est qu'il était maréchal de Champagne en 1191. Son suzerain immédiat, Thibaut III, comte de Champagne, ayant pris la croix en 1199, en vue de l'expédition en Terre-Sainte qu'avait prêchée l'année précédente Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, Geoffroi de Villehardouin suivit l'exemple de son seigneur, et se croisa avec une foule de chevaliers de Champagne et d'autres provinces. Les chefs de l'expédition, les comtes de Champagne, de Flandre et de Blois, ayant décidé de prendre la voie de mer de préférence à la voie de terre, Geoffroi de Villehardouin fut chargé par eux d'aller négocier, à Venise, avec cinq autres députés, les conditions du transport de l'armée jusqu'en Orient. Il fut l'orateur ordinaire et le principal négociateur de l'ambassade, et signa, en février 1201, un traité avec les Vénitiens, par lequel ceux-ci s'engageaient à transporter en Syrie 33 500 hommes et 3 500 chevaux contre une somme de 85 000 marcs d'argent ; de plus, ils devaient fournir cinquante galères armées, moyennant la promesse qu'on leur céderait la moitié des conquêtes et du butin qu'on pourrait faire. C'étaient des conditions léonines. Si les croisés les acceptèrent, c'est peut-être qu'ils se doutaient déjà que l'expédition serait beaucoup plus fructueuse qu'une croisade en Terre-Sainte ne l'était d'ordinaire.

Peu après le retour de Villehardouin en Champagne, le comte Thibaut mourut, le 24 mai 1201, à peine âgé de vingt-

cinq ans. Il avait été choisi pour général en chef de l'expédition ; cette dignité, plus nominale que réelle, attendu l'humeur indépendante et la fierté indocile de presque tous les grands seigneurs qui devaient prendre part à la croisade, fut, après la mort du comte de Champagne, offerte à divers personnages qui la déclinèrent. Enfin, le commandement suprême fut confié à Boniface de Montferrat ; et l'on éprouve quelque surprise à voir ainsi l'armée toute française des croisés, se choisir un chef lombard. On sait que Boniface de Montferrat négociait dans le même temps avec le roi des Romains, Philippe de Souabe, gendre du vieil Isaac, empereur détrôné de Constantinople ; et que Philippe de Souabe avait dès lors des vues sur l'Empire grec, soit pour y rétablir son beau-père, Isaac, ou son beau-frère, Alexis, fils d'Isaac ; soit peut-être pour y régner lui-même. Il est donc probable, quoiqu'il soit impossible de le prouver, que dès l'époque où il fut élu chef de la Croisade, Boniface de Montferrat forma le dessein secret de détourner vers Constantinople la Croisade, officiellement dirigée contre Jérusalem. D'autre part, Geoffroi de Villehardouin contribua plus que personne à l'élection imprévue, et, quoi qu'on puisse dire, assez singulière de Boniface de Montferrat ; on ne peut guère douter qu'il n'ait été le confident de ses projets, encore soigneusement cachés à la foule des croisés. Rien n'empêche de croire, d'ailleurs, que Geoffroi de Villehardouin, et peut-être aussi Boniface de Montferrat, comptaient bien poursuivre l'expédition au delà de Constantinople, passer le détroit et s'avancer en Asie jusqu'à la Terre-Sainte : ils pouvaient croire qu'ils donneraient à la Croisade la meilleure base d'opérations en établissant des amis à eux sur le trône de Byzance, ou en s'y établissant eux-mêmes. La suite des événements fit avorter ces espérances ; mais elles n'étaient pas déraisonnables. Villehardouin n'était donc pas de mauvaise foi quand il promettait aux croisés de les conduire en Terre-Sainte ; mais il est au moins très probable que dès l'année 1202, il savait pertinemment qu'on n'irait à Jérusalem qu'en passant par Constantinople.

Pour ce qu'on y ferait, qui pouvait le prévoir alors ? Les défenseurs de Villehardouin, ceux qui veulent le faire aussi

irréprochable qu'un saint Louis, répugnant à croire qu'il ait couvert du prétexte sacré de la Croisade, des vues à demi terrestres. Ses détracteurs, aussi excessifs dans un autre sens, n'admettent pas qu'il ait jamais été de bonne foi dans son dévouement au Saint-Sépulcre. Les uns poussent trop loin l'apologie ; les autres, la méfiance. Geoffroi de Villehardouin, à la fois très religieux et très ambitieux, a fort bien pu nourrir ensemble deux projets distincts, qui ne se contrariaient pas absolument l'un par l'autre ; il a pu se flatter sincèrement qu'il servait encore Jésus-Christ et l'Église en enlevant Constantinople au schisme. Il est vrai que le pape Innocent III en jugeait tout autrement ; et que mieux éclairé sur le devoir des chrétiens envers les chrétiens, il frappa d'excommunication les vainqueurs de Zara, et accabla des reproches les plus sévères les vainqueurs de Constantinople. Mais nous avons peine à nous figurer aujourd'hui l'indépendance que les hommes les plus religieux conservaient au treizième siècle à l'égard du Saint-Siège, dans la conduite des affaires politiques et militaires, même de celles où la religion, comme c'était ici le cas, se trouvait directement intéressée.

Geoffroi de Villehardouin sortit de France au mois de juin 1202 ; il n'y devait jamais revenir. Il arriva à Venise l'un des premiers, et vit avec indignation qu'un grand nombre de croisés se dispersaient sur d'autres routes et manquaient au rendez-vous. Les uns s'embarquent en Flandre et d'autres à Marseille ; d'autres suivent la voie de terre jusqu'en Pouille. Ces défections diminuent le nombre et les ressources des croisés rassemblés à Venise. Incapables de payer la somme convenue aux Vénitiens ; ils sont forcés de s'acquitter envers ceux-ci en allant reprendre Zara au roi de Hongrie, pour le compte de Venise. L'hiver se passe en Dalmatie, où l'on voit arriver un jour les messagers de Philippe de Souabe et de son beau-frère, le jeune Alexis, fils de l'empereur détrôné de Constantinople. Ils conjurent les croisés de diriger leur flotte contre cette ville et d'y rétablir le souverain légitime. Alexis promet monts et merveilles ; il remettra l'empire d'Orient en l'obéissance de Rome et mettra fin au schisme ; il paiera deux cent mille marcs

d'argent ; il fournira dix mille hommes à ses dépens pour reprendre Jérusalem ; il maintiendra toute sa vie cinq cents chevaliers en Terre-Sainte. Une partie des croisés repousse ces propositions trop séduisantes ; ils disent qu'ils ne sont pas partis pour guerroyer contre des chrétiens. Les autres répondent que si l'on va droit en Syrie, on n'y pourra rien faire ; et que c'est par la Grèce ou par l'Égypte que la Terre-Sainte sera recouverte, si elle doit l'être. Après de longues discussions qui faillirent amener la dispersion totale de l'armée, le parti d'Alexis l'emporta, et l'expédition contre Constantinople fut résolue.

Dans ces circonstances difficiles, le rôle de Geoffroi de Villehardouin fut tout à fait prépondérant ; lui-même a déclaré qu'il assistait à tous les conseils ; et, malgré la sobriété qu'il observe en racontant ses actions, il laisse voir que son influence fut presque partout décisive. Nul n'a plus contribué à détourner l'expédition contre l'Empire grec, et à employer les forces de la Croisade, d'abord à mettre sur le trône un allié des Latins ; puis, peu après, à renverser l'Empire et à y substituer, sous un nouveau chef, une féodalité française. A l'entendre, les propositions d'Alexis le Jeune, lorsqu'elles furent présentées aux croisés, maîtres de Zara, auraient causé à tous une profonde surprise. Mais nous ne pensons pas que tous les chefs, et surtout Villehardouin lui-même, aient été si étonnés. Nous ne lui reprocherons pas trop sévèrement d'avoir dissimulé, jusqu'à l'heure propice, une politique dont le succès voulait sans doute un certain mystère ; mais nous lui pardonnerons moins aisément d'avoir montré dans son livre une sévérité si injuste, ou plutôt une violence, en partie affectée, peut-être, envers ceux des croisés qui n'apprirent pas sans indignation que le but de la Croisade était à Constantinople, et non en Terre-Sainte. Il les flétrit, à maintes reprises, de noms odieux : il les nomme des traîtres, il les maudit comme des déserteurs ; et probablement ces prétendus transfuges flétrissaient du même nom ceux qui manquaient aux engagements pris, et entraînaient la croisade à une conquête toute profane et intéressée. Villehardouin pousse à ce point l'animosité contre ceux qui refusèrent de se joindre à ses vues et de suivre

au Bosphore le gros de l'armée, qu'il se réjouit très hautement du déplorable succès de l'expédition particulière que ces obstinés s'efforcèrent de conduire en Syrie. Ils périrent à peu près tous, et le chroniqueur ne craint pas de dire qu'ils eurent ainsi ce qu'ils méritaient. Tant les meilleurs sont prompts à associer le Ciel à leur politique particulière; tant il est aisé de croire que ceux qui ne jugent pas comme nous sont des méchants! Un homme aussi sensé, aussi prudent que Villehardouin aurait dû comprendre que si lui-même avait modifié ses premières vues, il n'avait pas le droit d'imposer à tous la même évolution. Mais plus sa politique nouvelle était hardie, plus elle avait besoin d'être appuyée par l'audace et la décision; il le sentit, peut-être, et voulut s'imposer à ses contradicteurs en parlant plus fort qu'eux tous.

Il était naturellement éloquent; brave par honneur et par raison encore plus que par tempérament. Dans les circonstances périlleuses où se trouvèrent souvent les croisés, sa décision prompte, son coup d'œil juste et ce mélange singulier de fougue et de prudence, qui semble avoir été le trait saillant de son caractère, rendirent à l'armée les plus grands services, et contribuèrent beaucoup au succès de la campagne. On voudrait croire qu'après avoir mis en fuite l'usurpateur Alexis et relevé le trône d'Isaac et de son fils Alexis le Jeune, les croisés, et parmi eux Villehardouin, ne se proposèrent pas de pousser plus loin la conquête et commencèrent à tourner les yeux vers la Terre-Sainte, oubliée jusque-là. Malheureusement près de cinq mois s'écoulaient après le couronnement d'Alexis, sans qu'on voie clairement à quoi les Latins occupent ce temps, sinon à se brouiller avec leurs alliés grecs. Enfin, à la fin de l'année 1203, la guerre recommence après un fier défi porté jusqu'au palais impérial par Geoffroi de Villehardouin et Conon de Béthune. Les deux empereurs sont l'un égorgé, l'autre mis en prison, où il meurt peu après; un nouvel usurpateur leur succède, Murzuphle, bientôt vaincu et mis en fuite par l'admirable vaillance des croisés. Un Empire latin remplace l'Empire grec; Boniface de Montferrat convoitait le trône; Baudouin de Flandre l'obtint.

C'était probablement un échec personnel pour Villehardouin; mais il n'était pas homme à s'en laisser souffrir. Il sut ménager son crédit auprès des deux rivaux; ne trahir l'un ni l'autre, lorsque la guerre éclata entre eux; et les réconcilier habilement. De magnifiques fiefs récompensèrent ses services; Trajanople, Macra, plus tard Messinople¹. Le gentilhomme Champenois s'était taillé un petit royaume dans l'Empire mis en pièces; pendant que son neveu, nommé comme lui Geoffroi de Villehardouin, conquérait en Achaïe, une principauté, qui fut même un peu plus durable. S'il est certain que les circonstances avaient entraîné les croisés au delà de leurs ambitions, il serait puéril de se dissimuler que ces ambitieux surent profiter merveilleusement des circonstances. Tous, au début, n'avaient probablement songé qu'à la Terre-Sainte; ils en vinrent tous, peu à peu, l'un après l'autre (et dans cette déviation peu important vraiment les dates) à ne songer qu'à la conquête et à leur établissement.

Au reste, il fallut l'acheter cher, et par des guerres nouvelles, plus difficiles et plus meurtrières. Le désastre d'Andrinople, où périt l'empereur Baudouin de Flandre (avril 1205) fournit à Villehardouin l'occasion de révéler toute sa valeur; car s'il est beau de montrer du courage, du sang-froid, de la décision, quand la fortune est favorable, il est plus beau cent fois de conserver les mêmes vertus dans la défaite et quand tout semble perdu et désespéré. La retraite vers Constantinople, des débris de l'armée vaincue, fait grand honneur à Villehardouin qui la conduisit. Il contribua fort au rapprochement des Grecs et des Latins qui permit au nouvel empereur, Henri de Flandre, de tenir tête aux Bulgares, et de repousser leur sanglante invasion. Mais l'année suivante, la mort de Boniface de Montferrat, tué dans un engagement obscur auprès de Messinople, dut porter un coup terrible à la fortune de Villehardouin qui devait son fief à ce seigneur. La période active de sa carrière dut se terminer alors. Du

1. Qu'on croit avoir été situé en Thrace, sur la rive droite de l'Hèbre, à peu de distance de la mer. Les Byzantins l'appelaient Mosynopolis.

moins la *Chronique* elle-même s'arrête brusquement après le récit de cette mort, et l'auteur disparaît de l'histoire en cette année 1207. On sait toutefois, par une lettre du pape Innocent III, qu'il vivait encore en 1212; on sait aussi qu'il n'était plus en 1213, puisque cette année-là son fils, qu'il avait laissé en Champagne, portait le titre de seigneur de Villehardouin. Il est donc probable qu'il mourut en 1212, âgé d'environ cinquante-cinq ans.

Si Villehardouin n'eût pas écrit, nous ne saurions guère de lui que son nom, tant l'histoire du moyen âge est avare de renseignements sur les hommes qui n'ont pas occupé les premiers rôles sur la scène du monde. Mais grâce à son livre nous connaissons bien sa vie pendant une période de dix années (1198-1207); c'est assez pour le deviner lui-même tel qu'il fut. Il n'est pas de ces auteurs qui se cachent derrière leur œuvre; sans y songer, sans nulle vanité, sans suffisance et sans présomption, par le seul récit des faits, il se peint lui-même dans la *Chronique*. Il n'y cache pas ses défauts; il laisse deviner un caractère entier, prompt à taxer d'ineptie ou de mauvaise foi toute résistance à ses vues personnelles. Il n'y dissimule pas beaucoup son ambition, qui fut ardente, mais qui n'eut rien, après tout, de bas ni de vulgaire. Les conquêtes de Villehardouin et de ses hardis compagnons ne furent ni plus ni moins coupables qu'une foule d'autres conquêtes, aussi peu justifiées en droit. Il n'y a pas de raison pour lui refuser une indulgence que l'histoire prodigue à tant d'autres. Dira-t-on que c'était un crime de détourner une croisade contre des chrétiens. Mais celle des Albigeois fut prêchée justement à la date où s'arrête le récit de Villehardouin. Notre historien avait pris la croix en toute sincérité, l'an 1198: le taxer d'hypocrisie et croire que dès cette époque il méditait la conquête de l'empire d'Orient, c'est le juger bien injustement, et supposer l'impossible. L'évolution se fit peu à peu, par la force des événements. Son vœu sacré ne fut pas rempli; mais combien d'autres jusqu'au quinzième siècle prirent la croix, et ne partirent jamais. On peut le blâmer comme eux, mais non le condamner seul.

Toutes les qualités de l'homme se laissent voir dans son

livre, sans aucune affectation, par le seul récit des faits ; sa bravoure, sa prudence, son grand esprit de conduite, sa finesse singulière ; l'art de parler aux hommes, de les convaincre et de les entraîner ; l'art plus difficile encore de réconcilier les ambitions rivales et les intérêts opposés ; il semble qu'il eût été plus digne que personne, si sa naissance l'eût permis, d'être élevé au rang suprême ; du moins il fut le meilleur conseiller, le plus solide appui de deux empereurs pendant les années qui suivirent cette conquête éphémère et fragile.

Mais le mérite de l'écrivain nous touche encore plus que ceux de l'homme d'État. Pour bien juger le livre de Villehardouin, il importe de tenir compte des vraies intentions de l'auteur : il n'a jamais voulu faire une histoire comme nous les composons de nos jours ou tâchons de les composer, complètes, bien ordonnées, bien proportionnées. Il a voulu écrire ses mémoires politiques et militaires ; se complaisant aux choses que lui-même a faites ou dans lesquelles il fut mêlé ; passant rapidement sur celles qu'il a seulement connues par ouï-dire ou par le témoignage d'autrui. La science d'établir la vérité des faits par la recherche et la critique des documents n'existait pas en 1204 ; un historien racontait ce qu'il savait ; et un esprit judicieux, défiant, épris d'exactitude, comme était Villehardouin, croyait ne savoir que ce qu'il avait vu.

Villehardouin n'a jamais prétendu à être un écrivain, ni à faire œuvre d'art en composant sa *Chronique* ; il a toutefois, sans le savoir, quelques-unes des qualités qui font le grand écrivain : la clarté, la précision, la vigueur ; et parfois même l'éloquence, dans certaines pages oratoires, pleines de souffle, et d'une large allure. Le parti qu'il a su tirer d'une langue mal assouplie, jusqu'alors, au récit historique, est admirable : d'autant plus que la prose française, encore jeune et inexpérimentée, ne lui offrait ni tradition, ni modèles. On a exagéré le caractère poétique, épique, de son récit. Il est vrai que Villehardouin, qui n'était pas un clerc, ne devait guère connaître d'autre littérature que celle des chansons de gestes ; et dans les parties pittoresques de son livre, surtout dans les récits de bataille, il rappelle çà et là

quelques-uns des procédés de la chanson de geste ; répétition des mêmes mots, particulièrement des mêmes épithètes ; fréquence du discours direct ; abus de certaines formules toutes faites pour exprimer des sentiments généraux. Mais il ne faut pas exagérer ces ressemblances de détail entre la *Chronique* et les chansons de gestes ; et assimiler la *Chronique* à une chanson de geste « desrimée » ou mise en prose ; la langue de Villehardouin est trop ferme et trop vive pour qu'on la compare en rien à ces traductions traînantes et prosaïques, dernière forme où se prolongea, pendant la fin du moyen âge, le goût des récits héroïques et la tradition surannée des chansons de gestes.

En somme, son style est surtout simple et clair, limpide et lumineux ; peu imagé ; quelquefois pittoresque, pour exprimer les choses qui l'ont vivement frappé ; mais toujours avec un petit nombre de mots fort simples ; car il ignore absolument toute recherche et tout procédé de style. Il saisit bien les ensembles, au rebours de Joinville, qui ne voit bien que les détails ; Villehardouin sait choisir entre les traits, grouper les plus essentiels ; et donner une idée claire et succincte de faits complexes et embarrassés. Il s'attarde peu à chercher ou à dire les causes des événements, ou à en déduire les conséquences éloignées. Il faut attendre Commines pour trouver tant de philosophie dans l'histoire. Villehardouin, esprit sage, attentif, réfléchi, mesuré, eût peut-être été fort capable de raisonner lui aussi sur les faits ; mais telle n'était pas la mode du temps, et d'ailleurs il était tenu à beaucoup de discrétion. Il savait, à coup sûr, tous les secrets de l'expédition ; sa prudence ne lui permettait pas de les dire, au moins de les dire tout entiers. Voilà pourquoi il raconte, beaucoup plus qu'il ne juge ; il est fort sobre d'appréciations ; excepté quand il s'emporte contre les croisés, trop fidèles à leur vœu, qui ont failli amener, par leur obstination, la ruine de l'entreprise contre Constantinople.

Il est intéressant de comparer le livre de Villehardouin avec un autre récit en prose de la quatrième croisade, œuvre d'un simple chevalier picard, Robert de Clari, qui combattit obscurément sous la bannière des comtes de

Flandre. Le parallèle n'est pas défavorable à notre historien : le récit de Robert de Clari¹ est animé, pittoresque et quelquefois même amusant; mais son style n'a rien de la fermeté qu'on admire chez Villehardouin; et sa façon de comprendre et d'apprécier les faits est étroite et mesquine; tout en approuvant l'expédition, il se plaint amèrement de la conduite des chefs, qui, dit-il, en gardent pour eux tout le plus clair profit. L'histoire écrite ainsi par un mécontent, qui se croit lésé, tourne un peu à la satire. Henri de Valenciennes,² qui semble faire suite à Villehardouin, a raconté l'histoire de l'empereur Henri, successeur de son frère, Baudouin de Flandre : mais sa narration, un peu banale, ressemble trop souvent à un panégyrique; et son style, trop élégant, et même affecté, abonde en tournures poétiques; à tel point qu'on a pu dire avec vraisemblance que cette histoire avait dû être écrite d'abord en vers, en forme de chanson de geste; et remise ensuite en prose, peut-être avec l'espoir d'obtenir le même succès que le livre de Villehardouin semble avoir rencontré dès son apparition.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

des faits racontés dans la Chronique de Villehardouin

- 1198.** Prédication de Foulques de Neuilly dans l'Ile de France.
- 1199.** (28 Nov.) Les comtes de Blois et de Champagne, et une foule de chevaliers prennent la croix.
- 1200.** Assemblées des barons pour préparer la croisade.
- 1201.** (10 Février) Six envoyés, dont Villehardouin, négocient à Venise les conditions du transport par mer des croisés.
(24 Mai) Mort de Thibaut III, comte de Champagne, chef de la croisade. Après le refus de plusieurs barons, Boniface de Montferrat est choisi pour chef, sur la proposition de Villehardouin.

¹ Sur Robert de Clari, voy. *Romania*, VIII, 362; — *Robert de Clari*, par Alfred Rambaud, Caen, 1872, broch. in-8°.

² Sur Henri de Valenciennes, voy. *Romania*, XIX, 63.

- 1202.** (Juin) Les croisés se rassemblent et se dirigent vers Venise, où le rendez-vous général a été fixé pour le 24 juin.
(11 Novembre) L'argent manque aux croisés pour payer leur passage; les Vénitiens leur offrent de s'acquitter en reprenant Zara au roi de Hongrie pour le compte de la République. Zara, assiégée le 11 novembre, se rendit le 19.
(Décembre) Les messagers du roi des Romains, Philippe de Souabe, et d'Alexis le Jeune, beau-frère de Philippe de Souabe et fils d'Isaac, empereur détrôné de Constantinople, proposent aux croisés de diriger leur expédition vers Constantinople et de rétablir Isaac.
- 1203.** (7 Avril) Départ de Zara pour Corfou.
(24 Mai) Après des hésitations qui aboutissent au départ de plusieurs chefs, le gros de l'armée quitte Corfou (la veille de la Pentecôte) et fait voile vers Constantinople.
(23 Juin) Arrivée devant Constantinople.
(Juillet) Premier siège de Constantinople. Prise de la ville. Fuite d'Alexis l'Ancien.
(1^{er} Août) Isaac son frère et Alexis le Jeune montent sur le trône. Bon accord des Grecs et des croisés.
(Novembre) Fin de la bonne entente. Défi porté à Isaac et Alexis par Conon de Béthune et Geoffroi de Villehardouin.
- 1204.** (Janvier) L'usurpateur Murzuphle détrône Isaac et Alexis et les fait périr.
(9 Avril et 12 Avril) Assaut donné à Constantinople. Fuite de Murzuphle.
(16 Mai) Baudouin de Flandre est couronné empereur. Rupture et réconciliation de Baudouin et de Boniface de Montferrat.
(Novembre) Supplice de Murzuphle.
(6 Décembre) Défaite de Lascaris qui a entrepris de résister aux Latins en Asie Mineure. Révoltes fomentées chez les Grecs par Joannis, roi de Bulgarie.
- 1205.** (Avril) Siège d'Andrinople. L'empereur est vaincu et pris (14 avril). Henri, frère de l'empereur, est fait régent de l'empire. Les Bulgares ravagent toutes les provinces, et leurs cruautés rétablissent l'accord entre Grecs et Latins.
- 1206.** (20 Août) Après la retraite des Bulgares, Henri de Flandre est couronné empereur.
- 1207.** (4 Février) L'empereur épouse la fille de Boniface, marquis de Montferrat. Retour offensif de Lascaris et de Joannis
(2 Avril) L'empereur reprend à Lascaris le château de Chivetot.
(Août) Mort de Boniface de Montferrat, tué par les Bulgares dans une rencontre près de Messinople.

EXTRAITS DE VILLEHARDOUIN

LA CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE ¹

I. — Prédication de la Croisade.

Sachiez que mil et cent et quatre vinz et dix sept anz² après l'incarnation Nostre Sengnor Jesu Crist, al tens Innocent, apostoile de Rome, et Phelipe, roi de France, et Richart, roi d'Engleterre, ot un saint home en France qui ot nom Folques de Nuilli (cil Nuillis siet entre Laigni sor Marne et Paris); et il ere prestres, et tenoit la parroisse de la ville. Et cil Folques dont je vos di, comença a parler de Deu par France et par les autres terres entor; et sachiez que Nostre Sires fist maintes miracles por lui.

Sachiez que la renomée de cel saint home ala tant qu'ele vint a l'apostoile de Rome, Innocent; et l'apostoiles envoa en France et manda al prodome que il preeschast des croiz par s'autorité³. Et après i envoa

1. Nous suivons le texte de l'édition Natalis de Wailly, conforme au ms. 4972 de la Bibliothèque nationale, sauf les variantes et corrections que l'éditeur emprunte aux autres manuscrits. Voy. *La Conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, texte original accompagné d'une traduction*, par M. Natalis de Wailly, Paris, Firmin-Didot, grand in-8°, 1872. Nulle orthographe régulière n'était fixée à l'époque de Villehardouin. On ne s'étonnera donc pas de voir les mêmes mots écrits de façon différente, souvent dans la même page.

2. Le millésime se continuait jusqu'à Pâques; Innocent III commence son pontificat le 8 janvier 1198; la prédication de Foulques de Neuilly se place dans les mois suivants. Pâques, cette année-là, tomba le 29 mars.

3. On employait encore l'adjectif possessif féminin élidé devant les noms féminins commençant par une voyelle. P. Paris dit que le plus ancien exemple qu'il connût de *mon, ton, son* devant un féminin est dans une lettre de Guillaume de Machaut, insérée dans le *Voir Dit*, et datée du 10 avril 1364.

un suen cardonal, maistre Perron de Capes¹, croisié, et manda par lui le pardon tel con je vos dirai : Tuit cil qui se croiseroient et feroient le servise Deu un an en l'ost, seroient quite de toz les pechiez que il avoient faiz, dont il seroient confés. Por ce que cil pardons fu issi granz, si s'en esmurent mult li cuer des genz ; et mult s'en croisierent por ce que li pardons ere si granz.

II. — Les messagers français à Venise ².

Li dux de Venise qui ot a nom Henris Dandole³ et ere mult sages et mult prouz, si les honora mult, et il et les autres gens ; et les virent mult volentiers. Et quant il baillerent les letres lor seignors, si se merveillerent mult por quel afaire il erent venu en la terre. Les letres erent de creance ; et distrent li conte que autant les creist en comme lor cors⁴, et tenroient fait ce que cist six feroient.

Et li dux lor respont : « Signor, je ai veues vos letres ; bien avons queneu que vostre signor sont li plus haut home qui soient sanz corone ; et il nos mandent que nos creons ce que vos nos direz, et tenront ferm ce que vos ferez. Or dites ce que vos plaira.

Et li message respondirent : « Sire, nos volons que

1. Pierre Capuano accompagna l'expédition en qualité de Légat du Pape jusqu'à Constantinople.

2. Les barons français, assemblés à Compiègne en 1200, étaient convenus d'envoyer des députés à Venise pour stipuler les conditions du passage par mer de cette ville en Terre-Sainte. Geoffroi de Villehardouin fut député par le comte de Champagne.

3. Henri Dandolo, élu doge en 1192, mort à Constantinople en 1205, âgé de 95 ans.

4. Comme on les croirait en personne.

0.7. *bel ... réal ... bel ... beau*

vos aiez vostre conseil ; et devant vostre conseil nos vos dirons ce que nostre seignor vos mandent, demain se il vos plaist. » Et li dux lor respondi que il lor requeroit respit al quart jor ; et adonc aroit son conseil ensemble, et porroient dire ce que il requeroient. *= in simul*

Il atendirent tresci que au quart jor que il lor ot mis ; il entrerent el palais qui mult ere riches et biax, et troverent le duc et son conseil en une chambre ; et distrent lor message en tel maniere : « Sire, nos somes a toi venu de par les hals barons de France qui ont pris le sine de la croiz, por la honte Jesu Crist vengier et por Jerusalem reconquerre, se Diex le vuelt soffrir. Et por ce que il sevent que nule genz n'ont si grant pooir d'aus aidier, con vos et la vostre genz, vos prient por Dieu que vos aiez pitié de la terre d'oltremer, et de la honte Jesu Crist, et que vos vueilliez mettre paine coment il puissent avoir navie-*= nef* et estoire. » *est o rados. en instaurare*

« En quel maniere ? fait li dux — En totes les manieres, font li message, que vos lor saurez loer ne conseilier que il faire ne soffrir puissent. — Certes, fait li dux ; grant chose nos ont requise, et bien semble que il beent a halt afaire, et nos vos en respondrons d'ui a huit jorz. Et ne vos merveilliez mie se li termes est lons, quar il covient mult penser a si grant chose. »

Al terme que li dux lor mist, il revindrent el palais. Totes les paroles qui la furent dites et retraites ne vos puis mie reconter ; mais la fins dou parlement fu tels : « Seignor, fait li dux, nos vos dirons ce que nos avons pris a conseil, se nos i poons metre nostre grant *ng r all*

*= illos
= ceux*

badare

conseil et le commun de la terre que il l'otroit¹; et vos vos conseilleroiz si vos le porroiz faire ne soffrir. Nos ferons vuissiers a passer quatre mille et cinc cenz chevaux, et neuf mille escuiers; et es nés quatre mille et cinc cenz chevaliers et vint mille sergenz a pié. Et a toz ces chevaux et ces genz iert telx la convenance, que il porteront viande a neuf mois. Tant vos feromes al mains en tel forme que on donra por le cheval quatre mars et por l'ome deus. Et totes ces convenances que nos vos devisons, vos tendron par un an, dès le jor que nos departirons del port de Venise a faire le servise Dieu et la crestienté, en quelque leu que ce soit. La somme de cest avoir qui ci est devant nomez, si monte quatre vint cinc mille mars. Et tant feromes nos plus que nos meteromes cinquante galées armées por l'amor de Dieu, par tel convenance que, tant con nostre compaignie durra, de totes conquestes que nos ferons de terre ne d'avoir, par mer ou par terre, la moitié en aurons, et vos l'autre. Or si vos conseilliez, se vos le porroiz faire ne soffrir. »

*li: esca
froncutum*

Li message s'en vont, et distrent que il parleroient ensemble et lor en respondront l'endemain. Conseillierent soi et parlerent ensemble cele nuit, et si s'accorderent al faire; et demain vindrent devant le duc et distrent: « Sire, nos somes prest d'aseurer ceste convenance. » Et li dux dist qu'il en pareroit a la soe gent, et ce que il troveroit, il le lor feroit savoir.

L'endemain al tierz jor, manda li dux, qui mult ere sages et proz, son grant conseil; et li conseils ere de

1. Amener notre Grand Conseil et le peuple à l'octroyer.

quarante homes des plus sages de la terre. Et il, par son sens et par son engin, que il avoit mult cler et mult bon, les mist en ce que il le loerent et voltrent. Ensi les mist, puis cent, puis deux cenz, puis mil, tant que tuit le creanterent et loerent. Puis en assembla ensemble bien dix mil en la chapele de saint Marc, la plus bele qui soit; et si lor dist que il oïssent messe del Saint Esperit, et priassent Dieu que il les conseilast de la requeste as messages que il lor avoient faite. Et il si firent mult volentiers.

Quant la messe fu dite, li dux manda aus messages que il requeissent a tot le pueple humblement que il volsissent que cele convenance fust faite. Li message vindrent el mostier. Mult furent esgardé de maintes genz qui nes avoient ainc mais veuz. Joffrois de Vile-Hardoin li mareschus de Champaigne moustra la parole¹ par l'acort et par la volenté as autres messages, et lor dist : « Seignor, li baron de France li plus halt et li plus poesteif nos ont a vos envoiez; si vos crient merci que il vos preigne pitié de Jerusalem qui est en servage de Turs, que vos por Dieu voilliez lor compaignier a la honte Jesu-Crist vengier. Et por ce vos i ont eslis que il sevent que nule genz n'ont si grant pooir, qui sor mer soient, come vos et la vostre genz. Et nos comanderent que nos vos en chaïssiens as piez, et que nos n'en leveïssiens jusques a tant que vos ariez otroié que vos ariez pitié de la Terre-Sainte d'outre mer. »

Maintenant li six message s'agenoillent a lor piez mult plorant; et li dux et tuit li autre s'escreverent a

1. C'est-à-dire la prit publiquement.

plorer de la pitié, et s'escrierent tuit a une voiz, et tendirent lor mains en halt et distrent : « Nos l'otrons, nos l'otrons ! » Enqui ot si grant bruit et si grant noise, que il sembla que terre fondist. Et quant cele granz noise remest, et cele granz pitiez (que onques plus grant ne vit nus hom) li bons dux de Venise, qui mult ere sages et proz, monta el leteri, et parla au pueple et lor dist : « Seignor, veez l'onor que Diex vos a faite ; que la meilleur genz del monde ont guerpi tote l'autre gent, et ont requis vostre compaignie de si alte chose ensemble faire con de la rescosse Nostre Seignor. »

Des paroles que li dux dist bones et belles, ne vos puis tout raconter ; mais ensi fina la chose que de faire les chartres pristrent a l'endemain jor ; et furent faites et devisées. Quant eles furent faites, si fu la chose devisée a conseil que on iroit en Babiloine¹ por ce que par Babiloine poroient miez les Turs destruire que par altre terre. Et en oïance fu devisé que il en iroient outremer. Il estoit adonc quaresmes, et de la saint Johan en un an, qui fu mil deus cenz ans et deus après l'incarnation Jesu-Crist, devoient li baron et li pelerin estre en Venise et li vaissel appareillié contre als².

Quant eles furent faites et saellées, si furent apor-tées devant le duc el granz palais ou li granz conseils ere et li petiz. Et quant li dux lor livra les soes chartres, si s'agenoilla moult plorant, et jura sor sainz a

1. Babylone d'Égypte, c'est-à-dire le Caire, ainsi nommé souvent au moyen âge.

2. Pâques en 1201 tombait le 25 mars, et l'on se donna rendez-vous à Venise pour le 24 juin 1202.

bone foi a bien tenir les convenz qui erent es chartres, et toz ses conseils aisi, qui ere de quarante six. Et li message rejurerent les lor chartres a tenir, et les sairemenz a lor seignors, et les lor, que il les tenroient a bone foi. Sachiez que la ot mainte lerne plorée de pitié. Et maintenant envoierent lor messages l'une partie et l'autre a Rome, a l'apostoile Innocent, pour confermer ceste convenance; et il le fist mult volentiers.

III. — Les pèlerins, manquant d'argent pour payer les Vénitiens, consentent à s'acquitter en faisant une expédition contre la ville de Zara.

Ensi s'en ala li cuens Loeys¹ et li autre baron en Venise; et furent receu a grant feste et a grant joie, et se logierent en l'isle Saint-Nicholas avec les autres. Mult fu li oz bele et de bones genz. Onques de tant de gent nus hom plus belle ne vit; et li Venisien lor firent marchié si plenteuros con il convint de totes les choses que il covient a chevaus et a cors d'omes; et li navies que il orent appareillié fu si riches et si bels que onques nus hom crestiens plus bel ne plus riche ne vit, si cum de nés et de galies et de uissiers, bien a trois tanz que il n'aust en l'ost de genz². Ha! cum granz domages fu, quant li autre qui alerent as autres porz ne vindrent illuec! Bien fust la crestientez halcie et la terre des Turs abaissie! Mult orent bien attendues

1. Louis, comte de Blois et de Chartres, fut tué à Andrinople le 15 avril. Son père, Thibaut V, avait péri au siège d'Acre en 1191. Son bisaïeul, Étienne-Henri, périt à Ascalon en 1102.

2. Bien pour trois fois autant de gens qu'il y en eut dans l'armée.

totes lor convenances li Venisien, et plus assez¹ ; et il semonstrent les contes et les barons les lor a tenir, et que li avoires lor fust renduz ; que il estoient prest de movoir. Porchaciez fu li passages par l'ost ; et avoit assez de cels qui disoient que il ne pooient mie paier lor passage, et li baron em prenoient ce qu'il pooient avoir. Ensi paierent ce que il en porent avoir. Quant il orent quis et porchacié le passage, et quant il orent païé, si ne furent ne en mi ne a sum².

Et lors parlerent li baron ensemble et distrent : « Seignor, li Venisien nos ont mult bien attendues noz convenances, et plus assez ; mais nos ne somes mie tant de gent que par noz passages paier, poons les lor attendre ; et ce est par la defaute de cels qui alerent as autres porz. Por Deu si mette chascuns de son avoir, tant que nos poissons paier noz convenances ; que encore est-il mielz que nos metons toz noz avoires ci, que ce que nos perdissiens ce que nos i avons mis, et que nos defaillisiens de noz convenances ; que se ceste os remaint, la rescosse d'oltremer est faillie. »

La ot grant descorde de la graindre partie des barons et de l'autre gent, et distrent : « Nos avons païé noz passages ; s'il nos en volent mener, nos en iromes volentiers ; et se il ne vuelent, nos nos porchacerons et irons a altres passages. » Por ce le disoient que il volsissent que li os se departist, por aler en son païs chascun. Et l'autre partie dist : « Mielx

1. Des pèlerins s'en allèrent par Marseille et d'autres gagnèrent la Pouille. Il semble que les secrets desseins des Vénitiens commençaient à transpirer et mettaient en défiance une partie des croisés, au grand scandale de Villehardouin.

2. Ni à moitié, ni au bout.

voluns nos tot nostre avoir metre, et aler povre en l'ost, que ce que elle se departist ne faillist ; quar Diex le nos rendra bien quant lui plaira ».

Lors comence li cuens de Flandre¹ a baillier quanque il ot et quanque il pot enprunter, et li cuens Loeys, et li marchis de Mont-Ferrat², et li cuens Hues de Saint Pol³, et cil qui a la leur partie se tenoient. Lors peussiez veoir tante bele vaissellemente d'or et d'argent porter a l'ostel le duc por faire paiement. Et quant il orent païé, si failli de la convenance trente-quatre mil mars d'argent ; et de ce furent mult lié cil qui lor avoir avoient mis arriere, ne n'i voldrent riens metre ; que lors cuiderent-il bien que li os fust faillie et depeçast. Mais Diex, qui les desconsiliez conseille, ne le volt mie ensi soffrir.

Lors parla li dux a sa gent et lor dist : « Seignor, ceste genz ne nos puent plus paier ; et quanque il nos ont païé, nos l'avons tot gaaigné por la convenance que il ne nos puent mie tenir. Mais nostre droiz ne seroit mie par toz contez ; si en recevriens grant blasme, et nos et nostre terre. Or lor querons un plait.

« Li rois de Ungrie si nos tolt Jadres⁴ en Esclavonie, qui est une des plus forz citez del monde, ne ja, par pooir que nos aions, recovrée ne sera se par ceste gent non. Querons lor qu'il le nos aïent a conquerre, et nos lor respiterons les trente-quatre mil mars d'argent que il nos doivent, trosque adont que Diex

1. Baudouin IX, qui fut plus tard empereur de Constantinople.

2. Boniface II, marquis de Montferrat, chef de la croisade ; il épousa la veuve d'Isaac Comnène, devint roi de Thessalonique, et maria sa fille avec l'empereur Henri.

3. Hugues IV, comte de Saint-Pol.

4. C'est Zara, en Dalmatie.

les nos laira conquerre ensemble nos et els. » Ensi fu cis plais requis. Molt fu contraliez de cels qui volsissent que l'os se departist ; mais totes voies fu faiz li plaiz et otroiez.

Lors furent assemblé a un dimanche a l'iglise Saint Marc. Si ere une mult grans feste, et i fu li pueples de la terre, et li plus des barons et des pelerins. Devant ce que la granz messe commençast, li dux de Venise qui avoit nom Henris Dandole, monta el leteril, et parla al pueple et lor dist : « Seignor, acompaignié estes a la meilor gent dou monde et por le plus halt afaire que onques genz entrepreissent ; et je sui vialz hom et febles, et auroie mestier de repos, et maaigniez sui de mon cors ; mais je voi que nus ne vos sauroit si gouverner et si maistrer com ge, qui vostre sire sui. Se vos voliez otroier que je preisse le signe de la croiz por vos garder et por vos enseigner, et mes filz reman- *= mes filz* sist en mon leu et gardast la terre, je iroie vivre ou morir avec vos et avec les pelerins. » Et quant cil l'oïrent, si s'escrierent tuit a une voiz : « Nos vos proions por Dieu que vos l'otroiez, et que vos le façois, et que vos en ^{venistes} viegnez avec nos. » Mult ot illuec grant *illuec* pitié del pueple de la terre et des ^{requis} pelerins, et mainte *illuec* lerne plorée, por ce que cil prodom aust si grant ochoison de remanoir ; car viels hom ere ; et si avoit les ialz en la teste biaux, et si n'en veoit gote ; que perdue avoit la veue par une plaie qu'il ot el chief. Mult parere de grant cuer. Ha ! cum mal le ^{se}sembloient cil qui a autres porz estoient alé por eschiver le peril !

Ensi avala le literil, et ala devant l'autel et se mist a genoilz mult plorant ; et il li cousirent la croiz en un grant chapel de coton par devant, por ce que il voloit

que la genz la veissent. Et Venisien se comencent a croisier a mult grant foison et a grant plenté ; en icel jor encor i ot mult poi de croisiez. Nostre pelerin orent mult grant joie et mult grant pitié de cele croiz, por le sens et por la proesce que il avoit en lui.

Ensi fu croisiez li dux con vos avez oï. Lors comença en a livrer les nés et les galies et les uissiers as barons por mover ; et del termine fu ja tant alé que li septembres ¹ aprocha.

IV. — La flotte quitte Corfou, et fait voile vers Constantinople.

Ensi se partirent del port de Corfol la veille de Pentecoste ² qui fu mil et deus cens anz et trois après l'incarnation Nostre Seignor Jesu Crist. Et enqui furent totes les nés ensemble, et tuit li uissier et totes les galies de l'ost, et assez d'autres nés de marcheanz qui avec aus s'erent aroutées. Et li jorz fu bels et clers, et li venz dolz et soés ; et il laissent aler les voiles al vent. Et bien tesmoigne Joffrois li mareschus de Champaigne, qui ceste oevre dita ³ (qui ainc n'i menti de mot a son escient, si con cil qui a toz les conseils fu) que onc si bele chose ne fu veue. Et bien sembloit estoire qui terre deust conquerre : que tant que on

1. Septembre 1202.

2. 24 mai 1203. Après la prise de Zara, les propositions du jeune Alexis avaient été ouvertement déclarées ; une partie des croisés les accepta ; les autres se dispersèrent. Les premiers s'étaient donné rendez-vous à Corfou, d'où ils mirent à la voile vers Constantinople.

3. Dicta. Comme c'était l'usage au moyen âge de dicter à des scribes ou secrétaires, ce mot s'est employé quelquefois au sens de composer, même quand on écrivait de sa main. Mais il semble qu'ici l'expression garde son sens propre. Geoffroi de Villehardouin ne devait pas être très familier avec l'écriture.

pooit veoir a oil, ne pooit on veoir se voiles non, de nés et de vaissiaus, si que li cuer des homes s'en esjoissoient mult. Ensi corurent par mer tant que il vindrent a Cademelée¹, a un trespas² qui sor mer siet. Et lors encontrerent deus nés de pelerins et de chevaliers et de serjanz qui repairoient de Surie; et ce estoient de cels qui estoient alé al port de Marseille passer. Et quant il virent l'estoire si bele et si riche, si orent tel honte que il ne s'ouserent mostrer. Et li cuens Baudoins de Flandres et de Hennaut envia la barge de sa nef por savoir quels genz ce estoient; et il distrent qu'il estoient. Et uns serjanz se lait correr contreval de la nef en la barge, et dist a cels de la nef: «Je vos claim cuite ce qui remaint en la nef dou mien; quar je m'en irai avec cez: quar il semble bien que il doivent terre conquerre.» A grant bien fu atorné al serjant, et mult fu volentiers en l'ost veuz. Et por ce dit hom que de mil males voies puet on retourner. Ensi corut l'oz trosqu a Nigre³. Nigre si est une mult bone ysle, et une mult bone citez que on apelle Nigrepont. Enqui si pristrent conseil li baron. Si s'en ala li marchis Bonifaces de Montferrat et li cuens Baudoins de Flandres et de Hennaut, a grant partie de uissiers et de galies, avec le fil l'empereor Sursac⁴ de Constantinoble, en une ysle que on apele Andre⁵, et

1. Cap Malée, à la pointe sud du Péloponèse.

2. Trespas, passage ou détroit (entre le Péloponèse et Cythère ou Cérigo).

3. Négrepont, l'île d'Eubée.

4. Isaac Comnène, né en 1154, avait usurpé l'empire en 1185; détrôné par son frère Alexis, en 1195, il était tenu en prison. Le nom de *Sursac* que lui donne ici Villehardouin paraît une contraction de *Kurios Isaac* (sire Isaac). Irène Marie, fille d'Isaac, était mariée à Philippe de Souabe, empereur d'Allemagne.

5. Andros, une des Cyclades.

descendirent a terre. Si s'armerent li chevalier, et corurent en la terre; et la genz del païs vindrent a merci al fil l'empereor de Constantinoble, et il donerent tant dou lor que pais firent a lui. Et rentrerent en lor vaissiaus et corrurent par mer. Lors lor avint uns granz domaiges : que uns halz hom de l'ost, qui avoit nom Guis, li chastelains de Coci, morut et fu gitez en la mer.

Les autres nés qui n'erent mie cele part guenchies, furent entrées en boche d'Avie¹; et ce est la ou li Braz Saint Jorge² chiet en la grant mer. Et corurent contremont le Braz tresque a une cité que on apele Avie, qui siet sor le Braz Saint Jorge devers la Turquie, mult bele et mult bien asise. Et enqui pristrent port et descendirent a terre; et cil de la cité vindrent encontre els et lor rendirent la vile, si con cil qui ne s'osoient defendre. Et il si fisent mult bien garder; si que cil de la vile n'i perdirent vaillant un denier. Ensi sejournerent enqui huit jorz por atendre les nés et les galies et les uissiers qui estoient encor a venir. Et dedenz cel sejour pristrent des blez en la terre, que il ere moissons; et il en avoient grant mestier, quar il en avoient pou. Et dedenz ces huit jors furent venu tuit li vaissel et li baron. Et Diex lor dona bon tens.

Lors se partirent del port d'Avie tuit ensemble. Si peussiez veoir flori le Braz Saint-Jorge contremont de nés et de galies et de uissiers; et mult granz mervoille ere la bialtez a regarder. Et ensi corurent contremont le Braz-Saint-Jorge, tant que il vindrent, la veille de

1. Abydos, en Asie Mineure, sur l'Hellespont.

2. Bras-Saint-Georges, c'est ici l'Hellespont; mais ce nom s'étend à la Propontide (ou mer de Marmara) et au Bosphore.

*conter
chier...
admirer.
chier
caput*

la Saint-Jehan-Baptiste en juin, a Saint-Estiene, a une abbaïe qui ere a trois lieues de Constantinoble. Et lors virent tot a plain Constantinoble cil des nés et des galies et des uissiers ; et pristrent port, et aancrerent lor vaissiaus.

Or poez savoir que mult esgarderent Constantinoble cil qui onques mais ne l'avoient veue ; que il ne pooient mie cûidier que si riche vile peust estre en tot le monde, cum il virent ces halz murs et ces riches tours dont ele ere close tot entor a la reonde, et ces riches palais, et ces haltes yglises, dont il i avoit tant que nuls nel poist croire, se il ne le veist a l'oïl, et le lonc et le lé de la vile, qui de totes les autres ere souveraine. Et sachiez que il n'i ot si hardi cui la chars ne fremist ; et ce ne fu mie mervoille, que onques si granz affaires ne fu enpris de nulle gent, puis que li monz fu estorez. = *instaurare = créer . ch. restaurer.*

Lors descendirent a terre li conte et li baron et li dux de Venise ; et fu li parlemenz ou mostier Saint-Estiene. La ot maint conseil pris et doné. Totes les paroles qui la furent dites ne vos contera mie li livres ; mais la somme del conseil si fu tiels que li dux de Venise se dreça en estant et lor dist :

« Seignor, je sai plus del convine de cest païs que vos ne faites, car altre foiz i ai esté. Vos avez le plus grant afaire et le plus perillos entrepris que onques genz entrepreissent ; por ce si covendroit que on ovrast sagement. Sachiez, se nos alons a la terre ferme, la terre est granz et large, et nostre gent sont povre et diseteus de la viande. Si s'espandront par la terre por quërre la viande ; et il i a mult grant plenté de la gent el païs ; si ne porriens ^{quite} tot garder que nos

*ad illam .
monasterium.*

*disette =
scarcity*

n'en perdissiens. Et nos n'avons mestier de perdre ; que mult avons poi de gent a ce que nos volons faire.

« Il a isles ci près que vos poez veoir de ci, qui sont habitées de genz, et laborées de blez et de viandes et d'autres biens. Alons iqui prendre port, et recueillons les blez et les viandes del païs ; et quant nos aurons les viandes recueillies, alomes devant la vile, et faisons ce que Nostre Sires aura porveu. Quar plus seurement guerroye cil qui a la viande que cil qui n'en a point. » A cel conseil s'acorderent li conte et li baron, et s'en ralerent tuit a lor nés chascuns et a ses vaissiaus.

Ensi repouserent cele nuit. Et al maitin, le jor de la feste monseignor saint Johan-Baptiste, en juing¹, furent drecies les banieres et li confanon es chastials des nés, et les houces ostées des escuz, et portendu li bort des nés. Chascuns regardoit ses armes, tels con a lui convint ; que de fi sevent que par tens en aront mestier. Li marinier traient les ancras, et laissent les voiles al vent aler ; et Diex lor done bon vent tel con a els convint. Si s'en passent tres pardevant Constanti- noble, si près des murs et des tours que a maintes de lor nés traist-on. Si i avoit tant de gent sor les murs et sor les tors, que il sembloit que il n'aust se la non.

Ensi lor bestorna Diex nostre sires le conseil qui fu pris le soir de torner es ysles, ausi con se chascuns n'en aust onques oï parler. Et maintenant traient a la ferme terre^{le} plus droit que il onques puent ; et pristrent port devant un palais^{de} l'empereor Alexi, dont li leus estoit apelez Chalcidoines ; et fu endroit^{de} Constantinoble, d'autre part del Braz, devers la Turquie. Cil

1. 24 juin 1203.

palais fu un des plus biax et des plus delitables que unques ^{en yuz} oel peussent esgarder, de toz les deliz ^{et} que il covient a cors d'ome, que en maison de prince doit avoir. Et li conte et li baron descendirent a la terre, et se ^{herber} erbergierent el palais et en la vile entor; et li plusor, tendirent lor paveillons. Lors furent li cheyal trait fors des uissiers, et li chevalier et li serjant descendirent a la terre a totes lor armes, si que il ne remest es vaissiaux que li marinier. La contrée fu bele et riche, et planteuse de toz biens, et les moies des blez, qui estoient messoné, parmi les champs; tant que chascuns en volt prendre si en prist, con cil qui grant mestier en avoient.

Ensi sejournerent en cel palais l'endemain, et al tierz jor lor dona Diex bon vent; et cil marinier resachent lor ancras et drecent lor voiles al vent. Ensi s'en vont contremont ^{up} le Braz, bien une lieue desor-Constantinoble, a un palais qui ere l'empereor Alexi, qui ereapelez l'Escutaire¹. Enqui se ancreerent les nés et li uissier et totes les galies; et la chevalerie qui ere erbergie el palais de Calcedoine, ala ^{a cote a terre} encoste par terre.

Ensi se herbergierent sor le Braz Saint-Jorge, a l'Escutaire et contremont, l'os des François. Et quant ce vit l'emperere Alexis, si fist la soe ost issir de Constantinoble; si se herberja sor l'autre rive, d'autre part, endroit als; si fist tendre ses paveillons, por ce que cil ne peussent prendre terre par force sor lui. Ensi sejourna l'os des François par neuf jorz; et se pourchaça de viande cil qui mestier en ot; et ce furent tuit cil de l'ost.

1. Scutari, sur le Bosphore, en face de Constantinople.

V. — Message de l'Empereur, et réponse de
Conon de Béthune. Assaut, prise du port et de Galata.

*nissaticus m }
mitto (app)*
A l'autre jor après, envoya l'emperere Alexis un mes-
sage as contes et as barons et ses letres. Cil messages
avoit nom Nicholas Rous et ere nez de Lombardie; et
trouva les barons el riche palais del Scutaire, ou il
estoit a un conseil, et les salua de *par* l'empereor
Alexi de Constantinoble, et tendi ses letres *le* marchis
Boniface de Monferrat; et cil les reçut. Et furent leues
les letres devant toz les barons et paroles *versuchung!* i ot de
maintes manieres es lettres que li livres ne raconte
mie; et après les autres paroles qui furent, si furent de
creance, que l'om creist celui quiles avoit aportées, qui
Nicholas Rous avoit nom « Biels sire, font-il, nous avons
veues voz lettres, et nos dient que nos vous creons,
et nos vous creons bien. Or dites ce que vos plaira. »

Et li messages estoit devant les barons en estant, et
parla : « Seignor, fait-il, l'emperere Alexis vos mande
que bien set que vos iestes la meillor gens qui soient
sanz corone, et de la meillor terre qui soit. Et mult se
merveille por quoi ne a quoi vos iestes venu en sa
terre ne en son regne; que vos estes crestien, et il
est crestiens; et bien set que vos iestes *meu* por la
sainte Terre d'oltremer, et por la sainte Croix et por
le Sepulcre rescore. Si vos iestes povre ne diseteus, *dieste*
il vous donra volentiers de ses viandes et de son avoir,
subiund: et vos li vuidiez sa terre. Ne vos voldroit autre mal
faire, et neporquant si en a il le pooir; car se vos
neanomno
ni perquanten estiez vint tant de gent¹, ne vos en porriez vos aler, se

1. Vingt fois autant de gens que vous êtes.

il mal vos voloit faire, que vos ne fussiez tout desconfit. »

Par l'acort et le conseil aus autres barons et le duc de Venise, se leva en piez Coenes de Bethune¹, qui bons chevaliers et sages estoit, et bien eloquens, et respont al message : « Bel sire, vos nos avez dit que vostre sire se merveille mult porquoi nostre seignor et nostre baron sont entré en son regne ne en sa terre. En sa terre il ne sont mie entré, quar il la tient a tort et a pechié, contre Dieu et contre raison; ainz ^{mais} est son nevou qui ci siet entre nos sor une chaiere, qui est fils de son frere l'empereor Sursac. Mais s'il voloit ^{en lours} a la merci son nevou venir, et li rendoit la corone et l'empire, nos li proieriens que il li pardonnast, et li donast tant que il peust vivre richement. Et se vos por cestui message n'i revenez altre foiz, ne soiez si hardiz que vos plus i revegniez. » Ensi se parti li messages, et s'en rala ariere en Constantinoble a l'empereor Alexi. ^{aller} ^{aler = gap.}

Li baron parlerent ensemble l'endemain, et distrent qu'il mostreroient Alexi, le fil l'empereor de Constantinoble, al pueple de la cité. Et dont firent ariver les galies totes. Li dux de Venise et li marchis de Monferat entrerent en une, et mistrent avec als Alexi, le fil l'empereor Sursac; et es autres galies entrerent li chevalier et li baron, ^{qui volt}.

Ensi s'en alerent rez a rez des murs de Constantinoble, et mostrerent al pueple des Grés le valet, et distrent : « Veez ici vostre seignor naturel, et sachiez

1. Quesnes ou Conon de Béthune (Quesnes est le cas sujet et Conon le cas complément), homme de guerre et bon orateur, était aussi un trouvère estimable; il a laissé de belles chansons.

nos ne venimes mie por vos mal faire, ainz venimes por vos garder et por vos deffendre, se vos faites ce que vos devez. Car cil cui vos obeissiez cum a seignor, vos tient a tort et a pechié, contre Dieu et contre raison. Et bien savez con il a desloiaument ovré vers son seignor et vers son frere : que il li a les els traiz et tolu son empire a tort et a pechié. Et veez ci le droit oir; se vos vos tenez a lui, vos feroiz ce que vos devroiz; et se vos nel faites, nos vos ferons le pis que nos porrons. » Onques nus de la terre ne de la citet ne fist semblant que il se tenist a lui, por la cremor et por la dotance de l'empereor Alexi. Ensi s'en revindrent en l'ost ariere, et alerent chascuns a sa heberge.

L'endemain, quant il orent la messe oïe, s'assemblerent a parlement; et fu li parlemenz a cheval en mi les champs. La peussiez veoir maint bel destrer, et maint bon chevalier desus. Et fu li conseils des batailles deviser, quantes et quels il en auroient. Bestance i ot assez d'une part et d'autre...

(On répartit l'armée en sept corps de bataille; savoir : 1° l'avant-garde, commandée par Baudouin de Flandre; 2° le second corps avec Henri de Flandre; 3° le troisième avec Hugues de Saint-Pol; 4° le quatrième avec le comte Louis de Blois; 5° le cinquième avec Mathieu de Montmorency; Geoffroi de Villehardouin s'y trouvait avec les Champenois; 6° les Bourguignons formaient le sixième corps; 7° les Lombards, Toscans, Allemands formaient l'arrière garde ou septième corps, commandé par le marquis Boniface de Monferrat.)

Li jorz fu devisez quant il se recueilleroient es

nés et es vaissiaus, por prendre terre par force, ou por vivre ou por morir; et sachiez que ce fu une des plus doutoses choses a faire qui onques fust. Lors parlerent li evesque et li clergie al pueple, et lor mostrerent que ils fussent confez et feist chascuns sa devise : que il ne savoient quant Diex feroit son comandement d'els. Et il si firent mult volentiers par tote l'ost, et mult pitusement.

Li termes vint si con devisez fu; et li chevalier furent es uissiers tuit avec lor destriers; et furent tuit armé, les helmes laciez et li cheval covert et enselé. Et les autres genz qui n'avoient mie si grant mestier en bataile, furent es granz nés tuit; et les galées furent armées, et atornées totes.

Et li matins fu biels un poi après le soleil levant; et l'emperieres Alexis les atendoit a granz batailles, et a granz corroiz de l'autre part. Et on sone les bozines; et chascune galie fu a un uissier liée por passer oltre plus delivrement. Il ne demandent mie chascuns qui doit aler devant; mais qui ançois puet, ançois arive. Et li chevalier issirent des uissiers, et saillirent en la mer trosque a la çainture, tuit armé, les hielmes laciez et les glaives es mains; et li bon archier, et li bon serjant, et li bon arbalestier, chascuns a sa compaignie, la endroit ou ele ariva.

Et li Greu firent mult grant semblant del retenir; et quant ce vint as lances baissier, li Grieu lor tournerent les dos : si s'en vont fuiant, et lor laissent le rivage. Et sachiez que onques plus orgueilleusement nuls porz ne fu pris. Adonc comencent li marinier a ovrir les portes des uissiers, et a giter les ponz fors; et on comence les chevax a traire; et li chevalier

comencent a monter sor lor chevaus, et les batailles se comencent a rengier si com il devoient.

Li cuens Baudoins de Flandres et de Hennaut¹ chevaucha, qui l'avangarde faisoit, et les autres batailles après, chascune si cum eles chevauchier devoient ; et alerent trosque la ou l'emperere Alexis avoit esté logiez. Et il s'en fu tornez vers Costantinoble, et laissa tenduz très et paveillons ; et la gaignerent nostre gent assez.

De nostres barons fu tels li conseils que il se hebergeroient sor le port devant la tor de Galathas, ou la chaiene fermoit qui movoit de Costantinoble. Et sachiez de voir que par cele chaiene convenoit entrer qui al port de Costantinoble voloit entrer. Et bien virent nostre baron se il ne prenoient cele tor, et rompoient cele chaiene, que il estoient mort et mal bailli. Ensi se herbergierent la nuit devant la tor, et en la juerie² que l'on apele l'Estanor, ou il avoit mult bone vile et mult riche.

Bien se fissent la nuit eschaugaitier ; et l'endemain, quant fu hore de tierce, si firent une assaillie cil de la tor de Galathas, et cil qui de Costantinoble lor venoient aidier en barges, et nostre gent corent as armes. La assembla premiers Jaques d'Avesnes et la soe maisnie a pié ; et sachiez que il fu mult chargiez, et fu feruz parmi le vis d'un glaive, et en aventure de mort. Et uns suens chevaliers fu montez a cheval, qui avoit nom Nicholes de Janlain ; et secorrut mult bien

1. Baudouin IX avait hérité le Hainaut de son père appelé comme lui Baudouin, et la Flandre de sa mère, Marguerite d'Alsace.

2. La Juiverie ou quartier des Juifs. L'Estanor ou Stenon, nom du rivage au pied de Constantinople.

son seignor, et le fist mult bien, si que il en ot grant pris.

Et li criz fu levez en l'ost; et nostre gent viennent de totes parz, et les mistrent enz mult laidement, si que assez en i ot de morz et de pris; si que de tels i ot qui ne guenchirent mie a la tor, ainz alerent as barges dunt il erent venu; et la en i ot assez de noiez, et alquant en eschaperent. Et cels qui guenchirent a la tor, cil de l'ost les tindrent si près que il ne porent la porte fermer. Enqui refu granz li estors a la porte; et la lor tollirent par force, et les pristrent laienz. La en i ot assez de morz et de pris. Ensi fu li chastiaus de Galathas pris, et li porz gaigniez de Constantinoble par force.

VI. — Épisodes de la prise de Constantinople.

Or porroiz oïr estrange proesce : que li dux de Venise qui vialz hom ere et gote ne veoit, fu toz armez, el chief de la soe galie, et ot le gonfanon saint Marc par devant lui; et escrioit as suens que il le meissent a terre, ou se ce non il feroit jutise de lor cors. Et il si firent; que la galie prent terre, et il saillent fors : si portent le confanon saint Marc par devant lui a la terre.

Et quant li Venisien voient le confanon saint Marc a la terre, et la galie lor seignor qui ot terre prise devant als, si se tint chascuns a honi, et vont a la terre tuit; et cil des uissiers saillent fors et vont a la terre, et cil des granz nés entrent es barges et vont a la terre, qui ainz ainz, qui mielz mielz. Lors veissiez assaut grant et merveillox; et ce tesmoigne Joffrois

de Vile-Harduin, li mareschaus de Champaigne, qui ceste ovre traita, que plus de quarante li distrent por verité que il virent le confanon saint Marc de Venise en une des tors, et mie ne sorent qui l'i porta.

Or oiez estrange miracle ; et cil dedenz s'enfuient, si guerpissent les murs ; et cil entrent enz, qui ainz ainz, qui mielz mielz, si que il saississent vint cinq des tors et garnissent de lor gent. Et li dux prant un batel, si mande messages as barons de l'ost, et lor fait assavoir que il avoient vint cinq tors, et seussent por voir que il nes pooient reperdre. Li baron sont si lié que il nel pooient croire que ce soit voirs ; et li Venicien comencent a envoyer chevaus et palefroiz a l'ost en batiaus de cels que il avoient gaaigniez dedenz la vile.

Et quant li empereres Alexis vit que il furent ensi entré dedenz la vile, si comence ses genz a envoyer a si grant foison vers els que cil virent que il nes porroient soffrir. Si mistrent le feu entr'els et les Grex ; et li venz venoit devers noz genz ; et li feus comence si granz a naistre que li Gré ne pooient veoir noz genz. Ensi se retraistrent a lor tors, que il avoient saisies et conquises.

(L'Empereur sort de Constantinople avec toutes ses forces, et semble présenter la bataille ; puis, brusquement, il se retire, et la nuit suivante il s'enfuit abandonnant la ville et son trône).

VII. — Rétablissement d'Isaac, et bon accord des Grecs avec les Latins.

Cil de la vile remestrent mult esbahi, et traistrent a la prison ou l'emperiere Sorsac estoit, qui avoit les

ialz traiz. Si le vestent emperialment; si l'emportent el halt palais de Blacquerne, et l'asistrent en la halte chaire, et li obeirent come lor seignor. Et dont pristrent messages par le conseil l'empereor Sursac, et envoierent a l'ost, et manderent le fil l'empereor Sursac et les barons, que l'empereres Alexis s'en ere fuiz, et si avoient relevé a empereor l'empereor Sursac. Quant li valez le sot, si manda le marchis Boniface de Montferat, et li marchis manda les barons par l'ost. Et quant il furent assamblé al paveillon le fil l'empereor Sursac, si lor conte ceste novele; et quant il l'oïrent, de la joie qu'il orent ne convient mie a parler; que onques plus granz joie ne fu faite el monde. Et mult fu Nostre Sire loez pitusement par as toz, de ce que en si petit de terme les ot securuz, et de si bas con il estoient les ot mis al desore. Et por ce puet on bien dire : « Qui Diex vielt aidier, nuls hom ne li puet nuire ».

Lors comença a ajorner, et l'ouz se comença a armer; si s'armerent tuit par l'ost, por ce que il ne creoient mie bien les Grex. Et message comencent a issir dui ou troi ensemble et content ces noveles meismes. Li consels as barons et as contes fu tels, et cil al duc de Venise, que il envoieroient messaiges laiencz savoir coment li affaires i estoit; et se ce estoit voirs que on lor avoit dit, que on requerroit le pere que il assurest altelx convenances con li filz avoit faites, ou il ne lairoient mie entrer le fil en la vile. Eslit furent li message : si en fu li uns Mahius de Monmorenci, et Geffrois li mareschaus de Champagne fu li autres, et dui Venitien de par le duc de Venise.

Ensi furent li message conduit trosque a la porte,

et on lor ovri la porte et descendirent a pié. Et li Grifon orent mis d'Englois et de Danois a totes les haches a la porte, tres ci que al palais de Blaquerne. Einsint les amenerent des ci au haut palais ; la troverent l'empereor Sursac si richement vestu que pour noient demandast on home plus richement vestu, et l'empereriz sa fame dejoste lui, qui ere mult bele dame, suer le roi de Ongrie¹. Des autres houz homes et des haltes dames i avoit tant que on n'i pooit son pié torner, si richement acesmées que eles ne pooient plus. Et tuit cil qui avoient esté le jor devant contre lui, estoient cel jor a sa volenté.

Li message vindrent devant l'empereor Sursac : l'emperere et tuit li autre les honorerent mult. Et distrent li message que il voloient parler a lui priveement de par son fil, et de par les barons de l'ost. Et il se dreca, si s'en entra en une chambre, et n'enmena avec lui que l'empereris, et son chancelier et son drugue-mant, et les quatre messages. Par l'acort as autres messages, mostra Joffrois de Ville Hardoin li mareschaus de Champaigne la parole, et dist a l'empereor Sursac :

« Sire, tu vois le servise que nos avons fait a ton fil, et con bien no li avons sa convenance tenue. Ne il ne puet çaiens entrer trosque adonc qu'il ara fait nostre creant des convenz qu'il nos ha ; et a toi mande, comme tes filz, que tu nos assure la convenance en tel forme et en tel maniere con il nos a fait.

— Quelx est la convenance ? fait l'empereres ? —

1. Isaac avait épousé la sœur du roi de Hongrie (Emeric ou Henri). Sa fille, sœur d'Alexis le Jeune, était mariée à Philippe de Souabe, empereur d'Allemagne de 1190 à 1208.

Telx com je vos dirai, respont li messagiers. Tot el premier chief, metre tot l'empire de Romanie a l'obediencia de Rome dont il est partiz pieça; après doner deux cens mile mars d'argent a celx de l'ost, et viande a un an a petiz et a granz; et mener dix mile homes a pié et a cheval (telx a pié com nos vorrons, et telx a cheval com nos vorrons) en ses vaissiaux et a sa despense en la terre de Babiloine, et tenir par un an; et en la Terre d'oltremer a tenir cinq cens chevaliers a sa despense tote sa vie, qui garderont la Terre. Telx est la convenance que vostre fils nos a; et si la nos a aseurée par saremenz et par chartes pendanz et par le roi Philippe d'Alemaigne qui vostre file a. Icestui convenant volons nos que vos assurez alsì. »

— Certes, fait l'empereres, la convenance est mult granz, ne je ne voi comment elle puisse estre ferme; et ne por quant, vos l'avez tant servi, et moi et lui, que se on vos en donoit trestot l'empire, si l'ariez vos bien deservi. » En maintes manieres i ot paroles dites et retraites; mais la fin si fu telx, que li peres assura les convenances si con li fils les avoit assurees, par sairemens et par chartes pendanz bullées d'or¹. La charte fu delivrée as messages. Ensi pristrent congrié a l'empeoreur Sursac, et tornerent en l'ost arriere, et distrent as barons qu'il avoient la besoigne faite.

VIII. — Rupture avec les empereurs, défi porté par Conon de Béthune, premières hostilités.

(Les deux empereurs ne tenant pas les conventions jurées aux croisés, ceux-ci les menacent d'une rupture,

1. Munies de bulles d'or; les bulles sont les sceaux de métal attachés aux lettres patentes.

et leur envoient des ambassadeurs pour les sommer une dernière fois).

A cel message fu esliz Coenes de Betune et Geoffrois de Vile Hardoin li mareschaux de Champaigne, et Miles li Braibanz, de Provins ; et li dux de Venise i envoya trois hals homes de son conseil. Ensi monterent li message sor lor chevax, les espées çaintes ; et chevaucherent ensemble trosque al palais de Blaquerne. Et sachiez que il alerent en grant peril et en grant aventure, selon la traïson as Grés.

Ensi que descendirent a la porte et entrerent el palais et troverent l'empereor Alexi et l'empereor Sursac son pere seanz en deus chaieres lez a lez. Et delez aus seoit l'empereris qui ere fame al pere et marastre al fil, et ere suer al roi de Hongrie, bele dame, et bone. Et furent a grant plenté de haltes genz, et mult sembla bien corz a riche prince.

Par le conseil as autres messages, mostra la parole Coenes de Betune, qui mult ere sages et bien enparlez : « Sire, nos somes a toi venu de par les barons de l'ost et de par le duc de Venise. Et saches tu que il te reprovent le grant servise que il t'ont fait, con la gens sevent et cum il est apparisant. Vos lor avez juré, vos et vostre peres, la convenance a tenir que vos lor avez convent ; et vos chartes en ont¹. Vos ne lor avez mie si bien tenue com vos deussiez. Semont vos en ont maintes foiz, et nos vos en semonons, voiant toz vos barons, de par als, que vos lor taignoiz la convenance qui est entre vos et als. Se vos le faites, mult lor ert bel ; et se vos nel faites, sachiez que des hore

1. Et ils en ont vos chartes (votre engagement écrit).

en avant, il ne vos tienent ne por seignor ne por ami ; ainz porchaceront que il auront le leur en totes les manieres que il porront. Et bien vos mandent il que il ne feroient ne vos ne altrui mal, tant que il l'aussent desfié ; que il ne firent onques traïson, ne en lor terre n'est il mie acostumé que il le facent. Vos avez bien oï que nos vos avons dit ; et vos vos conseilleroiz si con vos plaira. »

Mult tindrent li Gré a grant mervoille et a grant oltrage ceste desfiance ; et distrent que onques mais nus n'avoit esté si ardiz qui ossast l'empereor de Constantinoble desfier en sa chambre meismes. Mult fist as messages malvais semblant l'empereres Alexis, et tuit li Grieu qui maintes foiz lor avoient fait mult biel.

Li bruis fu mult granz par la dedenz ; et li message s'en tornent et viennent a la porte et montent sor les chevaux. Quant il furent defors la porte, n'i ot celui qui ne fust mult liez ; et ne fut mie granz mervoille, que il erent mult de grant peril eschampé ; que mult se tint a pou que il ne furent tuit mort ou pris. Ensi s'en revierendrent a l'ost, et conterent as barons si con il avoient exploitié. Ensi comença la guerre et forfist qui forfaire pot, et par mer et par terre. En maint leu assemblerent li Franc et li Grieu ; onques, Dieu merci ! n'assemblerent ensemble que plus n'i perdissent li Grieu que li Franc. Ensi dura la guerre grant piece, trosque enz el cuer de l'iver.

Et lors se porpenserent li Grieu d'un mult grant enging, qu'il pristrent dix sept nés granz, ses emplirent totes de granz merrienz et d'esprises, et d'estopes, et de poiz, et de toniaus ; et attendirent tant que li venz venta de vers aus mult durement. Et une nuit, a mie nuit, mis-

trent le feu es nés, et laissierent les voiles aler al vent ; et li feus aluma mult halt, si que il sembloit que tote la terre arsis. Et ensi s'en vienent vers les navies des pelerins ; et li criz lieve en l'ost, et saillent as armes de totes parz. Li Venisien corrent a lor vaissiaus, et tuit li autre qui vaissials i'avoient ; et les comencent a rescore dou feu mult viguerosement.

Et bien tesmoigne Joffrois li mareschaus de Champagne qui ceste ovre dita, que onques sor mer ne s'aiderent genz mielz que li Venisien firent ; qu'il sailirent es galies et es barges des nés, et prenoient les nés totes ardanz a cros, et les tiroient par vive force devant lor anemis fors del port, et les metoient el corrant del Braz, et les laissoient aler ardent contreval le Braz. Des Grex i avoit tant sor la rive venuz que ce n'ere fins ne mesure ; et ere li criz si grant que il sembloit que terre et mers fondist. Et entroient es barges et en salvacions et traioient as noz qui rescooient le feu ; et en i ot de blechiez.

La chevalerie de l'ost, erraument qu'ele oï le cri, si s'armerent tuit ; et issirent les batailles as champs, chascune endroit soi, si con ele ere hebergie ; et il douterent que li Grieu ne les venissent assaillir par devers les champs.

Ensi soffrirent cel travail et cele angoisse trosque a cler jor ; mais par l'aïe de Dieu ne perdirent noient li noz, fors que une nef de Pisans, qui ere plaine de maarchandise ; icele si fu arse del feu. Mult orent esté en grant peril cele nuit ; que se lor naviles fust ars, il aussent tot perdu ; que il ne s'en peussent aler par terre ne par mer. Ice guerredon lor volt rendre li empereres Alexis del service qu'il li avoient fait.

(Peu après Murzuphle usurpe l'empire et chausse « les hueses¹ vermeilles », insigne de la souveraineté à Constantinople. Isaac meurt d'effroi ; son fils Alexis est étranglé dans sa prison (janvier 1204), mais les croisés refusent de reconnaître l'usurpateur ; ils assiègent la ville, et après plusieurs assauts, l'emportent de vive force le 13 avril 1204. Murzuphle avait pris la fuite la nuit précédente).

IX. — Seconde prise de Constantinople et partage du butin.

Li marchis Bonifaces de Montferrat chevaucha tote la marine, droit vers Boche de Lion² ; et quant il vint la, si li fu renduz, salves les vies a cels qui dedenz estoient. La fu trové li plus des haltes dames qui estoient fuies el chastel ; que la fu trovée la suer le roi de France qui avoit esté empereris, et la suer le roi de Hongrie, qui ravoit³ esté empereris, et des autres dames mult. Del tresor qui ere en cel palais ne covient mie parler ; quar tant en avoit que ce n'iert ne fins ne mesure.

Autressi cum cil palais fu renduz le marchis Boniface de Montferrat, fu renduz cil de Blaquerne a Henri, frere le conte Baudoin de Flandres, sals les cors a cels qui estoient dedenz. La refu li tresors si tres granz trovez ; que il n'en i ot mie mains que en

1. Bottes.

2. Bochelion, bouche de Lion, Bucholéon, palais impérial situé sur la Propontide ou mer de Marmara.

3. Qui l'avait été aussi, à son tour. Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste, mariée à Alexis, plus tard à Andronic et à Théodore Branas. Marguerite, sœur d'Eméric, roi de Hongrie, mariée à Isaac, ensuite à Boniface, marquis de Montferrat.

celui de Boche de Lion. Chascuns garni le chastel qui li fu renduz de sa gent, et fist le tresor garder ; et les autres genz qui furent espandu parmi la vile, gaaignierent assez ; et fu si granz li gaaienz faiz que nus ne vos en sauroit dire la fin, d'or et d'argent, et de vasselement et de pierres precieuses, et de samiz et de dras de soie, et de robes vaires et grises et hermines, et toz les chiers avoires qui onques furent trové en terre. Et bien tesmoigne Joffrois de Vile Har-doin li mareschaus de Champagne a son escient par verté, que puis que li siecles fu estorez, ne fu tant gaainié en une vile.

Chascuns prist ostel tel cum lui plot, et il en i avoit assez. Ensi se herberja l'oz des pelerins et des Veniciens ; et fu granz la joie de l'onor et de la victoire que Diex lor ot donee ; que cil qui avoient esté en poverté, estoient en richece et en delit. Ensi firent la Pasque Florie et la Grant Pasque après ¹ en cele honor et en cele joie que Diex lor ot donee. Et bien en durent Nostre Seignor loer ; que il n'avoient mie plus de vint mil homes armez entre uns et altres ; et par l'aïe de Dieu si avoient pris quatre cens mil homes ou plus, et en la plus fort vile qui fust en tot le monde (qui granz vile fu) et la mielz fermée.

Lors fu crié par tote l'ost, de par le marchis Boniface de Monferrat, qui sires ere de l'ost, et de par les barons et de par le duc de Venise, que toz li avoires fust aportéz et assemblez, si con il ere assureé et juré et fais escomuniemenz. Et furent nomé li leu en trois yglises ; et la mist on gardes des François et des Veni-

1. 18 et 25 avril 1204.

ciens, des plus loiaus que on pot trover. Et lors comença chascuns a aporer le gaieng et a metre ensemble.

Li uns aporta bien, et li autres mauvairement ; que covoitise qui est racine de toz mals, ne laissa ; ainz comencierent d'enqui en avant li covotous a retenir des choses ; et Nostre Sires les comença mains a amer. Ha ! Diex, con s'estoient leialment demené trosque a cel point ; et Dam Diex lor avoit bien mostré que de toz lor affaires les avoit honorez et essauciez sor tote l'autre genz. Et maintes foiz ont damage li bon por les malvais.

Assemblez fu li avoires et li gaains ; et sachiez que il ne fu mie toz aporetz avant ; quar assez en i ot de ceus qui en retinrent, seur l'escomeniement de l'apostole. Ce qui aus moustiers fu aporté, assemblé fu et departi des Frans et des Veniciens par moitié, si cum la compaignie ere jurée. Et sachiez que li pelerin. quant il orent parti, que il paierent de la lor partie, cinquante mil mars d'argent as Veniciens, et bien en departirent cent mil entr'alx ensemble par lor gent. Et savez coment ? Deus serjanz a pié contre un a cheval, et deus serjanz a cheval contre un chevalier. Et sachiez que onques hom n'en ot plus pour altesce ne pour proesce que il eust, se ensi non con il fut devisé et fait, se emblé ne fu.

Et de l'emblem, cil qui en fu revoiz, sachiez que il en fu fait grant justise ; et assez en i ot de penduz. Li cuens de Saint Pol en pendi un suen chevalier l'escu al col, qui en avoit retenu ; et mult i ot de cels qui en retindrent, des petiz et des granz ; mais ne fu mie seu. Bien poez savoir que granz fu li avoires ; que sanz celui qui fu emblez et sans la partie des Veniciens, en vint

bien avant quatre cens mil mars d'argent, et bien dix mil chevauchees, que unes que autres. Ainsi fu departiz li gaienz de Costantinoble con vos avez oï.

**X. — L'empereur Henri attaque la flotte
de Théodore Lascaris, et délivre le Chivetot¹.**

Ençois que cil assaus començast le semadi matin, s'en vint uns més batant en Constantinoble; et trova l'empereor Henri, el palais de Blaquerne, seant al mengier, et li dist : « Sire, sachiez que cil del Chivetot sont assis par mer et par terre; et se vos nes secorrez hastivement, il sunt pris et mort. »

Avec l'empereor ere Coenes de Betune et Joffrois, li mareschais de Champaigne, et Miles li Braibanz et pou de genz. Et pristrent conseil; et li conseils si fu tels que l'empereres s'en vient al rivage, et s'en entre en un galion, et chascuns en tel vaisel com il pot avoir. Et lors fait crier por tote la vile que il le sievent, a tel besoing cum por secorre ses homes; que il les a perduz se il ne les secort. Lors veissiez la cité de Costantinoble mult esformier des Venissiens et des Pisans, et d'autres genz qui de mer savoient; et corent as vassiaus, qui ainz ainz, qui mielx mielx. Avec als entroient li chevalier a totes lor armes; et qui ançois pooit, ançois se partoît del port por sivre l'empereor.

Ensi alerent a force de rimes, tote la vesprée tant con jorz lor dura, et tote la nuit trosque a l'endemain

1. Théodore Lascaris, gendre d'Alexis l'Ange, avait fondé l'empire de Nicée en 1204. Chivetot est probablement Kios, à l'ouest de Nicée, port sur Propontide, en Asie Mineure; mais Villehardouin désigne par ce nom le château fort.

al jor. Et quant vint a une piece après le soleil levant, si ot tant exploitié l'empereres Henris que il vit le Chivetot, et l'ost qui ere entor et par mer et par terre. Et cil dedenz n'orent mie dormi la nuit; ainz se furent tote nuit hordé, si malade et si navré com il estoient, et con cil qui n'atendoient se la mort non.

Et quant l'empereres vit que il estoient si près que il voloient assaillir, et il n'avoit encor de sa gent se pou non (avec lui ere Joffrois li mareschaus en un autre vaissel, et Miles li Braibanz, et Pisan, et autre chevalier; et tant que il avoient, entre granz et petiz, de vaisials dix sept, et cil en avoient bien soixante), et virent que se il atendoient lor genz et soffroient que cil assaillissent cels de Chivetot, qué il seroient mort ou pris; si fu tels lor conseils que il s'iroient combatre a cels de la mer.

Et voguerent cele part tuit d'un front, et furent tuit armé es vaissials, les hialmes laciez. Et quant cil les virent venir qui estoient tuit apareillié d'assaillir, si conurent bien que ce ere secors; si se partirent del chastel et vinrent encontre als; et tote lor oz se loja sor le rivage, de granz genz que il avoient a pié et a cheval. Et quant ils virent que l'emperere et la soe gens venroient totes voies sor als, si reculerent sor lor gens qui estoient sor le rivaje, si que cil lor pooient aidier de traire et de lancier.

Ensi les tint l'empereres assis a ses dix sept vaissiaus, tant que li criz vint qui ere meuz de Costantinoble; et ainçois que la nuit venist, en i ot tant venuz que il orent la force en la mer partot; et jurent tote nuit armé, et aancrez lor vaissiaus. Et fu lor consels telx, que si tost com il verroient le jor, que il

s'iroient combatre a els el rivage por tollir lor vaissials. Et quant vint endroit la mie nuit, si traistrent li Grieu toz lor vaissialx a terre, si botterent le feu dedenz, et les artrent toz, et se deslogierent, et s'en alerent fuiant.

L'empereres Henri et sa gens furent mult lié et joiant de la victoire que Diex lor ot donée, et de ce que il orent secouru lor gent. Et quant vint al matin, l'empereres et tuit li autre s'en vont al chastel del Chivetot; et troverent lor genz mult malades et mult navrées les plusors. Et le chastel esgarda l'empereres et sa genz, et virent que il ere si febles que il ne faisoit a tenir. Si recueillirent totes lor genz es vassials, et guerpirent le chastel et laissierent.

XI. — Mort du marquis Boniface de Montferrat.

Quant li marchis fu a Messinople, ne tarda mie plus de cinq jorz que il fist une chevauchie, par le conseil as Greus de la terre, en la montaigne de Messinople, plus d'une grant journée loing. Et cum il ot esté en la terre et vint al partir, li Bougre¹ de la terre se furent assemblé; et virent que li marchis fu a pou de gent. Et viennent de totes parz, si s'assemblerent a s'arriere garde. Et quant li marchis oï le cri, si sailli en un cheval toz desarmez, un glaive en sa main. Et cum il vint la ou il estoient assemblé a s'arriere garde, si lor corut sus, et les chaça une grant piece arriere. La fu feruz d'une sajete li marchis Bonifaces de Montferrat, parmi le gros del braz desoz l'espaule, mortelment, si

1. Bulgares.

que il comença a esprendre del sanc. Et quant sa gens virent ce, si se comencierent a esmaier et a desconforter et a mavaisement maintenir. Et cil qui furent entor le marchis le sostindrent, et il perdi mult del sanc ; si se comença a pasmer. Et quant ses genz virent que il n'auroient nule aïe de lui, si s'escomencierent a esmaier ; et le comencent a laissier. Ensi furent desconfit par ceste mesaventure ; et cil qui remestrent avec lui (et ce fu po) furent mort.

Et li marchis Bonifaces de Montferrat ot la teste colpée ; et la gens de la terre envoierent Johannis¹ la teste, et ce fu une des graignors joies que il aust onques. Halas ! con dolorous damage ci ot a l'empereor Henri et a tos les Latins de la terre de Romenie, de tel homme perdre par tel mesaventure, un des meilleurs barons et des plus larges, et des meilleurs chevaliers qui fust el remanant dou monde². Et ceste mesaventure avint en l'an de l'incarnation Jesu Crist mil deus cens et sept anz.

1. Les Bulgares, conduits par leur roi, Johannis, avaient envahi l'Empire et y faisaient d'affreux ravages. Johannis régnait sur la Bulgarie (ou Bogrie) et sur la Valachie (ou Blaquie).

2. Boniface de Montferrat avait marié sa fille Agnès à l'empereur Henri ; le beau-père et le gendre, longtemps divisés, venaient de se réconcilier ; le marquis avait fait hommage à l'empereur et en même temps avait donné à Geoffroi de Villehardouin « la cité de Messinople a (avec) totes ses appartenances, ou celi de la Serre (laquele que il ameroit mielz), et cil en fu ses hom liges, sauve la fealté l'empereor de Constantinoble ». Geoffroi de Villehardouin préféra Messinople où il s'établit alors, et probablement mourut en 1212 ou 1213. La Serre est en Macédoine, à l'ouest de Messinople, au nord-est de Salonique. — Les lignes citées ci-dessus terminent la chronique de Geoffroi de Villehardouin.

NOTICE SUR JOINVILLE

Jean de Joinville, plus jeune que saint Louis de neuf années, naquit vers 1224, à Joinville-sur-Marne, en Champagne, d'une famille noble et riche, où la charge de sénéchal de Champagne était héréditaire depuis quatre générations. Il était fils de Simon de Joinville qui, en 1230, avait vaillamment défendu la ville de Troyes, menacée par les barons révoltés contre la Régente, Blanche de Castille. La mère de Joinville, Béatrix d'Auxonne, était cousine germaine de l'empereur d'Allemagne, Frédéric II. Joinville a raconté que sa mère lui avait enseigné à ne jamais prononcer un mot de grave importance sans invoquer le Saint-Esprit et faire le signe de la croix sur sa bouche.

Nous ne savons rien de son enfance, sinon qu'il perdit son père de bonne heure, et fut probablement élevé à la cour de son suzerain, Thibaut IV, le chansonnier. Du moins, Joinville nous apprend qu'en 1241, âgé de dix-sept ans environ, il assista à la cour plénière que Louis IX tint à Saumur, au milieu de ses grands vassaux et d'une foule de gentilshommes, en l'honneur de son frère Alphonse, qui venait de recevoir l'investiture du comté de Poitiers. Joinville a raconté longuement ces fêtes magnifiques dans la *Vie de saint Louis* ; il avait eu l'honneur de servir d'écuyer tranchant devant le comte Thibaut ; et il se rappelait si bien, après soixante-et-dix ans écoulés, les plus petits détails de cette journée, qu'il nous parle dans son livre du « chapeau de coton » que le Roi portait, et qui lui seyait fort mal ; un tel couvre-chef n'étant pas pour un si jeune homme.

L'année suivante (1242) il assistait à la bataille de Tail-

lebourg, mais sans combattre ; car il n'avait pas encore vêtu le haubert. En 1244, saint Louis s'étant croisé, le comte de Champagne suivit l'exemple du Roi, un peu à contre-cœur, semble-t-il ; du moins il devait rester le moins possible en Orient ; une année tout juste. Joinville, qui se croisa avec le comte Thibaut, resta six années pleines hors de France (1248 à 1254). Il avait pris la croix sans enthousiasme : il la porta du moins de tout son cœur, et jusqu'au bout.

Il n'était pas naturellement militaire ; ni peut-être même très brave. Il eut d'autant plus de mérite à faire courageusement son devoir, un devoir qui lui déplaisait. Dans les terribles épreuves d'une guerre malheureuse, il vit la mort de très près, et lui-même, avec une simplicité touchante, avoue que plusieurs fois il eut peur. Mais le corps pouvait faiblir ; l'âme restait ferme ; il ne fut même pas tenté de manquer à ce qu'il devait à son Dieu, à son roi, aux traditions et aux exemples de sa famille. Tous ses ancêtres, depuis cent cinquante ans, avaient été aux croisades. Il fit comme eux, simplement, dignement ; sans joie, mais sans hésitation. On a dit dans notre siècle, que le difficile, c'est quelquefois, non pas de faire son devoir, mais de savoir où il est. Joinville croyait toujours savoir où est le devoir : cela aide beaucoup à le faire.

D'après son propre récit, à Pâques, l'an de grâce 1248, Joinville manda en son château de Joinville les hommes de son fief. La veille était né son second fils, nommé comme lui Jean. Toute la semaine se passa en fêtes et danses ; son frère, le sire de Vauquelour et les autres « riches hommes, donnèrent à manger chacun l'un après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi ». Le vendredi Joinville dit à ses hôtes : « Seigneurs, je m'en vais outre-mer et je ne sais si je reviendrai. Or venez avant, et si je vous ai fait tort en quelque chose, je veux le réparer. » Comme sa mère vivait encore, il n'avait pas alors « mille livrées de terre ». Il dut engager à Metz une grande partie de ses domaines. L'expédition coûtait cher ; il partait avec neuf chevaliers, dont deux bannerets, outre lui ; et sept cents hommes ; une petite armée.

Louis IX avait mandé cependant tous ses barons à Paris, et leur faisait prêter serment de foi et loyauté ; Joinville n'étant pas « son homme », refusa ce serment, qu'il devait prêter plus tard en acceptant du Roi une rente à titre de fief. Jusque-là il se considéra comme l'homme ou le vassal du seul comte de Champagne.

Après avoir envoyé ses bagages à Auxonne, d'où ils gagnèrent la mer par la Saône et le Rhône, Joinville se prépara au départ. L'abbé de Cheminon, qu'il regardait comme « le plus prud'homme de l'ordre blanche » (ordre de Cîteaux) lui donna l'écharpe et le bourdon. Il quitta son château « à pied, sans chaussure, en vêtement de laine, » et fut en pèlerinage à Blehécourt et à Saint-Urbain ; et pendant le trajet, « il ne voulut pas une fois retourner ses yeux vers Joinville, pour que le cœur ne lui attendrit pas du beau château qu'il laissait et de ses deux enfants ». Il avait frété un navire à frais communs avec le comte de Sarrebruck. Ils prirent la mer à Marseille, non sans un peu d'émotion, qu'il avoue naïvement, comme tout ce qu'il pense et sent. « Le vent enfla les voiles et nous ôta la vue de la terre ; on ne vit plus que le ciel et l'eau ; et chaque jour le vent nous éloigna davantage du pays où nous étions nés. Bien follement hardi est celui qui ose se mettre en tel péril avec le bien d'autrui sur la conscience, ou en péché mortel ; on s'endort le soir, et on ne sait pas si l'on ne se trouvera pas au fond de la mer le matin. » Il rejoignit le Roi à Chypre ; il n'avait plus, son passage payé, que deux cent cinquante livres tournois ; et ses chevaliers, informés de sa détresse, menaçaient de s'en retourner. Heureusement le Roi vint à son secours par un subside de huit cents livres. La veille de la Pentecôte on fit voile vers l'Égypte ; le jeudi suivant on arriva devant Damiette. Toute l'armée du Soudan était sur le rivage « bien beaux hommes à regarder ; le Soudan porte armes d'or qui resplendissaient au soleil ». Les naciens (timbales), les cors sarrazinois faisaient rage « épouvantable à écouter ».

On sait que Damiette se rendit sans combat ; ce fut le seul succès d'une campagne de onze mois, qui semble avoir été jusqu'au bout mal conduite. Joinville n'en a, en aucune

façon, la responsabilité; il était l'un des plus jeunes parmi les chevaliers, et non du premier rang. Saint Louis ne prit l'habitude de le consulter que plus tard, et après le désastre. Il n'est pas probable d'ailleurs, que les avis de Joinville eussent changé la fortune. Il n'avait lui-même aucun talent militaire; et le récit, intéressant, mais absolument confus, qu'il a donné de la bataille de la Mansourah, dénote un esprit peu apte à saisir l'ensemble d'une grande affaire. Ajoutons qu'il se conduisit, dans cette bataille de trois jours ¹, avec une bravoure admirable. Son rôle ne nous est connu que par son propre témoignage; mais ce témoignage est empreint d'une sincérité si absolue, il dit lui-même avec une si entière naïveté chacune de ses démarches, dont plusieurs semblent avoir été inutiles ou malavisées, qu'on ne saurait mettre en doute le plus petit détail des choses qu'il raconte, autant qu'il les a vues de ses yeux. Pour ce qu'on lui rapporte, il est, comme nous dirons, moins digne d'entière créance; ayant plus de bonne foi que de critique, il ne discerne pas toujours la valeur des témoignages qu'il a recueillis.

Il n'était pas de ceux que la guerre amuse; il la faisait de tout son cœur, par devoir plus que par belle humeur. Mais cette gaieté belliqueuse qu'il ne paraît pas avoir sentie par lui-même, il la goûte au moins chez autrui. Il se rappelle avec plaisir qu'au plus fort de la mêlée, pendant que les Sarrasins hurlaient autour d'eux, le bon comte de Soissons, cousin germain de sa femme, lui criait, en riant: « Sénéchal, laissons huer cette canaille. Par la coiffe Dieu (c'était son juron) encore en parlerons-nous, entre vous et moi, de cette journée ès chambres des dames. »

L'épidémie dévasta l'armée après la funeste bataille de la Mansourah. Joinville affaibli par ses blessures tomba malade, et dut se mettre au lit, le jour de la mi-carême. « Il advint ainsi, dit-il, que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit en mon pavillon; et avait la maladie que j'avais. Or advint ainsi qu'en son sacrement il se pâma.

1. 8-11 février 1250.

Quand je vis qu'il allait choir, moi qui avait revêtu ma cotte, je sautai hors de mon lit, nu pieds et le tint dans mes bras, et lui dis qu'il fit jusqu'au bout et tout doucement son sacrement; que je ne le laisserais pas jusqu'à ce qu'il eut fini. Il revint à lui et finit son sacrement, et chanta sa messe jusqu'au bout; ni onques puis ne chanta.»

La retraite commença, et bientôt tourna en désastre. Le Roi fut pris sur terre; et Joinville sur le Nil, où il s'était embarqué. « Un mien cellérier me dit : Je suis d'avis que nous nous laissions tous tuer; et nous irons tous en paradis. » Mais nous ne l'en crûmes pas. Quand je vis qu'il fallait se rendre, je pris mon écrin, mes bijoux, et les jetai dans le fleuve; mes reliques aussi. Alors un de mes mariniérs me dit : « Seigneur, si vous ne me laissez dire que vous êtes cousin du Roi, on vous occira tous, et nous avec. » Et je lui dis que je voulais bien qu'il dit tout ce qu'il voudrait. Quand la première galère qui venait vers nous pour enfoncer notre vaisseau par le travers, entendit cela, ils jetèrent leurs ancres près de notre vaisseau. Alors Dieu m'envoya un Sarrasin qui était de la terre de l'Empereur¹. Cet homme habillé de braies de toile écrue, vint en nageant jusqu'à notre vaisseau; il me saisit par les flancs entre ses bras et me dit : « Seigneur, vous êtes perdu si vous n'avez; il faut sauter de votre navire sur la pointe que fait la quille de cette galère. Sautez, ils ne vous verront pas; ils ne pensent qu'à prendre votre navire. » On me jeta une corde de la galère; je sautai sur la pointe comme il plut à Dieu. Je chancelais tellement que si le Sarrasin n'eût sauté derrière moi pour me soutenir, je serais tombé dans l'eau. Ils me mirent en la galère, où il y avait bien deux cent quatre-vingts hommes de leurs gens. Alors ils me portèrent à terre, et me sautèrent sur le corps pour me couper la gorge; car celui qui m'eût tué croyait s'en faire honneur. Et le Sarrasin qui me tenait toujours embrassé, criait : « Cousin du Roi! » Deux fois on me fit tomber par terre; une autre fois sur les genoux; et je sentis alors le couteau sur la gorge. Dieu

1. Frédéric II, empereur d'Allemagne, avait des possessions en Orient.

me sauva de leur acharnement par l'aide du Sarrasin qui me mena jusqu'au château où étaient les chevaliers Sarrasins. Arrivé là, ils m'ôtèrent mon haubert, et par pitié jetèrent sur moi une couverture d'écarlate fourrée de menu vair¹ que madame ma mère m'avait donnée ; un autre m'apporta une courroie blanche, que je ceignis par dessus ma couverture, où j'avais fait un trou pour m'en habiller ; un autre m'apporta un chaperon, que je mis sur ma tête. Alors, pour la peur que j'avais, je commençai à trembler bien fort, et pour la maladie aussi. »

Pendant trente jours, saint Louis disputa sa vie et sa liberté contre les exigences du Soudan ; puis contre celles des Emirs, quand une révolte militaire eut coûté la vie au Soudan. Joinville plusieurs fois encore vit la mort de bien près : un jour trente Sarrasins se jetèrent sur lui et ses compagnons avec des cris de mort. « Il y avait tout plein de gens qui se confessaient à un frère de la Trinité, qui avait nom Jean et était au comte de Flandres. Mais pour moi ; il ne me souvint onques de péché que j'eusse fait ; je pensai seulement que plus je me défendrais, et me regimberais, pis me vaudrait. Alors je me signai, et m'agenouillai aux pieds de l'un deux qui tenait une hache danoise de charpentier, et je dis : « Ainsi mourut Sainte Agnès ! » Messire Gui d'Ybelin, connétable de Chypre, s'agenouilla tout contre moi et se confessa à moi, et je lui dis : « Je vous absous, du pouvoir, tel quel, que Dieu m'a pu donner. » Mais quand il se releva, il ne me souvint onques de chose qu'il m'eût dite ni racontée. »

Enfin le traité fut fait avec les Emirs pour la délivrance du Roi et de son armée. On paya la rançon le dimanche après l'Ascension ; il manquait au Roi trente mille livres, que les Templiers refusèrent de lui avancer. Joinville indigné, proposa de leur emprunter cet argent de force ; et, avec l'approbation de saint Louis, fit comme il avait dit, et malgré les protestations des Templiers, alla lui-même chercher l'argent sur leurs galères. Damiette rendue, le

1. *Menu vair* (du latin *varius*, à cause des nuances variées de cette fourrure).

Roi et Joinville, qui ne se séparèrent plus, firent voile vers Acre, où ils arrivèrent après six jours de traversée. Joinville débarqua épuisé, presque mourant ; logé à l'entrée d'une église, il entendait tous les jours les chants funèbres recommencer plus de vingt fois pour les morts qu'on y apportait. Cependant il guérit assez promptement et retourna auprès du Roi, qui commençait à consulter sur l'opportunité de retourner en France. Tout le conseil était d'avis de quitter la place et de remettre à la voile, Joinville presque seul, touché du sort des prisonniers qu'on laissait en arrière, et du fâcheux état du royaume de Jérusalem que l'on allait abandonner, opina fortement pour demeurer encore un an au moins en Terre-Sainte. Le Roi ne disait rien, et semblait hésiter. Ce jour-là, Joinville dîna avec le Roi, qui, contre son usage, ne lui adressa pas la parole. Il crut que sa hardiesse avait déplu ; pendant les grâces, il s'écarta, tout pensif, et vint s'appuyer contre une fenêtre, en passant les bras entre les barreaux : « Comme j'étais là, dit-il, le Roi s'approcha par derrière et mit ses deux mains sur ma tête ; je crus que c'était Messire Philippe de Nemours, qui ce jour-là m'avait fait trop d'ennui pour le conseil que j'avais donné au Roi ; je lui dis : « Laissez-moi en paix, messire Philippe. » Comme je tournais la tête, la main du Roi glissa sur mon visage ; et je connus que c'était le Roi à une émeraude qu'il avait au doigt. Il me dit : « Tenez-vous tranquille ; je veux vous demander comment vous fûtes si hardi, vous, un jeune homme, pour me conseiller de rester, contre tous les grands personnages et les plus sages de France qui me conseillaient de m'en aller. — Sire, lui dis-je, si mauvais que j'eusse le cœur, jamais je ne vous conseillerais de vous en aller. — Dites-vous que je ferais une mauvaise action en m'en allant ? — Que Dieu m'aide, Sire ; oui, je le dis. — Si je demeure, demeurerez-vous ? — Je lui dis : Oui, si je puis, à mes frais, ou à ceux d'un autre. — Or, soyez tout aise ; je vous sais très bon gré de ce que vous m'avez conseillé ; mais ne le dites à personne de toute cette semaine. » Le Roi demeura, et prit Joinville à son service ; il lui promit deux mille livres, jusqu'à Pâques de 1251 ; douze cents pour engager trois chevaliers bannerets ; huit cents pour sa

propre bannière, car Joinville était sans ressources. Les frères du Roi retournaient en France. En s'éloignant, ils prièrent fort le Sénéchal de veiller sur le Roi, et lui dirent qu'il ne demeurait personne en qui ils eussent autant de confiance qu'en lui.

Le séjour en Syrie se prolongea quatre années, pendant lesquelles Joinville resta aux gages du Roi aux conditions indiquées plus haut. Avec son bon sens pratique, il eut soin de régler sa vie et ses dépenses comme il eût pu faire en France ; achetant les provisions l'été, quand les vivres sont moins chers ; cent tonneaux de vin à la fois ; mais on buvait le meilleur d'abord ; pour les valets, on y mêlait de l'eau ; un peu moins d'eau pour les écuyers ; les chevaliers, à la table de Joinville, ajoutaient l'eau à volonté. Le sénéchal n'en ajoutait pas du tout ; au risque de se faire tancer par le Roi. « Il me demanda, en Chypre, pourquoi je ne mettais pas d'eau dans mon vin. Je lui dis que c'était sur l'avis des médecins ; qui me disaient que j'avais la tête grosse et l'estomac froid, et qu'il n'y avait pas danger que je m'enivrasse. » Le Roi me dit que les médecins me trompaient ; » que si je ne commençais pas dès ma jeunesse, et que je voulusse mettre de l'eau en ma vieillesse, la goutte et les maladies d'estomac me prendraient ; jamais je n'aurais santé ; mais si je buvais le vin pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous les soirs ; et c'est trop laide chose à un vaillant homme que de s'enivrer. »

C'est à Saint-Jean-d'Acre, en 1250, que Joinville composa une sorte d'exposé de sa foi religieuse, qu'il nomma son *Credo*, et qu'il remania plus tard (en 1287). Quatre ans se passèrent en Syrie, à Saint-Jean-d'Acre, à Césarée, à Jaffa, à Sidon, sans autres expéditions militaires que quelques escarmouches avec les Arabes pillards qui harcelaient les dernières places occupées par les Chrétiens. Enfin quand le Roi eut mis ce royaume chancelant en état de résister encore quelques années aux coups des musulmans ; rappelé d'ailleurs en France par la mort de Blanche de Castille, sa mère, il quitta la Syrie, sans avoir voulu visiter Jérusalem, où il ne pouvait entrer qu'en pèlerin vaincu, et non en Roi libérateur, comme il avait espéré. Il ne crut pas devoir

avouer, pour ainsi dire, par cette humiliation l'éternelle captivité du Saint-Sépulcre.

Quand il apprit la mort de sa mère (novembre 1252) la douleur du Roi fut profonde, et la Reine, sa femme, que Blanche de Castille avait si rudement traitée, fit mine aussi de mener grand deuil. Avec sa franchise ordinaire, Joinville lui en fit reproche : « Il dit bien vrai, celui qui dit qu'on ne se doit fier aux femmes ! La femme que vous haïssiez le plus est morte, et vous en menez tel deuil. — La Reine lui répondit que ce n'était pas pour elle-même qu'elle pleurait, mais pour le chagrin qu'avait le Roi.

Le retour en France étant décidé, on mit à la voile le 24 avril 1254. Après une traversée périlleuse, qui dura dix semaines, on descendit à Hyères, en Provence. Le Roi voulait continuer jusqu'à Aigues-Mortes, qui était sa terre. Joinville l'en détourna. « Si vous faites cela, Sire, il serait bien juste qu'il vous arrivât la même chose qu'à Madame de Bourbon ; elle ne voulut pas descendre en ce port, et reprit la mer pour aller à Aigues-Mortes ; elle demeura encore sept semaines en mer. »

A Hyères, l'abbé de Cluny vint offrir au Roi deux beaux palefrois, et lui dit : « Sire, demain je viendrai vous parler de mes affaires. » Il revint, en effet, et le Roi l'écouta longuement et soigneusement. — L'abbé parti, Joinville dit au Roi : « Je vous demanderai, s'il vous plaît, si vous avez écouté l'abbé de Cluny avec plus de bienveillance, parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois. » Le Roi réfléchit longuement et me dit : « Vraiment, oui. — Sire, savez-vous pourquoi je vous ai demandé cela ? — Pourquoi ? — Parce que je vous conseille de défendre à tous vos conseillers de recevoir quelque chose de ceux qui auront affaire devant vous ; soyez certain, s'ils reçoivent, qu'ils écouteront plus volontiers et plus soigneusement ceux qui leur donneront, comme vous avait fait l'abbé de Cluny. » Que faut-il admirer le plus, la candeur du Roi, ou la franchise de Joinville ?

A Beaucaire, il quitta saint Louis, pour rentrer directement à Joinville ; puis après avoir passé quelque

temps chez lui, et mis ordre à ses affaires, il rejoignit saint Louis à Soissons. Pendant quatorze ans, jusqu'à la fin du règne, il partagea ainsi sa vie entre son fief et la cour, où le Roi l'accueillait toujours avec joie. Il faut voir dans le livre de Joinville le tableau de cette touchante amitié qui unit deux hommes si inégaux, plus encore par la vertu que par le rang : cette tendresse d'un saint pour un homme aussi imparfait, rempli d'honneur et de bonne volonté, mais sujet à tant de faiblesses, offre un spectacle singulier rempli d'un charme pénétrant. Jamais le candide Joinville n'essaie de détourner sur son front un reflet de l'auréole. Saint Louis lui dit un jour devant deux religieux : « Sénéchal, lequel aimeriez-vous mieux d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel ? » Et moi, qui jamais ne lui mentis, lui répondis que j'aimerais mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être lépreux. Quand les frères furent partis, il m'appela tout seul, me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Comment me dites-vous cela hier ? » Je lui dis que je le disais encore. Il me dit : « Vous avez parlé trop vite, comme un étourdi (*comme hastis musars*) car vous devez savoir qu'il n'y a lèpre si laide comme d'être en péché mortel. Quand l'homme meurt, il est guéri de la lèpre du corps ; mais quand l'homme meurt ayant fait un péché mortel, il n'est jamais certain de s'en être assez repentant durant sa vie pour que Dieu lui ait pardonné ; aussi doit-il avoir grand'peur que cette lèpre-là lui dure autant que Dieu sera en paradis. Je vous prie, fit-il, autant que je puis, que vous mettiez votre cœur pour l'amour de Dieu et de moi, à mieux aimer que tout méchef arrive à votre corps de lèpre et de toute maladie ; plutôt que le péché mortel ne vienne à votre âme. »

« Il me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jour du Grand Jeudi : « Sire, lui dis-je, à la male heure ! les pieds de ces vilains je ne laverai jamais. — Vraiment, fit-il, c'est mal dit ; car vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Ainsi je vous prie, pour l'amour de Dieu premièrement, et pour l'amour de moi, que vous preniez la coutume de leur laver les pieds. »

Ni l'étroite amitié qui l'unissait au Roi, ni aucune considération de foi, d'honneur ou de religion ne put décider Joinville à prendre part à la seconde croisade de saint Louis. Il s'en est expliqué fort nettement : « Je fus beaucoup pressé du roi de France et du roi de Navarre, pour me croiser. A cela répondis-je, que tandis que j'avais été au service de Dieu et du Roi outre-mer, et depuis que j'en revins, les serviteurs du Roi de France et du Roi de Navarre m'avaient détruit et appauvri mes gens, tant qu'eux et moi nous en souffririons toujours. Qu'ainsi, si je voulais travailler selon la volonté de Dieu, je devais demeurer en France, pour aider mon peuple et le défendre ; car si je mettais mon corps en l'aventure du pèlerinage outre-mer, quand je voyais tout clair que ce serait pour le mal et le dommage de mes gens, je courroucerais ainsi Dieu, qui donna sa vie pour son peuple. J'entends que tous ceux qui conseillèrent au Roi ce voyage, firent péché mortel ; car, lorsque le Roi était en France, tout le royaume était heureusement en paix, à l'intérieur et avec tous ses voisins ; mais depuis son départ, l'état du royaume ne fit qu'empirer. Grand péché firent ceux qui lui conseillèrent le voyage, dans la grande faiblesse où était son corps ; car il ne pouvait supporter ni la voiture, ni le cheval. Sa faiblesse était si grande, qu'il souffrit que je le portasse entre mes bras de l'hôtel du comte d'Auxerre, où je pris congé de lui, jusqu'aux Cordeliers. Et toutefois, faible comme il était, s'il fût demeuré en France, peut-être eût-il encore vécu longtemps et fait beaucoup de bien, et de bonnes œuvres. »

Joinville n'avait que quarante-six ans à la mort de saint Louis. Il demeura le serviteur, le conseiller très écouté de Philippe le Hardi, qui lui confia même le gouvernement de la Champagne pendant la minorité de Jeanne de Navarre, héritière du fief. Lorsque commença, en 1282, le procès pour la canonisation de saint Louis, Joinville fut naturellement appelé en témoignage : « A la poursuite du Roi de France, et par le commandement du Pape, vint l'archevêque de Rouen et frère de Jean de Samois, à Saint-Denis-en-France, et là demeurèrent longtemps pour faire

enquête de la vie, des œuvres et des miracles du saint Roi; et on me manda que j'allasse à eux, et ils me tinrent deux jours. Et après qu'ils se furent enquis auprès de moi et d'autres, ce qu'ils eurent trouvé fut apporté à la cour de Rome, et le Pape et les Cardinaux l'examinèrent avec soin; et selon ce qu'ils virent, ils firent droit, et le mirent au nombre des confesseurs; dont grand'joie fut, et doit être à tout le royaume de France, et grand honneur à toute sa lignée, s'ils veulent imiter ses bonnes actions; grand déshonneur, au contraire, s'ils ne suivent pas ses bons exemples. »

Joinville assista (le 25 Août 1298) aux fêtes de la canonisation; frère Jean de Samois qui fit le sermon, louant l'absolue loyauté de saint Louis (surtout à propos du paiement de sa rançon aux Sarrasins) fit appel au témoignage de Joinville présent: « Ne croyez pas que je vous mente; je vois tel homme ici qui m'a témoigné de ce fait sur son serment. »

Vers le même temps, à ce qu'il semble, Joinville eut un songe, et saint Louis lui apparut pendant son sommeil; il était à Joinville, dans la chapelle du château et semblait merveilleusement joyeux et satisfait. « Moi même, dit Joinville, heureux de le voir en mon château, je lui disais: « Sire, quand vous partirez d'ici je vous logerai dans une maison qui m'appartient, en une mienne ville, appelée Chevillon. » Et lui me répondit en riant et me dit: « Sire de Joinville, par la foi que je vous dois, je n'ai pas envie de partir d'ici de sitôt. » Quand je m'éveillai, je réfléchis; et il me sembla qu'il plaisait à Dieu et au saint Roi que je le logeasse en ma chapelle; et ainsi ai-je fait; car je lui ai établi un autel en l'honneur de Dieu et de lui; et l'on y chantera (la messe) à jamais en l'honneur de lui; car il y a rente établie à perpétuité pour ce faire. Et j'ai raconté ces choses à Monseigneur le Roi Louis, qui est héritier de son nom; et il me semble qu'il ferait le gré de Dieu, et le gré de notre saint Roi Louis, s'il demandait des reliques du vrai corps saint, et les envoyait à ladite chapelle Saint-Laurent, à Joinville; pour que ceux qui viennent à son autel le fassent avec une plus grande dévotion. »

Peu de temps après la canonisation de saint Louis, la Reine de France, femme de Philippe le Bel, Jeanne de Navarre, qui aimait beaucoup Joinville, avait demandé au sénéchal de Champagne « qu'il lui fit faire » (c'est-à-dire qu'il dictât pour elle) « un livre des saintes paroles et des bonnes actions de notre Roi saint Louis ». Joinville consentit avec joie ; mais Jeanne de Navarre mourut (le 2 Avril 1305) avant que le livre fût terminé. Il le fut en 1309, au mois d'octobre, et l'auteur le présenta et dédia « à son bon seigneur Louis (plus tard Louis X, le Hutin) fils du Roi de France (Philippe le Bel) et déjà, du chef de sa mère défunte, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, » c'est-à-dire suzerain direct de Joinville.

Un Italien qui voyageait en France, vers 1312, Francesco da Barberino, atteste que Joinville alors âgé de quatre-vingt-dix ans, et respecté de tous comme le témoin d'un autre âge, jouissait à la cour de Philippe le Bel d'une autorité singulière, moins, il est vrai, dans les questions politiques que dans celles qui touchaient à la courtoisie et aux usages mondains. Il était extrêmement poli, comme souvent les vieillards. Barberino lui demandant un jour quelle plus grande preuve de discernement pouvaient montrer ceux qui veulent faire honneur « C'est d'honorer tout le monde » répondit Joinville. L'aimable vieillard venait d'achever la *Vie de saint Louis*, et de la présenter au fils aîné du Roi, Louis le Hutin. Francesco da Barberino ne dit mot de cette œuvre qui passa très inaperçue ; le goût des contemporains était bien différent de cette bonhomie et de cette simplicité.

En 1315, Louis X convoqua ses vassaux contre les Flamands ; d'après la lettre que Joinville écrivit au Roi en réponse au ban de convocation, il semble qu'il dut lui-même conduire son contingent et rejoindre l'armée royale. Il avait quatre-vingt-onze ans. Il mourut deux ans plus tard, le 16 Juillet 1317, âgé de quatre-vingt-treize ans environ. Il avait terminé le livre qui fait sa gloire à quatre-vingt-cinq ans ; c'est-à-dire après qu'il avait de beaucoup dépassé l'âge où l'homme ne change plus. Quoiqu'il ait écrit dans le quatorzième siècle, Joinville est

donc, en réalité, du siècle précédent, de la génération précédente ; un contemporain de saint Louis et de Philippe le Hardi.

L'exemplaire original de l'*Histoire de saint Louis*, offert par Joinville, en 1309, à Louis le Hutin, fils de Philippe le Bel, arrière-petit-fils de Louis IX, s'est perdu par la négligence des possesseurs, ou par celle des gardiens de leurs trésors. Aucun inventaire ne porte trace de cet exemplaire.

Un second exemplaire original, conservé par Joinville, et légué par lui à ses descendants, semble avoir également péri. C'est probablement d'après cet exemplaire que fut exécuté, au commencement du seizième siècle, le magnifique manuscrit, dit de Lucques, destiné à Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise ; la baronnie de Joinville avait échu, par suite d'alliance, à cette branche de la maison de Lorraine. Au reste, le livre de Joinville avait passé sans bruit ; la parfaite naïveté de son récit répugnait au goût subtil et déjà raffiné des contemporains de sa vieillesse. On connut saint Louis, par les Chroniques de Saint-Denis, par Guillaume de Nangis, par divers récits hagiographiques ; on dédaigna de le chercher dans Joinville, promptement oublié. Le quatorzième siècle, le quinzième siècle, n'ont ni apprécié, ni même connu cet ouvrage, que nous préférons aujourd'hui à tant d'écrits, bruyamment admirés au moyen âge. L'époque eut parfois du génie ; elle n'eut jamais de goût. Combien d'excellents écrivains y demeurèrent méconnus : Rutebeuf, que pas un de ses contemporains n'a nommé ; l'auteur anonyme de la *Vie de Guillaume le Maréchal* ; Charles d'Orléans, lui-même, totalement oublié après sa mort !

Le seizième siècle eut l'honneur de restituer Joinville à la France. Un éditeur, fort ignorant d'ailleurs, Pierre Antoine de Rieux, l'exhuma d'une bibliothèque inconnue ; il publia la première édition de l'*Histoire de saint Louis* en 1547, avec une dédicace à François I^{er}. « Il y a deux ans, ou environ, dit-il, que moi étant à Beaufort en Valée, au pays d'Anjou, visitant quelques vieux registres du feu Roi René de Sicile (Sicile), pour y cuider trouver quelque antiquité

dont il avait été amateur, aurais trouvé la Chronique du Roi saint Louis, écrite par un seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, qui était de ce temps-là, et avait accompagné le dit roi saint Louis en toutes ses guerres... L'histoire était un peu mal ordonnée, et mise en langage assez rude. » Naturellement Pierre Antoine de Rieux se mit en devoir de polir ce langage « un peu rude ». Mais en 1547, on n'entendait plus la langue de Joinville, ni même celle du quinzième siècle. C'est le temps où Marot, publiant Villon, l'écorchait à plaisir et prenait pour des fautes d'orthographe les dernières traces de l'ancienne déclinaison romane.

Soixante et dix ans plus tard, Claude Ménard dédiait à Louis XIII une seconde édition de Joinville, également établie sur un manuscrit fort médiocre. Au dix-huitième siècle, Melot, Sallier, Capperonnier donnèrent (en 1761) une édition bien meilleure, d'après un manuscrit apporté, dit-on, de Bruxelles en France, par le maréchal de Saxe. Mais ce manuscrit¹ n'est pas, comme on le crut alors, contemporain de Joinville ; il est de la seconde moitié du quatorzième siècle, et de cinquante ans postérieur à la mort de l'auteur.

Or, entre 1309 et 1370, la langue avait changé avec une rapidité surprenante ; et déjà Joinville avait écrit, en 1309, dans une langue qui n'était plus celle de ses contemporains : un écrivain ne change plus sa langue après cinquante ans, et Joinville avait eu cinquante ans en 1273 ; c'est dire qu'il y avait un siècle d'écart entre la langue de Joinville, et celle des scribes qui, vers 1370, le copiaient fort mal, en le rajeunissant.

L'édition de Daunou exécutée d'après le même manuscrit, perfectionna le texte au moyen de quelques variantes tirées du manuscrit de Lucques : elle est d'ailleurs enrichie d'un appareil historique très précieux. La première édition de Wailly (1867) améliora encore le texte traditionnel au moyen d'un troisième manuscrit, qui n'est qu'un second exemplaire du manuscrit de Lucques, mais plus complet. Tous deux proviennent d'une même source, et sont d'accord, pour le fond du texte, avec le manuscrit de Bruxelles,

1. Aujourd'hui à Paris, Bibliothèque nationale. fonds fr. 13568.

lequel provient d'une autre source ; ce qui prouve bien, quoi qu'on en ait dit, qu'il n'y a pas d'interpolation, au moins notable, dans le texte de la *Vie de saint Louis*.

En revanche, la forme est presque également, quoique diversement mauvaise dans les trois manuscrits. M. de Wailly l'a bien prouvé, en montrant d'abord que dans le manuscrit de Lucques, écrit au seizième siècle, il subsiste des traces de la déclinaison romane à deux cas, lesquelles ont déjà disparu dans le manuscrit de Bruxelles, qui est du quatorzième siècle, mais où la langue est rajeunie systématiquement. Voici comment il explique cette anomalie apparente : le sujet singulier ayant un s final, et le sujet pluriel n'ayant pas d's final dans la langue d'oïl, le seizième siècle, qui avait entièrement oublié cette règle, s'est mépris (comme fit Marot en éditant Villon), sur le vrai nombre de plusieurs substantifs ; il a pris des singuliers pour des pluriels ; et des pluriels pour des singuliers. Le scribe du quatorzième siècle, au contraire, a bien reconnu le singulier, le pluriel ; mais il a retranché l's au sujet singulier, ajouté s au sujet pluriel. L'un garda l'orthographe et fit des contresens ; l'autre comprit le texte, mais changea l'orthographe.

« Le manuscrit du quatorzième siècle n'est pas un original puisqu'il offre souvent des leçons rajeunies, auxquelles il serait possible de substituer des leçons primitives dont la trace évidente subsiste dans les deux manuscrits du seizième siècle ». (Wailly.)

Après avoir démontré que l'orthographe du texte du quatorzième siècle n'est pas celle de Joinville, M. de Wailly, par un procédé très ingénieux et très savant, est parvenu à rétablir la véritable orthographe avec beaucoup de vraisemblance.

Joinville n'écrivait pas lui-même ; il dictait son histoire à des clercs de chancellerie. Or nous avons justement conservé plus de trente chartes originales de la chancellerie de Joinville¹ ; et l'examen attentif de ces pièces nous fait

1. Voy. *Recueil de chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, publiées par M. de Wailly (Paris, 1868, gr. in-8°). Les chartes, au nombre de 31, vont du 1^{er} mai 1239 au 8 juin 1315.

reconnaître l'usage d'une grammaire et d'une orthographe presque entièrement régulières chez les secrétaires de Joinville, pendant le dernier tiers du treizième siècle. N'est-il pas plausible de supposer que cette grammaire, cette orthographe ont dû être celles du maître lui-même, de Joinville à la même époque, et par conséquent celles qu'il avait suivies, ou fait suivre par ses secrétaires dans la *Vie de saint Louis*, dictée par lui entre 1305 et 1309. Ce raisonnement laisse-t-il beaucoup de place au doute? En dépouillant mot par mot les chartes émanant de la chancellerie de Joinville, M. de Wailly a constaté que les règles de la déclinaison romane y sont observées, pour le sujet singulier, 835 fois; violées 7 fois (encore six de ces fautes se trouvent-elles dans une charte recopiée au dix-huitième siècle et peut-être mal copiée); les mêmes règles, pour le sujet pluriel, sont observées 588 fois; violées 6 fois. Au total les règles sont observées 1423 fois, et violées 13 fois; c'est-à-dire observées quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent¹. Dans le manuscrit du quatorzième siècle, au contraire, les mêmes règles sont violées quatre-vingt-dix fois sur cent. En s'appuyant sur ces observations ingénieuses, M. de Wailly a pu restituer avec une grande sûreté la grammaire et l'orthographe de Joinville, et en appliquer les règles au texte de la *Vie de saint Louis* dans la belle édition qu'il a donnée de cet ouvrage pour la Société de l'*Histoire de France* en 1868².

Notre siècle a bien vengé Joinville de l'injuste oubli, où le moyen âge avait laissé tomber son livre et son nom. Aucune œuvre, antérieure à la Renaissance, ne jouit aujourd'hui d'une célébrité comparable à celle de la *Vie de saint Louis*, non pas même la *Chanson de Roland*, dont on parle peut-être un peu plus qu'on ne la lit; aucune œuvre du moyen âge n'est au même degré populaire.

1. Il faut remarquer que si l'orthographe des flexions est régulière dans les chartes de Joinville, celle qu'on appelle *d'usage* varie beaucoup; dans une même charte, on trouve les mêmes mots écrits de façons très différentes. Par exemple *femme*, *fame*, *fanme*, *feme*. Le nom même de Joinville est écrit dans ses propres chartes de huit façons différentes.

2. Voy. *Mémoire sur la langue de Joinville*, par M. de Wailly, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1868, p. 329 (et tome XXVI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*).

Il ne serait pas vrai de dire que le nom seul de saint Louis a fait la renommée de son historien ; car d'autres chroniqueurs ont raconté le règne de Louis IX et sont aujourd'hui oubliés. La grande réputation de Joinville tient à son mérite propre, autant qu'à son sujet ; elle est d'autant plus remarquable que les défauts du livre sont d'abord plus éclatants que ses qualités. Il est mal composé, ou même il ne l'est pas du tout. La partie centrale du livre est seule à peu près en ordre ; elle renferme tout le récit de la croisade, pendant laquelle Joinville ne quitta pas saint Louis. Là l'historien, témoin, acteur dans la plupart des faits qu'il raconte, nous informe de première main ; et presque toutes ses pages sont précieuses.

Le reste du livre ne peut avoir la même valeur : Joinville y parle souvent par oui-dire ; et il n'a pas l'art de faire, comme Froissart, un récit vivant et animé sur les témoignages d'autrui. Dans le récit du commencement du règne il est peu instruit des événements, et n'en rapporte qu'un écho confus. A la fin du livre les traces de fatigue apparaissent ; l'âge reprenait ses droits sur cet auteur de quatre-vingt-cinq ans. Il se répète ; il languit ; il allonge son récit par des emprunts puisés dans d'autres chroniques¹ (la longue ordonnance concernant l'administration du royaume², les Enseignements de saint Louis à son fils³). A le juger dans l'ensemble l'ouvrage est très mal fait. La division en deux parties, dont la seconde est dix fois plus longue que la première, peut à peine s'appeler une division. Elle ne répond à rien de réel : Joinville annonce qu'il va parler des vertus de saint Louis, puis de ses actions royales ; mais, à l'exécution, il voit qu'il n'est pas aisé de séparer les unes des autres ; et cette division singulière n'amène que des répétitions choquantes.

1. Joinville lui-même dit qu'il a eu sous les yeux un « roman » (c'est-à-dire un livre en langue vulgaire) où il a trouvé « grant partie des faits du saint roi ». Il désigne ainsi probablement la *chronique* de Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, et la *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite. Il a dû se servir fort peu des sources latines, ne sachant guère le latin.

2. Chapitre cXL de l'édition de Wailly.

3. Chapitre cXLX.

Ainsi ses défauts sont sensibles : les ignorant lui-même, il n'a pris aucun soin de les cacher. Défaut d'ordre : nous l'avons assez montré. Défaut de critique poussé à un point extraordinaire même chez un homme du treizième siècle. Avec le même accent de certitude, il rapporte les choses qu'il a vues de ses yeux, et qu'il sait pertinemment ; et celles qu'on lui a dites, mais dont il ne sait rien du tout. Il est toujours et absolument sincère ; mais il est crédule ; et quelquefois nous trompe sans le vouloir, parce qu'on l'a trompé. Toute notre critique en le lisant doit aller à discerner ce qu'il a pu savoir de ce qu'il a dû ignorer ; nous savons ainsi quand il faut le croire et quand il faut douter. On lui a reproché d'avoir dit qu'il s'était prononcé seul contre le retour en France ; tandis que saint Louis témoigne que l'avis de la majorité du conseil fut de rester en Syrie. Les deux assertions sont conciliables ; Joinville put être d'abord seul de son avis ; les autres s'y rallièrent ensuite ; et le Roi peut n'avoir voulu transmettre en France que la décision définitive. Un autre défaut de Joinville est une certaine étroitesse de vues, qui le rend bien inférieur à Villehardouin dans certaines parties de l'historien. Il ne saisit jamais les causes ni leurs rapports avec les effets ; il n'embrasse pas les ensembles ; il voit tout au premier plan ; ou plutôt, met au premier plan tout ce qu'il voit, et n'aperçoit que des épisodes ; sa longue description de la bataille de la Mansourah, quoiqu'elle abonde en détails frappants, et du plus vif intérêt, peut être dite, quant à l'ensemble, incompréhensible. Il n'y avait pas beaucoup de tactique dans ces armées du moyen âge ; mais encore y avait-il un plan général, une intention, un but. C'est ce qu'on voit très bien dans les récits de Villehardouin ; c'est ce qu'on ne voit pas du tout dans Joinville.

Mais il est temps de venir aux mérites de Joinville. Il est admirable dans la peinture des détails ; la scène limitée que son œil, un peu myope, embrasse, il la restitue et l'anime avec une puissance singulière ; d'abord parce qu'il est curieux, et sait regarder ; de très petites choses le frappent, que sa mémoire note, et ne laissera plus jamais échapper ; en général il choisit bien ces

menues observations; elles sont piquantes et significatives. Il les reproduit d'un pinceau minutieux; avec des traits précis, fins, exacts; sans poésie (sauf quelques heureuses trouvailles d'expression) mais avec un coloris sobre; et pittoresque, quoiqu'un peu gris. Sans se piquer de psychologie (il ignore le mot et la chose) par la seule justesse de l'esprit, et par la précision du coup d'œil, il nous fait pénétrer jusqu'au fond des âmes; et les hommes vivent dans son livre, comme ils ne vivent nulle part ailleurs dans les chroniques du treizième siècle. Il faut attendre Froissart pour lire des pages qui évoquent aussi vivement un passé mort, déjà si lointain.

Deux âmes surtout se révèlent à nous dans le livre de Joinville; la sienne et celle du Roi, son héros. On pourrait lui reprocher d'avoir trop parlé de lui-même, dans un livre consacré à un autre bien plus grand que lui, bien plus digne de mémoire. Mais qui aurait le courage de l'en blâmer quand on voit si bien que cette préoccupation personnelle est exempte de toute vanité, de toute gloriole; qu'elle n'est que l'expression naïve de ses sentiments; que jamais il ne cherche à s'en faire accroire; mais qu'il confesse avec une franchise aimable toutes ses imperfections, ses petites faiblesses, son goût de la vie commode; tout ce qui fait enfin qu'il n'est, à côté de saint Louis, qu'un brave et honnête homme à côté d'un saint et d'un héros. Pour le Roi, il est bien comme il doit être, la figure centrale de l'œuvre; et quoique Joinville ignore, nous l'avons dit, l'art de composer un livre, d'en distribuer harmonieusement les parties et de subordonner les plans à l'importance des choses, il a senti d'instinct que tout devait, pour ainsi dire, converger vers le Roi: il l'a fait simple et grand; grave et doux; un peu triste et toutefois affable; toujours parfait et toutefois humain; irréprochable et vivant; supérieur à tous, et cependant aimable à tous. Il a su faire connaître et faire aimer, comme il l'avait lui-même aimé, connu, un personnage difficile à peindre pour sa sainteté même.

Le style de Joinville n'est pas tout à fait celui d'un grand écrivain; Villehardouin a bien plus de vigueur, et, quand il veut, d'éloquence; les romans de la Table Ronde sont bien

plus élégants de forme ; Joinville n'a rien d'un artiste ; et sa phrase, un peu traînante, peut sembler souvent terne au lecteur qui n'a pas encore pénétré dans l'agrément de sa manière. Cet agrément, très réel, est fait de simplicité parfaite et de naturel exquis ; il y faut joindre une bonhomie, qui n'a rien du tout d'affecté ; une pointe légère de malice, où le Champenois se reconnaît, dit-on ; et que relève, d'une façon très piquante, un inimitable accent de naïveté, indépendant (notons-le bien) de l'archaïsme de son langage, car cet accent, charme de Joinville, survit, presque entier, dans une traduction fidèle. Cet agrément du style de Joinville fut justement celui de sa personne ; et le plus grand éloge qu'on puisse faire de lui, n'est-ce pas de rappeler, non seulement qu'il aima tendrement saint Louis (que tant d'autres ont chéri), mais qu'il mérita d'en être aimé ; c'est la suprême récompense de sa fidélité d'avoir associé à jamais son nom à un tel nom, si grand et si saint ?

EXTRAITS DE JOINVILLE

HISTOIRE DE SAINT LOUIS

I. — Dédicace et plan du livre¹.

A son bon signour Looy², fil dou roy de France, par la grace de Dieu roy de Navarre, de Champagne et de Brie conte palazin, Jehans, sires de Joinville, ses seneschaus de Champagne, salut et amour et honnour, et son servise appareillié.

Chiers sire, je vous faiz a savoir que madame la royne vostre mere, qui mout m'amoit (a cui Diex bone merci face!), me pria si a certes comme elle pot, que je li feisse faire un livre³ des saintes paroles et des bons faiz nostre roy saint Looy; et je le li oi en couvenant, et a l'aide de Dieu li livres est assouvis en dous parties. La premiere partie si devise comment il se gouverna tout son tems selonc Dieu et selonc l'Eglise, et au profit de son regne. La seconde partie dou livre si parle de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes.

Sire, pour ce qu'il est escrit : « Fai premier ce
« qui affiert à Dieu, et il te adrescera toutes tes autres
« besoignes, » ai-je tout premier fait escrire ce qui affiert aus trois choses desus dites, c'est a savoir ce

1. Nous suivons le texte de l'édition de Wailly, Paris, Hachette, 1881.

2. Plus tard Louis X, dit le Hutin. Du chef de sa mère, Jeanne de Navarre, morte le 2 avril 1305, il était roi de Navarre et comte palatin de Champagne et de Brie. Il devint roi de France après la mort de Philippe le Bel, son père, le 29 novembre 1314.

3. Il le *fit faire* matériellement, l'ayant dicté sans écrire lui-même.

qui a fiert au profit des ames et des cors, et ce qui affiert au gouvernement dou peuple.

Et ces autres choses ai-je fait escrire aussi a l'onnour du vrai cors saint, pour ce que par ces choses desus dites on pourra veoir tout cler que onques hom lays de nostre temps ne vesqui si saintement de tout son temps, dès le commencement de son regne jusques a la fin de sa vie. A la fin de sa vie ne fu-je mie; mais li cuens Pierres d'Alençon ses fiz¹, y fu (qui mout m'ama), qui me recorda la belle fin que il fist, que vous trouverez escripte en la fin de cest livre.

Et de ce me semble-il que on ne li fist mie assez, quant on ne le mist ou nombre des martirs², pour les grans peignes que il souffri ou pelerinaige de la croiz, par l'espace de six anz que je fu en sa compagnie, et pour ce meismement que il ensui Nostre Signour ou fait de la croiz. Car se Diex morut en la croiz, aussi fist-il; car croisiez estoit il quant il mourut a Thunes³.

Li secons livres vous parlera de ses granz chevaleries et de ses granz hardemens, liquel sont tel que je li vi quatre foiz mettre son cors en aventure de mort, aussi comme vous orrez ci-après, pour espargnier le doumaige de son peuple.

II. — Principales vertus de saint Louis.

En nom de Dieu le tout puissant, je Jehans sires de Joinville, seneschaus de Champagne, faiz escrire la

1. Pierre, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, mort à Palerme en 1283.

2. Il fut mis au nombre des confesseurs, et Joinville estime qu'étant mort en croisade, il eût mérité d'être mis au rang des martyrs.

3. Tunis.

vie nostre saint roy Looyz, ce que je vi et oy par l'espace de sis anz, que je fu en sa compaignie ou pelerinaige d'outre mer, et puis que nous revenimes. Et avant que je vous conte de ses grans faiz et de sa chevalerie, vous conterai-je ce que je vi et oy de ses saintes paroles et de ses bons enseignemens, pour ce qu'il soient trouvei li uns après l'autre pour edefier ceus qui les orront.

Cis sainz hom ama Dieu de tout son cuer et ensuivi ses œuvres; et y apparut en ce que, aussi comme Diex morut pour l'amour que il avoit en son peuple, mist-il son cors en aventure par plusieurs fois pour l'amour que il avoit a son peuple; et s'en fust bien soufers, se il vousist, si comme vos orrez ci-après.

La grans amours qu'il avoit a son peuple parut a ce qu'il dist a mon signour Loys, son ainsnei fil, en une mout grant maladie que il ot a Fonteinne-Bliaut :
« Biaus fiz, fist-il, je te pri que tu te faces amer au
« peuple de ton royaume; car vraiment je ameroie
« miex que uns Escoz venist d'Escosse et gouvernast
« le peuple dou royaume bien et loialment, que que
« tu le gouvernasses mal apertement. » Li sainz roys ama tant veritei que neis aux Sarrazins ne vout-il pas mentir de ce que il lour avoit en convenant, si comme vous orrez ci-après.

De la bouche fu-il si sobre que onques jour de ma vie je ne li oy devisier nulles viandes, aussi comme maint riche home font; ainçois manjoit pacientment ce que ses queus li appareilloit et metoit on devant li. En ses paroles fu-il attrempez; car onques jour de ma vie je ne li oy mal dire de nullui, ne onques ne li oy nommer le dyable, liquex nons est bien expandus

par le royaume : ce que je croy qui ne plait mie a Dieu.

Son vin trempoit par mesure, selonc ce qu'il veoit que li vins le pooit souffrir. Il me demanda en Cypre pourquoy je ne metoie de l'yaue en mon vin; et je li diz que ce me fesoient li phisicien, qui me disoient que j'avoie une grosse teste et une froide fourcelle, et que je nen avoie pooir de enyvrrer. Et il me dist que il me decevoient; car se je ne l'apprenoie en ma joenesce et je le vouloie temprer en ma vieillesce, les gouttes et les maladies de fourcelle me penroient, que jamais n'averoie santei; et se je bevoie le vin tout pur en ma vieillesce, je m'enyvreroie touz les soirs; et ce estoit trop laide chose de vaillant home de soy enyvrrer.

Il me demanda se je vouloie estre honorez en ce siecle et avoir paradis a la mort; et je li diz, oyl. Et il me dist : « Donques vous gardez que vous ne faites
« ne ne dites a votre escient nulle riens que, se touz
« li mondes le savoit, que vous ne peussiez cong-
« noistre : Je ai ce fait, je ai ce dit. » Il me dist que je me gardasse que je ne desmentisse ne ne desdeisse nullui de ce que il diroit devant moy, puis que je n'i avoie ne pechié ne doumaige ou souffrir, pour ce que des dures paroles meuvent les mellées dont mil home sont mort.

Il disoit que l'on devoit son cors vestir et armer en tel maniere que li preudome de cest siecle ne deissent que il en feist trop, ne que li joene home ne deissent que il feist pou. Et ceste chose ramenti-je le pere le roy qui orendroit est, pour les cotes brodées a armer que on fait hui el jour; et li disoie que

onques en la voie d'outre mer la où je fu, je n'i vi cottes brodées, ne les le roy ne les autrui. Et il me dist qu'il avoit tiex atours brodez de ses armes qui li avoient coustei huit cenz livres de parisis. Et je li diz que il les eust miex employés se il les eust donnez pour Dieu, et eust fait ses atours de bon cendal enforcié de ses armes, si comme ses peres faisoit.

**III. — Horreur de Saint Louis pour le péché;
son amour pour les pauvres.**

Il m'apela une foiz et me dist : « Je n'os parler a
« vous (pour le sutil senz dont vous estes) de chose
« qui touche a Dieu ; et pour ce ai-je appelei ces dous
« freres qui ci sont, que je vous vueil faire une
« demande. » La demande fu teix : « Seneschaus,
« fist-il, quex chose est Diex ? » Et je li diz : « Sire,
« ce est si bone chose que mieudre ne puet estre. —
« Vraiment, fist-il, c'est bien respondu ; que ceste
« response que vous avez faite, est escripte en cest
« livre que je tieing en ma main.

« Or vous demant-je, fist-il, lequel vous ameriés
« miex, ou que vous fussiés mesiaus, ou que vous
« eussiés fait un pechié mortel ? » Et je, qui onques
ne li menti, li respondi que je en ameroie miex avoir
fait trente que estre mesiaus. Et quant li frere s'en
furent parti, il m'appela tout seul, et me fist seoir a
ses piez et me dist : « Comment me deistes-vous hier
ce ? » Et je li diz que encore l'rdisoie-je. Et il me dist :
« Vous deistes comme hastis musarz ; car vous devez
« savoir que nulle si laide mezelerie n'est comme
« d'estre en pechié mortel, pour ce que l'ame qui est

« en pechié mortel est semblable au dyable : par quoy
 « nulle si laide meselerie ne puet estre.

« Et bien est voirs que quant li hom meurt, il est
 « gueris de la meselerie dou cors ; mais quant li hom
 « qui a fait le pechié mortel meurt, il ne sait pas ne
 « n'est certains que il ait eu en sa vie tel repentance
 « que Diex li ait pardonnei : par quoy grant pour
 « doit avoir que celle mezelerie li dure tant comme
 « Diex yert en paradis. Si vous pri, fist-il, tant comme
 « je puis, que vous metés vostre cuer a ce, pour
 « l'amour de Dieu et de moy, que vous amissiez miex
 « que touz meschiez avenist au cors, de mezelerie et
 « de toute maladie, que ce que li pechiés mortex
 « venist a l'ame de vous. »

Il me demanda se je lavoie les piez aus povres le
 jour dou grant jeudi¹ : « Sire, dis-je, en maleur ! les
 « piez de ces vilains ne laverai-je ja. — Vraiment,
 « fist-il, ce fu mal dit ; car vous ne devez mie avoir
 « en desdaing ce que Diex fist pour nostre enseigne-
 « ment. Si vous pri-je, pour l'amour de Dieu pre-
 « mier, et pour l'amour de moy, que vous les acous-
 « tumez a laver. »

IV. — Guillaume III, évêque de Paris, console un théologien.

Il me dist que li evesques Guillaume de Paris² li
 avoit contei que uns grans maistres de divinitei estoit
 venus a li, et li avoit dit que il vouloit parler a li. Et
 il li dist : « Maistre, dites vostre volonte. » Et quant

1. Jeudi Saint.

2. Guillaume III d'Auvergne, évêque de Paris, de 1228 au 30 mars 1248.

li maistres cuidoit parler à l'evesque, si commença a plorer trop fort. Et li evesques li dist : « Maistre, « dites, ne vous desconfortés pas ; car nulz ne puet « tant pechier que Diex ne puet plus pardonner. — Et « je vous di, sire, dit li maistres, je n'en puis mais se « je pleur ; car je cuit estre mescreans, pour ce que je « ne puis mon cuer ahurter a ce que je croie ou sacre- « ment de l'autel, ainsi comme sainte Eglise l'enseigne « et si sai bien que ce est des temptacions l'ennemi. »

« — Maistre, fist li evesques, or me dites, quant « li ennemis vous envoie ceste temptacion, se elle « vous plait. » — Et li maistres dist : « Sire, mais « m'ennuie tant comme il me puet ennuer. — Or « vous demant-je, fist li evesques, se vous penriés ne « or ne argent par quoy vous regeissiez de vostre « bouche nulle riens qui fust contre le sacrement de « l'autel, ne contre les autres sains sacremens de « l'Eglise. — Je, sire, fist li maistres, sachiez que il « n'est nulle riens ou monde que j'en preisse ; ainçois « ameroie miex que on m'arachast touz les membres « dou cors, que je le regeisse. »

« — Or vous dirai-je autre chose, fist li evesques. « Vous savez que li roys de France guerroye au roy « d'Engleterre ; et savez que li chastiaus qui est plus « en la marche de aus dous, c'est la Rochelle en « Poitou. Or vous veuil faire une demande : que se li « roys vous avoit baillié la Rochelle a garder, qui est « en la male marche, et il m'eust baillié le chastel de « Montleheri à garder, qui est au cuer de France et « en terre de pais, auquel li roys deveroit savoir meil- « leur grei en la fin de sa guerre, ou a vous qui ave- « riés gardée la Rochelle sanz perdre, ou a moy qui

« li averoie gardé le chastel de Montleheri sans
 « perdre? — En non Dieu, sire, fist li maistres, a moy
 « qui averoie gardée la Rochelle sanz perdre. »

« — Maistre, dit li evesques, je vous di que mes
 « cuers est semblables au chastel de Montleheri; car
 « nulle temptacion ne nulle doute je n'ai dou sacre-
 « ment de l'autel. Pour laquel chose je vous di que
 « pour un grei que Diex me sait de ce que je le croy
 « fermement et en pais, vous en sait Diex quatre,
 « pour ce que vous li gardez vostre cuer en la guerre
 « de tribulacion, et avez si bone volonteï envers li
 « que vous pour nulle riens terrienne, ne pour mes-
 « chief que on feist dou cors, ne le relenquiriés. Dont
 « je vous di que soiés touz aaises; que votre estaz plait
 « miex a Nostre Signour en ce cas, que ne fait li
 « miens. » Quant li maistres oy ce, il s'agenouilla
 devant l'evesque, et se tint bien pour païé.

V. — Comment Saint Louis rendait la justice.

Maintes foiz avint que en estei il se aloit seoir ou
 bois de Vinciennes après sa messe, et se acostoïoit a
 un chesne, et nous fesoit seoir entour li. Et tuit cil
 qui avoient afaire venoient parler a li, sanz destour-
 bier de huissier ne d'autre. Et lors il lour demandoit
 de sa bouche : « A-il ci nullui qui ait partie? » Et cil
 se levoient qui partie avoient. Et lors il disoit : « Tai-
 « siés-vous tuit, et on vous deliverra l'un après
 l'autre. » Et lors il appelloit mon signour Perron de
 Fonteinnes et mon signour Geffroy de Villeté¹, et
 disoit a l'un d'aus : « Delivrez-moi ceste partie. »

1. L'un était jurisconsulte; l'autre bailli de Tours, en 1261.

Et quand il veoit aucune chose a amender en la parole de ceus qui parloient pour li, ou en la parole de ceus qui parloient pour autrui, il meismes l'amendoit de sa bouche. Je le vi aucune foiz, en estei, que pour delivrer sa gent il venoit ou jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyreteinne sanz manches, un mantel de cendal noir entour son col, mout bien pigniez et sans coife, et un chapel de paon blanc sus sa teste. Et fesoit estendre tapis pour nous seoir entour li; et touz li peuples qui avoit afaire par devant li, estoit entour li en estant. Et lors il les faisoit delivrer, en la maniere que je vous ai dit devant dou bois de Vinciennes.

VI. — Enfance de Saint Louis.

Diex, en qui il mist sa fiance, le gardoit touz jours dès s'enfance jusques a la fin; et especialment en s'enfance le garda-il la ou il li fu bien mestier, si comme vous orrez ci-après. Comme a l'ame de li, le garda Diex par les bons enseignemens de sa mere, qui l'enseigna a Dieu croire et a amer, et li atraist entour li toutes gens de religion. Et li faisoit, si enfes comme il estoit, toutes ses heures et les sermons faire et oïr aus festes. Il recordoit que sa mere li avoit fait aucune foiz a entendre que elle ameroit miex que il fust mors, que ce que il feist un pechié mortel.

Bien li fu mestier que il eust en sa joenesce l'aide de Dieu; car sa mere, qui estoit venue de Espagne, n'avoit ne parens, ne amis en tout le royaume de France. Et pour ce que li baron de France virent le roy enfant et la royne, sa mere, femme estrange,

firent-ils dou conte de Bouloingne¹, qui estoit oncles le roy, lour chievetain, et le tenoient aussi comme pour signour. Après ce que li roys fu coronez, il en y ot des barons qui requistrent a la royne granz terres que² elle lour donnast; et pour ce que elle n'en vout riens faire, si s'assemblerent tuit li baron a Corbeil.

Et me conta li sainz roys que il ne sa mere, qui estoient a Montleheri, ne oserent revenir a Paris jusques a tant que cil de Paris les vindrent querre a armes. Et me conta que dès Montleheri, estoit li chemins pleins de gens a armes et sanz armes jusque a Paris, et que tuit crioient a Nostre Signour que il li donnast bonne vie et longue, et le deffendist et gardast de ses ennemis. Et Diex si fist, si comme vous orrez ci-après.

VII. — Largesse d'Henri I^{er}, comte de Champagne.

Ertaus de Nogent fu li bourgeois dou monde que li cuens³ creoit plus; et fu si riches que il fist le chastel de Nogent-l'Ertaut⁴ de ses deniers. Or avint chose que li cuens Henris descendi de ses sales de Troies pour aler oïr messe a Saint-Estienne, le jour d'une Penthecouste. Aus piez des degrez vint au devant de li uns povres chevaliers, qui s'agenoilla devant li, et li dist ainsi : « Sire, je vous pri pour Dieu que vous
« me donnés dou vostre, par quoy je puisse marier
« mes dous filles, que vous veez ci. »

1. Philippe, frère de Louis VIII.

2. C.-à-d. de grandes terres qu'elle leur donnerait. Ils la requièrent de leur donner grandes terres.

3. Henri III, comte de Champagne, roi de Navarre (1270 à 1274).

4. Nogent-l'Artaud, dans l'Aisne.

Ertaus, qui aloit d'arriere li, dist au povre chevalier¹ :
 « Sire chevaliers, vous ne faites pas que courtois de
 « demander a mon signour ; car il a tant donnei que
 « il n'a mais que donner. » Li larges cuens se tourna
 devers Ertaut, et li dist : « Sirè vilains, vous ne dites
 « mie voir, de ce que vous dites que je n'ai mais
 « que donner : si, ai vous-meismes. — Et tenez, sire
 « chevaliers, car je le vous doing, et si le vous garan-
 « tirai. » Li chevaliers ne fu pas esbahiz, ainçois le
 prist par la chape, et li dist que il ne le lairoit jus-
 ques a tant que il averoit finei a li. Et avant que il li
 eschapast, ot Ertaus finei a li de cinq cens livres.

VIII. — **Saint Louis malade prend la croix**
 (décembre 1244).

Avint ainsi oomme Diex vout, que une grans maladie
 prist le roy a Paris, dont il fu a tel meschief, si comme
 on le disoit, que l'une des dames qui le gardoit li
 vouloit traire le drap sur le visaige, et disoit qu'il
 estoit mors. Et une autre dame, qui estoit a l'autre
 part dou lit, ne li souffri mie ; ainçois disoit qu'il avoit
 encore l'ame ou cors.

Et comme il oyt le descort de ces dous dames, Nostre
 Sires ouvra en li et li envoya santei tantost ; car il
 estoit esmuyz et ne pouoit parler. Et si tost qu'il fu
 en estat pour parler, il requist que on li donnast la

1. C'est-à-dire (ce) qu'(un) courtois (ferait à votre place). La Fontaine dit encore :

Le pot de fer proposa
 Au pot de terre un voyage,
 Celui-ci s'en excusa
 Disant qu'il ferait que sage
 De garder le coin du feu.

C.-à-d. il ferait ce qu'un sage ferait à sa place.

croiz, et si fist-on. Lors la royne sa mere oy dire que la parole li estoit revenue, et elle en fist si grant joie comme elle pot plus. Et quant elle sot que il fu croisiez, ainsi comme il meismes le contoit, elle mena aussi grant duel comme se elle le veist mort.

IX. — Joinville ayant pris la croix se prépare à partir.

A Pasque, en l'an de grace que le miliaires couroit par mil dous cenz quarante et huit, mandai-je mes homes et mes fievez a Joinville ; et la vegile de ladite Pasque, que toute cele gent que je avoie mandei estoient venu, fu nez Jehan mes fiz, sires de Ancerville, de ma premiere femme, qui fu suer le conte de Grantprei. Tout celle semaine fumes en feste et en quarole, que mes freres li sires de Vauquelour, et li autre riche home qui la estoient, donnerent a mangier chascuns li uns après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi.

Je lour diz le vendredi : « Signour, je m'en voi outre
« mer, et je ne sai se je revenrai. Or venez avant ; se
« je vous ai de riens mesfait, je le vous desferai, l'un
« par l'autre, comme je ai acoustumei, a touz ceus
« qui vourront rien demander ne a moy ne a ma gent. »
Je lour desfiz par l'esgart de tout le commun de ma terre ; et pour ce que je n'eusse point d'emport, je me levai dou consoil, et en ting quanque il raporterent, sanz debat.

X. — Joinville part pour la Croisade.

Le jour que je me parti de Joinville, j'envoiai querre l'abbei de Cheminon, que on tesmoingnoit au plus

preudome de l'ordre blanche. Cis abbes de Cheminon si me donna m'escharpe et mon bourdon : et lors je me parti de Joinville, sans rentrer ou chastel jusques a ma revenue, a pié, deschaus et en langes ; et ainsi alai a Blehecourt¹ et a Saint-Urbain², et autres cors sains qui la sont. Et endementieres que je aloie a Blehecourt et a Saint-Urbain, je ne voz onques retourner mes yex vers Joinville, pour ce que li cuers ne me attendrisist dou biau chastel que je lessoie et de mes dous enfans.

Je et mi compaignon mangames a la Fonteinne l'Arcevesque devant Dongieuz ; et illecques, l'abbes Adans de Saint-Urbain (que Diex absoille !) donna grant foison de biaus juiaus a moy et a neuf chevaliers que j'avoie³. Dès la nous alames à Ausone, et en alames atout nostre hernoiz, que nous aviens fait mettre es neis, dès Ausone jusques a Lyon contreval la Sone ; et encoste les neis menoit-on les grans destriers.

A Lyon, entrames ou Rone pour aler a Alles le Blanc ; et dedans le Rone trouvames un chastel que l'on appelle Roche de Glin, que li roys avoit fait abatre pour ce que Rogiers, li sires dou chastel, estoit criez de desrober les pelerins et les marchans.

XI. — Embarquement des Croisés.

Au mois d'aoust, entrames en nos neis a la Roche de Marseille. A celle journée que nous entrames en

1. Blécourt, près Joinville (Haute-Marne).

2. Saint-Urbain, abbaye près Joinville.

3. C'était l'usage de donner des présents à ceux qui partaient pour un long voyage.

nos neis, fist l'on ouvrir la porte de la nef, et mist l'on touz nos chevaus ens que nous deviens mener outre mer ; et puis reclost l'on la porte et l'enboucha l'on bien, aussi comme quant l'on naye un tonnel, pour ce que, quant la neis est en la grant mer, toute la porte est en l'yaue.

Quant li cheval furent ens, nostre maistres notonniers escria a ses notonniers, qui estoient ou bec de la nef, et lour dist : « Est arée vostre besoigne ? » Et il respondirent : « Oil, sire ; vieingnent avant li clerc et li provere. » Maintenant que il furent venu, il lour escria : « Chantez, de par Dieu ! » Et il s'escrierent tuit a une voix : « *Veni creator Spiritus.* » Et il escria a ses notonniers : « Faites voile, de par Dieu ! » Et il si firent.

Et en brief tens li venez se feri ou voile, et nous ot tolu la veue de la terre, que nous ne veismes que ciel et yaue ; et chascun jour nous esloigna li venez des païs ou nous aviens estei nei. Et ces choses vous moustré-je que cil est bien fol hardis, qui se ose mettre en tel peril atout autrui chatel ou en pechié mortel ; car l'on se dort le soir la où on ne sait se l'on se trouvera ou font de la mer au matin.

XII. — Du Nil.

Il nous couvient premierement parler dou flum qui vient par Egypte et de Paradis terrestre ; et ces choses vous ramentoi-je pour vous faire entendant aucunes choses qui affierent a ma matiere. Cis fleuves est divers de toutes autres rivieres ; car quant plus viennent les autres rivieres aval, et plus y chieent de petites

rivieres et de petiz ruissiaus ; et en ce flum n'en chiet nulles : ainçois avient ainsi que il vient touz en un chanel jusques en Egypte, et lors giete de li sept branches, qui s'espandent parmi Egypte.

Et quant ce vient après la Saint-Remy, les sept rivieres s'espandent par le païs et cuevrent les terres pleines ; et quand elles se retraient, li gaaingnour vont chascuns labourer en sa terre a une charrue sanz rouelles, de quoy il tornent dedans la terre les fourmens, les orges, les comminz, le ris ; et viennent si bien que nulz n'i sauroit qu'amander. Ne ne sait l'on dont celle creue vient, mais que de la volentei Dieu ; et se ce n'estoit, nul bien ne venroient ou païs, pour la grant chalour dou soleil qui arderoit tout, pour ce que il ne pluet nulle foiz ou pays. Li fluns est touzjours troubles ; dont cil dou païs qui boire en vuelent, vers le soir le prennent, et esquachent quatre amendes ou quatre feves ; et l'endemain est si bone a boire que riens n'i faut.

Avant que li fluns entre en Egypte, les gens qui ont acoustumei a ce faire, gietent lour roys desliées parmi le flum au soir ; et quant ce vient au matin, si treuvent en lour royz cel avoir de poiz que l'on aporte en ceste terre, c'est a savoir gingembre, rubarbe, lignaloey¹ et canele. Et dit l'on que ces choses viennent de Paradis terrestre ; que li venez abat des arbres qui sont en Paradis, aussi comme li venez abat en la forest en cest païs le bois sec ; et ce qui chiet dou bois sec ou flum, nous vendent li marcheant en ce païz. L'yaue dou flum est de tel nature, que quant nous la pendiens (en poz

1. *Lignum, aloë*, bois d'aloës.

de terre blans que l'en fait ou païs) aus cordes de nos paveillons, l'yaue devenoit ou chaut dou jour aussi froide comme de fonteinne.

Ils disoient ou païs que li soudans de Babiloine avoit mainte foiz essaié dont li fluns venoit ; et y envoioit gens qui portoient une maniere de pains que l'on appelle becuis, pour ce que il sont cuit par dous foiz ; et de ce pain vivoient tant que il revenoient arieres au soudanc. Et raportoient que il avoient cerchié le flum, et que il estoient venu a un grand tertre de roches taillies, la ou nulz n'avoit pooir de monter. De ce tertre cheoit li fluns ; et lour sembloit que il y eust grant foison d'arbres en la montaigne en haut ; et disoient que il avoient trouvei merveilles de diverses bestes sauvaiges et de diverses façons, lyons, serpens, oliphans, qui les venoient regarder dessus la riviere de l'yaue, aussi comme il aloient en amont.

XIII. — Entrée à Damiette.

Quant li roys oy dire que l'enseigne Saint-Denis estoit a terre, il en ala grant pas par mi son vessel, ne onques pour le legat qui estoit avec li, ne la vout lessier, et sailli en la mer, dont il fu en yaue jusques aus esseles. Et ala l'escu au col, et le heaume en la teste, et le glaive en la main, jusques a sa gent qui estoient sur la rive de la mer. Quant il vint a terre et il choisi les Sarrazins, il demanda quex gent c'estoient ; et on li dist que c'estoient Sarrazin ; et il mist le glaive desous s'esselle et l'escu devant li, et eust couru sus aus Sarrazins, se sui preudome, qui estoient avec li, li eussent souffert.

Li Sarrazin envoierent au soudanc par coulons messagiers par trois foiz, que li roys estoit arivez, que onques messaige n'en orent, pour ce que li soudans estoit en sa maladie ; et quant il virent ce, il cuidierent que li soudans fust mors, et lessierent Damiete. Li roys y envoya savoir par un messagier chevalier. Li chevaliers s'en vint au roy, et dist que il avoit estei dedans les maisons au soudanc, et que c'estoit voirs. Lors envoya querre li roys le legat et touz les prelas de l'ost, et chanta l'on hautement : *Te Deum laudamus*. Lors monta li roys et nous tuit, et nous alames logier devant Damiete.

Mal apertement se partirent li Turc de Damiete, quant il ne firent coper le pont qui estoit de neis, qui grant destourbier nous eust fait ; et grant doumaige nous firent au partir, de ce que il bouterent le feu en la fonde, la ou toutes les marcheandises estoient et touz li avoirs de poiz. Aussi avint de ceste chose comme qui averoit demain boutei le feu (dont Diex le gart !) a Petit Pont de Paris¹.

XIV. — Épisodes de la bataille de la Mansourah.

Je et mi chevalier acordames que nous iriens sus courre a plusours Turs qui chargoient lour harnois a main senestre en lour ost et lour courumes sus. Endementres que nous les chacions parmi l'ost je resgardai un Sarrazin qui montoit sur son cheval : uns siens chevaliers li tenoit le frain. La ou il tenoit ses dous mains a sa selle pour monter, je li donnai de mon glaive par desous les esselles et le getai mort ; et quant ses

1. En ce temps couvert de boutiques, pleines de riches marchandises.

chevaliers vit ce, il laissa son signour et son cheval. et m'apoia, au passer que je fis, de son glaive entre les dous espauls, et me coucha sur le col de mon cheval, et me tint si pressei que je ne pouoie traire m'espée que j'avoie ceinte. Si me couvint traire l'espée qui estoit a mon cheval; et quant il vit que j'oz m'espée traite, si tira son glaive a li et me lessa.

Quant je et mi chevalier venimes hors de l'ost aus Sarrazins, nous trouvames bien six mille Turs, par esme, qui avoient lessiées lour herberges et se estoient trait aus chans. Quant il nous virent, il nous vindrent sus courre, et occistrent mon signour Huon de Trichastel, signour de Conflans, qui estoit avec moy a baniere. Je et mi chevalier ferimes des esperons, et alames rescourre mon signour Raoul de Wanou, qui estoit avec moy, que il avoient tirié a terre.

Endementieres que je en revenoie, li Turc m'apuierent de lour glaives : mes chevaux s'agenoilla pour le fais que il senti, et je en alai outre parmi les oreilles dou cheval. Et me resdreçai, au plus tost que je peu, mon escu a mon col et m'espée en ma main ; et mes sires Erars de Severei (que Diex absoille !), qui estoit entour moy, vint a moy et nous dist que nous nous treissiens emprès une maison deffaite, et illec atenderiens le roy qui venoit. Ainsi comme nous en aliens a pié et a cheval, une grans route de Turs vint hurter a nous, et me porterent a terre, et alerent par dessus moy, et firent voler mon escu de mon col. Et quant il furent outre passei, messires Erars de Syverei revint sur moy et m'emmena, et en alames jusques aus murs de la maison deffaite ; et illec revindrent a nous mes sires Hugues d'Escoz, mes sires Ferris de Loupey, mes

sires Renaus de Menoncourt. Illec li Turc nous assailloient de toutes pars; une partie d'aus entrèrent en la maison deffaite, et nous piquoient de lour glaive par desus. Lors me dirent mi chevalier que je les preisse par les frains; et je si fis pour ce que li cheval ne s'enfouissent. Et il se deffendoient des Turs si viguerusement; car il furent loei de touz les preudomes de l'ost, et de ceus qui virent le fait et de ceus qui l'oïrent dire.

La fu navrez mes sires Hugues d'Escoz, de trois glaives ou visaige, et mes sires Raous, et mes sires Ferris de Loupey d'un glaive parmi les espaules; et fu la plaie si large que li sans li venoit dou cors aussi comme li bondons d'un tonnel. Mes sires Erars de Syverey fu ferus d'unè espée parmi le visaige, si que li nez li cheoit sus le levre. Et lors il me souvint de mon signour saint Jaque, que je requis: « Biaux
« sire sains Jacques, aidiés-moy et secourez a ce
« besoing. »

Maintenant que j'oi faite ma priere, mes sires Erars de Syverey me dist: « Sire, se vous cuidiés que je ne
« mi hoir n'eussiens reprouvier, je vous iroie querre
« secours au conte d'Anjou, que je voi la en mi les
« chans. » Et je li dis: « Mes sires Erars, il me semble
« que vous feriés vostre grant honour, se vous nous
« aliés querre aide pour nos vies sauver, car la vostre
« est bien en aventure. » Et je disoie bien voir; car il fu mors de celle bleceure. Il demanda consoil a touz nos chevaliers qui la estoient, et tuit li louerent ce que je li avoie loei; et quant il oy ce, il me pria que je li lessasse aler son cheval, que je li tenoie par le frain avec les autres; et je si fiz.

Au conte d'Anjou vint, et li requist que il me venist secourre moy et mes chevaliers. Uns riches hom qui estoit avec li, li desloa ; et li cuens d'Anjou li dist que il feroit ce que mes chevaliers li requeroit : son frain tourna pour nous venir aidier, et plusour de ses serjans ferirent des esperons. Quant li Sarrasin les virent, si nous lessierent. Devant ces serjans vint mes sires Pierres de Alberive, l'espée ou poing ; et quant il vit que li Sarrazin nous orent lessiés, il courut sur tout plein de Sarrazins qui tenoient mon signour Raoul de Vaunou, et le rescoy mout blecié.

Là où je estoie a pié, et mi chevalier, aussi bleciez comme il est devant dit, vint li roys a toute sa bataille, a grand noyse et a grand bruit de trompes et de nacaires ; et se aresta sur un chemin levei. Mais onques si bel armei ne vi ; car il paroît desur toute sa gent dès les espauls en amont, un heaume dorei en son chief, une espée d'Alemaingne en sa main.

Quant il fu la arestez, sui bon chevalier que il avoit en sa bataille, que je vous ai avant nommez, se lancierent entre les Turs, et plusour des vaillans chevaliers qui estoient en la bataille le roy. Et sachiés que ce fu uns très biaux fais d'armes ; car nulz n'y traioit ne d'arc ne d'arbalestre, ainçois estoit li fereis de maces et d'espées, des Turs et de nostre gent, qui tuit estoient mellei. Uns miens escuiers, qui s'en estoit fuis atout ma baniere et estoit revenus a moy, me bailla un mien roncin flament sur quoy je montai, et me trais vers le roy touz coste a coste.

Endementres que nous estiens ainsi, mes sires Jehans de Waleri li preudom vint au roy, et li dist que il looit que il se traisist a main destre sur le flum,

pour avoir l'aide dou duc de Bourgoingne et des autres qui gardoient l'ost que nous aviens lessié, et pour ce que sui serjant eussent a boire; car li chaus estoit ja grant levez.

Li roys commanda a ses serjans que il li alassent querre ses bons chevaliers, que il avoit entour li de son consoil; et les nomma touz par lour non. Li serjant les alerent querre en la bataille, ou li hutins estoit grans d'aus et des Turs. Il vindrent au roy, et lour demanda consoil; et ils distrent que mes sires Jehans de Waleri le conseilloit mout bien; et lors commanda li roys au gonfanon Saint-Denis et a ses banieres qu'il se traisissent a main destre vers le flum. A l'esmouvoir l'ost le roy, rot grant noise de trompes, de nacaires et de cors sarrazinois.

Il n'ot guieres alei quant il ot plusours messaiges dou conte de Poitiers son frere, dou conte de Flandres et de plusours autres riches homes qui illec avoient lour batailles, qui tuit li prioient que il ne se meust; car il estoient si pressei des Turs que il ne le pooient suivre. Li roys rapela touz ses preudomes chevaliers de son consoil, et tuit li loerent que il atendist; et un pou après mes sires Jehans de Waleri revint, qui blasma le roy et son consoil de ce que il estoient en demeure. Après, touz ses consaus li loa que il se traisist sur le flum, aussi comme li sires de Waleri li avoit loei. Et maintenant li connestables mes sires Hymbers de Biaujeu vint a li, et li dist que li cuens d'Artois, ses freres, se deffendoit en une maison a la Massoure, et que il l'alast secourre. Et li roys li dist: « Connestables, alés devant, je vous suivrai. » Et je dis au connestable que je seroie ses chevaliers, et il

m'en mercia mout. Nous nous meismes a la voie pour aler a la Massoure.

Lors vint uns serjans a mace au connestable, touz effraez, et li dist que li roys estoit aresteez, et li Turc s'estoient mis entre li et nous. Nous nous tornames, et veimes que il en y avoit bien mil et plus entre li et nous; et nous n'estiens que six. Lors dis-je au connestable : « Sire, nous n'avons pooir d'aler au roy parmi « ceste gent; mais alons amont, et metons cest fossei « que vous veez devant vous, entre nous et aus, et « ainsi pourrons revenir au roy. » Ainsi comme je le louai, li connestable le fist. Et sachiez que se il se fussent pris garde de nous, il nous eussent touz mors, mais il entendoient au roy et aus autres grosses batailles : par quoy il cuidoiert que nous fussiens des lour.

Tandis que nous reveniens aval pardesus le flum, entre le ru et le flum, nous veimes que li roys estoit venus sur le flum, et que li Turc en amenoient les autres batailles le roy, ferant et batant de maces et d'espées; et firent flatir toutes les autres batailles avec les batailles le roy sur le flum. La fu la desconfiture si grans que plusour de nos gens recuidierent passer a nou par devers le duc de Bourgoingne : ce que il ne porent faire; car li cheval estoient lassei et li jours estoit eschaufez, si que nous voiens, endementieres que nous veniens aval, que li fluns estoit couvers de lances et de escus, et de chevaus et de gens qui se noioient et perissoient. Nous venimes a un poncel qui estoit parmi le ru, et je dis au connestable que nous demourissiens pour garder ce poncel; « car « se nous le lessons, il ferront sus le roy par deça;

« et se nostre gent sont assailli de dous pars, il pour-
« ront bien perdre. » Et nous le feismes ainsinc. Et
dist l'on que nous estiens trestuit perdu dès celle
journée, se li cors le roy ne fust. Car li sires de
Courtenay et mes sires Jehans de Saillenay me conte-
rent que sis Turc estoient venu au frain le roy et
l'emmenoient pris ; et il tous seux s'en delivra, aus
grans cos que il lour donna de s'espée. Et quant sa
gent virent que li roys metoit deffense en li, il pristrent
cuer, et lessierent le passaige dou flum plusour d'aus,
et se trestrent vers le roy pour li aidier.

A nous tout droit qui gardiens le poncel vint li
cuens Pierres de Bretaingne, qui venoit tout droit de
vers la Massoure, et estoit navrez d'une espée parmi
le visaige, si que li sans li cheoit en la bouche. Sus un
bas cheval bien fourni seoit ; ses renes avoit getées
sur l'arçon de sa selle et le tenoit a ses dous mains,
pour ce que sa gent qui estoient darieres, qui mout le
pressoient, ne le getassent dou pas. Bien sembloit que
il les prisast pou ; car quant il crachoit le sanc de sa
bouche, il disoit mout souvent : « Voi ! par le Chief
« Dieu ! avez veu de ces ribaus ? » En la fin de sa
bataille, venoient li cuens de Soissons et mes sires
Pierres de Noville, que l'on apeloit Caier, qui assez
avoient souffert de cos celle journée.

Quant il furent passei, et li Turc virent que nous
gardiens le pont, il les laissierent, et quant il virent
que nous aviens tourne les visaiges vers aus. Je ving
au conte de Soissons, cui cousine germanne j'avoie
espousée, et li dis : « Sire, je croi que vous feriés bien
« se vous demouriés a ce poncel garder ; car si nous
« lessons le poncel, cist Turc que vous veez ci devant

« vous, se ferront ja parmi ; et ainsi iert li roys assaillis
« par deriere et par devant. » Et il demanda, se il demouroit, se je demourroie : et je li respondi : « Oïl,
« mout volentiers. » Quant li connestables oy ce, il me dist que je ne partisse de la tant que il revenist, et il nous iroit querre secours.

Là où je demourai ainsi sus mon roncin, me demoura li cuens de Soissons a destre, et mes sires Pierres de Noville a senestre. A tant es vous un Turc qui vint de vers la bataille le roy, qui dariere nous estoit ; et feri par darieres mon signour Pierre de Noville d'une mace, et le coucha sus le col de son cheval dou cop que il li donna, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa gent. Quand li Turc virent que nous ne lairiens pas le poncel, il passerent le ruissel et se mistrent entre le ruissel et le flum, ainsi comme nous estiens venu aval ; et nous nous traismes encontre aus en tel maniere que nous estiens tuit appareillié a aus sus courre, se il vousissent passer vers le roy, et se il vousissent passer le poncel.

Devant nous, avoit dous serjans le roy dont li uns avoit non Guillaume de Boon et li autres Jehan de Gamaches, a cui li Turc qui s'estoient mis entre le flum et le ru, amenerent tout plein de vileins a pié, qui lour getoient motes de terre : onques ne les porent mettre sur nous. Au darrien, il amenerent un vilain a pié, qui lour geta trois foiz le feu gregois. L'une des foiz requeilli Guillaumes de Boon le pot de feu gregois a sa roelle ; car se il se fust pris a riens sur li, il eust estei touz ars.

Nous estiens tuit couvert de pilés qui eschapoient des sergens. Or avint ainsi que je trouvai un gamboi-

son d'estoupes a un Sarrasin : je tournai le fendu devers moy, et fis escu dou gamboison, qui m'ot grant mestier ; car je ne fus pas bleciez de lour pilés que en cinc lieux, et mes roncins en quinze lieux. Or avint encore ainsi que uns miens bourjois de Joinville m'aporta une baniere de mes armes, a un fer de glaive ; et toutes les foiz que nous voiens qu'ils pressoient les serjans, nous lour couriens sus, et ils s'enfuioient. Li bon cuens de Soissons, en ce point la où nous estiens, se moquoit a moy et me disoit : « Seneschaus, lessons huer ceste chiennaille ; que par la quoife Dieu ! (ainsi comme il juroit) encore en parlerons nous entre vous et moi, de ceste journée es chambres des dames. »

XV. — Des Bédouins.

Li Beduyn ne demeurent en ville, ne en cités, n'en chastiaus, mais gisent adès aus chans ; et lour mesnies, lour femmes. lour enfants fichent le soir de nuit, ou de jour quant il fait mal tens, en unes manieres de herberges que il font de cercles de tonniaux loiés à perches, aussi comme li cher a ces dames sont : et sur ces cercles gietent piaus de moutons que l'on appelle piaus de Damas, conrées en alun : li Beduyn meismes en ont grans pelices, qui lour cuevrent tout le cors, lour jambes et lour piés.

Quant il pleut le soir et fait mal tens de nuit, il s'encloent dedans lour pelices, et ostent les frains a lour chevaux, et les lessent paistre delez aus. Quant ce vient l'endemain, il restendent lour pelices au soleil et les frotent et les conroient ; ne jà n'i perra chose que elles aient estei moilliées le soir. Leur creance est

teix, que nus ne puet morir que a son jour, et pour ce ne se veulent-il armer; et quand il maudient lour enfans, si lour dient : « Ainsi soies-tu maudis, comme li Franz qui s'arme pour pour de mort ! » En bataille, il ne portent riens que l'espée et le glaive.

Presque tuit sont vestu de seurpeliz, aussi comme li prestre; de touailles sont entorteilliées lour testes, qui lour vont par desous le menton : dont laides gens et hydeuses sont a regarder, car li chevel des testes et des barbes sont tuit noir. Il vivent dou lait de lour bestes, et achietent les pasturaiges, es berries aus riches homes, de quoy lour bestes vivent. Le nombre d'aus ne sauroit nulz nommer; car il en a ou reaume de Jerusalem et en toutes les autres terres des Sarrasins et des mescreans, a qui il rendent grans treus chascun an.

J'ai veu en cest païs, puisque je reving d'outre mer, aucuns desloiaus crestiens qui tenoient la loy des Beduyns, et disoient que nulz ne pouoit morir qu'a son jour; et lour creance est si desloiaus, qu'il vaut autant dire comme Diex n'ait pouoir de nous aidier. Car il seroient fol cil qui serviroient Dieu, se nous ne cuidiens que il eust pooir de nous eslongier nos vies et de nous garder de mal et de mescheance; et en li devons nous croire, que il est poissans de toutes choses faire.

XVI. — Joinville malade est fait prisonnier.

Nous qui aliens par l'yaue, venimes un pou devant ce que l'aube crevast, au passaige la ou les galies au soudanc estoient, qui nous avoient tolu a venir les

viandes de vers Damiete. La ot grant hutin; car il traioient a nous et a nostre gent qui estoient sur la rive de l'yaue, a cheval, si grant foison de pilés atout le feu grejois, que il sembloit que les estoiles dou ciel cheissent.

Quant nostre marinier nous orent ramenez dou bras dou flum la où il nous orent enbatus, nous trouvames les coursiers le roy, que li roys nous avoit establiz pour nos malades deffendre, qui s'en venoient fuiant vers Damiete. Lors leva uns vens qui venoit de vers Damiete, si fors que il nous toli le cours de l'yaue. A l'une des rives dou flum et a l'autre, avoit si grant foison de vaisselés a nostre gent qui ne pooient aler aval, que li Sarrazin avoient pris et arestez; et tuoient les gens et les jetoient en l'yaue, et traihoient les cofres et les harnois des neis que il avoient gaaignies a nostre gent. Li Sarrazin qui estoient a cheval sus la rive traioient a nous de pilés, pour ce que ne vouliens aler a aus. Ma gent m'orent vestu un haubert a tournoier, pour ce que li pilet qui cheoient en nostre vessel ne me bleçassent.

En ce point, ma gent, qui estoient en la pointe dou vessel aval, m'escrierent : « Sire, sire, vostre marinier, pour ce que li Sarrazin les menacent, vous « veulent mener a terre. » Je me fiz lever par les bras, si febles comme je estoie, et trais m'espée sur aus, et lour diz que je les occiroie se il me menoient a terre. Et il me respondirent que je preisse lequel que je vourroie : ou il me menroient a terre, ou il me ancreroient en mi le flum jusques a tant que li vens fust choisis. Et je lour dis que j'aimoie miex que il m'ancrassent en mi le flum, que ce que il me menas-

sent a terre, la où je veoie nostre occision ; et il m'an-
crerent.

Ne tarda gueres que nous veismes venir quatre galies dou soudanc, la ou il avoit bien mil homes. Lors j'appelai mes chevaliers et ma gent, et lour demandai que il vouloient que nous feissiens, ou de nous rendre aus galies le soudanc, ou de nous rendre a ceus qui estoient a terre. Nous accordames tuit que nous amiens miex que nous nous rendissiens aus galies le soudanc, pour ce que il nous tenroient touz ensemble, que ce que nous nous rendissiens a ceus qui estoient a terre, pour ce que il nous esparpilleroient et venderoient aus Beduyns. Lors dist uns miens celeriers, qui estoit nés de Doulevens : « Sire, je ne m'acort pas « a cest consoil. » Je li demandai auquel il s'acordoit, et il me dist : « Je m'acort que nous nous lessons touz « tuer ; si nous en irons tuit en paradis. » Mais nous ne le creumes pas.

Quant vi que penre nous escouvenoit, je prins mon escrin et mes joiaus, et les jetai au flum, et mes reliques aussi. Lors me dist uns de mes mariniers : « Sire, se vous ne me lessiés dire que vous soiés cou- « sins au roy, l'on vous occira touz, et nous avec. » Et je diz que je vouloie bien que il deist ce que il vourroit. Quant la premiere galie, qui venoit vers nous pour nous hurter nostre vessel en travers, oyrent ce, il jeterent lour ancras près de nostre vessel.

Lors m'envoia Diex un Sarrazin qui estoit de la terre l'empereour¹, vestu de unes brayes de toile escrue ; et en vint noant parmi le flum jusques a nostre

1. Frédéric II; il avait des possessions en Orient.

vessel, et m'embraça par les flans, et me dist : « Sire, « vous estes perdus, se vous ne metés consoil en « vous; car il vous couvient saillir de vostre vessel « sur le bec qui est en son de celle galie; et se vous « sailliés, il ne vous regarderont ja; car il entendent « au gaain de vostre vessel. » Il me geterent une corde de la galie; et je sailli sur l'estoc, ainsi comme Diex vout. Et sachiez que je chancelai tellement que, se il ne fust saillis après pour moy soustenir, je fusse cheus en l'yaue.

Il me mistrent en la galie, la ou il avoit bien quatorze-vins homes de lour gens, et il me tint touz jours embracié. Et lors il me porterent a terre et me saillirent sur le cors pour moy coper la gorge; car cil qui m'eust occis cuidast estre honorez. Et cis Sarrazins me tenoit touz jours embracié, et crioit : « Cousin le « roi! » En tel maniere me porterent dous fois par terre, et une a genoillons; et lor je senti le coutel a la gorge. En ceste persecucion, me sauva Diex par l'aide dou Sarrazin, liquex me mena jusques ou chastel, la ou li chevalier sarrazin estoient.

Quant je ving entre aus, ils m'osterent mon hauberc; et pour la pitié qu'il orent de moi, il geterent sur moi un mien couvertour, de escarlate fourrei de menu vair, que madame ma mere m'avoit donnei; et li autres m'aporta une courroie blanche, et je me ceingny sur mon couvertour, ouquel je avoie fait un pertuis, et l'avoie vestu; et li autres m'aporta un chaperon, que je mis en ma teste. Et lors pour la pour que je avoie, je commençai a trembler bien fort, et pour la maladie aussi. Et lors je demandai a boire, et l'on m'aporta de l'yaue en un pot, et si tost comme je la

ving
sens

best
water 11,
com

mis a ma bouche pour envoyer aval, elle me sailli hors par les narilles.

Quand je vi ce, je envioiai querre ma gent, et lour dis que je estoie mors, que j'avoie l'apostume en la gorge, et il me demanderent comment je le savoie ; et je lour moustrai, et tantost que il virent que l'yaue me sailloit par la gorge et par les narilles, il pristrent a plorer. Quand li chevalier sarrazin qui la estoient virent ma gent plorer, il demanderent au Sarrazin qui sauvez nous avoit pourquoy il ploroient ; et il respondi que il entendoit que j'avoie l'apostume en la gorge, par quoy je ne pouoie eschaper. Et lors uns des chevaliers sarrazins dist a celi qui nous avoit garantiz, que il nous reconfortast ; car il me donroit tel chose a boivre de quoy je seroie gueriz dedans dous jours ; et si fist-il.

XVII. — Massacre des prisonniers chrétiens.

Mout de chevaliers et d'autres gens tenoient li Sarrazin pris en une court qui estoit close de mur de terre. De ce clos ou ils les avoient mis, les fesoient traire l'un après l'autre, et lour demandoient : « Te veux-tu renoier ? » Ceus qui ne se vouloient renoier, on les fesoit mettre d'une part et coper les testes ; et ceus qui se renoioient, d'autre part. En ce point, nous envioia li soudans son consoil pour parler a nous ; et demanderent a cui il diroient ce que li soudans nous mandoit. Et nous lour deismes que il le deissent au bon conte Perron de Bretaingne. Il avoit gens illec qui savoient le sarrazinnois et le françois, que l'on appelle drugemens, qui enromançoient le sarrazinnois

au conte Perron. Et furent les paroles teix : « Sire, li
 « soudans nous envoie a vous pour savoir se vous
 « vourriés estre delivre. » Li cuens respondi : « Oïl. »
 — « Et que vous donriés au soudanc pour vostre
 « delivrance? — Ce que nous pourriens faire et
 « souffrir par raison, » fist li cuens. — « Et donriés-
 « vous, firent-il, pour vostre delivrance, nulz des
 « chastiaus aus barons d'outre mer? » Li cuens res-
 pondi que il n'i avoit pooir; car on les tenoit de
 l'empereor d'Alemaingne qui lor vivoit. Il deman-
 derent se nous renderiens nulz des chastiaus dou
 Temple ou de l'Ospital pour nostre delivrance. Et li
 cuens respondi que ce ne pooit estre : que quant l'on
 y metoit les chastelains, on lour fesoit jurer sur
 sains, que pour delivrance de cors de home, il ne
 renderoient nulz des chastiaus. Et il nous respon-
 dirent que il lour sembloit que nous n'aviens talent
 d'estre delivrez, et que il s'en iroient et nous envoie-
 roient ceus qui joueroient a nous des espées, aussi
 comme il avoient fait aus autres. Et s'en alerent.

XVIII. — Un renégat.

Endementres que li roys atendoit le paiement que
 sa gent fesoient aus Turs pour la delivrance de son
 frere le conte de Poitiers, uns Sarrazins mout bien
 atiriés et mout biaux hom de cors, vint au roy et li
 presenta lait pris en pos, et flours de diverses colours
 et manieres, de par les enfans le Nasac, qui avoit
 estei soudans de Babiloine¹; et li fist le present en

1. M. de Wailly, d'après M. de Slane, donne le vrai nom du *Nasac* :
 Almaleck-an-Nacer-Dawoud, petit-neveu de Saladin.

françois. Et li roys li demanda ou il avoit appris françois; et il dist que il avoit estei crestians; et li roys li dist : « Alez-vous-en, que a vous ne parlerai-je plus. » Je le trais d'une part et li demandai son couvine. Et il me dist qu'il avoit estei nez de Provins, et que il estoit venus en Egypte avec le roy Jehan¹, et que il estoit mariez en Egypte et grans riches hom. Et je li diz : « Ne savez-vous pas bien que se vous mouriés en « ce point, que vous seriez damnez et iriez en enfer? Et il dist : « Oyl (car il estoit certains que nulle loys « n'estoit si bone comme la crestienne); mais je dout, « se je aloie vers vous, la povretei la où je seroie et « le reproche. Toute jour me diroit l'on : « Veez ci le « renoié! » Si aim miex vivre riche et aise, que je me « meisse en tel point comme je voi. » Et je li dis que li reproches seroit plus grans ou jour dou jugement, là ou chascuns verroit son mesfait, que ne seroit ce que il me contoit. Mout de bones paroles li diz qui gueres ne valurent. Ainsi se departy de moy, n'onques plus ne le vi.

XIX. — La reine de France à Damiette.

Or avez oy ci devant les grans persecucions que li oys et nous souffrimes ; lesquiex persecucions, la royne n'en eschapa pas, si comme vous orrez ci après. Car trois jours devant ce que elle acouchast, li vindrent les nouvelles que li roys estoit pris ; desquiex nouvelles elle fu si effraée que toutes les fois que elle se dormoit en son lit, il lui sembloit que toute sa

1. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, couronné à Tyr en 1209.

chambre fust pleine de Sarrazins; et s'escrivoit : « Aidiés, aidiés! » Et pour ce que li enfes ne fust periz dont elle estoit grosse, elle fesoit gesir devant son lit un chevalier ancien de l'aage de quatre-vins ans, qui la tenoit par la main. Toutes les fois que la royne s'escrivoit, il disoit : « Dame, n'aiés garde; car je suis ci. » Avant qu'elle fust acouchiée, elle fist vuidier hors toute sa chambre, fors que le chevalier, et s'agenoilla devant li et li requist un don; et li chevaliers li otroia par son sairement. Et elle li dist : « Je vous demant, fist-elle, par la foy que vous m'avez bailliée, que se li Sarrazin prennent ceste ville, que vous me copez la teste avant qu'il me preignent. » Et li chevaliers respondi : « Soiés certainne que je le ferai volentiers; car je l'avoie ja bien enpensei, que vous occiroie avant qu'il nous eussent pris. »

La royne acoucha d'un fil qui ot non Jehan; et l'appeloit l'on Tritant¹, pour la grant douleur la ou il fu nez. Le jour meismes que elle fu acouchiée, li dist l'on que cil de Pise et de Genes s'en vouloient fuir, et les autres communes. L'endemain que elle fu acouchiée, elles les manda touz devant son lit, si que la chambre fu toute pleine, et lour dist : « Signour, pour Dieu merci, ne laissiés pas ceste ville; car vous veés que mes sires li roys seroit perdus, et tuit cil qui sont pris, se elle estoit perdue. Et s'i ne vous plait, si vous preigne pitié de ceste chietive qui ci gist, que vous atendés tant que je soie rele-

1. Jean Tristan, comte de Nevers, quatrième fils de saint Louis, naquit à Damiette, pendant la première croisade (1250) et mourut pendant la seconde, devant Tunis, le 3 août 1270, vingt-deux jours avant saint Louis, son père.

« vée. » Et il respondirent : « Dame, comment ferons-
 « nous ce ? Que nous mourons de fain en ceste ville. »
 Et elle leur dist que ja par famine ne s'en iroient :
 « Car je ferai acheter toutes les viandes en ceste
 « ville, et vous reteing touz desorendroit aus despens
 « dou roy. » Il se conseillierent et revindrent a li, et
 li otroierent que il demourroient volentiers ; et la
 royne (que Diex absoille !) fist acheter toutes les
 viandes de la ville, qui li cousterent trois cens et
 soixante mille livres et plus. Avant son terme la cou-
 vint relever, pour la citei que il couvenoit rendre aus
 Sarrazins. En Acre s'en vint la royne pour atendre le
 roy.

**XX. — Joinville conseille à Saint Louis de demeurer
 en Terre Sainte, et il devient l'homme du Roi.**

En ce point que nous estiens en Acre, envoya li roys
 querre ses freres et le conte de Flandres, et les autres
 riches homes, a un dymanche, et leur dist ainsi :
 « Signour, ma dame la royne ma mere m'a mandei et
 « prié, tant comme elle puet, que je m'en voise en
 « France, car mes royaumes est en grant peril : car
 « je n'ai ne paiz ne treves au roi d'Angleterre. Cil de
 « ceste terre a cui je en parlei, m'ont dit que se je m'en
 « voi, ceste terre est perdue ; car il s'en venront tuit
 « en Acre après moy pour ce que nulz n'i osera
 « demourer a si pou de gent. Si vous pri, fist-il, que
 « vous y pensez ; et pour ce que la besoingne est
 « grosse, je vous donne respit, de moy respondre ce
 « que bon vous semblera, jusques a d'ui en huit
 « jours. »

Dedans ces huit jours vint li legas a moy, et me dist ainsi, que il n'entendoit mie comment li roys eust pooir de demourer; et me proia mout a certes que je m'en vousisse revenir en sa nef. Et je li respondi que je n'en avoie pooir; car je n'avoie riens, ainsi comme il le savoit, pour ce que j'avoie tout perdu en l'yaue, la ou j'avoie estei pris. Et ceste response ne li fis-je pas pour ce que je ne fusse mout volentiers alez avec li, mais que pour une parole que mes sires de Bollaimont, mes cousins germains (que Diex absoille!) me dist quant je m'en alai outre mer: « Vous en alez
« outre mer, fist-il; or vous prenés garde au revenir;
« car nulz chevaliers, ne povres ne riches, ne puet
« revenir que il ne soit honniz, se il laisse en la main
« des Sarrazins le peuple menu Nostre Signour, en
« laquel compaingnie il est alez.» Li legas se courouça a moy, et me dist que je ne le deusse pas avoir refusei.

Le dymanche après, revenimes devant le roy; et lors demanda li roys a ses freres, et aus autres barons et au conte de Flandres, quel consoil il li donroient, ou de s'alée ou de sa demourée. Il respondirent tuit que il avoient chargié a mon signour Guion Malvoisin le consoil que il vouloient donner au roy. Li roys li commanda que il deist ce que il li avoient chargié; et il dist ainsi:

« Sire, vostre frere et li riche home qui ci sont, ont
« regardei a vostre estat, et ont veu que vous n'avez
« pooir de demourer en cest país a l'onour de vous
« ne de vostre regne; que touz les chevaliers qui
« vindrent en vostre compaingnie (dont vous en am-
« nates en Cypre dous mille et huit cens), il n'en a

« pas en ceste ville cent de remenant. Si vous loent-il,
« sire, que vous en alez en France, et pourchaciés
« gens et deniers, par quoy vous puissés hastivement
« revenir en cest païs, vous vengier des ennemis
« Dieu qui vous ont tenu en lour prison. »

Li roys ne se vout pas tenir a ce que mes sires Guis Malvoisin avoit dit; ains demanda au conte d'Anjou, au conte de Poitiers et au conte de Flandres, et a plusours autres riches homes qut seoient emprès aus; et tuit s'acorderent a mon signour Guion Malvoisin. Li legas demanda au conte Jehan de Japhe, qui seoit emprès aus, que il li sembloit de ces choses. Li cuens de Japhe li proia qu'il se soufrist de celle demande, « pour ce, fist-il, que mes chastiaus est en marche; « et se je looie au roy la demourée, l'on cuideroit que « ce fust pour mon proufit.» Lors li demanda li roys, si a certes comme il pot, que il deist ce que il li en sembloit. Et il li dist que se il pooit tant faire que il peust herberge tenir aus chans dedans un an, que il feroit sa grant honour se il demouroit. Lors demanda li legas a ceus qui seoient après le conte de Japhe; et tuit s'acorderent a mon signour Guion Malvoisin.

Je estoie bien li quatorziemes assis encontre le legat. Il me demanda que il m'en sembloit; et je li respondi que je m'acordoie bien au conte de Japhe. Et li legas me dist, touz courouciez, comment ce pourroit estre que li roys peust tenir heberges a si pou de gens comme il avoit. Et je li respondi aussi comme courouciez, pour ce que il me sembloit que il le disoit pour moy atteindre: «Sire, et je le vous dirai, puisque « il vous plait. L'on dit, sire (je ne sai ce c'est voirs), « que li roys n'a encore despendu nulz de ses deniers,

« ne mais que des deniers aus clers. Si mette li roys
« ses deniers en despense, et envoit li roys querre
« chevaliers en la Morée et outre mer; et quant l'on
« orra nouvelle que li roys donne bien et largement,
« chevalier li venront de toutes pars, par quoy il
« pourra tenir heberges dedans un an, se Dieu plait.
« Et par sa demourée seront delivrei li povre prison-
« nier qui ont estei pris ou servise Dieu et ou sien,
« qui jamais n'en istront se li roys s'en va. » Il
n'avoit nul illec qui n'eust de ses prochains amis en
la prison; par quoy nulz ne me reprist, ainçois se
pristrent tuit a plorer.

Après moy, demanda li legas a mon signour Guil-
laume de Biaumont, qui lors estoit mareschaus de
France, son semblant; et il dist que j'avoie mout bien
dit; « et vous dirai, dist-il, raison pourquoy. » Mes
sires Jehans de Biaumont, li bons chevaliers, qui
estoit ses oncles et avoit grant talent de retourner en
France, l'escria mout felonnessement, et li dist :
« Orde longaingne, que voulez-vous dire? Raseez-
« vous touz quoy! » Li roys li dist : « Mes sires
« Jehans, vous faites mal, lessiés li dire. — Certes,
« sire, non ferai. » Il le couvint taire; ne nulz ne
s'acorda onques puis a moy, ne mais que li sires de
Chatenai. Lors nous dist li roys : « Signour, je vous ai
« bien oys, et je vous responderai de ce que il me
« plaira a faire, de hui en huit jours. »

Quant nous fumes parti d'illec, et li assaus me
commença de toutes pars : « Or est fous, sire de
« Joinville, li roys, se il ne vous croit contre tout le
« conseil dou royaume de France. » Quant les tables
furent mises, li roys me fist seoir delez li au mangier.

la ou il me fesoit touz jours seoir se sui frere n'i estoient. Onques ne parla a moy tant comme li mangiers dura : ce que il n'avoit pas acoustumei, que il ne gardast touz jours a moy en mangant. Et je cuidoie vraiment que il fust courouciez a moy, pour ce que je dis que il n'avoit encore despendu nulz de ses deniers, et que il despendist largement.

Tandis que li roys oy ses graces, je alai a une fenestre ferrée qui estoit en une reculée devers le chevet dou lit le roy ; et tenoie mes bras parmi les fers de la fenestre, et pensoie que se li roys s'en venoit en France, que je m'en iroie vers le prince d'Antioche (qui me tenoit pour parent, et qui m'avoit envoyé querre), jusques a tant que une autre alée me venist ou pays, par quoy li prisonnier fussent delivre, selonc le consoil que li sires de Boulaincourt m'avoit donnei.

En ce point que je estoie illec, li roys se vint apuier a mes espauls, et me tint ses dous mains sur la teste. Et je cuidai que ce fust mes sires Phelippes d'Anemos¹, qui trop d'ennui m'avoit fait le jour pour le consoil que je li avoie donnei ; et dis ainsi : « Lessiés-moy en paiz, mes sire Phelippes. » Par male aventure, au tourner que je fiz ma teste, la mains le roy me chei parmi le visaige ; et cognu que c'estoit li roys a une esmeraude que il avoit en son doy. Et il me dist : « Tenez-vous touz quoy ; car je vous vueil demander
« comment vous fustes si hardis que vous, qui estes
« uns joennes hons, m'osastes loer ma demourée,
« encontre touz les grans homes et les saiges de France
« qui me looient m'alée. » — « Sire, fis-je, se j'avoie la

¹ Philippe de Nemours.

« mauvestié en mon cuer, si ne vous loeroie-je a nul
 « fuer que vous la feissiés. — Dites-vous, fist-il, que
 « je feroie que mauvaiz se je m'en aloie ? — Si m'aïst
 « Diex, sire, fis-je, oyl. » Et il me dist : « Se je demeur
 « demourrez-vous ? » Et je li dis que oyl, « se je puis
 « ne dou mien ne de l'autruy. — Or soiés tous aises,
 « dist-il, car je vous sai mout bon grei de ce que vous
 « m'avez loei ; mais ne le dites a nullui toute celle
 « semaine. »

Je fu plus aises de celle parole, et me deffendoie plus hardiement contre ceus qui m'assailloient. On appelle les païsans dou païs, *poulains* ; dont mes sires Pierres d'Avalon, qui demouroit à Sur¹, oy dire que on me appeloit poulain pour ce que j'avoie conseillié au roy sa demourée avecques les poulains. Si me manda mes sires Pierres d'Avalon que je me deffendisse vers ceus qui m'apeloient poulain, et lour deisse que j'amoie miex estre poulains que roncins recreus, aussi comme il estoient.

A l'autre dymanche, revenimes tuit devant le roy ; et quant li roys vit que nous fumes tuit venu, si seigna sa bouche et nous dist ainsi (après ce que il ot appelei l'aide dou Saint-Esperit, si comme je l'entent ; car ma dame ma mere me dist que toute fois que je vourroie dire aucune chose, que je appelasse l'aide dou Saint-Esperit, et que je seignasse ma bouche).

La parole le roy fu teix : « Signour, fist-il. je vous
 « merci mout a touz ceus qui m'ont loei m'alée en
 « France, et si rent graces aussi a ceus qui m'ont
 « loei ma demourée ; mais je me sui avisiez que se je

1. L ancienne Tyr.

« demeure je n'i voy point de peril que mes royaumes
 « se perde ; car ma dame la royne a bien gent pour le
 « deffendre. Et ai regardei aussi que li baron de cest
 « pais dient, se je m'en voi, que li royaumes de Jeru-
 « salem est perdu ; que nulz n'i osera demourer après
 « moy. Si ai regardei que a nul fuer je ne lairoie le
 « royaume de Jerusalem perdre, lequel je suis venuz
 « pour garder et pour conquerre ; si est mes consaus
 « teix, que je sui demourez, comme a orendroit. Si
 « di-je a vous, riche home qui ci estes, et a touz
 « autres chevaliers qui vourront demourrer avec moy,
 « que vous veigniez parler a moy hardiement ; et je
 « vous donrai tant, que la coulpe n'iert pas moie,
 « mais vostre, se vous ne voulez demourer. » Mout
 en y ot qui oïrent ceste parole, qui furent esbahi ; et
 mout en y ot qui plorerent.

Li roys ordena, si comme l'on dist, que sui frere¹,
 retourneroient en France. Je ne sai se ce fu a lour
 requeste, ou par la volentei dou roy. Ceste parole que
 li roys dist de sa demourée, ce fu entour la Saint-
 Jehan. Or avint ainsi que le jour de la Saint-Jaque,
 quel pelerins je estoie et qui mainz biens m'avoit fait,
 li roys fu revenus en sa chambre de la messe, et apela
 son consoil qui estoit demourez avec li : c'est a savoir
 mon signour Perron le Chamberlain, qui fu li plus
 loiaus hom et li plus droituriers que je veisse onques
 en hostel de roy ; mon signour Geffroy de Sergines,
 le bon chevalier et le preudome ; mon signour Gilon
 le Brun, et bon chevalier et preudome, cui li roys

1. Louis VIII avait laissé cinq fils : Louis IX, Robert d'Artois, tué à la Massoure, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou ; le cinquième, Jean, mourut en bas âge.

avoit donnei la connestablie de France, après la mort mon signour Hymbert de Biaugeu le preudome.

A ceus parla li roys en tel maniere tout haut, aussi comme en couroussant : « Signour, il a ja un moys
« que l'on sait ma demourée, ne je n'ai encore oy
« nouvelles que vous m'aiés retenu nulz chevaliers.
« — Sire, firent-il, nous n'en poons mais ; car chas-
« cuns se fait si chier, pour ce que il s'en vuelent aler
« en lour païs, que nous ne lour oseriens donner ce
« que il demandent. — Et qui, fist li roys, trouverés-
« vous a meillour marchié ? — Certes, sire, firent-il,
« le seneschal de Champaigne ; mais nous ne li ose-
« riens donner ce qu'il demande. »

Je estoie a l'instant enmi la chambre le roy, et oy ces paroles. Lors dist li roys : « Apelez-moi le seneschal. » Je alai a li et m'agenoillai devant li ; et il me fist seoir, et me dist ainsi : « Seneschaus, vous savés
« que je vous ai mout aimei, et ma gent me dient
« que il vous treuvent dur. Comment est-ce ? — Sire,
« fis-je, je n'en puis mais ; car vous savez que je fu
« pris en l'yaue, et ne me demoura onques riens que
« je ne perdisse tout ce que j'avoie. » Et il demanda que je demandoie ; et je dis que je demandoie dous mille livres jusques a Pasques pour les dous pars de l'année. « Or, me dites, fist-il, avez-vous barguigné
« nulz chevaliers ? » Et je dis : « Oyl, mon signour
« Perron de Pontmolain, li tiers a baniere, qui coust
« tent quatre cens livres jusques a Pasques. » Et il conta par ses doiz : « Ce sont, fist-il, douze cens livres
« que vostre nouvel chevalier cousteront. — Or régardez, sire, fis-je, se il me couvenra bien huit cens
« livres pour moy monter et pour moy armer, et pour

« mes chevaliers donner a mangier : car vous ne
« voulés pas que nous mangiens en vostre ostel. »
Lors dist a sa gent : « Vraiment, fist-il, je ne voi ci
« point d'outraige ; et je vous retieng », fist-il a
moy.

XXI. — D'un pauvre chevalier et de ses quatre fils.

Le jour de la Touz-Sains¹, je semons touz les riches homes de l'ost en mon hostel, qui estoit sur la mer ; et lors uns povres chevaliers ariva en une barge, et sa femme et quatre fil que il avoient. Je les fiz venir mangier en mon hostel. Quant nous eumes mangié, je appellei les riches homes qui leans estoient, et lour diz : « Fesons une grant aumosne, et deschargons cest
« povre home de ses enfants ; et preingne chascuns
« le sien, et je en penrai un. » Chascuns en prist un, et se combatoient de l'avoir. Quant li povres chevaliers vit ce, il et sa femme, il commencierent a plorer de joie.

Or avint ainsi, que quant li cuens d'Eu revint de mangier de l'ostel le røy, il vint veoir les riches homes qui estoient en mon hostel, et me tolli le mien enfant, qui estoit de l'aage de douze ans, liquex servi le conte si bien et si loialement que, quant nous revenimes en France, li cuens le maria et le fist chevalier. Et toutes les foiz que je estoie la ou li cuens estoit, a peine se pooit departir de moy, et me disoit : « Sire, Diex le
« vous rende ! car a ceste honnour m'avez-vous mis. »
De ses autres trois freres ne sai-je que il devindrent.

1. 1253.

XXII. — Douleur de Saint Louis pour la mort de sa mère.

A Sayette¹ vindrent les nouvelles au roy que sa mere estoit morte². Si grant duel en mena, que de dous jours on ne pot onques parler a li. Après ce, m'envoia querre par un vallet de sa chambre. Quant je ving devant li en sa chambre, la ou il estoit touz seux, et il me vit, il estandi ses bras et me dist : « A !
« seneschaus, j'ai pardue ma mere ! » — « Sire, je ne
« m'en merveil pas, fis-je, que a mourir avoit-elle ;
« mais je me merveil que vous, qui estes uns saiges
« hom, avez menei si grant duel ; car vous savez que
« li Saiges dit, que mesaise que li om ait ou cuer, ne
« li doit parer ou visaige ; car cil qui le fait, en fait
« liez ses ennemis et en mesaise ses amis. » Mout de biaux servises en fist faire outre mer ; et après il envoia en France un sommier chargé de lettres de prieres aus esglises, pour ce que il priassent pour li.

Ma dame Marié de Vertus, mout bone dame et mout sainte femme, me vint dire que la royne menoit mout grant duel, et me pria que j'alasse vers li pour la reconforter. Et quant ge ving la, je trovai que elle plouroit, et je li dis que voir dit cil qui dit que l'on ne doit femme croire : « Car ce estoit la femme que vous
« plus haiés qui est morte, et vous en menez tel duel ! » Et elle me dist que ce n'estoit pas pour li que elle ploroit, mais pour la mesaise que li roys avoit dou duel que il menoit, et pour sa fille³ (qui puis fu royne de Navarre), qui estoit demourée en la garde des homes.

1. L'ancienne Sidon.

2. Blanche de Castille mourut le 1^{er} décembre 1252.

3. Isabelle de France, née en 1241, épousa Thibaut V, dit le Jeune, comte de Champagne et roi de Navarre.

XXIII. — Retour en France. L'accident devant Chypre.

Le samedi, veimes l'ille de Cypre, et une montaigne qui est en Cypre, que on appelle la montaigne de la Croiz. Celi samedi, leva une bruine de la terre, et descendi de la terre sur la mer; et pour ce cuidierent nostre marinier que nous fussiens plus loing de l'ille de Cypre que nous n'estiens, pour ce que il veoient la montaigne par desus la bruine. Et pour ce firent nagier habandonnéement : dont il avint ainsi, que nostre neis hurta a une queue de sablon qui estoit en la mer. Or avint ainsi, que se nous n'eussions trouvei ce pou de sablon la ou nous hurtames, nous eussions hurtei a tout plein de roches qui estoient couvertes, la ou nostre neis eust estei toute esmiée, et nous tuit perillié et noié.

Maintenant que nostre neis ot hurtei, li cris leva en la nef si grans, que chascuns crioit *helas!* et li marinier et li autre batoient lour paumes, pour ce que chascuns avoit pour de noier. Quant je oy ce, je me levai de mon lit, la ou je gisoie, et alai ou chastel avec les mariniers. Quant je ving la, freres Remons, qui estoit Templiers et maistres desus les mariniers, dist a un de ses vallez : « *Giete ta plommée;* » et si fist-il. Et maintenant que il l'ot getée, il s'escria et dist : « *Halas! nous soumes a terre.* » Quant freres Remons oy ce, il se dessira jusques a la courroie, et prist a arachier sa barbe, et crier : « *Ai mi, ai mi!* »

En ce point, me fist uns miens chevaliers, qui avoit non mon signour Jehan de Monson, peres l'abbei Guillaume de Saint-Michiel, une grant debonnairetei, qui fu teix car il m'aporta sanz dire un mien seurcot

forrei, et le me geta ou dos, pour ce que je n'avoie que ma coste vestue. Et ge li escriai et li diz : « Que « ai-je a faire de vostre seurcot, que vous m'aportez « quant nous noyons ? » Et il me dist : « Par m'ame ! « sire, je averoie plus chier que nous fussiens tuit « naié, que ce que une maladie vous preist de froit, « dont vous eussiez la mort. »

Li marinier escrierent : « Ça, la galie ! pour le roy « requueillir. » Mais de quatre galies que li roys avoit la, il n'i ot onques galie qui de la s'aprochast : dont il firent mout que saige ; car il avoit bien huit cens persones en la nef qui tuit fussent sailli es galies pour lour cors garantir, et ainsi les eussent effondées.

Cil qui avoit la plommée, geta la seconde foiz, et revint a frere Remont, et li dist que la neis n'estoit mais a terre. Et lors freres Remons le ala dire au roy, qui estoit en croiz adenz sur le pont de la nef, touz deschaus, en pure cote et touz deschevelez (devant le cors Notre Signour qui estoit en la nef), comme cil qui bien cuidoit noier. Si tost comme il fu jours, nous veimes la roche devant nous, la ou nous fussiens hurtei se la neis ne fust adhurtée a la queue dou sablon.

L'endemain, envoya li roys querre les maistres nothonniers des neis, liquel envoierent quatre plungeours en la mer aval. Et plungierent en la mer ; et quant il revenoient, li roys et li maistre nothonnier les oyoient l'un après l'autre, en tel maniere que li uns des plongeours ne savoit ce que li autres avoit dit. Toutevoiz trouva l'on par les quatre plungeours, que au froter que nostre neis avoit fait ou sablon, li sablons en avoit bien ostei quatre taises dou tyson sur quoy la neis estoit fondée.

Lors appela li roys les maistres nothonniers devant nous, et lour demanda quel consoil il donroient dou cop que sa neis avoit receu. Il se conseillierent ensemble, et loerent au roy que il se descendist de la nef la ou il estoit, et entrast en une autre. « Et ce consoil
 « vous loons-nous, car nous entendons de certain que
 « tuit li ais de vostre nef sont tuit eslochié : par quoy
 « nous doutons que quant vostre neis venra en la
 « haute mer, que elle ne puisse souffrir les cos des
 « ondes, qu'elle ne se despiece. Car autel avint-il
 « quand vous venistes de France, que une neis hurta
 « aussi ; et quant elle vint en la haute mer, elle ne
 « pot souffrir les cos des ondes, ainçoiz se desrompi ;
 « et furent tuit peri quant que il estoient en la nef,
 « fors que une femme et son enfant qui en eschaperent
 « sur une piesce de la nef. » Et je vous tesmoing que il disoient voir ; car je vi la femme et l'enfant en l'ostel au conte de Joigny, en la citei de Baffe, que li cuens norrissoit pour Dieu.

Lors demanda li roys a mon signour Perron le chamberlain, et a mon signour Gilon le Brun connestable de France, et a mon signour Gervaise d'Escrainnes, qui estoit maistres queus le roy, et a l'arcedyacre de Nicocye¹, qui portoit son seel, qui puis fu cardonaus, et a moy, que nous li loiens de ces choses. Et nous li respondimes que de toutes choses terriennes l'on devoit croire ceus qui plus en savoient : « Dont
 « nous vous loons, devers nous, que vous faciez ce
 « que li nothonnier vous loent. »

Lors dist li roys aus nothonniers : « Je vous demant

1. Nicosie, capitale de Chypre.

« sur vos loialtés, se la neis fust vostre et elle fust
« chargiée de vos marchandises, se vous en descen-
« deriés. » Et il respondirent tuit ensemble que nanin ;
car il ameroient miex mettre lour cors en aventure de
noier, que ce que il achetassent une nef quatre mille
livres et plus. « Et pourquoi me loez-vous donc que je
« descende ? — Pour ce, firent-il, que ce n'est pas
geus partis ; car ors ne argens ne puet esprisier le
« cors de vous, de vostre femme et de vos enfans qui
« sont ceans et pour ce ne vous loons-nous pas que
« vous metez, ne vous ne aus, en aventure ». Lors
dist li roys : « Signour, j'ai oy vostre avis et l'avis de
« ma gent ; or vous redirai-je le mien, qui est teix,
« que se je descent de la nef, que il a ceans tiex cinc
« cens persones et plus qui demorront en l'ille de
« Cypre, pour la pour dou peril de lour cors (car il
« n'i a celi qui autant n'aint sa vie comme je faiz la
« mienne), et qui jamais, par aventure, en lour païz
« ne renterront. Dont j'aim miex mon cors et ma
« femme et mes enfans mettre en la main Dieu, que
« je feisse tel doumaige a si grant peuple comme il a
« ceans. »

Le grant doumaige que li roys eust fait au peuple
qui estoit en sa nef, puet l'on veoir a Olivier de
Termes qui estoit en la nef le roy ; liquex estoit uns
des plus hardis homes que je onques veisse et qui
miex s'estoit prouvez en la Terre sainte ; et n'osa
demourer avec nous pour pour de naier ; ainçois
demoura en Cypre, et ot tant de destourbiers qu'il fu
avant un an et demi que il revenist au roy ; et si estoit
grans hom et riches hom, et bien pooit paier son pas-
saige. Or regardez que petites gens eussent fait qui

n'eussent eu de quoy paier, quant teix hom ot si grant destourbier.

XXIV. — Conseil donné à Saint Louis par Joinville.

Ou chastel de Yeres descendi li roys de la mer, et la royne et sui enfant. Tandis que li roys sejournoit a Yeres pour pourchacier chevaus a venir en France, li abbes de Clyngny, qui puis fu evesques de l'Olive ¹ li presenta dous palefrois qui vauroient bien aujourd'hui cinq cens livres, un pour li, et l'autre pour la royne. Quant il li ot presenteï, si dist au roy, : « Sire, « je venrai demain parler a vous de mes besoignes. » Quant ce vint l'endemain, li abbes revint; li roys l'oy mout diligentment et mout longuement. Quant li abbes s'en fu partis, je vins au roy et li diz : « Je vous vueil « demander, se il vous plait, se vous avez oy plus « debonnerement l'abbei de Clygni, pour ce que il « vous donna hyer ces dous palefrois. » Li roys pensa longuement, et me dist : « Vraiment oyl. — Sire, « fis-je, savez-vous pourquoy je vous ai faite ceste « demande? — Pourquoy? » fist-il. — « Pour ce, sire, « fiz-je, que je vous lo et conseil que vous deffendés a tout « vostre consoil jureï, quant vous venrez en France, « que il ne preingnent de ceus qui averont a besoi- « gnier par devant vous; car soiés certains, se il « prennent, il en escouteront plus volentiers et plus « diligentment ceus qui lour donront, ainsi comme « vous avez fait l'abbei de Clygni. » Lors apela li roys tout son consoil, et lour recorda errant ce que je

1. Guillaume de Pontoise, abbé de Cluny, évêque d'Olive, en Morée.

li avoie dit; et li dirent que je li avoie loei bon consoil.

**XXV. — Simplicité de mœurs de Saint Louis.
Comment il repousse une demande injuste des évêques.**

Après ce que li roys fu revenus d'outre mer, il se maintint si devotement que onques puis ne porta ne vair, ne gris, ne escarlatte, ne estriers, ne esperons dorez. Ses robes estoient de camelin ou de pers; ses pennes de ses couvertours et de ses robes estoient de gamites, ou de jambes de lievres, ou d'aigniaus. Il estoit si sobres de sa bouche qu'il ne devisoit nullement ses viandes, fors ce que ses cuisiniers li appareilloit; et on le mettoit devant li, et il mangeoit. Son vin trempoit en un gobelet de voirre; et selon ce que li vins estoit, il metoit de l'eaue par mesure, et tenoit le gobelet en sa main ainsi comme on li trempoit son vin derriere sa table. Il faisoit tous jours mangier ses povres, et après mangier leur faisoit donner de ses deniers.

Quant li menestrier aus riches homes venoient leans et il apportoient lour vielles après mangier, il atendoit a oïr ses graces tant que li menestriers eust fait sa lesse : lors se levoit, et li prestre estoient devant li, qui disoient ses graces. Quant nous estiens privéement leans, il s'asseoit aus piés de son lit; et quant li Preescheour et li Cordelier qui là estoient, li ramentevoient aucun livre qu'il oyst volentiers, il lour disoit : « Vous ne me lirez point ; car il n'est si bons livres
« après mangier comme quolibet, c'est-a-dire que
« chascun die ce que il veut. » Quant aucun riche

home estrange mangoient avec li, il lour estoit de bone compaignie.

De sa sapience vous dirai-je. Il fu tel foiz que l'on tesmoingnoit qu'il n'avoit si saige a son consoil comme il estoit. Et parut a ce que quant on li parloit d'aucunes choses, il ne disoit pas : « Je m'en conseillerai ; » ains quant il veoit le droit tout cler et apert, il respondoit tout senz son consoil, tout de venue : dont je ai oï que il respondi a touz les prelas dou royaume de France d'une requeste que il li firent, qui fu teix.

Li evesques Guis d'Aucerre li dist pour aus touz :
« Sire, fist-il, cist arcevesque et cist evesque qui ci
« sont m'ont chargié que je vous die que la cretientés
« dechiet et font entre vos mains, et decherra encore
« plus se vous n'i metez consoil, pour ce que nulz ne
« doute hui el jour escommeniement. Si vous reque-
« rons, sire, que vous commandez a vos bailliz et a vos
« serjans que il contreingnent les escommeniés qui
« averont soustenué la sentence an et jour, par quoy
« il facent satisfaction a l'Esglise. » Et li roys lour
respondi tout sanz consoil, que il commanderoit
volentiers a ses bailliz et a ses serjanz que il contrei-
gnissent les escommeniés ainsi comme il le requere-
roient, mais que on li donnast la congnoissance se la
sentence estoit droituriere ou non.

Et il se conseillierent et respondirent au roy, que de ce que il afferoit a la cretientei ne li donroient-il la congnoissance. Et li roys lour respondi aussi, que de ce que il afferoit a li, ne lour dourroit-il ja la congnoissance, ne ne commanderoit ja a ses serjans que il constreinsissent les excommeniés a aus faire absoudre, fust tors, fust drois. « Car se je le fesoie, je feroie

« contre Dieu et contre droit. Et si vous en mouster-
 « rai un exemple qui est teix, que li evesque de Bre-
 « taingne ont tenu le conte de Bretaingne bien sept
 « ans en escommeniement, et puis a eu absolucion
 « par la court de Rome ; et se je l'eusse contreint dès
 « la premiere année, je l'eusse contreint a tort. »

XXVI. — Amour de Saint Louis pour la paix.

Il avint que li sains roys pourchassa tant, que li roys
 d'Angleterre, sa femme et sui enfant vindrent en
 France pour traitier de la paix de li et d'aus. De la dite
 paiz¹ furent mout contraire cil de son consoil, et li
 disoient ainsi : « Sire, nous nous merveillons mout que
 « vostre volentés est teix, que vous voulez donner au
 « roy d'Angleterre si grant partie de vostre terre, que
 « vous et vostre devancier avez conquise sus li et par
 « son mesfait. Dont il nous semble que se vous enten-
 « dez que vous n'i aiés droit, que vous ne faites pas
 « bon rendaige au roy d'Angleterre, se vous ne li ren-
 « dez toute la conqueste que vous et vostre devancier
 « avez faite ; et se vous entendez que vous y aiés droit,
 « il nous semble que vous perdez quant que vous li
 « rendez. »

A ce respondi li sains roys en tel maniere : « Signour,
 « je sui certains que li devancier au roy d'Angleterre
 « ont perdu tout par droit la conqueste que je tieing ;
 « et la terre que je li doing, ne li doing-je pas pour
 « chose que je soie tenus a li ne a ses hoirs, mais

1. Le voyage du roi d'Angleterre (Henri III) à Paris est de décembre 1234 ; le traité de Westminster, qui rendait à l'Angleterre le Quercy, le Limousin et l'Agénois, fut signé le 25 juillet 1259. Saint Louis pris pour arbitre par le roi d'Angleterre et ses barons, rendit sa sentence en janvier 1264.

« pour mettre amour entre mes enfans et les siens,
« qui sont cousin germain. Et me semble que ce que
« je li doing en emploi-je bien, pour ce que il n'estoit
« pas mes hom, si en entre en mon houmaige. »

De ces gens estranges que li roys avoit apaisié, li disoient aucun de son consoil que il ne fesoit pas bien quant il ne les lessoit guerroyer; car se il les lessast bien apovrir, il ne li courroient pas sus si tost comme se il estoient bien riche. Et a ce respondoit li roys et disoit que il ne disoient pas bien. « Car se li prince
« voisin veoient que je les lessasse guerroyer, il se
« pourroient avisier entre aus, et dire : — Li roys
« par son malice nous laisse guerroyer. — Si en aven-
« roit ainsi que par la hainne que il averoient a moy,
« il me venroient courre sus, dont je pourroie bien
« perdre, sans la hainne de Dieu que je conquerroie,
« qui dist : Benoit soient tuil li apaiseour. »

XXVII. — Amour de Saint Louis pour les pauvres.

Dès le tens de s'enfance, fu li roys piteus des povres et des souffraiteus; et acoustumei estoit que li roys, partout où il aloit, que six vins povre fussent tout adès repeu, en sa maison, de pain, de vin, de char ou de poisson, chascun jour. En quaresme et es auvens croissoit li nombres des povres; et plusours foiz avint que li roys les servoit, et lour metoit la viande devant aus, et lour trenchoit la viande devant aus, et lour donnait au departir, de sa propre main, des deniers.

Meismement aus hautes vegiles des festes solempniex, il servoit ces povres de toutes ces choses, desus dites, avant que il mangast ne ne beust. Avec toutes

ces choses, avoit-il chascun jour au disner et au souper près de li anciens homes et debrisiés, et lour fesoit donner tel viande comme il mangoit; et quant il avoient mangié, il enportoient certaine somme d'argent.

Par desus toutes ces choses, li roys donnoit chascun jour si grans et si larges aumosnes aus povres de religion, aus povres hospitaus, aus povres malades, et aus autres povres colleges, et aus povres gentis homes et fames et damoiselles, a femmes decheues, a povres femmes veuves et a celles qui gisoient d'enfant, et a povres menestriers qui par vieillesce ou par maladie ne pooient labourer ne maintenir lour mestier, que a peine porroit l'on raconter le nombre. Dont nous poons bien dire que il fu plus bienaereus que Titus li emperieres de Rome, dont les anciennes escriptures racontent que trop se dolut et fu desconfortez d'un jour que il n'avoit donnei nul benefice.

Aucun de ses familiers grousoient de ce que il fesoit si larges aumosnes, et que il y despendoit mout; et il disoit : « Je aim miex que li outraiges de grans
« despens que je faiz, soit fais en aumosnes pour
« l'amour de Dieu, que en bobant ne en vaine gloire
« de ce monde. » Ja pour les grans despens que li roys fesoit en aumosne, ne lessoit-il pas a faire grans despens en son hostel, chascun jour. Largement et liberalment se contenoit li roys aus parlemens et aus assemblées des barons et des chevaliers; et fesoit servir si courtoisement a sa court, et largement et habandonnéement et plus que il n'i avoit eu lonc temps passei a la court de ses devanciers.

XXVIII. — **Saint Louis se croise pour la seconde fois.**

Après ces choses desus dites, avint que li roys manda touz ses barons a Paris en un quaresme¹. Je me escusai vers li pour une quartaine que j'avoie lors, et li priaï que il me vousist souffrir; et il me manda que il vouloit outréement que je y alasse, car il avoit illec bon phisiciens qui bien savoient guerir de la quartaine.

A Paris m'en alai. Quant je ving le soir de la vegile Nostre Dame en mars, je ne trouvai nulli, ne la royne n'autre, qui me seust a dire pourquoy li roys m'avoit mandei. Or avint, ainsi comme Diex vout, que je me dormi a matines; et me fu avis, en dormant, que je veoie le roy devant un autel a genoillons; et m'estoit avis que plusour prelat revestu le vestoient d'une chasible vermeille de sarge de Reins. Je apelai après ceste vision mon signour Guillaume, mon prestre, qui mout estoit saiges, et li contai la vision. Et il me dist ainsi : « Sire, vous verrés que li roys se croisera
« demain. » Je li demandai pourquoy il le cuidoit; et il me dist que il le cuidoit, par le songe que j'avoie songié; car la chasible de sarge vermeille senefioit la croiz, laquex fu vermeille dou sanc que Diex y expandi de son costei, et de ses mains, et de ses piez. « Ce que
« la chasible estoit de sarge de Reins, senefie que la
« croiserie sera de petit exploit, aussi comme vous
« verrez se Diex vous donne vie. »

Quand je oi oye la messe a la Magdeleine à Paris, je alai en la chapelle le roy, et trouvai le roy qui estoit

1. En 1267.

montez en l'eschaufaut aus reliques, et fesoit aporter la vraie Croiz aval. Endementres que li roys venoit aval, dui chevalier qui estoient de son consoil, commencierent a parler li uns a l'autre, et dist li uns : « Jamais ne me creez, se li roys ne se croise illec. » Et li autres respondi que « se li roys se croise, ce yert « une des douloureuses journées qui onques fust en « France. Car se nous ne nous croisons, nous perde- « rons le roy; et se nous nous croisons, nous perde- « rons Dieu, que nous ne nous croiserons pas pour li, « mais pour paour dou roy. »

Or avint ainsi, que li roys se croisa l'endemain, et sui troi fil avec li; et puis est avenu que la croiserie fu de petit exploit, selonc la prophecie mon prestre. Je fu mout pressez dou roy de France et dou roy de Navarre¹ de moy croisier. A ce respondi-je que, tandis comme je avoie estei ou servise Dieu et le roy outremer, et puis que je en reving, li serjant au roy de France et le roy de Navarre m'avoient destruite ma gent et apovroïée; si que il ne seroit jamais heure que je et il n'en vausissent piz. Et lour disoie ainsi, que se je en vouloie ouvrer au grei Dieu, que je demourroie ci pour mon peuple aidier et deffendre; car se je metoie mon cors en l'aventure dou pelerinaige de la croiz, la ou je veoie tout cler que ce seroit au mal et au doumaige de ma gent, j'en courouceroie Dieu, qui mist son cors pour son peuple sauver.

Je entendi que tuit cil firent pechié mortel qui li loerent l'alée, pour ce que ou point que il estoit en France, touz li royaumes estoit en bone paiz en li

1. Qui était en même temps comte de Champagne et suzerain immédiat de Joinville.

meismes et a touz ses voisins ; ne onques puis que il en parti, li estaz dou royaume ne fist que empirier. Grant pechié firent cil qui li loerent l'alée, a la grant flebesce la ou ses cors estoit ; car il ne pooit souffrir ne le charier, ne le chevauchier. La flebesce de li estoit si grans, que il souffri que je le portasse dès l'ostel au conte d'Ausserre, la ou je pris congié de li, jesusques aus Cordeliers, entre mes bras. Et si, febles comme il estoit, se il fust demourez en France, peust-il encore avoir vescu assez, et fait mout de biens et de bones œuvres.

XXIX. — Saint Louis tombe malade. Ses enseignements à son fils.

De la voie que il fist a Thunes ne vueil-je riens conter ne dire, pour ce que je n'i fu pas, la merci Dieu ! ne je ne vueil chose dire ne mettre en mon livre de quoy je ne soie certains. Si parlerons de nostre saint roy sanz plus, et dirons ainsi, que après ce que il fu arivez a Thunes devant le chastel de Carthage, une maladie le prist dou flux dou ventre (et Philippes, ses fiz aisnez, fu malades de fievre carte, avec le flux dou ventre que li roys avoit), dont il acoucha au lit, et senti bien que il devoit par tens trespasser de cest siecle a l'autre.

Lors apela mon signour Phelippe son fil, et li comanda a garder, aussi comme par testament, touz les enseignemens que il li lessa, qui sont ci-après escrit en françois, lesquieux enseignemens li roys escrit de sa sainte main, si comme l'on dist¹.

1. Nous reproduisons ces admirables enseignements de saint Louis à son fils, quoique Joinville en ait emprunté le texte, qui, dans son fond du moins, remonte à saint Louis lui-même.

« Biauz fiz, la premiere chose que je t'enseing, si est que tu mettes ton cuer en amer Dieu ; car sans ce nulz ne puet estre sauvez. Garde-toy de faire chose qui a Dieu desplaise, c'est a savoir pechié mortel ; ainçois devroies souffrir toutes manieres de tormens, que faire mortel pechié.

Se Diex t'envoie adversité, si le reçoif en patience et en rent graces a Nostre Seigneur, et pense que tu l'as deservi, et que il te tournera tout a preu. Se il te donne prosperité, si l'en merci humblement, si que tu ne soies pas pires ou par orgueil ou par autres manieres, dont tu doies miex valoir ; car l'on ne doit pas Dieu de ses dons guerroier.

Confesse-toy souvent, et esli confesseur preudome, qui te sache enseignier que tu doies faire et de quoy tu te doies garder ; et te doiz avoir et porter en tel maniere, que tes confesserres et ti ami te osient reprendre de tes mesfaiz. Le servise de sainte Esglise escoute devotement et sans truffer ; mais pri Dieu et de cuer et de bouche, especialment en la messe, que la consecrations est faite. Le cuer aie douz et piteus aus povres, aux chietis et aux mesaisiés, et les conforte et aide selonc ce que tu pourras.

Maintien les bones coustumes de ton royaume, et les mauvaises abaisse. Ne couvoite pas sus ton peuple, ne ne le charge pas de toute ne de taille, se ce n'est pour ta grant necessité.

Se tu as aucune mesaise de cuer, di-le tantost a ton confesseur, ou a aucun preudome qui ne soit pas pleins de vaines paroles ; si la porteras plus legierement.

Garde que tu aies en ta compaignie preudomes et

loiaus qui ne soient pas plein de couvoitise, soient religieux, soient seculier, et souvent parle a aus; et fui e eschieve la compaignie des mauvais. Escoute volentiers la parole Dieu et la retien en ton cuer; et pourchace volentiers proieres et pardon. Aime ton preu et ton bien, et hai touz maus ou que il soient.

Nulz ne soit si hardis devant toy que il die parole qui atraie et esmeuve a pechié, ne qu'il mesdie d'autrui par derieres en detractions; ne ne seuffre que nulle vileinnie de Dieu ne de ses sains soit dite devant toy. Rent graces a Dieu souvent de touz les biens que il t'a faiz, si que tu soies dignes de plus avoir.

A justices tenir et a droitures soies loiaus et roides a tes sougiez, sans tourner a destre ne a senestre, mais adès adroit, et soustien la querelle dou povre jesusques a tant que la verités soit desclairie. Et se aucuns a action encontre toy, ne le croi pas jesusques a tant que tu en saches la verité; car ainsi le jugeront ti conseilier plus hardiement selon verité, pour toy ou contre toy.

Se tu tiens riens de l'autrui, ou par toy ou par tes devanciers, se c'est chose certainne, rent-le sanz demourer; et se c'est chose douteuse, fai-le enquerre, par saiges gens, isnellement et diligenment.

A ce dois mettre t'entente comment tes gens et ti sougiet vivent en paiz et en droiture desouz toi. Meismement les bones villes et les communes de ton royaume garde en l'estat et en la franchise ou ti devancier les ont gardées; et se il y a aucune chose a amender, si l'amende et adresce, et les tien en faveur et en amour; car par la force et par les richesses des grosses villes, douteront li privé et li estrange de

mespenre vers toy, especialement ti per et ti baron.

Honeure et aime toutes les personnes de sainte Esglise, et garde que on ne leur soustraie ne apetise leur dons et leur aumosnes que ti devancier leur auront donné. L'on raconte dou roy Phelippe, mon aïeul, que une foiz li dist uns de ses conseillers que mout de tors et de forfaiz li fesoient cil de sainte Esglise, en ce que il li tolloient ses droitures et apetissoient ses justices; et estoit mout grans merveille comment il le souffroit. Et li bons roys respondi que il le creoit bien; mais il regardoit les bontés et les courtoisies que Diex li avoit faites: si vouloit miex lessier aler de son droit, que avoir contens a la gent de sainte Esglise.

A ton pere et a ta mere porte honeur et reverence, et garde leur commandemens. Les benefices de sainte Esglise donne a bones personnes et de nette vie, et si le fai par conseil de preudomes et de nettes gens.

Garde-toy de esmouvoir guerre, sans grant conseil, contre home crestien; et se il le te couvient faire, si garde sainte Esglise et ceus qui riens n'i ont mesfait. Se guerres et contens meuvent entre tes sousgis, apaise-les au plus tost que tu pourras.

Soies diligens d'avoir bons prevos et bons baillis, et enquier souvent d'aus et de ceus de ton hostel, comme il se maintiennent, et se il a en aus aucun vice de trop grant couvoitise, ou de fausseté, ou de tricherie. Travaille toi que tuit vilain pechié soient osté de ta terre; especialement vileins seremens et heresie fai abatre a ton pooir. Pren-te garde que li despens de ton hostel soient raisonnable.

Et en la fin, très douz fiz, que tu faces messes

chanter pour m'ame et oroisons dire par tout ton royaume ; et que tu m'otroies especial part et planiere en touz les biens que tu feras. Biaux chiers fiz, je te doing toutes les beneissons que bons peres puet donner a fil. Et la benoite Trinités et tuit li saint te gardent et deffendent de touz maus ; et Diex te doint grace de faire sa volenté touzjours, si que il soit honorez par toy, et que tu et nous puissiens, après ceste mortel vie, estre ensemble avec li, et li loer sans fin. Amen.

XXX. — Mort de Saint Louis.

Quant li bons roys ot enseignié son fil mon signour Phelippe, l'enfermetés que il avoit commença a croistre forment ; et demanda les sacremens de sainte Esglise, et les ot en saine pensée et en droit entendement, ainsi comme il aparut : car quant l'on l'enhuiloit et on disoit les sept pseumes, il disoit les vers d'une part. Et oy conter mon signour le conte d'Alençon, son fil, que quant il aprochoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre, et meismement mon signour saint Jaque, en disant s'oroison, qui commence : *Esto, Domine* ; c'est-a-dire, « Diex, soyez saintefierres et « garde de vostre peuple. » Mon signour saint Denis de France apela lors en s'aide, en disant s'oroison qui vaut autant a dire : « Sire Diex, donne-nous que nous « puissions despire la prosperitei de ce monde, si que « nous ne doutiens nulle adversitei. » Et oy dire lors a mon signour d'Alençon (que Diex absoille !) que ses peres reclamoit lors ma dame sainte Genevieve. Après, se fist li sains roys couchier en un lit couvert de

cedre, et mist ses mains sus sa poitrine, et en regardant vers le ciel rendi a nostre Createour son esperit, en celle hore meismes que li Fiz Dieu mourut pour le salut dou monde en la croiz.

Piteuse chose et digne est de plorer le trespassement de ce saint prince, qui si saintement et loialment garda son royaume, et qui tant de beles aumosnes y fist, et qui tant de biaux establesemens y mist. Et ainsi comme li escrivains qui a fait son livre, qui l'enlumine d'or et d'azur, enlumina li diz roys son royaume de belles abbaïes que il y fist, et de la grant quantitei de maisons Dieu et de maisons des Preescheours, des Cordeliers et des autres religions qui sont ci-devant nommées.

L'endemain de feste saint Berthemi l'apostre, trespassa de cest siecle li bons roys Loys, en l'an de l'incarnacion Nostre Signour, l'an de grace mil CC. LXX, et furent sui os gardei en un esclin et aportei et enfoui a Saint-Denis en France, la ou il avoit eslue sa sepulture, ouquel lieu il fu enterrez, la où Diex a puis fait maint biau miracle pour li, par ses desertes.

NOTICE SUR FROISSART

I

Jean Froissart naquit à Valenciennes en 1337. La date n'est guère douteuse, quoiqu'on l'ait mise en doute. Dans un de ses poèmes (le *Buisson de Jeunesse*) qui est de la fin de 1373, Froissart, se donne trente-cinq ans « peu plus, peu moins ». Au livre IV de ses *Chroniques*, il dit qu'il avait à peu près vingt-quatre ans en l'an de grâce MCCC LXI¹. Il naquit en même temps que commença la grande guerre dont il devait conter l'histoire. Le défi du Roi d'Angleterre, Édouard III, au Roi de France, Philippe VI, est de 1338, et lorsqu'il fut envoyé, les hostilités étaient déjà commencées.

Né à Valenciennes, Froissart n'est ni Français, ni Flamand; il est Hennuyer. Au quatorzième siècle, le Hainaut est une nation, petite, mais indépendante. Froissart loue la Reine d'Angleterre, Philippe, femme d'Édouard III, « d'avoir toujours aimé ceux et celles de la nation de Hainaut, le pays dont elle fut née ». Lui-même s'intitule « Jean Froissart, prêtre de la nation et comté de Hainaut, de la ville de Valenciennes ». Il aime sa province natale « bon pays si doux, si courtois, et si aimable, et rempli de bonnes gens ». Les chevaliers du Hainaut se sont couverts de gloire aux croisades, et depuis dans toutes les guerres

1. Il est vrai qu'il se donne ailleurs 57 ans en 1390, ce qui le ferait naître en 1333; mais c'est là sans doute une erreur de scribe, rien n'étant plus aisé que de confondre LVII et LIII écrits en lettres romaines.

où ils ont pris part. Les artisans du Hainaut sont actifs, laborieux, habiles ; les laboureurs font rendre à la terre bien plus qu'elle ne donne ailleurs ; et dans les années de disette, nourrissent la Flandre et la France de leurs opulentes récoltes.

Valenciennes, au quatorzième siècle, ville industrielle et riche, faisait un grand commerce, surtout avec l'Angleterre. Bien fortifiée, bien défendue, elle défia, en 1340, l'armée d'invasion du duc de Normandie (le futur roi Jean). Froissart signe ainsi son *Prologue* : « Sire Jean Froissart, né de la comté de Hainaut, et de la bonne, belle et *friché* ville de Valenciennes. » *Friche* est le même mot que fraîche, mais avec un sens bien plus étendu ; chez Froissart, il signifie tout ce qui est joli, agréable et gai ; il l'applique aux belles dames, et même aux jeunes chevaliers ; incidemment à sa chère ville natale.

Mais son attachement pour Valenciennes ressemble d'ailleurs à celui que professent aujourd'hui beaucoup d'hommes célèbres pour le lieu de leur naissance ; ils le chérissent de loin, et vivent ailleurs. Froissart, promené en tous pays par son humeur voyageuse, n'a guère vécu à Valenciennes que le temps de son adolescence.

Nous ne savons rien de la famille de Froissart. Sur un vers mal compris d'une de ses *pastourelles*, on a prétendu que son père était peintre d'armoiries ; et l'on a montré l'auteur des *Chroniques*, prenant dès le berceau le goût de l'aristocratie dans l'atelier paternel, par le commerce des grands seigneurs. C'est là une pure rêverie. Il est beaucoup plus probable que Froissart appartenait à une famille de commerçants : à une époque indéterminée de sa jeunesse, lui-même voulut se mêler de négoce, et s'en dégoûta vite : « Je me mis en la marchandise — où je suis aussi bien de taille — que d'entrer dans une bataille¹. » Car Froissart², qui a conté tant d'exploits

1. *Buisson de jeunesse*, v. 94-6.

2. Le nom de Froissart, très commun au quatorzième siècle, appartient à des gens de conditions diverses et inégales : prêtres, bourgeois, artisans ; on n'en peut rien conclure sur la condition des parents de notre auteur.

guerriers, ne se piqua jamais du désir de les accomplir lui-même.

Sur la jeunesse de Froissart, nous ne savons rien que par le témoignage de ses vers ; ce qui nous oblige à dire que nous ne savons rien de certain. Les poètes sont de charmants menteurs, qui ont reçu du Ciel le don, d'ailleurs assez commun, de croire à leurs propres mensonges ; mais c'est surtout quand ils racontent leur jeunesse et leurs amours, qu'ils ont beau jeu pour inventer ; leurs fictions les enchantent, et bientôt ils ne savent plus eux-mêmes si tout ce qu'ils ont rêvé n'est pas un peu arrivé.

La source presque unique où nous puissions chercher l'histoire de la jeunesse de Froissart, c'est son poème de l'*Épini- nette amoureuse*, en 4192 vers de dix syllabes ; composé probablement vers la vingt-troisième année, un peu avant ou après 1360. Il s'ouvre par un gracieux tableau des années d'enfance du poète. A l'école où on le mit d'abord, petites filles et petits garçons étudiaient ensemble ; et le jeune écolier avait bien moins souci d'apprendre les lettres, que de se faire bien venir auprès de ses jeunes compagnes ; « Je les servais ou bien d'épingles — ou d'une pomme ou d'une poire — ou d'un petit anneau de verre ; — et me semblait, à dire vrai — grand'prouesse acquérir leur grâce — et lors devisais à part moi : — « Quand donc viendra le temps pour moi — que je pourrai d'amour aimer ? — Et l'on ne me doit pas blâmer — si ma nature ainsi m'incline — car en plusieurs lieux on décline — que toute joie et tout honneur — viennent et d'armes et d'amours. » Puis il décrit les jeux de son enfance, les écluses faites d'une tuile, les moulins construits sur une rigole, les navires flot- tants au fil de l'eau, et les batailles que se livraient les gar- çons, sous les yeux ébahis des petites filles. « J'étais battu et je battais ; — et souvent, l'habit déchiré — je retournais à la maison — où j'étais mis à la raison — et encore battu ; mais sans doute — on y perdait sa peine toute, — car pour si peu, moins n'en faisais, — dès que mes compagnons voyais. — Tel était alors mon vouloir — que *plaisance m'était pouvoir*. » Tel était l'enfant, tel fut l'homme ;

ne plaçant pas trop mal ses goûts, mais ayant son plaisir pour règle.

Tout ce gracieux début est le prologue d'une histoire d'amour, trop longuement contée, pour le peu d'originalité qu'elle renferme. Le poète, ayant grandi, vers l'âge de vingt ans, s'est épris d'une belle jeune fille, plus haut placée que lui par la naissance et par la fortune ; il décrit avec complaisance, et la fraîcheur de son teint, et la douceur de son sourire, et les reflets changeants de ses yeux ; il la rencontre au bal, dans les jardins, dans les rues de la ville ; il la suit avec respect, n'osant avouer son amour, et n'y pouvant renoncer. Il envoie des ballades, et ne peut même savoir si on a daigné les lire. Il se déclare enfin, et apprend que celle qu'il aime est sur le point d'épouser un autre. Il éclate en fureur et en désespoir ; il parle de tout tuer, et de se tuer lui-même ; la fièvre le prend ; il est près de mourir, et compose déjà des ballades funèbres sur sa mort. Il ne meurt pas toutefois, mais guéri de sa fièvre, il veut voyager pour distraire son chagrin. Il passe en Angleterre, et y reste quelques mois ; il en revient plus amoureux que jamais, et plus dédaigné. Il entrevoit sa belle dans un bal, où il n'a pu se faire inviter ; il la contemple de la rue, par la porte entr'ouverte ; et la jalousie le dévore. Rarement les poètes du moyen âge ont daigné observer et peindre ces scènes poignantes de la vie réelle : « Madame avec d'autres je vis — en plaisir, en fête et en joie... — Je pensais : Qui te fait ci être ? — On se moque assez bien de toi... — Mais penses-tu qu'il lui souvienne — que tu es là ? où qu'on te vienne — chercher, pour là dedans entrer ? — On sait bien sans toi s'amuser. — Vraiment je te tiens pour un sot — de demeurer ici si tard — Va te coucher ! »

Le petit roman de Froissart ne finit pas, et par là du moins il est dans le goût moderne. Sous prétexte que les médisants parlent d'elle, la dame interdit à son timide amoureux de lui parler et presque de la regarder. Il obéit pieusement ; mais il aime encore, il aimera toujours. « Jamais plus aucune n'aimai — ni n'aimerai quoi qu'il advienne. — N'est heure qu'il ne m'en souvienne. — Vous

avez été la première, — aussi serez vous la dernière ! » Il tint parole, et dans le *Buisson de jeunesse*, écrit quatorze ou quinze ans plus tard, il confesse : que la plaie est encore si tendre — qu'un seul penser la renouvelle. — Il me semble encore que je vois — son doux regard...

Dans cette expression, toute nouvelle en France, d'un amour sans espoir, qui ne demande plus qu'on y réponde, et qui, toutefois, ne s'éteint jamais, l'influence de Pétrarque est sensible ; et l'on ne peut guère douter que Froissart ait lu et médité le *Canzoniere* ; il ne l'imita pas, mais il s'en inspire.

Nous laissons le roman : nous rentrons dans l'histoire. En 1360, Froissart, âgé de vingt-trois ans, à peu près, quitta Valenciennes, et passa en Angleterre. Le premier voyage, raconté dans l'*Épinette amoureuse*¹ est peut-être une fiction ; mais celui-ci est authentique. Il partait, non pour tromper ses chagrins d'amour, mais pour chercher fortune. La Reine d'Angleterre était Philippe de Hainaut, et sa faveur accueillait avec une inépuisable bienveillance les gens de son pays qui affluaient en Angleterre. Froissart lui apportait un beau présent, qu'elle ne pouvait manquer de bien accueillir : un livre d'histoire où étaient racontés les derniers exploits de son fils, en France. Mais qu'était ce livre ? Un poème ? Une chronique ? Les critiques sont divisés sur ce point. Écoutons d'abord Froissart lui-même² :

« Si ai toujours à mon pouvoir justement enquis et demandé du fait des guerres et des aventures qui en sont avenues, et par especial depuis la grosse bataille de Poitiers, où le noble roi Jean de France fut pris ; car devant j'étais encore jeune de sens et d'âge. Et ce non obstant, si empris-je assez hardiment, moi issu de l'école, à dicter et à rimer les guerres dessus dites, et porter en Angleterre le livre tout compilé, si comme je le fis. Et le présentai adonc à très haute et très noble dame, Philippe de Hainaut,

1. Le même poème fait allusion à d'autres voyages de Froissart adolescent dans le midi de la France, sur lesquels nous ne savons rien.

2. Froissart, Éd. Luce, *Var*, I, 210.

reine d'Angleterre, qui doucement et liement¹, le reçut de moi et me fit grant profit. »

Ce mot de *dicter* au moyen âge, par l'usage, alors très général, d'employer des secrétaires, signifie simplement *composer*, dans la plupart des cas, et s'est dit également de la prose et des vers²; mais *rimer* s'est toujours dit exclusivement des vers. Peu importe qu'une partie des manuscrits, comme on l'a fait observer, porte *dicter et rimer*; les autres, *rimer et dicter*; le sens n'en est pas modifié: l'ouvrage offert à la Reine Philippe était une histoire, sans doute, mais une histoire en vers. La chronique historique en vers florissait encore au quatorzième siècle; et à la même date, le plus illustre des poètes français vivants, Guillaume de Machaut, écrivait un long poème historique en 8887 vers, la *Prise d'Alexandrie*, où il raconte la vie et les exploits de Pierre de Lusignan, roi de Chypre. C'est en qualité de poète, que Froissart est présenté à la Reine; c'est en la même qualité qu'il demeure attaché neuf ans à sa personne « la servant, » comme il dit lui-même, « de beaux dictés et de traités amoureux » qui, sans doute, ne pouvaient être que des vers. La bonne Reine, comme beaucoup de femmes très vertueuses et même très sérieuses, aimait fort les lectures frivoles; sa fille, Isabelle, mariée au sire de Coucy; sa bru, Blanche de Lancastre (protectrice de Chaucer) partageaient le goût déclaré de la Reine pour les « vers d'amour ». Grâce à ces nobles dames « tous grands seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent » aimaient Froissart et « le voyaient volontiers ». Le Roi, très français de goûts et d'éducation, comme toute sa cour, d'ailleurs, encouragea le jeune poète par des éloges et par des présents; un jour, il lui donna cent florins. Froissart respecte fort ce puissant et heureux monarque; mais toute sa tendresse, toute sa reconnaissance va à la Reine: « Depuis le temps de la Reine Genièvre, qui fut femme du Roi Artus et reine d'An-

1. Gaïment.

2. L'art poétique d'Eustache Deschamps est intitulé: *l'Art de dicter et faire chansons*, etc.

gleterre, si bonne reine n'y entra... et tant comme elle vécut, le royaume d'Angleterre eut grâce, prospérité, honneur et toutes bonnes aventures; ne onques famine ne cher temps de son règne n'y demeurèrent.» Elle fit Froissart l'un de ses *clercs*, c'est-à-dire secrétaire; le mot n'a pas ici d'autre signification; il n'y faut attacher surtout aucun caractère ecclésiastique. A cette époque, il est certain que Froissart n'était pas d'Église.

A la faveur de la paix, qui régnait alors entre l'Angleterre et l'Écosse, Froissart visita ce dernier pays en 1365. La Reine Philippe l'avait recommandé au Roi d'Écosse David et au comte de Douglas; Froissart passa quinze semaines dans la compagnie du prince, écoutant le récit des longues guerres soutenues contre l'Angleterre, observant les coutumes primitives, encore à demi barbares, de ce petit peuple, que sa situation géographique tenait presque isolé du reste du monde; attirant la confiance et la sympathie par sa curiosité attentive et bienveillante. Tantôt il s'en allait de château en château, à la suite du Roi David; tantôt il s'écartait tout seul, en petit équipage, comme lorsqu'il revint en Angleterre :

Froissart d'Écosse revenait
Sur un cheval qui gris était.
Blanc lévrier tenait en laisse¹.

Ce voyage d'Écosse fut la première des *enquestes* si nombreuses que Froissart devait accomplir par tant de pays pour y rassembler les matériaux de ses chroniques; et peut-être que ce début ne fut pas étranger au tour pittoresque qu'il a choisi, dans sa manière de comprendre et de raconter l'histoire. Il est entré dans l'observation des hommes et des faits par la visite d'un pays où tout était singulier, violent, tranché, rare ou unique. Un illustre Écossais, le plus ingénieux des romanciers historiens, Walter Scott, saluait dans Froissart le plus ancien maître de son art, je dis l'art d'évoquer le passé dans un récit qui

1. Voy. le *Débat du Cheval et du Lévrier* dans les *Poésies* de Froissart.

le fait revivre. « Avez-vous lu Froissart, dit Claverhouse à Henri Morton¹ — Non. — J'ai envie de vous faire infliger six mois de prison pour vous procurer ce plaisir. » Et le brillant chef des *Cavaliers*, continue en louant Froissart de son amour des qualités chevaleresques, et du dédain qu'il fait voir pour la vulgarité roturière. « Ses récits m'inspirent plus d'enthousiasme que ceux d'un poète. Ah ! le noble chanoine ! avec quel sentiment chevaleresque il réserve les mots d'affliction et de pitié pour déplorer la mort des braves chevaliers, dont la loyauté fut si pure, la foi si ferme, la valeur si terrible, et l'amour si fidèle. Ah ! *benedicite !* comme il se lamente en voyant tomber cette perle de chevalerie, quel que soit le parti qu'elle ait orné. Mais pour ces milliers de vilains, bons à labourer le sol, en vérité l'historien s'en soucie aussi peu et moins encore que Claverhouse lui-même. » Il y aurait beaucoup à dire sur cet éloge ; et lieu peut-être à défendre, non seulement les vilains contre Froissart, mais Froissart lui-même contre Claverhouse ; qui exagère bien un peu l'humeur aristocratique de notre chroniqueur. Mais il n'était pas sans prix de relever en passant ce témoignage rendu par le grand romancier écossais au plus ancien écrivain qui ait su peindre, avec des traits saillants et de vives couleurs, le paysage et les mœurs de l'Écosse.

Après le voyage d'Écosse, Froissart ne cessa plus, pendant une dizaine d'années, de mener une vie errante. Le 15 avril 1366, il est à Bruxelles, auprès de Wenceslas, duc de Brabant, les registres de comptes du Duc font mention d'un présent de six *moutons*² « fait à un certain Froissart, écrivain (*dictori*) qui est à la Reine d'Angleterre ». Au mois de septembre de la même année, il est dans le comté de Gloucester, au château de Berkeley, de sinistre mémoire, où le malheureux roi, Édouard II, détrôné par sa femme et son fils, avait été amené prisonnier ; puis peu après, secrètement mis à mort. Froissart se fait conter la vérité sur ce drame par un « ancien écuyer, pour justifier son histoire. »

1. Dans *Old Mortality* que nous appelons *Les Puritains d'Écosse*.

2. Monnaie dont l'effigie représentait un agneau.

A la fin de la même année, il est en Bretagne, où il s'applique à rassembler sur les lieux mêmes, les souvenirs de l'effroyable guerre civile qui venait de se terminer par la bataille d'Auray (29 septembre 1364) et le traité de Guérande (12 avril 1365) après avoir mis la province à feu et à sang pendant vingt-trois années. « Plusieurs jongleurs et chanteurs de place ont chanté et rimé les guerres de Bretagne, et corrompu par leurs chansons et rimes controuvées la juste et vraie histoire. » C'est cette vérité que Froissart veut rétablir, et « comme on n'a rien sans frais et sans peine » il est allé, de sa personne, en Bretagne; il a exploré la plus grande partie du pays « s'est enquis et a demandé aux seigneurs et aux hérauts, les guerres, les prises, les assauts, les *envahies*, les batailles, les rescousses et tous les beaux faits d'armes qui y sont advenus; *pour se fonder sur titre de vérité...* » Il a interrogé « ceux qui ont été là où il n'a pas été, et qui ont vu et su ce qu'il n'a pu voir ni savoir par lui même. » Tel est bien le double procédé d'investigation employé par Froissart; autant qu'il peut, il interroge les témoins sur place; il croit que les lieux gardent une empreinte des choses qui sont une lumière pour l'historien. Mais on ne peut aller partout, ni tout voir par ses yeux; donc, à défaut de lieux, il interroge les témoins et les acteurs.

Le 6 janvier 1367, Froissart est à Bordeaux, où naît, ce jour-là, le fils aîné du prince de Galles, le futur roi d'Angleterre, Richard II, destiné lui aussi à une mort tragique, comme son aïeul Édouard II: « J'étais à table, conte Froissart; messire Richard de Pont-Chardon, maréchal d'Aquitaine, vint à moi et me dit: « Froissart, écrivez et mettez en mémoire que Madame la Princesse est accouchée d'un beau fils, qui est venu au monde le jour des Rois; et si est fils de roi; car son père est roi de Galice; le roi Dam Pietre¹ la lui a donnée, et s'en va son père conquérir le dit royaume. Et si vient l'enfant de royale lignée, si que par raison, il sera encore roi! » Il le fut, pour son malheur; et, dé-

1. Pierre le Cruel, pour s'assurer l'alliance des Anglais contre son frère Henri de Transtamare, n'épargnait pas les promesses.

trôné par Henri de Lancastre, fut assommé dans sa prison, par ordre du vainqueur. Sa mort, en 1400, est le dernier événement qu'ait raconté Froissart. Sa naissance, en 1367, semble la plus ancienne date où il ait été salué officiellement comme l'historien de son temps. (*Froissart, écrivez et mettez en mémoire...*) C'est entre ces deux dates (1367-1400) que s'est déroulée sa carrière de chroniqueur.

Presque au lendemain de la naissance du futur Roi Richard, le prince de Galles et le duc de Lancastre quittaient Bordeaux pour aller porter la guerre en Espagne. Froissart les suivit jusqu'à Dax, où il semble avoir reçu l'ordre de rétrograder, probablement pour revenir en Angleterre, auprès de la Reine, dont il était toujours le *clerc*, un clerc un peu vagabond. Il n'y séjourna pas longtemps ; car dès la fin de la même année, il fut attaché à la suite de Lionel, duc de Clarence, troisième fils d'Édouard III, pour se rendre de Londres à Milan, où ce jeune prince devait épouser Yolande, fille de Galéas Visconti. Ces aventuriers lombards s'étaient élevés peu à peu, à force d'or, de ruses et de crimes, au rang des maisons souveraines. Ils mariaient leurs fils à des filles du Roi de France¹ ; et leurs filles épousaient les fils du Roi d'Angleterre. Cinquante-deux navires transportèrent de Douvres à Calais, la suite du duc de Clarence, comprenant quatre cent cinquante-sept personnes, et douze cent quatre-vingt chevaux. Deux poètes accompagnaient ce cortège : Geoffroi Chaucer, que Pope appelle le « créateur du pur anglais » et Froissart. Le Duc passa quatre jours à Paris (16-20 avril 1368), magnifiquement reçu par le roi Charles V, qui distribua en présents, à son hôte royal et aux gens de sa suite, plus de vingt mille florins. De Paris, on gagna la Savoie, où trois jours se passèrent en fêtes, bals « et tous ébattements » dont Froissart a rappelé le souvenir avec complaisance dans un de ses poèmes² ; fier d'avoir entendu chanter un de ses *virolais*, à la cour de Savoie. Peu de jours après, on arrivait à Milan, où le mariage fut célébré (le lundi de la Trinité, 30 mai 1369) avec une pompe

1. Jean Galéas épousa Isabelle de France.

2. *La prison amoureuse.*

extraordinaire ; les chroniqueurs vantent surtout un festin monstrueux où le parvenu couronné étala fastueusement son opulence de fraîche date : trente fois le service changea tout entier ; trente fois on distribua aux convives des objets précieux de tout genre ; vêtements de soie ou de drap d'or ; armures, bijoux, coupes d'argent ; ou même des chiens, des faucons, des chevaux tout harnachés.

Dans ces fêtes somptueuses, Chaucer et Froissart rencontrèrent le grand poète italien, Pétrarque, alors à l'apogée de sa gloire, et salué comme un égal par les Papes, les Rois, les Princes. Nous aimons à nous figurer que Froissart dut s'approcher de Pétrarque, et rendre hommage à ce beau génie ; que Pétrarque lui-même dut deviner le talent naissant de Froissart, et lui prédire une grande renommée ; mais ce sont là pures hypothèses ; tout ce que nous savons sûrement c'est que Pétrarque, Froissart et Chaucer assistèrent tous les trois aux fêtes du mariage de Lionel de Clarence avec la fille de Galéas Visconti, au mois de mai 1368.

Froissart passa en Italie le reste de cette année. Nous trouvons sa trace, à Boulogne où il rencontra Pierre de Lusignan. Ce dernier et obstiné défenseur des états chrétiens d'Orient s'efforçait en vain de réveiller l'esprit des croisades et de provoquer une grande expédition des chrétiens contre les Turcs. Froissart le suivit à Ferrare, et reçut un présent de quarante ducats. L'hiver suivant il est à Rome où le pape Urbain V vient de ramener le séjour de la Papauté ; ce retour déchainera bientôt le schisme d'Occident. Rome était alors en ruines, et presque dépeuplée. Froissart n'y dut pas séjourner longtemps. Par nature, il n'est pas le poète des tombeaux, il va plus volontiers à ce qui est beau, brillant, joyeux, éclatant. Il revint de Rome avec le maréchal d'Aquitaine, Guichard d'Angle, que le prince de Galles avait député auprès du Pape. Froissart venait à peine de rentrer dans son pays quand une douloureuse nouvelle l'y atteignit : la bonne reine d'Angleterre, sa protectrice, était morte le 13 août (1369). Nous ne pouvons douter de la profondeur et de la sincérité de ses regrets. Quoique la Reine fût morte, avant

qu'il eût commencé d'écrire sa *Chronique*; et quoiqu'il n'ait conquis que beaucoup plus tard sa grande renommée d'historien, Froissart affecta toujours de réserver une place à part, entre ses protecteurs, à la bonne reine Philippe et parla d'elle en plusieurs rencontres, comme de celle qui avait donné le véritable essor à son génie :

Philippe eut nom la noble Dame,
Propice lui soit Dieu à l'âme,
J'en suis bien tenu de prier,
Et ses largesses écrier ;
*Car elle me fit et créa*¹.

Un autre « créateur » exerça sur la formation de son esprit une influence, d'un tout autre ordre, mais plus décisive encore, et détermina définitivement, au moins par son exemple, et peut-être par ses conseils, la vocation historique de Froissart. C'est le chroniqueur Jean Le Bel.

Jean Le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liège, né vers 1290, mourut en 1370. Noble et riche, bien vu des grands, ami de Jean de Hainaut, frère du comte régnant, il avait composé, avec des sources d'information excellentes, sous ce titre : les *Vraies Chroniques*, l'histoire des événements de France et d'Angleterre et surtout de la guerre entre les deux pays depuis l'avènement d'Edouard III (1326) jusqu'au traité de Brétigny. Froissart, charmé de ce livre, y puisa beaucoup en écrivant le sien ; et il ne s'en cacha pas. Le moyen âge n'a jamais eu le respect, ni même le sentiment de ce que nous appelons la propriété littéraire ; en fait de mots et de pensées, tout était à tous ; et celui à qui on prenait, ne croyait pas avoir à se plaindre ; celui qui prenait, à rougir. Froissart prit beaucoup à Jean Le Bel ; et eut soin de le dire ; mais tant que les *Vraies Chroniques* ont passé pour perdues, on n'imagina pas que les emprunts de Froissart fussent aussi nombreux, aussi étendus, aussi textuels. Les *Vraies Chroniques* ont été retrouvées à Châlons-sur-Marne et depuis publiées à Bruxelles, par M. Polain, en 1863. Il a fallu reconnaître que Froissart doit

1. *Buisson de jeunesse.*

à Jean Le Bel près d'un quart de son premier livre ; et que, dans cette partie de son œuvre, quelques pages des plus célèbres dont on lui faisait honneur, appartiennent presque entièrement à son modèle. Ainsi le récit de la première expédition d'Édouard III, contre les Écossais ; et celui, plus fameux encore, du siège de Calais et du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre.

En dehors de Jean Le Bel, Froissart n'imita personne ; ni les historiens anciens, qu'il semble ignorer ; ni les chroniqueurs français qui l'avaient précédé. Mais le seul Jean Le Bel est pour lui plus qu'un maître et plus qu'un modèle, c'est un initiateur ; il a étudié profondément sa manière et s'en est pénétré si bien que les pages empruntées presque textuellement ne font pas disparate avec les parties les plus originales de la *Chronique* de Froissart. Dans le prologue de la première rédaction, Froissart disait franchement : « Je me veux fonder et ordonner sur les *Vraies Chroniques* jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur, monseigneur Jehan Le Bel. » Dans la seconde rédaction, il marchandait un peu plus l'aveu de ses obligations : « Messire Jean Le Bel en fit et chronisa aucune chose à sa plaisance et j'ai ce livre historié et augmenté à la mienne. » La troisième rédaction nomme le plus souvent Jean Le Bel pour faire remarquer tout ce que Froissart y ajoute. Nous verrons que dans la quatrième, il s'efforce de substituer partout un texte original aux emprunts primitifs.

II

Après la mort de la Reine Philippe, Froissart n'avait plus rien à attendre de la cour d'Angleterre, où devait se produire une vive réaction contre les étrangers favorisés par la défunte Reine. Il chercha fortune ailleurs. A Bruxelles, depuis 1355, Wenceslas, fils du roi de Bohême qui mourut à Crécy parmi les rangs français, tenait avec Jeanne de Brabant, sa femme, une cour fastueuse et lettrée, où les poètes et les écrivains de tout genre trouvaient un favorable

accueil. Froissart s'attacha au duc et à la duchesse de Brabant, et obtint d'eux quelques riches présents et une protection efficace, qui lui valut d'abord un bénéfice avantageux, lorsqu'il se décida (vers 1372) à entrer dans l'Église.

Un document certain atteste que Froissart était curé des Estinnes (dans le Hainaut belge, arrondissement de Thuin) le 19 septembre 1373. La dernière mention de Froissart, comme curé des Estinnes, est du 25 juillet 1382. Il resta donc dans sa cure une dizaine d'années au moins, peut-être davantage. Il devint ensuite chapelain de Gui de Blois, et chanoine de Chimay. Il fit ainsi dans l'Église une fortune moyenne, suffisante pour assurer le repos et la dignité de sa vie. Il est permis de croire que c'est tout ce qu'il avait souhaité d'y trouver.

En effet, nous ne pouvons nous le dissimuler, la vocation sacerdotale était nulle chez Froissart; et le sentiment religieux lui-même semble avoir été faible, au moins très superficiel, dans son âme entièrement profane.

Ce n'est pas que l'on trouve chez Froissart aucune trace d'incrédulité. Nulle raillerie des choses saintes; pas l'ombre d'un doute, si léger qu'il fût, à l'endroit du dogme et des mystères, ne paraît dans toute son œuvre, prose ou vers. Mais Froissart est, par caractère, indifférent aux choses religieuses. Les indifférents, naturellement incroyants à une époque où la foi est rare, sont aussi naturellement croyants à une époque telle que le quatorzième siècle, où la foi est générale et commune, où elle est l'air même qu'on respire; où elle s'imprègne dans l'esprit sans effort, sans combat et sans vertu.

Comment cet homme de nulle vocation osa-t-il se faire prêtre, puisqu'il avait la foi? Nous comprenons cette audace et cette hypocrisie chez un Retz, chez un Talleyrand, pour qui le monde est une comédie, où chacun joue, sans conviction, le rôle que le hasard lui a départi, ou qui s'ied le mieux à son genre de talent. Mais il n'y a nul rapport du mensonge savant de ces grands trompeurs avec la tiédeur naïve, ouverte, sans dessous ténébreux, sans dévorante ambition, de Froissart entrant dans l'Église pour

assurer, par un bénéfice, la tranquillité de sa vieillesse. Nous ne l'approuvons pas, mais nous l'excusons : il ne faut pas traiter comme un grand coupable un homme qui n'a fait que profiter des abus de son temps, mais qui ne les a pas créés. Sans doute, un saint n'eût pas fait ainsi ; mais Froissart n'est pas un saint ; il n'est pas non plus un malhonnête homme.

Dans ces délicates matières, il nous faut faire effort pour écarter tous les sentiments de notre temps, et pour nous représenter plus exactement ce qu'était l'Église en 1369.

L'Église, au quatorzième siècle, et en général au moyen âge, n'était pas seulement une société spirituelle, chargée selon les expressions de Bossuet « d'ouvrir aux hommes les portes du Ciel. » Elle était encore, en fait, et de l'aveu de tous, une grande institution terrestre, une grande puissance sociale, un établissement tout humain, riche en dignités, en crédit et en territoires. Mais si le monde l'avait enrichie, c'était à charge de revanche ; et tous ceux qui l'avaient servie, voulaient se servir d'elle en retour. Cette aristocratie qui l'avait comblée, prétendait bien tirer d'elle un gros intérêt pour le capital aliéné ; elle demandait, elle exigeait des évêchés pour ses fils et des abbayes pour ses filles ; et des bénéfices pour ses protégés. On avait beaucoup donné à l'Église ; mais à condition qu'elle rendit beaucoup ; ses obligations infinies et innombrables ressemblaient fort à celles qui aujourd'hui incombent à l'État. On jugeait naturel, et même équitable, non seulement qu'elle nourrit les pauvres et soutint des hospices, mais même qu'elle protégât des artistes et des poètes. Les bénéfices paraissaient faits pour récompenser sans scandale les talents de tout genre, et même les plus profanes.

Voilà comment Froissart devint curé des Estinnes, sinon sans hésitations, du moins sans scrupules.

Il nous a confié ses hésitations dans le poème intitulé *Le Joli Buisson de jeunesse. Philosophie*, c'est-à-dire *Réflexion* lui apparut une nuit (la nuit du 30 novembre 1373) et lui fit reproche de ne plus songer à la gloire. Il y avait alors quelques mois qu'il était dans sa cure. « Tu ne dois pas être avare — de ce qui peut te mettre en faveur. — Si tu es capa-

ble et bien doué — pour un art, et que tu le négliges — tu trahis ta nature — et si tu l'as fait, corrige-toi. — Fais vite, réveille-toi. — Tu ne laboures, ni travailles — d'aucune peine manuelle, — mais tu as ta rente annuelle — qui te revient de jour en jour — tu as grande aise et plein loisir, — tu n'as ni femme ni enfants, » etc. Si Dieu l'eût voulu il t'eût fait laboureur, ou batteur en grange, ou maçon. Mais puisqu'il a fait autrement,

Et qu'il t'a donné la science,
De quoi tu peux par conscience
Louer Dieu et servir le monde,
Donc, fais vite ainsi.

Et Froissart feint de se défendre ; il se sent vieilli, fatigué, mélancolique ; et n'a plus d'inspiration. « Mon temps a fui ainsi qu'une ombre. — Je crois, depuis que je suis né — ne m'être un seul jour arrêté. — Je vous supplie, ô chère Dame — laissez-moi penser à mon âme. — J'ai trop aimé la vanité — j'en dois bien être dégoûté. — Il est temps de crier merci — à Dieu qui m'a conduit ici. »

Mais *Philosophie* ne se rebute point ; au contraire (ce qui n'est pas très philosophique) elle vante à Froissart indécis les douceurs de la gloire. Pour la gloire tant d'hommes généreux ont peiné, ont souffert, ont donné leur vie ? Fera-t-il moins ? Trahira-t-il les dons reçus de Dieu ? « Ce que nature a mis en toi — fais-le éclater devant tous. » Et Froissart finit par se rendre ; il promet de consacrer le reste de sa vie à mériter la gloire ; est-ce celle du poète ? est-ce celle de l'historien ? M. Scheler croit que ce poème annonce l'intention d'écrire encore des vers profanes, même après l'entrée dans l'Église. M. Kervyn de Lettenhove pense que Froissart y promet déjà sa *Chronique*. De toute façon l'idée dominante est claire, et peut se résumer ainsi : quoique engagé dans les ordres, Froissart ne renonce ni au monde, ni à la gloire mondaine, ni aux œuvres profanes ; et *Philosophie* (ou *Réflexion*) lui dit qu'il n'a point tort en continuant d'appliquer le talent que Dieu lui a donné, aux œuvres où ce talent s'exerce avec le plus de bonheur.

Au reste rien ne nous autorise à croire que Froissart, ecclésiastique, sans doute, un peu profane, un peu mondain, ait été jamais scandaleux. Rien ne permet de le traiter aussi sévèrement : c'est bien injustement qu'on a tourné contre sa réputation deux fragments de son œuvre ; l'un, la trente-quatrième ballade qu'on trouve au recueil de ses poésies ; c'est une profession de foi d'épicurisme assez innocent, qu'on peut trouver déplacée dans la bouche d'un prêtre ; mais il n'y faut voir après tout que l'hymme satisfait d'un bon Flamand, comblé des aises de la vie, et qui en jouit en bénissant Dieu. L'autre texte est plus connu ; il est cité partout, jusque dans les biographies de Froissart les plus écourtées. Dans une petite pièce fort curieuse, *le Dit du Florin*, faisant le compte de ses dépenses depuis vingt années et s'étonnant (ce qui n'est pas arrivé qu'à lui) d'avoir dépensé tant d'argent, Froissart s'accuse d'avoir laissé cinq cents francs chez les taverniers des Estinnes. Là-dessus on a représenté Froissart comme une sorte d'ivrogne, au moins de grand buveur, qui passait ses journées à trinquer avec ses ouailles, dans le cabaret en face de la cure. Il est vrai que cinq cents francs, au langage du temps, font à peu près trente mille francs au nôtre, en tenant compte et de la diminution du poids de la pièce, et de celle de la valeur relative des métaux précieux. En quinze ans, ou environ, qu'il put passer aux Estinnes, c'est donc deux mille francs par an. — Voilà, dira-t-on, bien des bouteilles de vin ! — Mais le *tavernier* au quatorzième siècle n'est pas un simple cabaretier ; c'est un restaurateur. Les cinq cents francs dont on a mené si grand bruit, représentent les frais de la bonne chère que Froissart, pendant quinze années, fit faire à ses amis et voisins. Qu'il eût mieux fait de donner cet argent aux pauvres et de vivre de pain et d'eau claire, je n'y contredis pas ; mais nous n'avons pas prétendu que Froissart eût l'humeur d'un anachorète. Il suffit d'avoir montré que ceux qui l'ont représenté comme un grossier buveur, usant ses journées dans les cabarets flamands, ont tracé, au lieu d'un portrait, une caricature de pure fantaisie. Il faut tenir compte aussi des habitudes et des traditions du pays, où de

tout temps, grâce à la richesse générale, grâce au climat, et par l'effet des mœurs qui sont sociables, joyeuses et communicatives, la bonne chère et la grande chère, même un peu excessive, ont été, et sont encore acceptées, et même approuvées par l'usage et l'opinion publique. J'ajoute que Froissart, qui dit tout avec une si aimable naïveté, n'indique nulle part ni n'insinue seulement, que sa vie, un peu libre, mais non dérégulée, ait jamais choqué ni scandalisé personne autour de lui.

Le temps passé par Froissart dans la cure des Estinnes fut la plus laborieuse et la plus féconde période de sa vie. C'est pendant qu'il était curé des Estinnes que Froissart acheva le premier livre de ses *Chroniques* (le plus étendu des quatre, et même à lui seul aussi étendu que les trois autres réunis). L'œuvre à peine terminée, il en accomplit laborieusement la revision : c'est ce dernier texte que Siméon Luce a publié, comme texte fondamental, dans l'édition de Froissart procurée par lui pour la *Société d'Histoire de France* ; c'est ce texte qu'il appelle *première rédaction révisée*, ne voulant pas l'appeler *seconde rédaction* parce qu'en effet, le plus souvent, Froissart corrige et modifie beaucoup, mais enfin ne refond pas complètement son premier travail. Peu après avoir achevé, puis révisé la première rédaction du premier livre, Froissart, à une époque indéterminée mais qui précéda probablement son départ des Estinnes, entreprit d'écrire une seconde rédaction toute différente de ce premier livre ; c'est celle que nous ont conservée les manuscrits d'Amiens et de Valenciennes. Une troisième rédaction devait suivre encore, entièrement modifiée ; c'est celle du manuscrit de Rome. Nous hasarderons plus loin quelques hypothèses sur les causes possibles de cette abondance inouïe de variantes dans l'œuvre de Froissart. Encore ce mot ne suffit-il pas à désigner des textes souvent complètement distincts ¹.

1. A la date du 12 décembre 1381, le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, mentionne un fait curieux concernant Froissart ; la saisie par ordre du duc d'Anjou, oncle de Charles VI, de cinquante-six cahiers des *Chroniques de Froissart* envoyés par l'auteur à Paris pour y être enluminés. On ignore les causes et les résultats de cet acte de violence, qui, contre l'inten-

Wenceslas, duc de Brabant, mourut encore jeune, le 7 décembre 1383, fort regretté de Froissart, qui loue surtout la douceur et la bonté de ce prince, accessible à tous, « humble, débonnaire et traitable ». Mais, après l'avoir pleuré, Froissart dut le remplacer. Son nouveau patron fut Gui de Blois, fils du comte Louis de Blois, tué à Crécy ; neveu de Charles de Blois, qui avait si longtemps disputé la Bretagne à Jean de Montfort. Ces comtes de Blois étaient tous de fidèles serviteurs de la maison de France, et des ennemis déclarés de l'Angleterre. Ainsi tout contribuait à rapprocher Froissart de la France. Il avait commencé ses recherches sous les auspices de la Reine d'Angleterre ; il avait dédié la première rédaction à Robert de Namur, un prince tout dévoué aux Anglais. Il avait ensuite vécu dans l'intimité de Wenceslas, qui était au moins neutre entre les deux pays. Il allait appartenir désormais à Gui de Blois, dont la fidélité à la France fut toujours irréprochable. Ainsi s'achevait l'évolution qui, sans altérer chez Froissart la volonté qu'il eut toujours d'être impartial, peu à peu le ramena d'une appréciation des faits généralement favorable à l'Angleterre, et l'inclina tout autrement dans le sens des sympathies françaises. On a dit à ce propos que Froissart avait changé avec la fortune, et était redevenu Français avec la Victoire. Mais jusqu'à quel point peut-on l'en blâmer ? Cette lente résurrection de la France, après le honteux traité subi à Brétigny, avait été l'œuvre de la sagesse et de la fermeté, mises sur le trône avec Charles V. Il était permis à Froissart de se sentir ébranlé, converti même par cette victoire de la prudence, bien plus admirable que les victoires de la force.

Le comte Gui de Blois lui fit quitter la cure des Estinnes, après la mort de Wenceslas (vers 1384) et accepter la charge de chapelain auprès de sa personne ; plus tard il joignit à ce titre un canonicat à Chimay. Froissart, n'ayant plus

tion du prince, contribua peut-être (comme il arrive) à faire connaître l'œuvre de Froissart. Il est probable que le duc d'Anjou avait voulu se venger de la franchise avec laquelle Froissart avait raconté que le duc, au moment de la mort de son frère Charles V, avait mis la main sur tous les bijoux du feu roi.

charge d'âmes, redevenait libre de céder à ses goûts pour la vie libre et errante. Il y avait près de quinze ans qu'il n'avait presque pas perdu de vue les clochers flamands. Quoiqu'il aimât son pays et quoiqu'il eût bien employé son temps, l'immobilité commençait sans doute à lui peser. Il se hâta de profiter de sa liberté reconquise. En 1384, en 1385, en 1386, il fait d'assez longs séjours avec son patron, dans le comté de Blois, et il en profite pour recueillir dans les provinces de l'Ouest, une ample récolte de renseignements nouveaux. En 1386, on le voit à l'Écluse, en Flandre, où il s'est rendu pour voir de ses yeux les préparatifs de l'invasion que Charles VI projetait de faire en Angleterre. La même année, il est en Auvergne, à Riom, et assiste au mariage du fils de Gui de Blois, avec la fille du duc de Berry ; c'est le moment de réveiller sa muse vieillie ; en l'honneur de cet hyménée, il compose un épithalame de mille vers¹. Enfin, après avoir probablement résidé à Chîmay toute l'année 1387, où, selon l'apparence, il dut rédiger le second livre de sa *Chronique*, il se donne le champ libre et entreprend de refaire son tour de France. Il y avait trêve alors avec l'Angleterre ; en Flandre, la paix régnait, après tant d'années sanglantes ; or, aux yeux de Froissart, la paix n'a pas d'histoire. Il se souvint fort à propos qu'il avait été jusqu'alors médiocrement informé des choses du Midi ; et résolut d'aller apprendre la vérité sur les lieux mêmes, pendant qu'il avait encore « engin clair et aigu », et « âge, corps, membres pour souffrir peine et travail ». Le comte de Blois lui donna des lettres de recommandation pour le comte de Foix et de Béarn, Gaston-Phébus, et le chargea d'offrir en son nom quatre beaux lévriers à ce prince, grand chasseur, qui avait déjà quinze cents têtes dans ses meutes.

Gaston III, comte de Foix et de Béarn depuis l'âge de douze ans (1343), en avait alors cinquante-six. On l'avait surnommé *Phébus* à cause de sa beauté ; surtout pour la magnifique chevelure blonde qui entourait son visage d'une auréole. C'était un prince étrange, terrible et charmant ; il

1. *Le Temple d'Honneur*, en 1076 vers.

était haï et redouté de tous ceux qui auraient dû l'aimer, il était adoré de ceux qui ne lui devaient rien. Sa femme, Agnès de Navarre, avait dû s'enfuir, et rejoindre sa famille. Gaston-Phébus avait fait périr diverses personnes très cruellement ; mais on l'excusait en disant que ces gens l'avaient mis en colère. Il avait même égorgé son propre fils, mais sans le vouloir, comme Froissart l'explique, en lui approchant de la gorge un très petit canif à tailler les ongles ; par malheur la petite lame coupa juste une grosse artère, et le jeune homme tomba mort. Il y avait déjà six ans que cette tragédie s'était accomplie. Officiellement on n'y songeait plus ; et l'on menait joyeuse vie au château d'Orthez. Le jour, en grandes chasses : Gaston-Phébus aimait tant ce noble jeu qu'il avait composé un gros livre des *Deduits de la chasse* ; nous en avons des manuscrits ornés de miniatures admirables. Le soir, on soupait gaiement ; et la veille se prolongeait tard dans la nuit, à boire les bons vins du Midi, en écoutant les poètes, les chanteurs, les musiciens, les artistes de tout genre, qui se rendaient en foule à cette petite cour, sûrs d'y trouver bel accueil.

Froissart entra à Orthez le 25 novembre 1388, au soleil couchant, accompagné d'un chevalier, messire Espan, de Lyon, qui lui faisait escorte depuis Pamiers, et qui lui avait conté, chemin faisant, cent anecdotes bien précieuses sur tous les accidents de la route. Le soir même de l'arrivée, Gaston-Phébus, qui ne soupait qu'à minuit, envoyait chercher Froissart ; il le garda trois mois, charmé de son humeur, de sa conversation, des beaux vers que lui lisait Froissart¹ ; et sans doute aussi, des récits qu'il tirait de sa *Chronique*. Froissart fut ravi d'être si bien écouté, choyé, comblé de présents et de louanges. Aussi, sans rien dissimuler des crimes de Gaston-Phébus il le déclare parfait, et n'y voudrait rien changer. Il était beau, séduisant, sage et bien conseillé ; haïssait Juifs et mécréants ; disait ses heures « à plenté » ; donnait aux pauvres à sa porte « cinq francs tous les jours en petite monnaie ». Il était

1. C'était le poème perdu de *Méliador*.

large et même prodigue; mais écrivait ses dépenses et savait où passait l'argent. Terrible à qui le heurtait, affable et accessible à tous autres. Sa cour était magnifique et nombreuse; la table abondante et royalement ouverte. Il aimait la musique, le chant, les vers; il faisait honneur aux étrangers qui lui apportaient nouvelles de tous pays. Froissart apprit à Orthez les choses qui étaient advenues en Espagne, Portugal, Navarre, Aragon, Languedoc. Le comte lui-même savait toute l'histoire de son temps, avait été mêlé à bien des grandes affaires; il aimait que Froissard l'interrogeât; et il répondait volontiers, et disait à son hôte, que l'histoire qu'il poursuivait serait un jour « plus recommandée que nulle autre; ...car depuis cinquante ans sont advenus plus de faits d'armes et de merveilles au monde qu'il n'était trois cents ans en devant advenu ».

Après trois mois passés à la cour d'Orthez, Froissart eut grande envie de continuer sa route et de voir encore du nouveau. Quoiqu'ayant passé cinquante ans, le chanoine de Chimay ne tenait pas longtemps en place. Une belle occasion s'offrit à lui de quitter honnêtement Gaston-Phébus. Deux ambassadeurs du duc de Berry (oncle de Charles VI) étaient venus demander pour leur maître au comte de Foix, la main de sa jeune pupille, Jeanne de Boulogne; ils l'avaient obtenue (contre trente mille francs¹ réclamés, pour les frais de tutelle, par le comte « sage et subtil », dit Froissart); et ils allaient partir, emmenant la future épouse. Froissart se mit de leur suite, et revint avec eux par Tarbes, Toulouse, Avignon, où Jeanne de Boulogne alla saluer le pape Clément VII qui était son parent. Ce pape était si bon qu'il ne refusait rien à personne: Froissart, qui l'avait connu évêque de Cambrai, sous le nom de Robert de Genève, obtint de lui très aisément l'expectative d'un canonicat à Lille, et paya cent florins pour les droits, à la chancellerie pontificale. Mais le canonicat ne devait jamais venir. Avignon lui portait malheur. Il s'y laissa voler sa bourse, pleine de beaux florins tout neufs que Gaston-Phébus lui avait donnés au départ. Pour se consoler, il

1. Qui vaudraient aujourd'hui environ 1 800 000 francs.

rima sa mésaventure dans un petit poème, la perle de son œuvre en vers (*le Dit du Florin*). Il y fait le compte de ses dépenses depuis vingt-cinq ans; et nous apprend, entre autres détails curieux, que l'exécution de ses manuscrits lui avait coûté déjà sept cents livres; et ses voyages d'information, plus de mille. A lire ce petit ouvrage tout rempli de traits fins et plaisants, on se prend à regretter que Froissart ait consacré tant de vers à dissertar sur la métaphysique amoureuse. Le genre de son esprit le portait bien plutôt vers la satire morale : au lieu d'un faible écho de Pétrarque, il eût été un précurseur de Marot.

D'Avignon, Jeanne de Boulogne fut conduite à Lyon; d'où à Riom, où les noces furent célébrées le jour de la Pentecôte, 6 juin 1389. On fut quatre jours en fêtes « à toutes ces choses je fus présent », dit Froissart. Il paya sa bienvenue d'un épithalame assez ridicule où il convoque bergers et bergères à venir saluer à Riom

Le pastoureau de Berry,
Et la pastoure de Boulogne.

Le pastoureau deux fois veuf, avait cinquante ans; la pastoure n'en avait pas treize.

Les années suivantes ne furent pas plus sédentaires. Froissart semblait commencer une seconde jeunesse aussi remuante que la première. Nous le rencontrons tour à tour à Paris; au château de Crèvecœur en Cambrésis, chez le sire de Coucy; en Hollande, où il rejoint Gui de Blois pour lui raconter son voyage dans le Midi et son séjour à Orthez; à Paris de nouveau, où il assiste avec émerveillement, le 20 août 1389, à l'entrée d'Isabeau de Bavière. Ce jour-là et les cinq jours suivants, la cour et la ville, à l'envi, déployèrent une magnificence inouïe, un luxe un peu barbare, dans des fêtes, des cortèges, des festins interminables. L'année suivante il est à Bruges, où on l'informe de la présence à Middelbourg en Zélande d'un conseiller du roi de Portugal, Don Juan Fernand Pacheco. Froissart est justement en train de rédiger son troisième livre, qui contient l'histoire des guerres d'Espagne. Il s'embarque

vite à l'Écluse, arrive à Middelbourg, se présente à Don Pacheco, qu'il trouve, heureusement, « courtois et accointable, » passe six jours auprès de lui, l'interrogeant sans se lasser, et notant avec soin tout ce qu'il peut en tirer.

L'année 1391 fut probablement moins agitée; le troisième livre des *Chroniques* composé presque entièrement des souvenirs de ses voyages, dut être écrit alors, et pour ainsi dire, de verve et rapidement, sur les notes prises quotidiennement. Le quatrième livre fut commencé aussitôt après, mais plusieurs fois interrompu par de longues absences. Ainsi à la Fête-Dieu de 1392, Froissart était à Paris; il y fut témoin de l'émotion populaire, et de la colère du Roi, lorsque le soir de ce jour, Olivier de Clisson fut assassiné, au carrefour Sainte-Catherine, par le sire de Craon.

L'année suivante, Froissart est à Abbeville où le Roi s'est rendu, avec le duc d'Orléans, son frère, pour suivre de plus près les négociations entamées avec l'Angleterre: le chroniqueur avoue même (avec une sincérité qu'il faut remarquer) qu'il lui fut impossible, malgré ses efforts, de savoir la vérité sur les négociations entreprises.

Deux ans après, profitant de la trêve entre les deux pays, Froissart fut pris d'un immense désir de revoir l'Angleterre où s'étaient écoulées quelques années heureuses de sa jeunesse. Il prit la mer à Calais, et débarqua à Douvres le 12 juillet 1395, n'ayant pas revu l'Angleterre depuis vingt-huit ans. Il ne reconnaissait plus personne, et personne, hélas! ne le reconnaissait: la déception fut d'abord très vive. Enfin le duc d'York se rappela l'avoir connu à la cour de la Reine, sa mère; il le présenta au roi Richard son neveu, qui accueillit Froissart avec bienveillance. Froissart lui apportait un magnifique manuscrit, renfermant toutes ses poésies; cadeau digne d'un roi, « car il était enluminé, écrit et historié; et couvert de velours vermeil, à dix clous attachés d'argent dorés, et rose d'or au milieu, à deux grans frumaux¹ dorés, et richement ouvrés, au milieu de roses d'or ». Au départ, Richard II lui fit donner « un godet d'argent doré de fin or, et pesant deux

1. Fermoirs.

marcs largement; et dedans, cent nobles d'or, dont je valus depuis mieux tout mon vivant, et suis moult tenu à prier pour lui ».

Les années de vieillesse ne furent pas pour Froissart des années de loisir. A soixante-trois ans passés, l'infatigable chroniqueur s'appliquait encore non seulement à continuer son histoire, mais à la refaire à nouveau, sans trêve et sans fin. Le texte que nous a conservé un manuscrit unique, celui du Vatican, est une quatrième rédaction du premier livre de Froissart. Elle a été composée après 1400, car elle renferme une allusion à la mort de Richard II (tué dans sa prison en janvier ou février 1400). Dans cette dernière refonte d'un travail tant de fois repris, Froissart, jaloux de donner à son livre un caractère de plus en plus original, en élimine en grande partie tout ce qu'il avait emprunté trop docilement à son prédécesseur Jean Le Bel. Mûri par les années, il ne se contente plus, comme il avait fait jusque-là, d'être un écrivain pittoresque; il mêle à ses tableaux des réflexions philosophiques, dont la gravité surprend le lecteur, habitué jusque-là à chercher dans la *Chronique*, un peintre, et non un penseur. Des anecdotes, jugées désormais par lui peu dignes de la majesté de l'histoire, ou simplement peu authentiques, ont disparu tout à fait, comme le récit un peu légendaire, et probablement controuvé, de l'amour d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury. En revanche il juge davantage, lui qui ne jugeait jamais; il observe les institutions et s'efforce à démêler les ressorts des gouvernements, lui qui longtemps n'avait eu des yeux que pour admirer les exploits chevaleresques, et avait paru y renfermer toute l'histoire.

Le manuscrit de Rome s'arrête en 1350, à la mort de Philippe VI, soit que l'auteur n'ait pas eu l'intention de conduire plus loin cette revision, soit que l'âge ou la mort l'ait arrêté.

Mais nous ne savons pas exactement l'époque où mourut Froissart; nous ne savons pas davantage la date où disparurent de ce monde les plus illustres écrivains du même temps, ou du quinzième siècle: Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier, Villon. Le silence des

contemporains s'explique par l'indifférence absolue du public, au moyen âge, à l'endroit de la vie privée des auteurs les plus admirés, les plus populaires. La curiosité qui nous porte aujourd'hui à nous intéresser à l'auteur d'un livre fameux autant qu'au livre lui-même (et parfois bien davantage) est un sentiment tout à fait moderne. Froissart a subi le sort commun en disparaissant sans bruit. Mais tout semble indiquer qu'il travailla jusqu'au dernier jour, et mourut, pour ainsi dire, la plume à la main.

Les dernières pages de la *Chronique* sont trop visiblement écourtées et désordonnées pour qu'on puisse y voir une rédaction définitive. La phrase finale ne semble même pas achevée dans aucun manuscrit. Les faits les plus récents auxquels Froissart fait allusion sont de 1404 ; le récit continu s'arrête à 1400. La tradition locale à Valenciennes voulait que Froissart fût mort en 1410, à Chimay, et que sa sépulture se trouvât dans l'église de cette ville, en la chapelle des fonts baptismaux. Cette chapelle n'existe plus, et les recherches qu'on a faites pour retrouver la place où Froissart avait dû être enseveli, sont demeurées infructueuses.

Telle fut la vie de Froissart, vie heureuse, paisible, honorée ; à peu près conforme à celle qu'il se fût ménagée s'il lui avait été permis d'ordonner lui-même de son existence. Les travaux et les voyages qui ont partagé ses années, faisaient ses délices ; nul trouble durable, nul devoir importun ne l'a gêné dans ses goûts. La médiocrité de sa naissance et de sa fortune, l'avait fait dépendant de beaucoup de protecteurs ; mais la liberté de son esprit et l'habileté de sa conduite suffisaient à l'affranchir. Il accepta les bienfaits de tous, et réussit en somme à ne relever que de lui-même. Il n'y réussit pas sans un peu d'égoïsme et d'indifférence ; il s'intéressait à tout, mais ne se passionnait pour personne. Jamais un écrivain n'eut un caractère en plus parfait accord avec son œuvre, avec les qualités et les lacunes de cette œuvre.

III

Le succès de la *Chronique* de Froissart est attesté par le très grand nombre des manuscrits. Les uns renferment un seul livre ; d'autres en ont deux ou trois ; plusieurs réunissent les quatre ; mais comme la réunion de ces quatre parties distinctes n'est pas du fait de Froissart ; comme elle appartient aux scribes qui l'ont faite avec une telle négligence que souvent les textes juxtaposés n'appartiennent pas à la même rédaction, il vaut mieux donner séparément la statistique de chacun des quatre livres. Nous avons cinquante-trois manuscrits du premier livre, trente-trois du second, vingt-sept du troisième, vingt-trois du quatrième. On compte, en outre, un grand nombre de manuscrits perdus dont l'existence est attestée par d'anciens catalogues ou par d'autres témoignages très certains.

Quelques-uns de ces manuscrits sont des chefs-d'œuvre de l'art, ornés d'une profusion de miniatures, encore aujourd'hui éclatants de fraîcheur et de coloris. Les plus magnifiques sont à Breslau et à Besançon ; mais la Bibliothèque nationale à Paris possède les meilleurs textes.

Froissart fut imprimé dès l'invention de l'imprimerie, avant la fin du quinzième siècle ; six éditions furent données dans le cours du seizième siècle ; dont celle de Denis Sauvage (1559-1561) historiographe de Henri II ; le premier, il s'efforça d'apporter quelque critique dans l'établissement du texte. C'est dans cette édition que Montaigne dut lire Froissart, et apprit à le goûter ; ce que Froissart a de léger scepticisme et de complaisante mollesse n'était pas pour effrayer Montaigne, qui penche aussi de ce côté-là. Mais ce que Froissart a de sincérité dans sa façon de voir et de conter, ce qu'il apporte de clairvoyance dans l'observation, et de vivacité dans la peinture, était bien pour charmer Montaigne, qui dans un autre cadre offre les mêmes qualités.

Il semble que Froissart fut un peu délaissé au dix-septième siècle ; aucune édition nouvelle ne vit le jour. Le goût public était aux études morales d'un caractère tout différent, alors on étudiait l'homme abstrait dans l'observation du

monde contemporain, plutôt que l'homme particulier dans telle figure historique. Le goût de l'histoire, et particulièrement de l'histoire de France, fut plus vif au dix-huitième siècle et trouva plus d'encouragements sérieux. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, avait commencé, avant la Révolution, une édition savante de Froissart. Les événements politiques l'interrompirent. Mais les notes de Dacier, fruit d'un travail immense, passèrent à Buchon qui donna en 1824 une édition de Froissart, très imparfaite, mais toutefois meilleure que les éditions anciennes ; il est fâcheux qu'il ait cru devoir rajeunir un peu son texte, et prêter à Froissart une langue intermédiaire qui n'est ni celle du quatorzième siècle, ni celle du dix-neuvième. De nos jours, la Belgique et la France ont élevé, chacune de leur côté, un vaste monument à l'honneur de Froissart. L'édition de M. Kervyn de Lettenhove, commencée en 1867, achevée en 1877, forme, avec les tables, vingt-cinq volumes in-8° ; celle de M. Siméon Luce, malheureusement interrompue par la mort récente de l'auteur, ne renferme encore que le premier livre des *Chroniques* en huit volumes in-8°.

Le zèle et la science des derniers éditeurs de Froissart ne doivent pas nous dissimuler que la renommée de notre auteur traverse en ce moment une crise assez délicate. Il y a cinquante ans, sa gloire était à l'apogée : Barante, dans son ouvrage autrefois si célèbre, sur les *Ducs de Bourgogne*, l'avait choisi pour modèle, et lui devait ses meilleures pages. Michelet, dans l'histoire du quatorzième siècle ne se montrait guère moins admirateur de Froissart ; et Walter Scott le saluait comme le maître parfait des historiens et des romanciers. Aucune voix discordante ne troublait ce concert d'éloges ; les critiques littéraires, Villemain, Nisard, Sainte-Beuve parlaient de Froissart comme d'une de nos plus grandes gloires littéraires. L'apogée de cette période enthousiaste, on peut la voir dans l'année 1856, à la date du 21 septembre ; ce jour-là, Valenciennes érigeait une statue à son plus illustre enfant ; et l'Institut de France, représenté par Mérimée, par M. Wallon, dans deux discours prononcés pendant la cérémonie d'inauguration,

semblait élever Froissart sur un second piédestal encore plus haut que celui de la statue.

Depuis, quelques réserves se sont fait jour, et Froissart est aujourd'hui très discuté. Mais disons tout d'abord que ces réserves ne touchent pas à l'écrivain, qui demeure admiré de tous, et justement.

En effet Froissart est un très grand écrivain ; et ceux mêmes qui lui contestent toute valeur historique, permettent aux lettrés de le goûter. Son talent d'écrivain est d'autant plus admirable, que Froissart composa son livre à une époque où la langue française traversait une période fâcheuse de décadence et de décomposition. Entre 1360 et 1400, l'ancien français cesse d'être, et le français moderne se fait, mais il n'est pas fait encore ; la langue d'oïl, cet idiome si pur, si harmonieux, si bien réglé, tombe en ruines au quatorzième siècle, et tous les principes sur lesquels il reposait sont bouleversés, méconnus, oubliés. D'autre part, il subsiste de l'ancienne langue un si grand nombre de débris et de décombres que la langue nouvelle n'a pu s'en dégager encore, et demeure comme embarrassée dans ses propres racines. D'un instrument si imparfait Froissart a su si bien se servir que sa *Chronique*, à n'y considérer que le mérite de la forme, est assurément un des chefs-d'œuvre de notre littérature. Exempt de tout procédé d'école ou de métier (je ne dis pas dans ses vers, mais dans sa prose), Froissart n'emploie que le vocabulaire et la syntaxe de son temps ; mais il s'en sert d'une façon qui est à lui, sans qu'il accuse jamais l'effort, ni la recherche, ni même l'application ; il est absolument naturel, sans s'être jamais dit qu'il voulait l'être ; il l'est, pour ainsi dire, naturellement. L'agrément de son style tient tout aux qualités de son esprit, non aux prestiges de la plume ; il observe avec amour et curiosité les hommes et les choses ; il voit bien, et se pénètre de ce qu'il a vu ; il écoute passionnément ce qu'on lui raconte ; il évoque le fait dans son imagination, d'une façon nette et vive ; et il rend, avec fidélité, ce qu'il a vu ou imaginé, en animant la peinture de traits chauds et colorés, avec un choix de mots propres et pittoresques. L'extrême plaisir qu'il trouve à écrire est

le principal secret de l'aisance qu'il y apporte. Aucun écrivain n'a jamais plus aimé son œuvre : « Plus y suis et plus y laboure, et plus me plaît;... en labourant et ouvrant sur cette matière, je me habilite et delite¹ ». (Prologue du IV^e livre.) On sent qu'il éprouvait lui-même un vif plaisir à contempler son œuvre, à s'y promener, comme un riche amateur dans sa galerie de tableaux. La comparaison est juste; car, dans l'infinie variété de ses récits, ce qui ressort avant tout, c'est leur caractère pittoresque; et prenons ici le mot dans son sens propre. Il n'en est pas un qui n'offre un tableau tout fait, qu'on se figure, sans effort, qui s'arrange, se compose, se dessine et se colore de lui-même aux yeux de notre imagination. Il y a des écrivains plus personnels que Froissart, il y en a de plus puissants; il y en a surtout qui ont su rendre avec bien plus de profondeur les idées philosophiques, chez lui toujours rares et pauvrement exprimées. Il n'en est pas un seul qui ait su davantage (non pas même Saint-Simon) faire de la plume un pinceau et du récit une peinture.

Mais ce n'est pas l'écrivain qu'on attaque dans Froissart; tout le monde admire son style et le charme de ses récits. Plusieurs, au contraire, ont taxé sévèrement l'insuffisance de sa morale; ou bien, découragés par le très grand nombre d'erreurs, les unes légères, les autres très graves, qu'on relève dans Froissart, en contrôlant sa *Chronique* à la lumière des documents contemporains, ils ont déclaré que Froissart peut bien être un écrivain d'histoire, comme on est un peintre d'histoire, mais qu'on ne pouvait plus décidément le considérer comme un historien sérieux.

En ce qui touche à la morale de Froissart, le blâme est au moins sévère. On lui reproche de n'avoir pas eu les sentiments d'un homme libre; on ne veut plus voir en lui qu'un amuseur ingénieux des grands, parce qu'il a vécu de leurs bienfaits. Mais de quoi voulait-on qu'il vécût, en un temps où ces deux nourriciers des lettres modernes, qui se nomment l'État et le Public, n'existaient pas. Froissart n'est pas plus diminué, à nos yeux, pour avoir accepté les bien-

1. Je m'y rends habile et je m'y délecte.

faits de ceux qui, en son temps, avaient mission de soutenir et favoriser les écrivains ; que ne pourrait l'être aujourd'hui un historien pour avoir part au budget, en exerçant une charge publique, ou pour vendre ses livres à un éditeur, qui, probablement, s'y enrichirait plus que lui. La dignité morale d'un auteur n'est pas compromise pour si peu de chose ; ce qui paraissait tout naturel aux contemporains de Froissart doit nous paraître au moins excusable.

Son infériorité morale, si l'on tient à ce mot, est ailleurs ; et d'un caractère, pour ainsi dire, plus philosophique, et moins personnel. Je trouve, en effet, que Froissart ne marque pas dans son livre une foi suffisante en la vertu ; je trouve que la notion du devoir en est à peu près absente ; que ce qu'il met à la place, sous le nom de *prouesse*, est un pauvre mobile à proposer aux actions humaines ; très inférieur même à ce sentiment que les modernes ont exalté sous le nom d'honneur ; la prouesse qui n'est qu'une assez vulgaire bravoure, est moralement bien inférieure à l'honneur.

Or il ne loue guère que la prouesse ; rarement il loue la vertu ; plus rarement encore, il blâme le vice ou même le crime. Au reste, il faut avouer que Froissart n'est pas prolix en jugements et en réflexions. Cette sobriété s'explique par plusieurs causes : elle peut tenir d'abord à sa prudence. Ayant des amis et des patrons dans tous les camps, il tient à ne s'aliéner personne ; une narration exacte des faits, sans commentaire, ne saurait blesser ceux mêmes à qui elle peut nuire ; ou bien s'ils se fâchaient, ils auraient tout le monde contre eux ; mais ce que les grands pardonnent le moins, c'est une appréciation défavorable de leur conduite. En outre, un scrupule littéraire a pu diminuer dans la *Chronique* la part des réflexions. Froissart semble avoir voulu donner à son livre une grande unité de ton. Quoique les couleurs y soient très variées, elles sont aussi très fondues et offrent peu de disparates. Or il faut bien avouer que les dissertations refroidissent un peu la vivacité des narrations ; le ton des commentaires philosophiques est toujours plus compassé que celui des récits. Commines nous en fournira la preuve. Dirai-je enfin que Froissart

n'abonde pas en réflexions morales, parce qu'il paraît n'avoir eu qu'une assez faible notion du droit et du devoir; et qu'il est pauvre en considérations politiques parce qu'il attribue la moindre part aux précautions humaines, dans la série des événements, et la plus grande à la fortune. Sans connaître le mot, il est à peu près fataliste et sa vaste expérience aboutit souvent à dire que : tout ce qui doit arriver arrive ; les hommes n'y peuvent rien, ou peu de chose. Mais ce fataliste est en même temps un optimiste. Tout ébloui de l'éclat des vertus chevaleresques, Froissart a cru sincèrement qu'il vivait dans un temps fécond en merveilles; et l'un des plus grands qu'ait traversés l'humanité. Nous n'avons pas si bonne opinion du siècle qui vit la guerre de Cent ans et le schisme d'Occident, la grande peste et la Jacquerie ; un roi fou sur le trône, et d'autres rois assassinés par leurs femmes, leurs frères, leurs parents. Mais ne nous plaignons pas de l'illusion que se fait Froissart sur la grandeur de son siècle; cette illusion a servi à soutenir l'entraînante allure de son récit. C'est parce qu'il aimait cette société si imparfaite, qu'il a su la faire revivre et en retracer, sans fatigue, l'image multipliée dans mille et mille figures.

Il est plus difficile de répondre à ceux qui signalent de graves défauts chez l'historien. Jadis on était surtout frappé des lacunes de son récit, trop exclusivement réservé aux choses militaires. Mais Froissart ne pêche pas seulement par omissions ; il faut avouer qu'il abonde en erreurs formelles. Sa chronologie et sa topographie sont surtout très inexactes. Il classe mal les faits ; il les déplace dans le temps avec une légèreté fâcheuse, se fiant trop à ses souvenirs et aux souvenirs d'autrui. Or qui ne sait que le monde est plein de gens fort sensés, qui ont l'esprit très présent et le jugement très sûr, mais qui ne savent même pas leur âge, et ne sauraient dire en quelle année se sont passés les faits les plus importants de leur vie. Il n'y a rien de plus rare que l'exactitude chronologique chez les témoins les plus sincères et les mieux informés.

La topographie chez Froissart n'est pas plus irréprochable que la chronologie. A l'époque où il écrivit, la géogra-

phie était dans l'enfance. Les cartes faisaient défaut. La plupart des noms de lieux qu'il transcrit par milliers ne lui sont connus que pour les avoir entendu prononcer. Il les récrit comme il croit les entendre, un peu au hasard ; il en est plusieurs qu'on n'a pu réussir encore à identifier.

Ce ne sont pas là les seuls inconvénients du procédé de Froissart qui consiste à s'instruire des faits par le témoignage oral et direct des témoins, en négligeant presque absolument les documents écrits de tout genre et les actes de chancellerie. Sans doute Froissart ne néglige rien pour rencontrer les meilleurs témoins, et se donne beaucoup de peine pour prendre à chacun ce qu'il sait. Mais ce procédé d'information, réduit à lui-même, abonde en erreurs ; les témoins sont souvent peu sincères ou peu éclairés ; ils voient mal les choses d'ensemble, et ne savent qu'un coin des faits ; et prenant tout par ce biais, affirment des mensonges avec une assurance tranquille ; outre que l'amour-propre les entraîne à grossir leur rôle et à ramener tout à eux.

Je suis donc persuadé qu'une critique méticuleuse, en passant tout Froissart au crible, y découvrira une multitude d'erreurs de faits. Mais quel que soit le nombre des inexactitudes chez notre chroniqueur, il est une vérité supérieure qui surnagera toujours et qui éclate dans l'œuvre tout entière : Froissart a vu, et il nous fait voir la société de son temps, et surtout la société chevaleresque et militaire, telle qu'elle fut ; c'est une peinture vivante et dont la vérité d'ensemble est parfaite ; l'impression totale que le lecteur emporte est juste, autant que profonde. N'en déplaise à une critique un peu chagrine et trop purement érudite, de toutes les formes de vérité, celle-là est la plus importante, la plus précieuse et la plus rare. Le déchiffrement, même intelligent, des pièces d'archives, ne suffit pas à la donner.

Il se peut que l'autorité historique de Froissart ait à traverser une phase un peu difficile et que les érudits, qui ne peuvent être ses amis qu'avec toutes sortes de réserves, lui portent quelques coups dangereux.

Mais Froissart traversera cette épreuve et sa gloire s'en

relèvera. Il viendra un temps (et peut-être est-il prochain) où nous serons comme noyés sous l'invasion croissante et le flot toujours montant des faits ; où la complexité de l'érudition menacera d'étouffer la science. Alors on se rattachera vivement aux *grandes lignes* de l'histoire. Alors on mettra au premier rang ceux qui auront su, au travers des erreurs de détails (peut-être inévitables) donner une impression vive et juste d'une époque.

~~Froissart est ce peintre exact et animé de la chevalerie dans sa dernière phase, encore brillante.~~ En somme, c'est toujours à lui qu'il faudra revenir pour se donner le plaisir d'évoquer l'image vivante de cette société morte. Il y a là une gloire, qui pour être éclatante, n'en est pas moins solide, et qui ne lui sera jamais sérieusement contestée.

Dirai-je que rien ne nuit plus à Froissart que l'abondance extraordinaire de variantes que présentent les différentes rédactions de la *Chronique*? Cette inconsistance du texte décourage les éditeurs et met en défiance les historiens, le public lui-même. Aucun critique n'a pu éclaircir les causes de ce recommencement indéfini de l'œuvre par son auteur. Était-ce, comme on l'a dit tant de fois, nécessité pour Froissart, de satisfaire en se corrigeant, et en se contredisant, des protecteurs divers, qu'il servait et flattait tour à tour? Mais l'examen attentif de la biographie prouve que Froissart eut toujours en même temps des protecteurs dans les camps les plus opposés ; qu'ainsi sa partialité prétendue se réduit en fait à des tendances à peine accusées ; que d'ailleurs la neutralité fut sa règle, et qu'elle lui fut même assez facile, grâce à sa naissance, en territoire presque neutre, grâce aux privilèges de son caractère ecclésiastique, et surtout grâce au soin jaloux qu'il prit toujours de conserver son indépendance personnelle jusque dans la sujétion apparente.

D'où venait donc cette impatience de se corriger sans fin ? Était-ce chez lui besoin d'arriver à une exactitude historique plus parfaite ? Mais dans les dernières rédactions il ne semble pas qu'il y ait moins d'inexactitudes que dans les premières ; et les procédés de l'auteur pour s'enquérir de la vérité restent les mêmes ; toujours il s'appuie sur la

tradition orale, et sur le témoignage vivant ; il néglige ou ignore, à peu près complètement, les documents authentiques, les pièces d'archives, le témoignage écrit.

Était-ce inquiétude et scrupule d'écrivain, d'un écrivain amoureux de la forme et qui travaille sans fin son style, sans arriver à se satisfaire? Mais la *Chronique* doit sa valeur littéraire au talent naturel de l'auteur bien plus qu'à un effort soutenu qui nulle part n'y est sensible. Tout y coule de source, et le style y paraît improvisé, non pas lentement ciselé.

Cette abondance inouïe de variantes marquerait-elle au contraire la négligence aisée d'un improvisateur, qui trouve plus facile et surtout plus amusant de raconter à nouveau et tout autrement son livre que de le recopier d'une façon lente et servile ; et pourrait-on comparer Froissart à ces agréables conteurs qui, dans le monde, répètent souvent les mêmes histoires, mais qui dédaigneraient de les répéter de la même façon ?

Ou bien toutes ces explications renferment-elles une part de vérité ; toutes ces causes ont-elles agi, tantôt ensemble, et tantôt tour à tour, selon les temps et les circonstances? Habileté du client qui veut complaire au maître du jour ; scrupule de l'historien qui s'attache à serrer de plus près la vérité ; souci littéraire de la perfection dans la forme, et, un autre jour (car Froissart concilie bien des contraires) heureuse fantaisie d'une intelligence merveilleusement souple et facile, qu'il ennuie de se répéter, mais qui n'est jamais embarrassée pour tout refaire.

Avant d'être un chroniqueur, Froissart, à ses propres yeux et aux yeux de ses protecteurs, Froissart est un poète. Tout le monde sait bien qu'il a fait des vers ; ils sont même publiés, à la portée de tous ; mais on ne sait pas assez la part que les vers ont tenue dans sa vie ; tout compte fait, il se pourrait qu'il ait donné plus d'heures à la poésie qu'à l'histoire. Peu importe, dira-t-on ; il n'en est pas moins certain que le prosateur a fait oublier le poète ; et que la gloire de la *Chronique* a rejeté dans l'ombre et dans l'oubli le *Buisson de Jeunesse* et l'*Épinette Amoureuse*. Il est vrai, et ce serait un paradoxe assez ridicule, que de prétendre au-

jourd'hui réhabiliter Froissart poète aux dépens de Froissart historien

Je suis loin d'y songer; mais il est certain, toutefois, que du vivant de Froissart, l'une de ses gloires balançait l'autre, et que la renommée exclusive faite à la *Chronique* est toute posthume. Les contemporains, les protecteurs, ont surtout connu, aimé, goûté le poète; et ce sont des vers, non des chroniques, que Froissart offrait et lisait à la Reine Philippe de Hainaut, au duc de Brabant, Wenceslas; au comte de Foix, Gaston-Phœbus; au roi d'Angleterre, Richard II. Quand il visita le roi Richard dans son dernier voyage d'Angleterre, Froissart avait déjà près de soixante ans; la plus grande partie de la *Chronique* était écrite; et toutefois ce qu'il présente au roi, c'est le recueil de ses poésies. « Adonc, me demanda le roi, de quoi il traitait. Je lui dis : D'amours. » De cette réponse fut-il tout réjoui. » C'était en 1394; Froissart avait déjà cinquante-sept ans, et le troisième livre de la *Chronique* était achevé depuis deux ans.

La plupart des présents qui lui furent faits par ses nombreux protecteurs, s'adressent aussi au poète et récompensent des vers. L'étude attentive de la biographie montre clairement que Froissart s'est enrichi par ses vers, beaucoup plus que par sa prose, au rebours de l'ordinaire usage.

Donc, par son fond, par ses origines, par sa vocation première, Froissart est un poète. Mais comment de poète est-il devenu historien? C'est ce que nous saisirons mieux si nous comprenons d'abord quelle idée il se faisait de la poésie et quelle idée de l'histoire.

Sans le savoir, il a défini la poésie, telle qu'il la sent, dans ces vers où il évoque naïvement les souvenirs de son heureuse jeunesse.

« Toute chose était pour me plaire — soit de parler, soit de me taire — autant aller que rester coi — tout venait à propos pour moi — D'un chapelet de violettes — que je donnais aux bachelettes — je faisais alors plus grand compte — qu'aujourd'hui du présent d'un comte — qui me vaudrait vingt marcs d'argent — J'avais le cœur toujours content — et gentil; l'esprit si léger — que rien ne

pouvait l'attacher. — En cette douce nourriture — m'ont nourri Amour et Nature. »

Et ces jolis vers nous rappellent d'autres vers plus célèbres, bien plus beaux sans doute, et d'une langue plus ferme, d'un style plus riche et plus élégant; mais enfin des deux côtés, l'inspiration et le sentiment sont semblables.

Je puis dire que tout me riait, sous les cieux,
 Pour moi le monde entier était plein de délices.
 J'étais touché des fleurs, des doux sons, des beaux jours.
 Mes amis me cherchaient, et parfois mes amours¹

.....
 J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
 La ville et la campagne; enfin tout : il n'est rien
 Qui ne me soit souverain bien,
 Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique².

Pour Froissart, comme pour La Fontaine, le poète est un homme qui sent vivement toutes choses et qui sait en dégager ce qu'elles renferment de charme et de beauté. Du Bellay définissait le poète par l'impression qu'il produit : Froissart l'aurait défini plutôt par celle qu'il sait ressentir. Cette façon d'entendre la poésie nous amène à saisir comment Froissart est devenu de poète chroniqueur; l'évolution s'est accomplie en lui tout naturellement; ou plutôt, c'est moins une évolution qu'une extension de son âme poétique. Le spectacle des choses humaines lui apparut comme une matière incessamment renouvelée, féconde en sensations fortes et variées. L'histoire l'attira par tout ce qu'elle peut offrir d'émotions douces ou violentes à qui sait sentir; et de tableaux pittoresques à qui sait peindre. Dans ses premiers vers il disait :

Que toute joie et tous honneurs
 Viennent et d'armes et d'amours.

Poète, il avait chanté l'amour; historien, il dira les armes et les vertus chevaleresques. Toute l'histoire est pour lui

1. La Fontaine. Éd. Marty-Laveaux, *Élégie*, III.

2. La Fontaine. Vers à la volupté à la fin de *Psyché*.

dans le récit des actions d'éclat. Nullement philosophe, il s'est fort peu soucié de montrer le rapport et l'enchaînement des effets et des causes dans les événements ; nullement moraliste, il ne s'est jamais occupé de juger la conduite de ses héros en la comparant aux lois de la justice absolue. Indifférent au mécanisme des institutions et au développement du bien-être et de la richesse parmi les peuples ; nulle part il ne s'intéresse aux efforts des rois ou de leurs ministres, des communes et de leurs chefs pour développer la prospérité publique, ou réparer les maux de la guerre. La seule histoire qui intéresse Froissart est celle où se peignent vivement l'activité de l'âme et les brusques saillies des passions. Mais le jeu de forces anonymes, comme les échanges du commerce, ou le développement de l'industrie, ce sont là choses que Froissart ignore. Au contraire, le jeu des forces individuelles l'attire et le captive, surtout dans la guerre où se manifestent plus violemment que partout ailleurs les meilleurs et les pires instincts de l'âme humaine. Ainsi dans l'histoire il retient tout ce qu'elle a d'émouvant, c'est-à-dire tout ce qu'elle a de poétique. Il en fait un poème en prose ; car il a trop de choses à raconter pour les raconter en vers ; et d'ailleurs il sent fort bien que la poésie existe en dehors des vers, et qu'elle est plus vive et plus belle dans sa libre prose que dans les sèches chroniques rimées de plusieurs de ses contemporains. Mais même en prose, et dans le récit historique il demeure vraiment un poète ; et comme on a défini Tite-Live : *un orateur historien (in historia orator)* on pourrait définir aussi Froissart : *un poète historien ; (in historia poeta)*.

Ainsi s'expliqueraient peut-être certaines particularités de son œuvre qui ont souvent étonné la critique ; ainsi se résoudrait assez simplement plus d'une question qu'elle a soulevée. Pourquoi s'étonner de l'absence de plan qui est flagrante chez Froissart ? Si sa marche est capricieuse, et si son récit, déplacé à tout moment, passe, sans transition, de l'Écosse à la Guyenne, et de la Guyenne en Flandre, pour revenir brusquement en Écosse, et de là courir en Espagne ; n'est-ce pas parce que l'enchaînement des parties n'est pas

nécessaire à son dessein général. Un peintre peut rapporter d'un pays qu'il a exploré trente paysages différents. Il ne s'astreindra pas à ce que chacun de ses tableaux soit exactement la suite du précédent et le commencement du suivant, comme sont les parties détachées d'une carte géographique. Mais cette galerie de paysages aura son unité dans l'unité d'impression qu'elle produira. Telle est la *Chronique* de Froissart : les parties n'en sont pas jointes étroitement ; mais elle offre au plus haut point cette qualité des drames bien faits : l'unité d'intérêt.

Les inexactitudes de Froissart, qui sont innombrables, s'expliquent de même parce que Froissart est un poète. L'objet du pur historien, c'est le vrai ; et certes je ne veux pas dire que Froissart ne se soit pas soucié de le découvrir ; mais il s'en soucie à sa façon ; et la seule vérité qu'il reconnaisse est celle qui le frappe par une allure de vie et une vivacité de mouvement que toutes les vérités n'ont pas ; car il en est de ternes et d'obscurcs. Froissart va droit à celles qui sont éclatantes et belles ; de sorte qu'on ne saurait dire si c'est le vrai ou le beau qu'il poursuit ; le beau étant d'ailleurs pour lui tout ce qui est frappant, singulier, pathétique, émouvant, pittoresque.

La multiplicité, les contradictions des textes les plus authentiques de Froissart, s'expliqueraient peut-être, moins par une partialité changeante et commandée ; moins par les exigences de ses protecteurs successifs, choisis ou acceptés, dans des partis ennemis ; que par l'humeur poétique inhérente à l'auteur. Cette partialité (qu'on a exagérée d'ailleurs) n'est au fond qu'une indifférence artistique. Nous verrons que Froissart a usé en même temps des patronages les plus opposés et qu'il a trouvé moyen de se faire bien venir à la fois des protecteurs les plus divisés par des haines irréconciliables. S'il eût écrit pour flatter l'un, ç'aurait été en blessant l'autre. En réalité, Froissart veut surtout se plaire à lui-même. Mais est-ce à dire qu'il se corrige sans cesse, et reprend son œuvre indéfiniment pour tâcher de parvenir à une forme parfaite ? Je n'en crois rien. L'idée de cette perfection, l'idée d'une forme (comme on a dit de nos jours) *définitive*, n'est ni de ce temps, ni de Froissart ; et,

comme en fait de langue, rien n'est définitif, il n'y a peut-être pas lieu de reprocher à Froissart et au quatorzième siècle d'avoir ignoré cette théorie plus brillante que solide. Non, si Froissart *recommence* sans fin, ce n'est pas qu'il s'acharne à poursuivre une perfection absolue ; c'est pour le plaisir de recommencer. Comme beaucoup d'artistes, il ne croit guère à l'absolu dans l'art ; mais l'expression qu'il donne à sa pensée n'est qu'un rapport, une relation de l'état de son âme avec l'objet qu'il considère. Si les termes du rapport sont modifiés, l'expression varie avec eux. Nous aurons ainsi plusieurs batailles de Crécy, plusieurs sièges de Calais, plusieurs batailles de Poitiers, toutes authentiques et très différentes. Comme un peintre refait plusieurs fois le même paysage, en le prenant tantôt du côté du nord, tantôt du côté du midi ; tantôt aux heures du matin et tantôt au soleil couchant ; Froissart peindra une bataille de Crécy prise du côté des Anglais ; et une autre prise du côté des Français. Un même peintre, placé au même point de vue, ne refait pas deux fois le même paysage, si l'heure est différente ; ou seulement son humeur changée. S'il est vrai que Froissart est comme ce peintre, si tous deux sont des artistes, tous deux des poètes, la question de choisir le meilleur texte de Froissart semble presque irrésoluble ; et peut-être l'est-elle en effet ; car lui-même n'aurait pu, ni n'aurait voulu choisir entre ses différentes rédactions. Chaque texte était bon à son heure ; vrai, à son heure, et répondait sincèrement à une manière de voir et de sentir qui ne persistait pas longtemps dans cette âme ondoyante. Montesquieu confesse à d'Alembert son incapacité de se corriger : « L'esprit que j'ai est un moule ; on n'en tire jamais que les mêmes portraits¹. » Mais Froissart n'est pas Montesquieu ; il est même absolument le contraire ; il est impossible d'imaginer deux grands historiens plus complètement différents : l'un qui est tout raisonnement, l'autre qui est tout coloris ; Montesquieu dit, dans la Préface de l'*Esprit des Lois* : « Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses. » Si Froissart eût vécu dans un temps

1. Lettre du 16 novembre 1753.

moins étranger aux théories de ce genre, il eût pu dire : « J'ai tiré, non mes principes, car je n'en ai point, mais mes peintures, non de la nature des choses, qui pourrait bien être inaccessible à notre faiblesse, mais de mes sentiments et de mes impressions, la seule chose dont je sois sûr. »

Mais je ne voudrais pas, en m'arrêtant sur ces paroles, laisser croire qu'à mes yeux Froissart n'est pas un historien.

Au fait il y a deux sortes d'historiens, bien distinctes ; et quoiqu'il y ait eu quelquefois (dans notre siècle surtout) des tentatives d'alliance entre ces deux familles d'esprits si différents, les deux familles restent séparées. Appelons, si l'on veut, les uns : les *philosophes*, et les autres : les *peintres*.

Tout écrivain qui apporte dans l'étude historique une vue générale sur l'enchaînement des choses humaines me semble un philosophe. Il importe peu si son objet est de montrer dans l'histoire, comme a voulu faire Bossuet, l'exécution d'un plan divin ; ou, comme d'autres après lui, une lente évolution progressive ayant pour terme indéfini « le règne de la raison », disaient les encyclopédistes ; plus tard on a dit : « le règne de la liberté ; le règne du peuple ; » on dit aujourd'hui : « le règne de la science ». Mais quelle que soit la formule, l'esprit est le même ; tout homme qui s'est fait d'avance un cadre où il doit faire entrer l'histoire qu'il veut retracer, est un historien philosophe.

Les autres sont des peintres : ceux qui négligent ou qui désespèrent de saisir le lien des choses, mais qui toutefois trouvent dans le détail une variété pleine de vie et d'intérêt : ils racontent, sans raisonner, ce qu'ils ont vu, ou ce que leur imagination restitue sur les témoignages recueillis. Dans l'un et l'autre genre, il y a des historiens médiocres, et il y en a d'excellents. Froissart est de ceux-ci, dans son genre. Dirai-je par où ceux que j'ai nommés « les peintres » me paraissent avoir un certain avantage sur les philosophes ? C'est que celui qui juge trop impérieusement peut nous empêcher de bien voir ; au lieu que celui qui peint avec vérité ne nous empêche pas de juger. Le mot de Montaigne est toujours juste : ces conteurs « qui n'ont point de quoy y mesler quelque chose du leur, et qui n'y apportent que le soin et la diligence de r'amasser tout ce qui vient à leur

notice, et d'enregistrer à la bonne foi toutes choses sans choix et sans triage, nous laissent le jugement entier pour la cognoissance de la verité ; tel est, entre autres, pour exemple, le bon Froissart, qui a marché en son entreprise, d'une si franche naïveté, etc. » Tel est bien Froissart en effet. Il se limite au conte et nous laisse tirer la morale. Je ne sais pas jusqu'à quel point il est sceptique à l'endroit des lois de l'histoire et de la constance du progrès dans la vie de l'humanité ; mais il ne nous impose pas son scepticisme. Il me semble que je l'entends nous dire : « Je n'ai pas beaucoup cherché, et je n'ai pas trouvé du tout le mot de l'énigme humaine ; mais je ne prétends pas que ce mot n'existe point. Cherchez-le, en me lisant. J'ai peint de mon mieux les hommes et les choses de mon temps, naïvement, comme je les ai vus ; sans les juger. Jugez vous-mêmes. »

EXTRAITS DE FROISSART ¹

I. — Prologue du premier livre.

Afin que les grans merveilles et li biau fait d'armes qui sont avenu par les grans guerres de France et d'Engleterre et des royaumes voisins, dont li roy et leurs consaulz sont cause, soient notablement registré, et ou temps present et a venir veu et cogneu, je me voel ensonnier de l'ordonner et mettre en prose selonch le vraie information que j'ay eu des vaillans hommes, chevaliers et escuiers qui les ont aidiet à accroistre, et ossi de aucuns rois d'armes et leurs mareschaus qui par droit sont et doivent estre juste inquisiteur et raporteur de tels besongnes. Voirs est que messires Jehans li Biaus, jadis canoines de Saint-Lambert de Liege ², en fist et cronisa a son tamps aucune cose a se plaisance, et j'ai ce livre hystoryet et augmenté a le mienne a la relation et conseil des dessus dis sans faire fait, ne porter partie, ne coulourer plus l'un que l'autre, fors tant que li biens fais des bons, de quel pays qu'il soient, qui par proece l'ont acquis, y est plainnement veus et cogneus, car de l'oublyer ou esconser ce seroit pechiés, et cose mal aperrenans; car exploit d'armes sont si chierement comparet et achetet, che scevent chil qui y travaillent, que on n'en doit nullement mentir pour complaire a autrui, et tollir le gloire et renommée des bien faisans

1. Nous suivons l'édition Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1870-77. 25 vol. in-8°. L'édition Siméon Luce ne renferme encore que le premier livre des *Chroniques* (Paris, 1869-1888, 8 vol. in-8°).

2. Voyez ci-dessus, page 143.

et donner a chiaus qui n'en sont mies digne. Or ai-je mis ou premier chief de mon proïsmes que je voel parler et trettier de grans meruelles. Voirement se poront et deveront bien tout chil qui ce livre liront et veront, esmervillier des grans aventures qu'il y trouveront, car je croi que depuis le creation dou monde et que on se commença premierement a armer, on ne trouveroit en nulle hystore tant de meruelles, ne de grans fais d'armes, selonch se quantité, comme il sont avenu par les guerres dessus dittes tant par terre com par mer, et dont je vous ferai ensievant mention. Mais ançois que j'en commence a parler, je voel ung petit tenir et demener le pourpos de proece, car c'est une si noble vertu et de si grant recommandation que on ne le doit mies passer trop briefment, car elle est mere materiele et lumiere des gentils hommes, et si com la busce ne poet ardoir sans feu, ne poet li gentils homs venir a parfaite honneur, ne a le gloire du monde sans proece. Or doivent tout jone gentil home qui se voellent avancier, avoir ardant desir d'acquerir le fait et le renommée de proece, par quoi il soient mis et compté ou nombre des preus, et regarder et cousiderer comment leur predicesseur dont il tiennent les hyretages et portent espoir les armes, sont honnouré et recommandé par leurs biens fais. Je suis seurs que se il regardent et lisent en ce livre, que il trouveront otant de grans fais et de belles apertises d'armes, de durs rencontres, de fors assaus, de fieres batailles et de tous autres maniemens d'armes qui se descendent des membres de proece¹, que en nulle hystore dont on

1. Suite de la métaphore que l'on a vue plus haut : *Prouesse est mère matérielle des gentilshommes.*

puist parler, tant soit anchyenne, ne nouvelle, et ce sera a yaus matere et exemples de yaus encoragier en bien faisant, car la memore des bons et li recors des preus atisent et enflament par raison les coers des jones bacelers qui tirent et tendent a toute perfection d'onneur, de quoi proece est li principaux chiés et li certains ressors. Si ne voel je mies que nuls bacelers soit excusés de non li armer et sievir les armes par defaute de mise et de chavance se il a corps et membres ables et propisses a ce faire; mes voël qu'il les aherde de bon corage et prende de grant volenté. Il trouvera tantost des haus signeurs et nobles qui l'ensonnieront se il le vaut et le aideront et avanceront se il le dessert, et le pourveront selonch son bien fait. Ossi en armes aviennent tant de grans merveilles et de belles aventures, que on n'oseroit ne poroit penser ne imaginer les fortunes qui s'i boutent, si com vous verés, et troverés en ce livre, se vous le lisiés, comment pluseur chevalier et escuier, se sont fait et avanciet plus par leur proece que par leur linage. Li noms de preu est si haus et si nobles, et la vertu si clere et belle que elle resplendist en ces sales et en ces places ou il a assablée et fuison de grans signeurs et se remonstre dessus tous les autres, et l'ensengne on au doi et dist on : « Vela cesti qui mist ceste cevaucie ou ceste armee sus, et qui ordonna ceste bataille si faiticement et le gouverna si sagement et qui josta de fier de glave si radement et qui tresperça les conrois de ses ennemis par II ou par III fois, et qui se combati si vassaument ou qui entreprist ceste besogne si hardiement, et qui fu trouvés entre les mors et les bleciés navrés moult durement et ne daigna onques

fuir en place ou il se trovast. » De tels grains et de tels semences, sont servi et alosé li vaillant homme et li preu par leur vaillance. Encores avant on voit le preu baceler seoir a haute honneur a table de roy, de prince, de duch et de conte, la ou plus nobles de sanch, et plus rices d'avoir n'est mies assis.....

Si m'en tairai a tant et me retrairai a le matere dont j'ai fait men commenchement et declarrai assés tost par quel maniere et condition la guerre s'esmut premierement entre les Englès et les Francois, et pour che que ou temps a venir on puist savoir qui a mis ceste hystore sus et qui en a esté acteres, je me voel nommer : on m'appelle, qui tant me voet honnerer : sire Jehan Froissart, net de le conté de Haynau, et de la bonne, belle et friche ville de Valenchiennes¹.

II. — Caractère des Anglais.

(Le roi Édouard II) ne fu pas de si grant sens, ne de tel proece comme avoit esté li bons rois Edouwars, ses peres, qui tant ot a faire et de batailles as Danois et as Escos, et toutes achieva a l'onnour de li et au proufit de son roiaulme; et pour ce que ses fils nommés Edouwars n'eut point celle grasce ne bonne aventure d'armes, car tous ne sont pas ne ne puent estre aourné de bonnes vertus, escei-il en haine et indignation de son peuple, mais on ne li remonstra pas ses folies secretes avant ot il fait moult de grans mauls, et de crueuses justices des nobles de son roiaulme. Englès sueffrent bien un temps; mais en la fin, il paient si

1. Tome II, 7, 11.

crueusement que on s'i puet bien exemplier, ne on ne puet juer a euls, et se lieve et couce uns sires en trop grant peril, qui les gouverne, car ja ne l'ameront ne honoreront, se il n'est victorieus, et se il n'aime les armes et la guerre a ses voisins et par especial a plus fors et a plus riches que il ne soient, et ont celle condition et tiennent celle opinion et ont toujours tenu et tenront tant que Engleterre sera terre habitable, et dient generaulment, et ce ont il veu par experiense par trop de fois, que apries un bon roi, il en ont un qui n'est de nulle vaillance, et le tiennent a endormi et a pesant, quant il ne voelt ensievir les œuvres de son pere ou de son predecesseur, bon roy qui a regné endevant de li. Et est lor terre plus plainne de ricoisses et de tous biens quant il ont la guerre que en temps de paix, et en cela sont il né et obstiné, ne nuls ne les poroit faire entendant le contraire. Englès sont de merveilleuses conditions, chaut et boullant, tos esmeu en ire, tart apaisié, ne amodé en doutour, et se delitent et se confortent en batailles et en ocisions. Convoiteus et envieus sont trop grandement sus le bien d'autrui, et ne se puent conjoindre parfaitement ne naturellement en l'amour ne alliance de nation estrange et sont couvert et orgueilleus, et par especial desous le soleil ne i a il plus perilleus peuple, tant que de hommes mestis, comme il sont en Engleterre; et trop fort se different en Engleterre les natures et conditions des nobles aux hommes mestis et vilains, car li gentilhomme sont de noble et loial condition, et li commun peuple est de fele, perilleuse, orgueilleuse et desloiale condition: et la ou li peuples vodroit monstrer sa felonie et poissance, li noble n'auroient point

de durée a euls. Or sont il et ont esté un lonch temps moult bien d'acort ensamble, car li nobles ne demande au peuple que toute raison ; aussi on ne li soufferroit point que il presist sans payer un œuf ne une poulle. Li homme de mestier et li laboureur, parmi Engleterre, vivent de ce que il sevent faire, et li gentilhomme, de lors rentes et revenus, et, se li rois les ensonnie, il sont payet, non que li rois puist taillier son peuple : non, li peuples ne le vodroit ne poroit souffrir. Il y a certainnes ordenances et pactions assises sus le staple des laines, et de ce est li rois aidiés au dessus de ses rentes et revenues, et quant il fait guerre, cette paction on li paie double. Engleterre est la terre dou monde le mieuls gardee. Aultrement il ne poroient ne sauroient vivre, et convient bien que uns rois qui est lors sires, se ordonne apries euls, et s'incline a moult de lors volontés ; et se il fait le contraire et mauls en viengne, mal l'en prendera, ensi que il fist a ce roi Edouwart, dont je parloie maintenant¹.

III. — Mœurs guerrières des Écossais.

Or vous voel un petit deviser la maniere et la nature des Escoçois, et comment il scevent guerryer. Li Escot sont dur et hardit et fort travaillant en armes et en guerres. Et pour le temps d'adont, il amiroient et pri-soient moult petit les Englois, et encores font il au temps present. Et quant il voellent guerryer et entrer

1. Tome II, 16-17. Ce remarquable jugement sur le caractère national des Anglais ne se trouve que dans le texte du Vatican qui renferme la quatrième et dernière rédaction de la première moitié du I^{er} livre. Elle fut écrite dans la vieillesse de Froissart, après 1400.

ou roialme d'Engleterre, il mainnent bien lor hoost vingt ou vingt quatre lieues lonch, que de jour, que de nuit, comment que moult de gens se poroient esmervillier de ce, qui ne sauroient lor costume. Certain est que quand il voellent entrer en Engleterre, il sont tous a chevaus li uns et li aultres, fors que la ribaudaille qui les sievent a piet. Et sont chevalier et esquier bien monté sus bons gros ronchins, et les aultres hommes de guerre sus jumens ou sus hagenees, et ne mainnent point de charroi pour les diverses montagnes que il ont a passer ens ou país de Northombrelande, et si ne mainnent nulles pourveances de pain, ne de vin, car lors usages est tels en guerre et en travaillant que il sont moult sobre, et se passent bien deus ou trois jours a mengier char a moitié quite sans pain, et a boire aigue de rieu courant, sans vin ne cervoise. Et n'ont que faire de chaudieres ne de chaderons, car il quisent leurs chars generaument, quant il sont ensi sus un voiage, ens es quirs des bestes quant il les ont escorchies. Et s'atendent sur ce que il sevent bien que il trouveront bestes a grant fuison ens ou país ou il voellent aler, par quoi il ne font aultre pourveance que casquns emporte entre la selle et le penniel dou cheval que il cevauce, une plate pierre, et avoech ce, il trousse derriere lui une besace plainne de farine, en celle entente, quant il ont tant mengié de char mal quite, que lor estomac samble estre wape et afoiblis, il jettent celle plate pierre ou feu, et destrempent un petit de leur farine, et quant leur pierre est escaufée, il jettent de celle clere paste sur celle caude pierre et en font un petit tourtiel a maniere de une oublie de beguine, et le mengent

pour conforter lor estomach, par quoi ce n'est pas mervelles se il font plus grandes journées que aultres gens. En tel point estoient il entré ens ou païs desus dit et le gastoient et ardoient, et trouvoient tant de bestes que il n'en savoient que faire. Et pooient estre environ trois mille armeures de fier, chevaliers et esquiers montés sur bons ronchins et bons coursiers, et vint mille hommes d'aultres gens, armés a lor guisse, appers et har'dis, montés sur petites hagenées, qui ne sont ne loyes ne estrillies, mais les envoie on tantos paistre ou on est descendu, en préés ou en bruières. Telle est la nature et ordenance des Escos. Et je, Froissars, acteres de ces croniques, fui en Escoce en l'an de grasce MCCCLXV, car la bonne roine, Madame Philippe de Hainnau, roine d'Engleterre, m'escripsi deviers le roi David d'Escoce (liuels fu fils au roi Robert de Brus), qui pour ce temps resgnoit, et au conte de Douglas, et a messire Robert de Versi, signeur de Struvelin, et au conte de la Mare, liquel pour l'onneur et amour de la bonne roine desus ditte, qui tesmongnoit par ses lettres seelées que je estoie uns de ses clers et familyers, me requellierent tout doucement et liement, et fu en la compagnie dou roi, un quartier d'un an, et euch celle aventure que, ce que je fui en Escoce, il visita tout son païs, par laquelle visitation je apris et considerai moult de la matere et ordennance des Escoçois, et sont de toute tele condition que chi desus vous est devisé¹.

1. Tome II, 136-7.

IV. — Poursuite des Écossais dans le Northumberland.

Quant ce vint au point dou jour, on sonna les trompetes, casquns fu armés et apparilliés, et se traissent les banieres sus les camps, casquns en sa bataille et desous la baniere ou ordonné on estoit. Et cevau-chierent les banieres tout ce jour sans euls desrouter par montagnes et par vallees, et oncques ne purent veoir ne aprocher les Escocois. Bien veoient les Englois les fumieres que li Escot faisoient, mais entre euls et les Englois il i avoit grans marès, montagnes et desers lesquels on ne pooit passer a l'adrece, mais convenoit ceminer autour, et n'osoit nuls fourpasser, ne aler devant les banieres, fors les marescauls. Quant ce vint apriès nonne, et toutes gens et chevaus estoient si travilliet que plus ne pooient, on se logea et demora toute li hoost celle nuit sus une petite riviere dont il furent rafresqui. Et li rois fut logiés en une povre court d'abéie qui la estoit; gens d'armes et tous li demorans, charoi et charetons, furent logiet moult en sus, travilliet outre mesure. Quant casquns ot pris pieche de terre pour logier, li signeur se traissent ensamble pour avoir conseil, comment il se pourroient maintenir, ne trouver la trace des Escos, lequel il desiroient a veoir et a combatre. Et fu avis a auquns que li Escot s'en raloient en leur païs et que on ne les averoit point, et pooit estre que il savoient bien tout le convenant des Englois, mais on ne savoit riens dou leur. La fu dit a ce conseil que se on se voloit lever devant minuit, et a l'endemain un petit haster, on leur torroit le passage de la riviere, et seroient pris et

enclos en Engleterre. Chils consauls fu arestés et acordés, et se retraïst cascuns des signeurs en son logeis, et fissent asavoir tout secreement en plusieurs lieux parmi l'oost, que quant les trompettes sonneroient, on s'armast et apparillast, et au second son de la trompette, on fust tous près, et au tierch son, on monteroit a cheval. Et fu ordonné que on laisseroit la tous harnois et tous charois, et que casquns ne prestist qu'un pain et le troussast derriere lui. Ensi comme il fu ordonné, fu il fait, et souperent li pluisseur en grant haste, et dormirent un petit, et li auqun n'eurent nul loisir de dormir, car en esté, au mois de julle, les nuits sont moult courtes. Devant mienuit, un petit, on sonna les trompettes; au second son, on fu tous près; au tierch son, on monta a cheval, et demorerent chars, charrettes et sommiers et tous vitailleurs derriere, et ne prist casquns que un pain ensi que ordonné estoit, et se hasterent grandement celle journée, de venir a ce passage pour as Escocois tolir l'avantage de la rivere.

Et chevaucierent en haste despersement par montagnes, par bruieres et par vallées, et par roquailles malaisies, sans point de plain cemin, et par desus ces montagnes; et ou fons de ces vallées estoient crolieres et grans marès, et si divers passages que mervelles estoit comment nuls en pooit issir, car chasquns chevauçoit toutdis avant sans atendre signeur ne compaignon, et sachiés que qui fust encrolés en ces crolieres li trovast a grant malaise qui l'en traïst hors. Et s'avancoient chil derriere pour raconsievir cheuls devant, et quidoient li pluisseur que on eüst trouvé les Escos pour la noise qui estoit devant,

et la noise venoit des cerfs, des bisses et des daims que li premier trouvoient. Si huioient après a haute vois, et tout dis aloient li premier avant et sieuvoient les banieres des marescaus.

Ensi chevauçà li jones rois d'Engleterre celi jour et toute li hoos parmi ces montagnes et vallées, prairies et bruieres, ne rien n'i avoit espargniet, et dura celle painne et chevauchie jusques a basses vespres en ces lons jours d'esté, et toutes fois il vinrent sus la riviere dou Thin, et au passage que li Escot, ce disoient, avoient passet, et par la les convenoit repasser. Quant il furent la venut, si travilliet et si fourmenet que casquns puet penser, il passerent outre la riviere a gué moult a malaise, et puis se logierent selon la ditte riviere. Et avant que tout euissent pris place et terre pour euls logier, solaus esconsa, et si i avoit moult petit de ceuls qui euissent hapes, quignies ne fiere-mens pour coper bois a euls logier. Et si en i avoit pluisseurs qui avoient perdus lors compaignons et ne savoient que il estoient devenu et les hommes de pied estoient derriere demorés, et si ne savoient a dire ou il estoient, ne a qui demander le cemin. Et disoient chil qui le mieuls quidoient congnoistre le païs, que il avoient ce jour ceminet vingt huit lieues englesces, ensi courant sans arester, fors que pour recengler son cheval. Ensi travilliés, hommes et cevaus, les convint la celle nuit, jessir sur la riviere tous armés, casquns son cheval en sa main, tenant par la bride ou par la longne, car on ne avoit de quoi les loyer, ne on ne savoit a quoi, et tantos fut tout nuis. Et ne mengierent li ceval toute la nuit ne le jour devant, d'avainne ne de fourage ; fors de l'erbe de le préee en pasturant, qui

petit leur dura. Et euls meismes n'eurent le jour, ne la nuit, aultre pitance que le seul pain que il avoient troussé derriere euls ou bouté en lor sain, liquels pains estoit tous souillés et mouilliés de la sueur des chevaus ou de lor sueur meismes, ne il ne burent d'aultre breuvage que de la riviere qui la couroit. Il i pooit bien avoir auquns signeurs qui avoient troussé des boutelles plainnes de vin, et ce lor fist grant confort. Et n'eurent toute la nuit ne feu ne lumiere, horsmis auquns signeurs qui avoient aporté tortis sus leurs sommiers. Ensi que vous povés oïr et a tel meschief passerent la nuit sans oster les selles de lors chevaus, ne euls desarmer. Et quant li desirés jours fu venus, ouquel il esperoient a avoir auqun confort et auqune adrece pour euls et pour les cevaus, adont comença il a plouvoir et plout tout le jour si ouniement et si fort que, avant nonnes passées, la riviere devint si grande que nuls ne le peuist passer. Si les convint jeuner tout le jour otant bien que la nuit et les chevaus mengier terre avoecques le wason ou bruiere toute dure ou fuelles d'arbres; encores non avoit unes qui valoit, et leur convenoit coper plançons de bois a lors espees ou baselaires tous ploians, pour lors chevaus loyer, et verges pour faire hucelettes pour euls muchier. Environ heure de nonne, auqun povre homme, ouvrier de carbon au bois, furent trouvé des varlés qui estoient alés as verghes au bois pour euls logier; il furent amené devant les signeurs liquel orent de lor venue tres grant joie. Il lor fu demandé ou il estoient : il respondirent que il estoient a quatorze lieues englesces priès dou Neufchastiel sur Thin, et a onze lieues de Carduel en Galles, et si n'avoit

nulle ville plus priès de la ou on peuist rien trouver pour euls aisier¹.

V. — **Mort de Robert Bruce, roi d'Écosse**².

Or voel parler dou roi Robert de Brus, liquels en son temps avoit esté moult preux, et moult avoit donné les Englois a faire et recouvré son roiaulme contre les Englois et euls porté grant damage, et estoit devenus vieuls et frailles et cargiés de la grose maladie et si menés que jusques sus la fin de ses jours. Quant il vei et senti que morir le convenoit, il manda tous les barons de son roiaulme, voire ceuls ou il avoit la grignour fiance. Quand il furent devant li, si leur dist : « Biau signeur, je voi bien que il me convient aler la voie commune ; a cela n'i a nul remede. Je vous recommande David, mon fil. Li enfes est jones et avera mestier d'avoir bon conseil. Se li bailliés tel que li roiaulmes en vaille mieuls, et a vous, messire Guillaume Douglas, compains et tres grans amis (je vous ai toujours trouvé fiable, de bon conseil et de haute emprise), je vous pri que vous me voelliés donner un don que je vous demanderai, et quant vous le m'averés acordé, j'en morai plus aise. » Li gentils chevaliers tout en plorant, li acorda et li dist : « Monsigneur, dites et demandés, je le vous acorde, mais que ce soit cose licite et que je puisse faire. » — Oïl, respondi li rois. Chiers compains et amis, voué ai une

1. Tome II, 142-152.

2. Robert Bruce, roi « moult preus » qui reconquit cinq fois son royaume sur les Anglais, mourut le 7 juin 1329. David Bruce, son fils, lui succéda et mourut sans postérité le 22 février 1371. Robert Stuart, son neveu, lui succéda et mourut le 19 avril 1390.

fois a Dieu, et ce veu je l'ai tousjours tenu en secré, que se je pooie raveoir le temps et les jours que le roiaulme d'Escoce je puisse obtenir en paix a l'encontre des Englois, en l'onour de Jhesu Cris, qui volt mort recevoir en crois pour nous et son sanch esprendre, je voloie faire un voiage sus les ennemis de Dieu, et la exposer mon corps et mes biens. Or ay-je toujours eu tant à faire encontre les Englois, ensi que vous savés, que je sui devenu vieuls et cheus en debilité de corps et de maladie, par quoi je ne peus mon veu acomplir, et puis, chiers compains et amis, que li corps ne puet faire le voiage d'oultre mer, ne aler au saint sepulcre, ne espanir mes pechiés sus les ennemis de Dieu, laquelle cose me touche de trop priés, je vous pri que, quant je serai trespasés de ce siecle, que vous faites ouvrir mon corps, et prendre le coer et mettre en telle ordenance comme il apertient, et que vous le portés oultre la mer sus les mescreans, et jusques au saint sepulcre, et la le laissiés, se l'aventure poés avoir d'aler si avant. Or me respondés se vous m'acomplirés mon darrain desiryer. » Messires Guillaumes Douglas respondi tout en plorant et dist : « Monsigneur, puisque vous me volés cargier de si grant cose, ja soit que point ne le vaille, j'en ferai mon devoir et mon pooir. » Et li rois respondi et dist : « Grant merchis. » Depuis ceste ordenance faite, li rois Robers de Brus ne vesqui que trois jours; si fu ouvers et embasmés; et son coer pris et couchiés en petit vasselet d'or si ricement ouvré que on ne pooit mieuls, et mis en une chainne d'or, et tout cela encarga li gentils chevalier de Douglas au jour que on fist l'obseque dou roi Robert en l'abaïe de Donfremelin en

Escoce... et mist (la chaine et le vasselet d'or) en son hateriel et dist que jamais de là ne partiroit de nuit ne de jour, si l'averoit porté oultre mer et sus les mecreans et laissiet au saint sepulcre en Hierusalem ensi que proumis avoit. Assés tos apriés le couronnement du jone roi David d'Escoce, ordonna ses besongnes chils gentils et vaillans chevaliers messires Guillaume Douglas pour faire son voiage, et monta a mer au port de Morois en Escoce et s'en vint a l'Escluse en Flandres, et la s'aresta pour oïr nouvelles et pour sçavoir se nuls de deça la mer s'aparelloit pour aler oultre par deviers la Sainte Terre de Hierusalem a la fin que il peüst avoir milleur compagnie... En l'espace que il sejourna la, il entendi que Alphons, li rois de Chastelle, avoit guerre contre le roi de Grenade et au roi de Bougie, et au roi de Thunes, et au roi de Bellemarie, et tout estoient Sarrasin. Si eut avis que il traïroit celle part pour mieuls employer son voiage, et fist repourveir son vassiel et rafresquir de toutes choses qui necessaire li pooient estre et a ses gens, et puis se departi de l'Escluse, et orent li maronnier vent a volenté, et singlerent sans peril et sans damage et vinrent a la Calongne en Galise, et la quant il furent issu de lor vassiel qui estoit grans et biaux, et l'avoit fait faire et ouvrer li rois Robers de Brus, et il furent sus terre, il se pourveirent de chevaux et puis s'en alerent deviers le roi d'Espagne quise tenoit a Burs en Espagne, et s'aquointierent de li. Li rois avoit bien oï parler de messire Guillaume Douglas et de ses proeces : se li fu li tres biens venus et le rechut a grant joie et toute sa compagnie, et li fist avoir sa delivrance et son estat bien et grandement

et le plus a ses coustages. Avint que li rois Alphons d'Espagne entendi que li rois de Grenade, lui quatrime de rois, estoit venus a poissance logier a l'entrée de son païs. Ja avoit il mandé ses hommes et se mist aussi a poissance a l'encontre de ses ennemis. Quant ces deus hoos se veirent l'un devant l'autre en biel plain païs, un jour par l'acord de toutes parties, il s'armerent et s'ordonnerent et rengierent tous sus les camps, ensi que pour combatre. Li dis messires Guillaumes de Douglas se traïst a l'un des costés a toute sa route pour mieuls faire sa besongne et pour mieuls montrer son acquit et sa vaillance. Quant il vei toutes les batailles rengies de une part et d'aulture, et il vei la bataille le roi un petit esmouvoir, il quida que elle s'en alast assamblar; il qui voloit estre des premiers assalans, broça ceval des esperons, et toute sa compagnie apriès lui, et s'en vinrent ferir et assembler a la bataille le roi de Grenade, et pensoit en alant que li rois d'Espagne et toutes les batailles le sievisent, mais non fissent, dont il en fut deceus, mais se tinrent li crestyen tout quoi, reservé li et ses gens. Ces mescreans, quant ils les veirent venir sus euls, s'ouvrirent et les encloïrent. Considerés la grant mauvesté des crestyens qui laisserent perdre ce vaillant homme ensi et tous les siens; car il furent la tout mort, ne onques ce jour li roi d'Espagne ne li sien ne se combatirent; mais messires Guillaumes Douglas et li Escocois i fissent mervelles d'armes, et ocirent et abatirent moult grant fuïsson de Sarrasins. Finablement il demorerent la tout mort sus la place, dont ce fu damages et grant mauvesté pour les Espagnols, mais li aucun dient que il le fissent tout volentiers et

par envie. Ensi demora li coers dou roi Robert de Brus la, et li gentils chevaliers qui le portoit et toute la route des Escos, reservé les varlès¹.

**VI. — Le comte de Flandre au sacre de Philippe VI
(29 mai 1328).**

Avint que au jour de la Trinité, ensi que ordonnet estoit, fu li roys Phelippes couronnés et consacrés en le grant eglise de Nostre Dame de Rains, presens tous ces seigneurs devant nommés et moult d'autres; et la estoient li grant et li hault seigneur qui devoient servir le roy de leur offisce, li ungs de çaindre l'espée, li autre de li chauchier ses esperons et ensi de toutes coses, et bien estoient appareilliet de faire chacuns son devoir, excepté le conte de Flandres², mès il se traioit arriere. Dont fu il appellés en hault, et dist on par deux fois : « Contes de Flandres, se vous estes ceans ou personne de par vous, si venés faire vo devoir » et li contes qui bien oy ces parolles, se tint tous quoy. Lors fu il derechief appellé le tierche fois. et amonestés de par le roy qu'il venist avant sour quant qu'il pooit fourfaire. Adont quand il s'oy ensi conjurer, il vint avant et inclina le roy et dist : « Monseigneur, se on m'eust appellés Loeys de Nevers, et non conte de Flandres, je me fuisse trait avant. » — « Comment, dist li roys, non estes-vous conte de Flandres? » — « Sire, dist-il, j'en porte le

1. Tome II, 202-209.

2. Louis I^{er}, dit de Nevers ou de Créci, comte de Flandre de 1322 à 1346. Louis II, dit de Male ou de Marle, son fils, comte de Flandre de 1346 à 1384; tous deux souvent chassés par leurs sujets révoltés. Marguerite, fille et héritière de Louis de Male, épousa Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

nom, et non le prouffit. » Dont vot li roys savoir comment che pooit estre : « Monseigneur, dist li contes, chil de Bruges, d'Ippre, de Popringue et de Berghes et de le castelerie de Cassel m'ont boutet hors et ne me tiennent point a conte, ne a seigneur. Encoires assés escarssement m'ose jou veoir a Gand, tant trueve jou le pays plain de rebellion. » Dont parla li roys Phelippes et dist : « Loeis, biaux cousins, nous vous tenons pour conte de Flandres, et par le digne unction et sacrement que nous recevons hui, jammais ne rentrerons en Paris se vous avons mis en possession paisieulle de le contet de Flandres. » Lors s'engenouilla li contes et dist : « Monseigneur, grant merchis. » Depuis fist li contes son devoir, et fu tous resjoys de celle proummesse et ce fu bien raisons¹.

VII. — Bataille navale de l'Écluse (24 juin 1340).

Ce fu le jour devant le vegille saint Jehan Baptiste, l'an MCCC et XL que (li roys Edouwars d'Engleterre) nagoit par mer a grant et belle charge de naves et de vaissiaus, et estoit toute sa navie partie dou havene de Tamise, et s'en venoit droitement pour arriver a l'Escluse. Et adont se tenoient entre Blankeberghe et l'Escluse et sus le mer, messires Hues Kieres, messire Pierres Bahuces, et Barbevaire, a plus de VII^{XX} gros vaissiaus sans les hokebos, et estoient bien Normans, Bidaus, Genevois et Pikars XL mille; et estoient la ancré et arrêté, au commandement dou roy de

1. Tome II, 216-217.

France, pour attendre le revenue dou roy d'Engleterre; car bien savoient qu'il devoit rapasser : se li voloient veer et deffendre le passage, ensi qu'il fissent bien et hardiement, tant qu'il peurent, si com vous orés recorder. Li rois d'Engleterre et li sien, qui s'en venoient tout singlar, regarderent et virent devers l'Escluse si grant quantité de vaissiaus que des mas ce sambloient droitement uns bos : si en fu forment esmervilliés, et demanda au patron de se navie quels gens ce pooient estre. Il respondi qu'il cuidoit bien que ce fust li armée des Normans que li rois de France tenoit sus mer et qui pluseurs fois lui avoient fait grant damage, et tant que ars et robet le bonne ville de Hantonne et conquis Christofle, son grant vaissiel, et occis chiaus qui le gardoient et conduisoient. Dont respondi li rois englès : « J'ai de lonch temps désiré que les peuisse combatre; si les combaterons, s'il plaist a Dieu et a saint Jorge; car voirement m'ont-il fait tant de contraires, que j'en voeil prendre le vengeance, se j'i puis avenir. » Lors fist li rois ordonner tous ses vaissiaus, et mettre les plus fors devant, et fist frontiere a tous costés de ses archiers, et entre Il nefes d'arçiers, en y avoit une de gens d'armes; et encores fist il une bataille sus costiere, toute purainne d'arçiers pour reconforter, se mestier faisoit, les plus lassés. La y avoit grant fuison de dames d'Engleterre, contesses, baronnesses, chevaleresses et bourgoises de Londres, qui venoient veoir le reyne d'Engleterre a Gand que veue n'avoient un grant temps; et ces dames fist li rois englès bien garder et songneusement de CCC armeures de fier, et VC archiers; et puis pria li rois a tous, que il volsissent

penser dou bien faire, et garder sen honneur ; et cascuns li eut en convent.

Quant li reis d'Engleterre et si mareschal eurent ordené leurs batailles et leurs navies bellement et sagement, il fissent tendre et traire les voiles contremont, et vinrent au vent de quartier, sus destre, pour avoir l'avantage deu soleil, qui en venant lor estoit ou visage. Si s'avisèrent et regarderent que ce les pooit trop nuire, et detryerent un petit et tournyerent tant que l'eurent a leur volenté. Li Normant qui les veoient tournyer s'esmerilloient trop pourquoi il le faisoient, et disoient : « Il ressongnent et reculent, car il ne sont pas gens pour combattre a nous. » Bien veoient entre yaus li Normant, par les banieres, que li rois d'Engleterre y estoit personnelment : si en estoient moult joiant, car trop le desiroient a combattre. Si misent leurs vaissiaux en bon estat, car il estoient sage de mer et bon combatant, et ordonnerent Christofle, le grand vaissiel que conquis avoient sus les Englès en celle meisme année, tout devant, et grant fuison d'arbalestriers genevois dedens pour le garder et traire et escarmucier as Englès ; et puis s'arrouterent a grant fuison de trompes et de trompettes, et de plusieurs autres instruments, et s'envinrent requerre leurs ennemis. La se commença bataille dure et forte de tous costés, et arcier et arbalestrier commencierent a traire l'un contre l'autre diversement et roidement, et gens d'armes a approcier et a combattre main a main asprement et hardiement ; et par quoi il peussent mieus avenir li un a l'autre, il avoient grans cros et haves de fier tenans a chainnes, et les jettoient ens es nefes li un de l'autre et les atachioient ensamble, afin

qu'il peussent mieuls aherdre et plus fierement combattre. La eut une tres dure et forte bataille, et mainte apertise d'armes faite, mainte luite, mainte prise et mainte rescousse. La fu Christofles, cils grans vaissiaus, auques de commencement reconquis des Englès, et tout chil mort et peri qui le gardoient et deffendoient; et adont y eut grant huée et grant noise, et approcierent durement li Englès; et pourveirent incontinent Christofle, ce biel et grant vaissiel, de purs arciens qu'il fisent passer tout devant et combattre as Genevois.

Ceste bataille dont je vous parole, fu moult fele- nesse et tres horrible; car batailles et assaus sur mer sont plus dur et plus fort que sus terre; car la ne poet on reculer ne fuir, mais se fault vendre et combattre et attendre l'aventure et cascun endroit de lui montrer son hardement et se proece. Si dura la bataille et la pestillense de l'eure de prime jusques a haute nonne. Si poés bien croire que ce terme durant il y eut mainte apertise d'armes faite; et convint la les Englès souffrir et endurer grant painne, car leur ennemi estoient IIII contre un, et toute gent de fait et de mer, de quoi li Englès, pourtant qu'il besonnoit, se penoient moult de bien faire. Mais il s'esprouverent si bien et si vassaument, parmi un secours de Bruges et dou pays voisin qui leur vint, qu'il obtinrent le place et l'yaue, et furent li Normant et tout cil qui la estoient encontre yaus, mort et desconfi, peri et noyet, ne onques piés n'en escapa, que tout ne fuissent mis a bort... Barbevaire fu mors et jetés de son vassiel en la mer. Aussi messires Hues Quierés ot la teste copée sus le bort de une nef et

renversés en la mer. Bahuces fu pris en vie et pour tant que il avoit esté tousjours fors lerres et roberres sus la mer, li amirauls de la mer d'Engleterre le fist sachier a mont a une polie et pendre a un mas et estrangler¹.

VIII. — **La comtesse de Montfort (décembre 1341).**

Or voel je retourner a le contesse de Montfort qui bien avoit corage d'omme et coer de lyon. Elle estoit en le cité de Rennes quant elle entendi que ses signeurs estoit pris. Se elle en fu dolente et couroucie, ce puet et doit cascuns penser et savoir ; car elle pensa mieus que on deuist mettre son signeur a mort qu'en prison. Et comment que elle euist grant doel au coer, si ne fist elle mies comme femme desconfortée, més comme homs fiers et hardis, en reconfortant vaillamment tous ses amis et ses saudoyers ; et leur monstroit un petit fil que elle avoit, que on appelloit Jehan ensi que le pere, et disoit : « Ha ! signeur, ne vous desconfortés mies, ne esbahissiés pour monsigneur que nous avons perdu ; ce n'estoit que uns seuls homs. Veés ci mon petit enfant qui sera, s'il plaist a Dieu, ses restoriers, et qui vous fera des biens assés. Et je ay de l'avoir en planté : si vous en donray assés et vous pourcacerai tele chapitaine et tel mambour par qui vous serés tous reconfortés. » Quant la dessus ditte dame et contesse eut ensi reconforté ses amis et ses saudoyers qui estoient a Rennes, elle ala par toutes ses bonnes villes et ses fortereces,

1. Tome III, 199-202-206.

et menoit son jone fil avoecques lui, et les sermonnoit et reconfortoit en tel maniere que elle avoit fait chiaus de Rennes, et renforçoit les garnisons de gens et de quanques fallir leur pooit; et paia largement partout, et donna assés d'abondance ou elle pensoit que bien emploiet estoit. Puis s'en vint en Haimbon sus la mer, qui est forte ville et grosse et fors chastiaus. La se tint elle et son fil avoecques lui tout cel ivier : souvent envoioit viseter ses garnisons et reconfortoit ses gens et paioit moult largement leurs gages¹.

IX. — Le siège d'Hennebon. Héroïsme de la comtesse de Montfort (avril 1342).

Encores fist cette ditte contesse de Montfort une tres hardie emprise qui ne fait mies oublyer et c'on doit bien recorder a hardit et oultrageus fait d'armes. La dicte contesse montoit aucune fois en une tour pour mieuls veoir comment ses gens se maintenoient : si regarda et vei que tout cil del host, signeur et aultre, avoient laissiet leurs logeis et estoient priesque tous alé veoir l'assaut. Elle s'avisa d'un grant fait et fist monter environ CCC. hommes a cheval avoecques lui, qui gardoient une aultre porte la ou on n'assalloit point : si issi de celle porte o toute se compagnie, et se feri tres vassaument en ces tentes et en ces logeis des signeurs de France, qui tantost furent toutes arses, tentes et toutes loges qui n'estoient gardées fors de garçons et de varlès qui s'enfuirent sitost comme il y veirent le feu bouter et la contesse et ses

1. Tome III, 423.

gens entrer. Quant li seigneur de France veirent leur logeis ardoir et oïrent le hu et le cri qui en venoit, il furent tout esbahi et coururent tout vers lor logeis criant : « Trahi! trahi! » et ne demora adont nul a l'assaut. Quant la contesse vei l'ost estourmir et gens de toutes pars acourir, elle rassembla ses gens et vei bien que elle ne poroit rentrer en le ville sans trop grant perte : si s'en ala le droit chemin par deviers le chastiel de Brait, qui siet a III liewes pries de la. Quant messires Loeis d'Espagne, qui estoit mareschaus de toute l'ost, fu venus as logeis qui ardoient, et vei la contesse et ses gens qui s'en aloient tant qu'il pooient, il se mit a aler après pour raconsievir, se il peüst, et grant fuison de gens d'armes avoecques lui. Si les encauça et fist tant qu'il en tua et mehagna aucuns qui estoient mal montet et qui ne pooient sievir les bien montés. Toutesfois la ditte contesse chevauça tant et si bien que elle et li plus grant partie de ses gens vinrent assés a point au bon chastiel de Brait, la ou elle fu receute et festyée a grant joie de chiaus de le ville et dou chastiel. Quant messires Loeis d'Espagne sceut par les prisons que pris avoit, que c'estoit la contesse qui tel fait avoit fait et qui escapée li estoit, il s'en retourna en l'ost et conta sen aventure as signeurs et as aultres qui grant merveille en eurent. Ossi eurent cil qui estoient dedens Hambon et ne pooient apenser ne trop imaginer comment leur dame avoit che aviset, ne oset entreprendre; mais il furent toute le nuit en grand quisençon de çou que la dame ne nuls des compagnons ne revenoit : si n'en savoient que penser ne que aviser, et ce n'estoit point trop grant merveille.

A l'endemain, li signeur de France qui avoient perdu leurs tentes et leurs pourveances, orent conseil qu'il se logeroient d'arbres et de foellies plus priès de le ville, et qu'il se maintenroient plus sagement. Si se alerent logier a grant painne plus priès de le ville, et disoient souvent ensi a chiaus de le ville : « Alés, signeur, alés requerre vostre contesse; certes elle est perdue, vous ne le trouverés mie en piece. » Quant cil de le ville, gens d'armes et aultres, oïrent tels parolles, il furent esbahi, et eurent grant paour que grans meschiés ne fust avenus a leur dame : si n'en savoient que croire, par tant que elle point ne revenoit, ne n'en ooient nulles nouvelles. Si demorerent en tel paour par l'espace de V jours. La contesse qui bien pensoit que ses gens estoient a grant mesaise pour lui et en grant doubtance, se pourçaça tant que elle eut bien V^c compagnons armes et bien montés; puis se parti de Brait entour le mienuit et se vint, droit au point que li solaus se lieve, a chevaçant, droit a l'un des costés del host et fist ouvrir le porte et entra ens a grant joie et a grand son de trompes et de nakaires, de quoi li hos des François fu durement estourmis. Si se fisent tout armer et coururent par devers le ville pour assallir, et cil de dedens as fenestres pour le deffendre. La commença grans assaus et fors, qui dura jusques a haute nonne, et plus y perdirent li assallant que li deffendant. Environ heure de nonne, fisent li signeur cesser d'assallir, car leurs gens se faisoient tuer et navrer sans raison, et retraisent a leur logeis¹.

1. Tome IV, p. 23-28. Le texte du Vatican conclut ainsi ce récit : « et dissent li signeur entre euls que li diable portoient celle contesse. » (Tome IV, 29.

X. — Mort de Jacques d'Artevelt (24 juillet 1345).

En ce temps resgnoit encores ou pays de Flandres, en grant prosperité et poissance, cils bourgeois de Gand, Jakemes d'Artevelle, et estoit si bien dou roy d'Engleterre qu'il voloit, car il prommettoit au dit roy qu'il le feroit signeur et hiretier de Flandres, et en revestiroit son fil le prince de Galles, et feroit on de la conté de Flandres une ducé. Dont cil dou pays n'estoit mies bien d'acort au roy ne a d'Artevelle qui preeçoit de deshireter le conte Loeis, leur naturel signeur, et son jone fil Loeis, et ahireter le fil dou roy d'Engleterre.

(A l'Écluse, les conseillers des bonnes villes, vivement pressés par Édouard III et d'Artevelt, s'excusèrent en demandant à consulter leurs concitoyens. On les laissa retourner chez eux.)

Quant li consauls de Gand fu retournés arriere, en l'absence d'Artevelle, il fisent assambler grans et petis ou marchiet, et la remonstra li plus sages d'yaus, tout par avis, sur quel estat li parlemens avoit esté a l'Escluse, et quel cose li rois d'Engleterre requeroit, par l'ayde et information d'Artevelle. Dont commencierent toutes manieres de gens a murmurer sur lui, et ne lor vint mies bien a plaisance ceste requeste, et disent, se il plaisoit a Dieu, il ne seroient ja sceu ne trouvé en tel desloyauté que de vouloir deshireter leur naturel signeur pour ahireter un estragne, et se partirent tout dou marchiet, ensi que malcontent et en grant hayne sus d'Artevelle. Quant il eut fait son tour, il revint a Gand et entra en le

ville, et toute se route, ensi que a heure de midi. Chil de le ville qui bien savoient se revenue, estoient assamblé sur le rue, par ou il devoit chevaucier en son hostel. Sitost qu'il le veirent, il commencierent a murmurer et a bouter III tiestes en un caperon, et a dire : « Vechi cesti qui est trop grans mestres, et qui voet ordonner de le conté de Flandres a se volenté : ce ne fait mies a souffrir. » Encores avoech tout ce on avoit semet parolles parmi le ville que le grant tresor de Flandres, que Jakemes d'Artevelle avoit assamblé par l'espasse de IX ans et plus qu'il avoit eu le regime et le gouvernement de Flandres, il l'avoit envoyet secretement en Engleterre. Ce fu une cose qui moult engrigni et enflama chiaus de Gand. Ensi que Jakes d'Artevelle chevauçoit parmi le rue, il se perçut tantos qu'il y avoit aucune cose de nouvel et contre lui; car cil qui se soloient encliner et oster leurs chaperons contre lui, li tournoient l'espaule et rentroient en leurs maisons. Si se commença a doubter, et si tretost qu'il fu descendus a son hostel, il fit fermer et hameder portes et huis et fenestres. A painnes eurent li varlet ce fait, quant toute li rue ou il demoroit fu toute couverte devant et derriere de gens et especiaument de menues gens de mestier. La fu ses hostels environnés et assallis devant et derriere, et rompus par force. Bien est voirs que cil de laiens se deffendirent moult longement et en atierrent et blecierent pluseurs; mès finablement il ne purent durer, car il estoient assalli si roit que priès les III pars des gens de le ville estoient a cel assaut. Quant Jakemars d'Artevelle vei l'effort, et comment il estoit apressés, il vint a une

fenestre sus le rue, et se commença moult a humelyer et a dire par trop biau langage et a nu chief : « Bonne gent, que vous fault ? Qui vous muet ? Pourquoi estes vous si troublé sur moy ? En quel maniere vous puis-je avoir couroucié ? Dittes-le moy, je l'amenderai plainnement a vostre volenté. » Dont respondirent il tout a une vois, voire cil qui oy l'avoient : « Nous volons avoir compte dou grant tresor de Flandres, que vous avés desvoyé sans tite de raison. » Dont respondi d'Artevelle moult doucement : « Certes, signeur, ou tresor de Flandres ne pris-je onques denier. Or vous retrayés bellement en vos maisons, je vous en pri, et revenés chi demain au matin, et je serai si pourveus de vous faire et rendre bon compte que par raison il vous devera souffire. » Dont respondirent-il d'une vois : « Nennil, nennil, nous le volons tantost avoir. Vous ne nous escaperés mies ensi ; nous savons de veritet que vous l'avés vuidiet de pieça et envoyet en Engleterre, sans nostre sceu, pour laquelle cause il vous fault morir. » Quant d'Artevelle oy ce mot, il joindi ses mains, et commença a plorer moult tenrement, et dist : « Signeur, tel que je suis, vous m'avés fait, et me jurastes jadis que contre tous hommes vous me deffenderiés et garderiés ; et maintenant vous me volés occire et sans raison. Faire le poés, se vous volés ; car je ne sui que uns seuls homs contre vous tous, a point de deffense. Avisés vous pour Dieu et retournés au temps passé ; si considerés les grasces et les grans courtoisies que de jadis vous ay faites : vous me volés rendre petit guerredon des grans biens que dou temps passé je vous ay fais. Ne savés-vous comment toute marchandise

estoit perie en ce pays? Je le vous recouvrai. En apriès je vous ay gouverné en si grant pais, que vous avés eu, le temps de mon gouvernement, toutes choses a volenté, blés, laines, avoir et toutes marchandise, dont vous estes recouvré et en bon point. » Dont commencierent-il a cryer tout d'une vois : « Descendés et ne nous sermonnés plus de si hault; car nous volons avoir compte et raison tantost dou grant tresor de Flandres, que vous avés gouverné trop longement, sans rendre compte; ce qu'il n'apertient mies a nul officier qu'il reçoive les biens d'un seigneur et d'un pays, sans compter. » Quant d'Artevelde vei que point ne se refroideroient ne affreneroient, il recloy la fenestre et s'avisa qu'il videroit par derriere et s'en iroit en une eglise qui joindoit priès de son hostel. Mès ses hostels estoit ja rompus et effondrés par derriere, et y avoit plus de CCCC personnes qui tout tiroient a lui avoir. Finablement il fu pris entre yaus, et la occis sans merci, et li donna le coup de le mort uns teliers qui s'appelloit Thumas Denis. Ensi fina d'Artevelle qui en son temps fut si grans mestres en Flandres : povres gens l'amonterent premierement, et meschans gens le tuerent en le parfin¹.

**XI. — Mort du roi de Bohême à la bataille de Crécy
(26 août 1346).**

Li vaillans et gentils rois de Behagne qui s'appeloit Charles de Lussembourch, entendi par ses gens que la bataille estoit commencie, car quoiqu'il fust la

1. Tome IV, p. 313-317.

armés et en grant arroy, il ne veoit gouttes et estoit aveules : si demanda as chevaliers qui dalés lui estoient, comment li ordenance de leurs gens se portoit. Chil en recorderent le verité, et li disent : « Monsigneur, ensi et ensi est. Tout premiers li Genevois sont desconfi, et a commandé li rois de France a yaus tous tuer, et toutesfois entre nos gens et euls a si grant tueil que merveilles, car il chéent et trebuchent l'un sus l'autre, et nos empeecent trop grandement. » — Ha! respondi li rois de Behagne, c'est uns povres commencemens pour nous. » Lors demanda il apriès le roy d'Alemagne son fils, et dist : « Ou est messires Charles mes fils? » Chil qui l'entendirent responderent : « Monsigneur, nous ne savons; nous creons bien qu'il soit d'autre part et qu'il se combat. » Adont dist li vaillans rois a ses gens une grant vaillantise : « Signeur, vous estes mi homme et mi ami et mi compagnon a le journée d'ui; je vous pri et requier tres especialment que vous me menés si avant que je puisse ferir un cop d'espée. » Et cil qui dalés lui estoient et qui son honneur et leur avancement amoient, li acorderent. La estoit li Monnes de Basele a son frain, qui envis l'eüst laissiet, et ossi eüssent pluseur bon chevalier de le conté de Lussembourc, qui estoient tout dalés lui, si que pour yaus acquitter et que il ne le perdesissent en le presse, il s'alloierent par les frains de leurs chevaus, tous ensamble, et misent le roi leur signeur tout devant pour mieuls acomplir son desirier, et ensi s'en alerent-il sus leurs ennemis. Li bons rois ala si avant que il feri un cop d'espée, voire trois, voire quatre, et se combati moult vaillamment, et ossi fisent tous cil qui avoecques lui

acompagniet estoient, et si bien le servirent, et si avant se boutèrent sus les Englés, que tout y demorerent, ne onques nuls ne s'en parti, et furent trouvé a l'endemain sus le place autour dou roy leur signeur, et leurs chevas tous alloyés ensamble¹.

**XII. — Reddition de Calais
et dévouement d'Eustache de Saint-Pierre (3 août 1347).**

Après le departement dou roy de France et de son host, chil de Calais veirent bien que li secours en quoi il avoient fiance, leur estoit falli; et si estoient a si tres grant destrece de famine que li plus poissans et plus fors se pooit a grant malaise soustenir. Si eurent conseil et leur sambla qu'il valoit mieuls yaus mettre en le volenté dou roy d'Engleterre, se fu plus grant merci n'i pooient trouver, que yaus laisser morir l'un après l'autre par destrece de famine; car li pluseur en poroient perdre corps et ame par rage de faim. Si pryèrent tant a monsigneur Jehan de Viane que il en volsist trettier, que il s'i acorda et monta aux crestiaus des murs de le ville et fist signe a chiaus de dehors que il voloit parler.

(Le roi d'Angleterre se refuse d'abord à accorder aucune capitulation; sur les instances des capitaines anglais il consent enfin à promettre la vie sauve aux assiégés à condition que « se partent de le ville de Calais VI des plus notables bourgeois, en purs les chiés et tous deschaus, les hars ou col, les clés de le ville et dou chastiel en leurs mains; et de chiaus (dit

1. Tome V, 53-55.

le roi) je ferai ma volenté, et le demorant je prendrai a merci. » On rapporte à Jean de Vienne ces terribles conditions.)

« Lors se parti des crestiaus messires Jehans de Viane, et vint ou marchié, et fist sonner la cloche pour assamblar toutes manieres de gens en le hale. Au son de le cloche vinrent-il tout, hommes et femmes, car moult desiroient a oïr nouvelles, ensi que gens si astrains de famine que plus n'en pooient porter. Quant il furent tout venu et assamblé en le place, hommes et femmes, messires Jehans de Viane leur remonstra moult doucement les paroles toutes teles que chi devant sont recitées, et leur dist bien que aultrement ne pooit estre, et euissent sur ce avis et brief response. Quant il oïrent ce raport, il commencierent tout a cryer et a plorer tellement et si amerement qu'il ne fust nuls si dur coer ou monde, se il les veist et oïst yaus demener, qui n'en eüst pitié. Et n'eurent en l'eure pooir de respondre ne de parler; et meismement messires Jehans de Viane en avoit tel pitié que il en larmioit moult tenrement. Une espasse apriès, se leva en piés li plus riches bourgeois de le ville, que on clamoit sire Ustasse de Saint-Pierre, et dist devant tous ensi : « Seigneur, grans pités et grans meschiés seroit de laissier morir un tel peuple que ci a, par famine ou autrement, quant on y poet trouver aucun moyen; et si seroit grant aumosne et grant grasce envers Nostre Seigneur, qui de tel meschief les poroit garder. Je endroit de moy ay si grant esperance d'avoir grasce et pardon envers Nostre Seigneur, se je muir pour ce peuple sauver, que je voeil estre li premiers, et me metterai volentiers en pur ma chemise,

a nu chief et a nus piés, le hart ou col, en le merci dou roy d'Engleterre. » Quant sires Ustasses de Saint Pierre eut dit ceste parole, cascuns l'ala aourer de pité, et pluseurs hommes et femmes se jettoient a ses piés, tenrement plorant; c'estoit grans pités dou la estre et yaus oïr et regarder. Secondement uns aultres tres honnestes bourgeois et de grant afaire, et qui avoit II belles damoiselles a filles, se leva et dist tout ensi qu'il feroit compagnie a son compere sire Ustasse de Saint-Pierre, et appelloit on cesti sire Jehan d'Aire. Apriès se leva li tiers, qui s'appelloit sire Jakemes de Wissant, qui estoit riches homs de meuble et d'iretage, et dist que il feroit a ses II cousins compagnie. Ensi fist sire Pierres de Wissant ses freres; et puis li V^e et li VI^e¹; et se desvestirent la cil VI bourgeois tout nu en pur leurs braies et leurs chemises en le hale de Calais, et misent hars en leurs cols, ensi que ordenance se portoit, et prisent les clés de le ville et dou chastiel; cascuns des VI en tenoit une puignie. Quant il furent ensi apparilliet, messires Jehan de Viane, montés sus une petite hagenée, car a grant malaise pooit il aler a piet, se mist devant et prist le chemin de le porte. Qui dont veist hommes et les femmes et enfans de chiaus plorer et tordre leurs mains et cryer a haulte vois tres amerement, il n'est si durs coers ou monde qui n'en eüst pité. Ensi vinrent il jusques a le porte, convoyet en plains, en cris et en plours.

(Jean de Vienne remet les six bourgeois à Gautier de Mauny, capitaine anglais, qui les conduit vers le roi Édouard.)

1. Le manuscrit du Vatican les nomme : Li chinquimes fu sires Jehans de Fiennes et li sisimes, sires Andrieus d'Andre (Kervyn, t. V, 212).

Le roy estoit a celle heure en sa cambre, a grant compagnie de contes, de barons et de chevaliers. Si entendit que cil de Calais venoient en l'arroy que il avoit deviset et ordonnet, et se mist hors et s'en vint en la place devant son hostel, et tout cil signeur apres lui, et encore grant fuison qui y sourvinrent pour veoir chiaus de Calais, ne comment il fineroient; et meismement la royne d'Engleterre qui moult enchainte estoit, sievi le roy son signeur. Evous venu monsigneur Gautier de Mauni et les bourgeois dalès lui, qui le sievoient, et descendi en la place et puis s'en vint devers le roy et li dist : « Monsigneur, veci la representation de le ville de Calais a votre ordonnance. » Le roy se taisi tous quois et regarda moult fellement sur chiaus; car moult haoit les habitans de Calais, pour les grans damages et contraires que dou temps passé sus mer li avoient fais. Cil VI bourgeois se misent tantost en genouls par devant le roy, et disent ensi en joindant leurs mains : « Gentils sires et gentils rois, vés nous chi VI qui avons esté d'anciserie bourgeois de Calais, et grans marceans. Si vous aportons les clés de le ville de Calais et du chastiel aussi, et les vous rendons a vostre plaisir, et nous mettons en tel point que vous nous veés, en vostre pure volenté pour sauver le demorant dou peuple de Calais qui a souffert moult de grieftés : si voelliés avoir de nous pité et merci par vostre tres haute noblece. » Certes il n'y eut adont en le place signeur, chevalier ne vaillant homme qui se peüst abstenir de plorer de droite pité, ne qui peüst de grant piece parler, et vraiment ce n'estoit pas merveille, car c'est grant pité de veoir hommes decheoir et estre en

tel estat et dangier. Li rois regarda sur yaus tres ireusement ; car il avoit le coer si dur et si espris de grans courous que il ne peut parler et quant il parla, il comanda que on leur copast les tiestes tantost. Tout li baron et li chevalier qui la estoient, en plorant, prioient si acertes que faire pooient, au roy qu'il en vosist avoir pité et merci ; mais il n'i voloit entendre. Adont parla li gentils chevaliers messires Gautiers de Mauni et dist : « Ha ! gentils sires, voellés rafrener vostre corage. Vous avés le nom et le renommée de souverainne gentillece et noblece : or ne voelliés dont faire cose par quoi elle soit noient amenrie, ne que on puist parler sus vous en nulle maniere villainne. Se vous n'avés pité de ces gens, toutes aultres gens diront que ce sera grant cruaultés se vous estes si dur que vous faites morir ces honnestes bourgeois qui de lor propre volenté se sont mis en vostre merci pour les aultres sauver. » A ce point se grigna li rois et dist : « Messire Gautier, souffrés vous. Il ne sera aultrement, mès on face venir le cope-teste. Chil de Calais ont fait morir tant de mes hommes que il convient chiaus morir ossi. » Adont fist la noble royne d'Engleterre grant humilité, qui estoit durement enchainte, et ploroit si tenrement de pité, que on ne le pooit soutenir. Elle se jetta en genouls par devant le roy son signeur et dist ensi : « Ha ! gentils sires, puisque je apassai le mer en grant peril, si com vous savés, je ne vous ay riens rouvet, ne don demandet. Or vous prijou humlement et requier en propre don, que pour le Fil sainte Marie et pour l'amour de mi, vous voelliés avoir de ces VI hommes merci. » Li rois attendi un petit de parler, et regarda la bonne dame sa femme

qui moult estoit enchainte et ploroit devant lui en genouls moult tenrement : se li amolia li coers, car envis l'eüst couroucie ens ou point la ou elle estoit : si dist : « Ha ! dame, je amaisse trop mieuls que vous fuissiés d'autre part que ci. Vous me pryés si acertes que je ne le vous ose escondire, et comment que je le face envis, tenés, je les vous donne : si en faites vostre plaisir. » La bonne dame dist : « Monsieur, très grans mercis. » Lors se leva la royne, et fist lever les VI bourgeois et leur fist oster les chevestres d'entours les cols, et les amena avoecques lui en sa cambre, et les fist revestir et donner a disner tout aise ; et puis donna a chascun VI nobles et les fist conduire hors de l'ost a sauveté¹.

XIII. — Le brigandage en France après la défaite de Crécy.

Toute celle année que celle triewe fu acordée, se tinrent li doy roy a pais li uns contre l'aulture ; mès cil qui estoient en Gascongne, en Poitou et en Saintonge, tant des François com des Englès, ne tin-

1. Tome V, 199-206. On a souvent révoqué en doute dans notre siècle la réalité du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. Il est prouvé en effet, par les documents découverts par Bréquigny (au dix-huitième siècle), dans les Archives de Londres, qu'Eustache de Saint-Pierre fit sa paix avec Édouard III et rentra dans Calais, où une partie de ses biens lui fut restituée. Il n'y a rien là qui contredise le récit de Froissart. Eustache de Saint-Pierre peut avoir été héroïque un jour, par l'excès de pitié où le jeta la vue de ses malheureux concitoyens, mais plus tard, dans l'exil, dans la pauvreté (plus cruelle à certains riches que la mort), il peut avoir faibli et transigé avec le vainqueur. Le récit de Froissart reproduit en grande partie celui de Jean Le Bel ; l'un et l'autre, très répandus au quatorzième siècle parmi les contemporains et les témoins de l'événement, n'ont été alors contredits par personne : il n'y a aucun motif sérieux pour douter aujourd'hui de leur authenticité.

rent onques fermement triewes ne respit qui fust ordené entre les II rois ; ains gaegnoient et conqueroient villes et fors chastiaus souvent, li uns sus l'aulture, par force ou par pourcas, par embler ou par eschieller, de nuit ou de jour ; et leur avenoient souvent des belles aventures, une fois as Englès, l'aulture fois as François. Et tout dis gaegnoient povre brigant a desrober et pillier les villes et les chastiaus, et y conqueroient si grant avoir que c'estoit merveilles ; et en devenoient li aucun si riche, qui se faisoient maistres et chapitains des aultres brigans, que il en y avoit de tels qui avoient bien le finance de XL mille escus. Au voir dire et raconter, c'estoit grans merveilles de ce qu'il faisoient. Il espioient, tele fois estoit, et bien souvent, une boune ville ou un bon chastiel, une journée ou II loing, et puis s'assembloient XX ou XXX brigant, et en aloient, par voies couvertes, tant de jour que de nuit, qu'il entroient en celle ville ou en cel chastiel que espyet avoient, droit sus le point dou jour, et boutoient le feu en une maison. Et cil de la ville cuidoient que ce fuissent mille armeures de fier, qui volsissent ardoir leur ville : si en fuioient que mieuls mieuls, et cil brigant bri-soient maisons, coffres et escrits, et prenoient quanqu'il trouvoient ; puis en aloient leur chemin, tout cargiet de pillage. Ensi fisent il a Dousenak et en pluseurs aultres villes et gaegnierent ensi pluseurs chastiaus et puis les revendirent. Entre les aultres, eut un brigant en le marce de le Langue d'Oc, qui en telle maniere avisa et espia le fort chastiel de Combourne qui siet en Limosin, en tres fort pays durement. Si chevauçà de nuit avoecques XXX

de ses compangnons et vinrent a ce fort chastiel et l'eschiellerent et gaegnierent, et prisent ens le signeur que on appelloit le visconte de Combourne, et occirent toutes les mesnies de laiens, et misent en prison le signeur en son chastiel meismes, et le tinrent si longement qu'il se rançonna a tout XXIII mille escus tous appareilliés; et encores detint li dis brigans ledit chastiel et le garni bien et en guerria le pays. Et depuis pour ses proeces, li rois de France le volt avoir dalès lui et achata son chastiel XX mille escus; et fu huissiers d'armes au roy de France et en grant honneur dalés le roy; et estoit appellés cis brigans Bacons, et estoit toutdis bien montés de bons coursiers, de doubles roncins et de gros palefrois, et ossi armés ensi c'uns contes et vestis tres ricement et demora en cel bon estat tant qu'il vesqui.

En tele maniere se maintenoit on ou ducee de Bretagne, car si fait brigant conqueroient et gaegnoient villes fortes et bons chastiaus, et les roboient ou tenoient, et puis les revendoient a chiaus dou païs bien et chier. Si en devenoient li aucun qui se faisoient mestres deseure les aultres, si rice que c'estoit merveilles; et en y eut un entre les aultres que on clamoit Crokart, qui avoit esté en son commencement uns povres garcons et lonctemps pages au signeur d'Ercle en Hollandes. Quant cils Crokars commença a devenir grans, il eut congiet et s'en ala es guerres de Bretagne et se mist au servir un homme d'armes. Si se porta si bien que a une rencontre ou il furent, ses mestres fu tués; mès par le vasselage de lui, li compangnon l'eslisirent a estre chapitaine ou lieu de son mestre, et y demora. Depuis en bien peu de temps,

il gaegna tant et acquist et proufita par raençons, par prises de villes et de chastiaus, que il devint si riches que on disoit que il avoit bien le fin de LX mille escus, sans les chevaus dont il avoit bien sus son estable XX ou XXX bons coursiers et doubles roncins. Et avoech ce il avoit le nom de estre li plus apers homs d'armes qui fust ens ou pays, et fu esleus pour estre a le bataille des XXX; et fu tous li mieudres de son costé, de le partie des Englès ou il acquist grant grasse. Et li fu prommis dou roy de France que se il voloit devenir françois, li rois le feroit chevalier et le marieroit bien et ricement, et lui donroit II mille livres de revenue par an; mès il n'en volt acorder ne riens faire, et depuis li meschei-il ensi comme je vous dirai. Chils Crokars chevauçoit une fois un jone coursier fort en bride que il avoit acaté CCC escus, et l'esprouvoit au courir : si l'escaufa telement que li coursiers, outre sa volenté, l'emporta, siques, au sallir un fosset, li coursiers trebucha et rompi a son mestre le col. Je ne sçai que ses avoirs devint, ne qui eut l'ame, mès je sçai bien que Crokars fina ensi¹.

XIV. — Le combat des Trente (26 mars 1361).

En celle propre saison avint en Bretagne uns moult haus fais d'armes que on ne doit mies oublyer; mès le doit-on mettre avant pour tous bacelers encoragier et exemplier. Et afin que vous le puissiés mieus entendre, vous devés savoir que tout dis estoient guerres en Bretagne entre les parties des II dames,

1. Tome V, p. 224-227.

comment que messires Charles de Blois fust emprisonnés; et se guerrioient les parties des II dames par garnisons qui se tenoient ens es chastiaus et ens es fortes villes de l'une partie et de l'autre. Si avint un jour que messire Robert de Biaumanoir, vaillant chevalier durement, et dou plus grant linage de Bretagne (et estoit chastelains d'un chastiel qui s'appelle Chastiel-Josselin, et avoit avoecques lui grant fuison de gens d'armes de son linage et d'aultres saudoyers) si s'en vint par devant le ville et le chastiel de Ploremiel, dont chapitains estoit uns bons escuiers alemans, hardis homs d'armes, qui s'appelloit Brandebourch; et avoit avoecques lui grant fuison de saudoyers alemans, englès et bretons, et estoient de la partie la contesse de Montfort; et coururent li dis messires Robers et ses gens par devant les barrieres, et eüst volentiers veu que cil de dedens fuissent issu hors; mès nuls n'en issi.

Quant messires Robers vei ce, il approça encores de plus près, et fist appeler le chapitaine. Cils vint avant a le porte parler audit monsigneur Robert, et sus assurances d'une part et d'aulture : « Brandebourch, dist messires Robers, a-il la dedens nul homme d'armes, vous ne aulture, II ou III, qui volsissent jouter de fers de glaves contre aultres III, pour l'amour de leurs dames? » Brandebourch respondi et dist : « Que leurs dames ne vorroient mies que il se fissent tuer si meschamment que de une seule joste, car c'est une aventure de fortune trop tost passet; si en acquiert on plus tost le nom d'outrage et de folie que renommée d'onneur ne de pris; mais je vous dirai que nous ferons, se il vous plaist. Vous pren-

derés XX ou XXX de vos compagnons de vostre garnison, et j'en prendrai otant de la nostre. Si alons en un biel camp, la ou nuls ne nous puist empeecier, ne destourber, et commandons, sus le hart, a nos compagnons d'une part et d'autre, et a tous chiaus qui nous regarderont, que nuls ne face a homme combattant confort ne aye ; et la endroit nous esprouvons, et faisons tant que on en parle ou tamps a venir, en sales, en palais, en plaches, et en aultres lieux par le monde, et en aient la fortune et l'onneur, cil a qui Diex l'aura destiné. — Par ma foy, dist messires Robers de Biaumanoir, je m'i acorde ; et moult parlés ores vassaument. Or soyés vous XXX, nous serons nous XXX ossi, et le creante ensi par ma foy. — Ossi le creante-jou, dist Brandebourch ; car la acquerra plus d'onneur qui bien s'i maintendra que a une jousté. »

Ensi fu ceste besongne affermée et creantée, et journée acordée au merkedi apriès, qui devoit estre li quars jours de l'emprise. Le terme pendant, cascuns eslisi les siens XXX, ensi que bon li sambla, et tout cil LX se pourveirent d'armeures, ensi que pour yaus mettre bien et a point.

Quant li jours fu venus, li XXX compaignon Brandebourch oïrent messe ; puis se firent armer, et s'en alerent en le place de terre la ou la bataille devoit estre, et descendirent tout a piet, et deffendirent a tous chiaus qui la estoient, que nul ne s'entremesist d'yaus, pour cose ne pour meschief que il veist avenir a ses compaignons, et ensi firent li XXX compaignon a monsieur Robert de Biaumanoir. Cil XXX compaignon que nous appellerons Englès, a ceste besongne

attendirent longement les autres que nous appellerons François. Quant li XXX François furent venu, ils descendirent a piet, et firent a leurs compagnons le commandement dessus dit. Aucun dient que V des leurs demorerent as chevaus a l'entrée de le place, et les XXV descendirent a piet si com li Englès estoient. Et quant il furent l'un devant l'autre, il parlerent un petit ensamble tout LX, puis se retraisirent arriere, li un d'une part et li aultre d'autre, et firent toutes leurs gens traire en sus de le place bien loing. Puis fist li uns d'yaus un signe, et tantost se coururent sus et se combatirent fortement tout en un tas, et rescouoient bellement li uns l'autre quant il veoient leurs compagnons a meschief.

Assès tost apriés ce qu'il furent assamblé, fu occis li uns des François, mès pour ce ne laisserent mies li aultre le combatre, ains se maintinrent moult vassablement d'une part et d'autre, ossi bien que si tout fuissent Rollans et Oliviers. Je ne sçai a dire a le verité : cil se maintinrent le mieuls, et cil le firent le mieuls, ne n'en oy onques nul prisier plus avant del aultre ; mais tant se combatirent longement, que tout perdirent force et allainne et pooir entirement. Si les convint arester et reposer ; et se reposerent par acord, li un d'une part et li aultre d'autre, et se donnerent triewes jusques adont qu'il se seroient reposer, et que li premiers qui se releveroit, rappelleroit les aultres. Adont estoient mort IIII François et II des Englès ; il se reposerent longement d'une part et d'autre, et tels y eut qui burent dou vin que on leur aporta en bouteilles ; et restraïndirent leurs armeures qui desroutes estoient, et fourbirent leurs plaies.

Quant il furent ensi rafreschi, li premiers qui se releva, fist signe et rappella les aultres. Si recommença la bataille si forte comme en devant, et dura moult longement, et avoient courtes espées de Bourdiaus roides et agues, et espois et daghes, et li aucun, haces, et s'en donnoient merveilleusement grans horions, et li aucun se predoient as bras a le luitte et se frapoient sans yaus espargnier. Vous poés bien croire qu'il fissent entre yaus mainte belle apertise d'armes, gens pour gens, corps a corps, et main a main ; on n'avoit point en devant, passet avoit C ans, oy recorder la cose pareille.

Ensi se combatirent comme bon champion, et se tinrent a ceste seconde empainte moult vassaument, mais finablement li Englès en eurent le pieur, car ensi que je oy recorder, li uns des François, qui demorés estoit a cheval, les debrisoit et defouloit trop mesaisiement, si que Brandebourch leurs chapitains y fu tués, et VIII de leurs compagnons, et li aultre se rendirent prisons, quant il veirent que leurs deffendres ne leur pooit aidier, car il ne pooient ne devoient fuir. Et li dis messires Robers et si compagnon qui estoient demoret en vie, les prisent et les enmenerent ou chastiel Josselin comme leurs prisonniers ; et les rançonnerent depuis courtoisement, quant il furent tout resanet, car il n'en y avoit nuls qui ne fust fort blechiet, otant bien des François comme des Englès, et depuis je vi seoir a le table dou roi Charle de France un chevalier breton qui esté y avoit, qui s'appelloit messires Yewains Charuels ; mais il avoit le viaire si detailliet et decopet qu'il monstroït bien que la besongne fu bien combatue ; et ossi y fu

messires Engherans d'Eudins, uns bons chevaliers de Pikardie, qui monstroit bien qu'il y avoit esté, et uns aultres bons escuyers qui s'appeloit Hues de Raincevaus. Si fu en pluseurs lieus ceste avenue comptée et recordée. Li aucun le tenoient a proece, et li aucun a outrage et grant outrecuidance¹.

**XV. — Arrestation du Roi de Navarre et supplice
du comte d'Harcourt (5 avril 1356).**

Avint que li consaul dou roy Jehan l'enorterent a ce que pour avoir ayde sus ses guerres, il mesist aucune gabelle sus le sel, ou il trouveroit grant reprise pour payer ses saudoyers. Dont nouvelles vinrent jusques au roy, qui estoit chaus et soudains, comment li rois de Navare, li contes de Harcourt, messires Jehans de Gravelle et pluseur aultre chevalier de Normendie estoient contraire a ces impositions et les avoient deffendues en leurs terres. Li rois retint ceste cose en grant orgueil et grant presumption, et dist qu'il ne voloit nul mestre en France fors lui.

En ce temps estoit ses ainsnés fils, messires Charles, en Normendie dont il estoit dus, et tenoit son hostel ens ou chastiel de Roem, et ne savoit riens des rancunes mortelles que li rois, ses peres, avoit sus le roy de Navare et le conte de Harcourt, et monsieur Godefroy, son oncle, mès leur faisoit toute le bonne compagnie qu'il pooit pour l'amour et le voisinage. Et avint qu'il les fist pryer par ses chevaliers de venir

1. Tome V, 291-295.

disner avoecques lui ou chastiel de Roem. Li rois de Navare et li contes de Harcourt ne li vorent mies escondire, mès li acorderent liement. Toutesfois se il euissent creu monsigneur Phelippe de Navare et monsigneur Godefroy de Harcourt, il n'i fuissent ja entré. Il ne les crurent pas, dont ce fu folie; mès vinrent a Roem et entrèrent par les camps ou chastiel, ou il furent reçu a grant joie.

Li rois Jehans qui tous enfourmés estoit de ce fait, et qui bien savoit l'eure que li rois de Navare et li contes de Harcourt devoient estre a Roem, et disner avoec son fil, et devoit estre le samedi, se departi le venredi a privée mesnie; et chevaucierent tout ce jour, et fu en temps de quaresme, le nuit de Pasques flories. Si entra ens ou chastiel de Roem, ensi que cil signeur seoient a table, et monta les degrés de la sale, et messires Ernouls d'Audrehen devant lui qui traist une espée et dist : « Nuls ne se meuve, pour cose qu'il voie, se il ne voelt estre mors de celle espée. »

Vous devés savoir que li dus de Normendie, li rois de Navare, li contes de Harcourt et cil qui seoient a table, furent bien esmervilliet et esbahi quant ils veirent le roy de France entrer en le salle, et faire tel contenance et vosissent bien estre aultre part. Li rois Jehans vint jusques a la table ou il seoient. Adont se leverent il tout contre lui et li cuidierent faire la reverence, mais il n'en avoit dou recevoir nul talent. Ançois s'avança parmi la table et lança son brach dessus le roy de Navare et le prist par la kevece et le tira moult roit contre lui en disant : « Or sus, traittres, tu n'es pas digne de seoir a la table de mon

fil. Par l'ame de mon pere, je ne pense jamais a boire ne a manger tant com tu vives ! »

La avoit un escuier qui s'appelloit Colinet de Bleville, et trençoit devant le roy de Navare. Si fu moult courouciés, quant il vei son mestre ensi demener, et trest son baselaire et le porta en la poitrine dou roy de France et dist qu'il l'occiroit. Li rois laissa a ces cops le roy de Navare et dist a ses sergans : « Prendés moi ce garçon et son mestre ossi. »

Macier et sergant d'armes sallirent tantost avant, et mirent les mains sus le roy de Navare et l'escuier ossi, et disent : « Il vous fault partir de ci, quant li rois le voelt. » La s'umelioit li rois de Navare grandement, et disoit au roy de France : « Ha ! monsieur, pour Dieu merci, qui vous a si dur enfourmé sur moy ? Se Diez m'ayt, onques je ne fis, salve soit vostre grasce, ne pensay trahison contre vous, ne monsieur vostre fil, et, pour Dieu merci, voeilliés entendre a raison. Se il est homs au monde qui m'en voeille amette, je m'en purgerai par l'ordenance de vos pers, soit dou corps ou aultrement. Voirs est que je fis occire Charle d'Espagne, qui estoit mon adversaire, mais pais en est, et s'en ay fait la penitance. » — « Allés, trahitres, allés, respondi li rois de France, par monsieur saint Denis, vous sarés bien precier ou jewer de faumenterie, se vous m'escapés. »

Ensi en fu li rois de Navare menés en une cambre et tirés moult vilainnement, et messires Friches de Frichans, uns siens chevaliers, avoecques lui, et Colinès de Bleville ; ne pour cose que li dus de Normandie desist, qui estoit en jenouls et a mains jointes

devant le roy son pere, il ne s'en voloit passer ne souffrir. Et se disoit li dus, qui lors estoit uns jones enfes¹ : « Ha! monsigneur, pour Dieu merci, vous me deshonnourés! Que pora on dire, ne recorder de moy, quant j'avoie le roy et ces barons pryés de disner dalés moy, et vous les trettiés ensi; on dira que je les arai trahis. Et si ne vi onques en euls que tout bien et toute conrtoisie. » — Souffrés-vous, Charle, respondi li rois, il sont mauvais trahiteur, et leur fait les descouveront temprement : vous ne savés pas tout ce que je scai. »

A ces mos passa li rois avant, et prist une mace de sergant et s'en vint sus le conte de Harcourt, et li donna un grant horion entre les espales et dist : « Avant, trahitres orgueilleus, passés en prison a mal estrine. Par l'ame a mon pere, vous sarés bien chanter quand vous m'escaperés. Vous estes dou linage le conte de Ghines²; vos fourfais et vos trahisons se descouveront temprement. »

La ne pooit escusance avoir son lieu, ne estre oye, car li dis rois estoit enflamés de si grant aïr, qu'il ne voloit a riens entendre, fors a yaus porter contraire et damage. Si furent pris a son commandement et ordenance, li dessus nommet, et encores avoech yaus messires Jehans de Gravelle, et uns aultres chevaliers qui s'appelloit messires Maubué, et bouté en prison moult vilainnement. De quoi li dus de Normandie et tous li hostels furent durement troublés, et ossi furent les bonnes gens de Roem, car il amoient

1. Né le 21 janvier 1337; il avait alors 19 ans.

2. Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, décapité en novembre 1350, sous l'inculpation de haute trahison. (Il avait projeté, dit-on, de livrer Guines aux Anglais.)

grandement le conte de Harcourt pour tant qu'il leur estoit propise et grant consillieres a leurs besoins; mais nuls n'osoit aler au devant ne dire au roy : « Sire, vous faites mal d'ensi trettier ces vaillans hommes. » Et pour ce que li rois desiroit le fin des dessus nommés, et qu'il se doubtoit que li communauté de Roem ne l'en fesissent force (car bien sçavoit qu'il avoient grandement a grasce le conte de Harcourt) il fist venir avant le roy des ribaus et dist : « Delivre nous de tels et de tels. » Chils fu tous appareilliés au commandement dou roy; et furent trait hors dou chastiel de Roem et menet as camps li contes de Harcourt, messires Jehans de Gravelle, messires Maubué, et Colinès de Bleville, et furent decolé sans que li rois vosist souffrir que onques fuissent confessé, excepté l'escuier; mès a cesti fist il grasce, et li fu dit qu'il moroit pour tant que il avoit tret son baselaire sus le roy, et disoit li dis rois de France que trahiteur ne devoient avoir point de confession.

Ensi fu ceste haute justice faite dehors le chastiel de Roem au commandement doudit roy, dont depuis avinrent pluseurs grans meschiés ou royaume de France, ensi que vous orés recorder avant en l'ystore ¹.

XVI. — La prise du roi Jean à Poitiers (19 septembre 1350).

La fist li rois Jehans de sa main merveilles d'armes, et tenoit sa hace dont trop bien se deffendoit et combatoit... La se combatoit vaillamment et assés priès

1. Tome V, 356-360.

dou roy messires Joffrois de Cargni, et estoit toute la presse et la huée sur lui, pour tant qu'il portoit la souveraine banière dou roi... Tant y sourvinrent Englès et Gascons, de toutes pars, que par force il ouvrèrent et rompirent le priesse de le bataille le roy de France, et furent li François si entouelliet entre leurs ennemis que il y avoit bien, en tel lieu estoit et tels fois fu, V hommes d'armes sus un gentil homme. La fu occis messires Joffrois de Cargni, la banière de France entre ses mains... La eut adont trop grant presse et trop grant bouteïs sus le roy Jehan, pour le convoitise de li prendre, et li crioient cil qui le cognissoient et qui le plus priès de lui estoient : « Rendés-vous, rendés-vous : aultrement vous estes mort. » La avoit un chevalier de le nation de Saint Omer que on clamoit monsigneur Denis de Morbeke, et avoit depuis V ans ou environ servi les Englès, pour tant que il avoit de sa jonece fourfait le roiaulme de France par guerre d'amis et d'un hommecide que il avoit fait a Saint Omer, et estoit retenus du roy d'Engleterre as sauls et as gages. Si chéi adont si bien a point au dit chevalier que il estoit dalés le roy de France, et li plus proçains que y fust, quant on tiroit ensi a lui prendre ; si se avança en le presse, a le force des bras et dou corps, car il estoit grans et fors, et dist au roy en bon François, ou li rois s'arresta plus c'as aultres : « Sire, sire, rendés-vous. » Li rois qui se veoit en dur parti et trop enforciés de ses ennemis et ossi que la deffense ne li valoit mès riens, demanda en regardant le chevalier : « A cui me renderai jou ? a cui ? Ou est mon cousin le prince de Galles ? se je le veoie, je parleroie. — Sire, respondi messires Denis de Mor-

beke, il n'est pas ci, mès rendés vous a moy, et je vous menrai devers lui. — Qui estes vous, dist li rois? — Sire, je suis Denis de Morbeke, uns chevaliers d'Artois; mès je siers le roy d'Engleterre, pour tant que je ne puis ou royaulme de France demourer et que je y ai fourfait tout le mien. » Adont respondi li rois de France, si com je fui depuis enfourmés, ou deubt respondre : « Et je me rench a vous, » et li bailla son destre gant. Li chevaliers le prist, qui en eut grant joie. La eut grant priesse et grant tirich entours le roy, car cascuns s'efforçoit de dire : « Je l'ay pris, je l'ay pris, » et ne pooit li rois aler avant, ne messires Phelippes son mainnés fils... La estoit li rois de France en grant peril, car Englès et Gascon en estoient mestre, et l'avoient ja tollu a monsigneur Denis de Morbeke et moult eslongniet de li; et disoient li plus fort : « Je l'ay pris, je l'ay pris. » Toutes fois li rois de France qui sentoit l'envie que il avoient entre yaus sus lui, pour eskiewer le peril, avoit dit : « Seigneur, seigneur, menés-moi courtoisement devers le prince mon cousin, et mon fils avoecques mi, et ne vous rihotés plus ensamble de ma prise, car je sui sires et grans assés pour cascun de vous faire riche. » Ces parolles et aultres que li rois leur disoit, les soela un petit, mès non pourquant toutdis recommençoit leur rihote et n'aloient piet avant de terre que il ne se rihotaissent. Li doi baron¹, quant il veirent celle foule et ces gens d'armes ensi ensamble, s'aviserent que il se traistroient celle part : si ferirent coursiers des esporons et vinrent jusques a la et demanderent :

1. Deux barons que le prince de Galles avait envoyés à la recherche du roi de France.

« Qu'es çou ? Qu'es çou ? » Il leur fu dit : « C'est li rois de France qui est pris, et le voellent avoir et calengent plus d'yaus X chevaliers et escuiers. » Adont li doi baron, sans plus parler, rompirent, a force de chevaus, le presse, et fisent toutes manieres de gens traire arriere, et leur commanderent de par le prince et sus le teste, que tout se traissent arriere et que nuls ne l'approcast, se il n'i estoit ordonnés et requis. Lors se partirent toutes gens qui n'oserent ce commandement brisier, et se traient bien ensus dou roy et des II barons qui tantost descendirent a terre et enclinerent le roy tout bas, liquels rois fu moult lies de leur venue, car il le delivrerent de grant dangier.

(Un peu après, les deux barons) li contes de Warvich et messires Renauls de Gobehen entrerent ou pavillon dou prince (de Galles) et li fisent ce present dou roy de France, lequel present li dis princes deubt bien recevoir a grant et a noble, et ossi fist il vraiment, et s'enclina tout bas contre le roy de France, et le reçut et conjoy bellement et sagement, ensi que bien le sceut faire, et fist la apporter le vin et les espisses, et l'en donna il meismement au roy, en signe de tres grant amour... Quant ce vint au soir, li princes de Galles donna a souper en sa loge le roy de France et monsieur Phelippe, son fil, monsieur Jakeme de Bourbon et le plus grant partie des contes et des barons de France, qui prisonnier estoient... Et toutdis servoit li princes au devant de la table dou roy et par toutes les aultres tables ossi, si humblement que il pooit; ne onques ne se volt seoir a le table dou roy, pour pryere que li rois en fesist, ains disoit toutdis que il n'estoit mies encores si souffissans que il

n'apartenist a lui de seoir a le table de si grant prince et de si vaillant homme que li corps de li estoit et que monstre avoit a le journee¹.

XVII. — Un chef de partisans après la bataille de Poitiers.

Ensi estoit li royaumes de France de tous lés, pilliés et desrobés, ne ne savoit on de quel part chevaucier que on ne fust rués jus. Et se tenoit messires Eustasses d'Aubrecicourt en Campagne, dont il estoit ensi que tous mestres, et avoit dou jour a lendemain, quant il vouloit, VII^c ou mil combatans, et couroient il ou ses gens, priesque tous les jours, une fois devant Troies, l'autre devant Prouvins, et jusques au Chastel-Thierri, et jusques a Chaalons, et estoit tous li plas pays en leur merci, d'une part et d'autre Sainne, et d'une part et d'autre Marne. Et fist la en ce temps li dis messires Eustasses d'Aubrecicourt ou pays de Brie et de Campagne pluseurs belles baceleries et grans apertises d'armes, et rua jus par pluseurs fois moult de chevaucies de gentilshommes; ne nuls ne duroit devant lui; car il estoit jones et amoureux durement, et entreprendans, et y conquist tres grant avoir, en raençons, en vendages de villes et de chastiaus, et ossi en racas de pays d'ardoir et de maisons, et en sauf-conduis qu'il donnoit, car nuls ne pooit aler, ne venir, marchans ne aultres, ne issir des cités et des bonnes villes, que ce ne fust par son dangier, et tenoit a ses gages bien mil combatans, et X ou XII forte-

1. Tome V, 452-463.

reces. Li dis messires Eustasses amoit a ce dont tres loyaument par amours une dame de moult grant linage, et la dame ossi li. On le poet bien nommer, car il l'eut depuis a femme et a espeuse : on l'appelloit madame Ysabel de Jullers, fille jadis au conte de Jullers, de l'une des filles le conte de Haynau, et estoit la royne d'Engleterre sen ante, laquelle eut en sa jonece espousé en Engleterre le conte de Kent, mais il morut jones : si estoit ceste dame jone et avoit enamouré monsigneur Eustasse, pour les grans bacereries et apertises d'armes que elle en ooit tous les jours recorder. Et le temps que messires Eustasses se tint en Campagne, la ditte dame li envia hagenées et coursiers pluseurs, et lettres amoureuses et grans segnefiances d'amours, par quoi li dis chevaliers en estoit plus hardis et plus corageus, et faisoit tant de grans apertises d'armes que cascuns parloit de lui¹.

**XVIII. — Fidélité des Rochelais à la patrie française
(1361).**

Assés tost apriès ce que li rois Jehans fu retournés en France, passerent le mer li commis et establi de par le roy d'Engleterre pour prendre le possession des terres, des pays, des contés, des seneschaudies, des cités, des villes, des chastiaus et des fortereces, qui li devoient estre bailliés et delivrés par le trettiet de le pais. Si ne fu mies sitost fait, car pluseurs signeurs en le Langue d'Och ne veurent mies de premiers obeir, ne yaus rendre au roy d'Engleterre, quoique li

1. Tome VI, 153-154.

rois de France les quittast de foy et d'ommage, car il leur venoit a trop grant dommage et contraire et diversité ce que estre englès les convenoit, et especialment ens es lointainnes marces, le conte de Pierregorch, le conte de Comminges, le visconte de Chastielbon, le visconte de Quarmain, le seigneur de Taride, le seigneur de Pincornet et pluseurs aultre. Et s'esmerவில்loient trop dou ressort dont li rois de France les quittoit, et disoient li aucun que il n'apertenoit mies a lui a quitter, et que par droit il ne le pooit faire, car il estoient en Gascongne trop ancynnement chartret et privilegiet dou grant Charlemainne, qui fu rois de France et d'Alemagne et empereres de Romme, que nuls rois de France ne pooit mettre le ressort en aultre court qu'en le sienne, et pour ce ne veurent mies cil seigneurs de premiers legierement obeir. Mès li rois de France qui voloit tenir et a son pooir acomplir ce qu'il avoit juret et seelet, i envoya monsigneur Jacques de Bourbon son chier cousin, liquels apaisa le plus grant partie de ces seigneurs, et devinrent homme (cil qui devenir le devoient) au roy d'Engleterre, li contes d'Ermignach, li sires de Labreth, et moult d'aultres qui, a le priere dou roy de France et de monsigneur Jakemon de Bourbon, obeirent, com envis que ce fust. A l'aultre costé ossi sus le marine, en Poito et en Rocellois, et en tout le pays de Sainctonge, vint il a trop grant desplaisir as barons, as chevaliers et as bonnes villes dou pays, quant il les convint estre englès. Et par especial cil de le ville de le Rocelle ne s'i voloient acorder et s'escuserent par trop de fois, et detryerent plus d'un an que onques il ne veurent laisser entrer Englès en leur ville. Et se

poroit on esmervillier des douces, amiables et piteuses parolles qu'il escrisoient et rescrisoient au roy de France, en suppliant pour Dieu que il ne les volsist mies quitter de leurs fois, ne eslongier de son demainne, ne mettre en mains estragnes, et que il avoient plus chier a estre tailliet tous les ans de lé moiet de leur chevance que dont que il fuissent ens es mains des Englès. Sachiés que li rois de France qui veoit leur bonne volenté et loyauté et ooit moult souvent leurs excusances, avoit grant pitié d'yaus ; mès il leur mandoit et rescrisoit affectueusement et songneusement que il les convenoit obeir, ou aultrement la pais seroit enfrainte et brisie, par lequel coupe ce seroit trop grant prejudisse au royaume de France, si que quant cil de le Rocelle veirent le destroit, et que excusances ne monstrances ne pryeres que il fesissent, ne valloient riens, il obeirent, mès ce fu a trop grant dur, et disent bien li plus notable de le ville de le Rocelle : « Nous aourrons les Englès des levres, mais li coers ne s'en mouvera ja¹. »

**XIX. — Mort de Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre
(15 août 1369).**

Or parlerons-nous de le mort la plus gentille royne, plus large et plus courtoise qui onques regna a son temps. Ce fu madame Phelippe de Haynau, royne d'Engleterre et d'Irlande... La bonne dame qui tant de biens avoit fais en son vivant et reconforté tant de chevaliers et tant de dames et de damoiselles, et si

1. Tome VI, 324-326.

largement donné et départi le sien a toutes gens, et qui si naturellement avoit toutdis amé chiaus et celles de le nation de Haynau, le pays dont elle fu née, s'acouça malade au lit ens ou chastiel de Windesore, et tant porta celle maladie que elle aggreva durement et que fins de jours vint. Quant la bonne dame et royne cogneut que morir li convenoit, elle fist appeler le roy son mari, et quant li rois fu devant lui, elle traist hors de sa couverture sa droite main et le mist en le main droite doudit roy, qui grant tristece avoit au cuer, et la dist la bonne dame ensi : « Monsigneur, Dieu merci ! nous avons en pais et en joie et en prosperité usé nostre temps. Si vous pri que a ce departement vous me voeilliés acorder III dons. » Li rois, tout en larmiant, respondi et dist : « Dame, demandés ; il vous sont acordés. — Monsigneur, je vous prie que a toutes manieres de bonnes gens ou dou temps passé j'ay eu afaire de leurs marcheandises, tant deça le mer comme dela, de ce que je suis tenue envers yaus vous les en voeilliés croire legierement et payer pour moy acquitter. En apriès, toutes les ordenances que j'ay fait et lais ordonnés et laissiés tant as eglises de ce pays que a celles de dela le mer ou j'ay eu ma devotion, et a ceuls et a celles qui m'ont servi, que vous les voeilliés tenir et acomplir. Tiercement, monsigneur, je vous pri que vous ne voeilliés eslire aultre sepulture que de jesir dalés moy ou clostre de Westmoustier, quant Diex fera sa volenté de vous. » Li rois, tout en plorant, respondi : « Dame, je le vous acors. » En apriès, la bonne dame fist le signe de la vraie crois sus lui, et recommanda le roy a Dieu et son fil, monsigneur Thumas, le mainsné qui estoit dalés lui, et

puis assés tost elle rendi son esperit, lequel, je croy fermement, li saint angele de paradis ravirent et emporterent a grant joie en le gloire des cieus, car onques en sa vie ne fist ne pensa cose par quoi elle le deuist perdre. Si trespassa la dessus ditte royne d'Engleterre l'an de grasse Nostre Seigneur mil CCC LXIX, le vegille Nostre Dame, en le moyenne d'aoust¹.

XX. — Le sac de Limoges (19 septembre 1370).

Quant les nouvelles vinrent au prince de Galles que la cité de Limoges estoit tournée françoise et que li evesques doudit lieu qui estoit ses comperes et en qui il avoit eu dou temps passé moult grant fiance, avoit esté a tous les trettiés et l'avoit aidié a rendre, si en fu durement coureciés et en tint mains de biens des gens d'eglise ou il ajoustoit en devant grant foy. Si jura l'ame de son pere que chierement comparer il feroit cil outrage a tous ceuls de le cité, ne jamais n'entenderoit a autre cose, si raroit le ditte cité et s'en aroit fait se volenté et pris vengeance dou fourfet. Quant la plus grant partie de ses gens furent venu, on les nombra a XII^C lances, chevaliers et escuiers, mil arciers et III^M hommes de piet... Si se misent toutes ces gens d'armes au chemin en grant ordenance et tinrent les camps; et commença li pays a fremir tous contre yaus. Des lors ne pooit li princes chevaucier, mès se faisoit mener en litiere par grant ordenance. Si prisent le chemin de Limosin pour venir devant

1. Tome VII, p. 428-429.

Limoges et tant chevaucierent li Engles qu'il y parvinrent. Si l'assegierent tantost et sans delai tout autour et jura li princes que jamais ne s'en partiroit, si l'aroit a sa volenté. Li evesques dou lieu et li bourgeois de le ville sentoient bien qu'il se estoient trop fourfet et qu'il avoient grandement couroucié le prince, de quoi moult il se repentoient, et ne s'i pooit remedyer, car il n'estoient mie signeur ne mestre de leur cité. Messires Jehans de Villemur et messires Huges de la Roce, et Rogiers de Biaufort, qui le gardoient et qui chapitainne en estoient, reconfortoient grandement les gens de le ville, quant esbahir les veoient, et disoient : « Seigneur, ne vous effraés de riens : nous sommes fort et gens assés pour tenir contre les gens et le poissance dou prince : par assaut ne nous poet il prendre, ne avoir, car nous sommes bien pourveu d'artillerie. » Au dire voir quant li prince et si mareschal eurent bien imaginé et consideré le circuité et le force de Limoges, et il sceurent le nombre des gentils hommes qui dedens estoient, si disent bien que par assaut il ne l'aroient jamais. Lors jeuerent il d'un aultre avis et menoit par usage tous dis li princes avoech lui en ses chevaucies grant fuison de huiron c'on dist mineurs. Chils furent tantost en oevre mis et commencierent a miner efforcement par grant ordenance. Li chevalier qui estoient en le cité, cogneurent tantost que on les minoit : si commencierent a fossier a l'encontre d'yaus pour briser leur mine... Environ un mois et non plus sist li princes de Galles devant le cité de Limoges et onque n'i fist assallir ne escarmucier, mès toutdis songnoit de se mine. Li chevalier qui dedens estoient et cil de le

ville qui bien savoient que on les minoit, fissent miner aussi a l'encontre d'yaus pour occire les mineurs englès, mès il fallirent a leur mine. Quant li mineur dou prince qui, tout a fait que il minoient, estançonnoient, furent au dessus de leur ouvrage, si disent au prince : « Monsigneur, nous ferons reverser, quant il vous plaira, un grant pan dou mur ens es fossés, par quoi vous enterés ens tout a vostre aise sans dangier. » Ces paroles plaisirent grandement bien au prince. « Oïl, dit-il, je voeil que demain a heure de prime vostre ouvrage se monstre. » Lors bouterent cil le feu en leur mine quand il seurent que poins fu. L'endemain, ensi que li princes l'avoit ordené, reversa uns grans pans dou mur qui rempli les fossés a cel endroit ou il estoit cheus : tout ce veirent li Englès volentiers, et estoient la tout armé et ordené sus les camps pour tantost entrer en le ville. Cil de piet y pooient bien entrer par la tout a leur aise, et y entrerent et coururent a le porte et coperent les flaiiaus et l'abatirent par terre, et toutes les bailles aussi. Et fu tout ce fait si soudainement que les gens de le ville ne s'en donnoient garde. Evous le prince, le duch de Lancastre, le conte de Cantbruge, le conte de Pennebruch, messire Guicart d'Angle et tous les aultres et leurs gens qui entrent ens, et pillart a piet qui estoient tout appareilliet de mal faire et de courir le ville, et de occire hommes et femmes et enfans, car ensi leur estoit il commandé. La eut grant pitié : car hommes, femmes et enfans se jettoient en genouls devant le prince, et crioient : « Merci, gentils sires, merci ! » Mais il estoit si enflammés d'air que point n'i entendoit, ne nuls ne nulle n'estoit oïs, mès tout mis a

l'espée, quanques ou trouvoit et encontroit, cil et celles qui point coupables n'i estoient : ne je ne sçai comment il n'avoient pitié des povres gens qui n'estoient mies tailliet de faire nulle trahison, mais cil le comparoient et comparerent plus que li grant mestre qui l'avoient fait. Il n'est si durs coers, se il fust adont a Limoges, et il li souvenist de Dieu, qui ne plorast tenrement dou grant meschief qui y estoit, car plus de III^M personnes, hommes, femmes et enfans, y furent devyet et decolet celle journée. Diex en ait les ames, car il furent bien martir¹!

XXI. — L'insurrection des Lollards (mai 1381).

Uns usages est en Engleterre (et ossi est il en plusieurs païs) que li nobles ont grant francisse sus leurs hommes, et les tiennent en servage, c'est a entendre que il doivent de droit et par coustume labourer les terres des gentils hommes, quellier les grains et amener a l'ostel, mettre en la grange, batre et vaner, et par servage les fains fener et amener a l'ostel, la busce copper, et toutes telles corvées; et doivent cil homme tout ce faire par servage as signeurs.

(Un prêtre du comté de Kent, nommé John Ball, avait vivement excité le peuple anglais contre ces abus. Il allait par les campagnes, prêchant ainsi) : « Bonnes gens, les choses ne poent bien aler en Engleterre, ne yront jusques a tant que li bien yront tout de commun, et que il ne sera ne villains ne gentils

1. Tome VIII, p. 31-32, 40-41. On remarquera que Froissart, qui s'émeut rarement, n'a pu se défendre en ce passage de montrer quelque indignation en racontant la féroce vengeance du prince de Galles.

homs, que nous ne soions tout ouny. A quoy faire sont cil, que nous nommons signeur, plus grant maistre de nous? A quoy l'ont-il desservy? Pourquoi nous tiennent il en servitude? Et si venons tout d'un pere et d'une mere, Adam et Eve. En quoy poent il dire ne monstrier que il sont mieux signeur que nous fors parce que il nous font gaaignier et labourer ce que ils despendent? Il sont vestu de velours et de camocas fourés de vair et de gris, et nous sommes vesti de povres draps. Il ont les vins, les espisses et les bons pains, et nous avons le soille, le retrait et le paille, et buvons l'aige. Il ont le sejour et les biaux manoirs, et nous avons le paine et le travail et le pleue et le vent as camps, et faut que de nous viegne et de nostre labour ce dont il tiennent les estas. Nous sommes appelé serf et batu, se nous ne faisons presentement leur service. Et se n'avons souverain a qui nous nos puissions plaindre, ne qui en vosist oïr, ne droit faire, alons au roy; il est jovenes, et li remonstrons nostre servitude et li dissons que nous vollons qu'il soit autrement, ou nous y pourverons de remede. Se nous y alons de fait et tout ensamble, toutes manieres de gens qui sont nommé serf et tenu en servitude, pour estre afranchi, nous sievront. Et quant li rois nous vera ou ora, ou bellement ou aultrement, de remede il y pourvera. »

(Ces harangues soulèvent une insurrection générale : cent mille hommes des « menues gens » de campagnes, se rassemblent et marchent vers Londres où ils ont des complices. Wat Tyler est leur « capitaine ». Ils commettent sur la route toutes sortes d'excès, massacrent plusieurs grands personnages,

mettent le feu aux maisons des riches. « Et sachiés en verité que bien les III pars de ces gens ne savoient que il demandoient ne qu'il queroient; mais sievoient l'un l'autre, ensi que bestes. »

(Arrivés aux portes de Londres, ils firent aviser le roi qu'il vint leur parler. Il passa la Tamise, pour les rejoindre sur l'autre bord; mais effrayé de leurs clameurs, car « il commenchierent tout a huer et a donner un si grant cry que che sembloit proprement que tout li diable d'enfer fussent venu en leur compaignie », Richard II, sans aborder, regagna la rive qu'il venait de quitter. Les insurgés furieux entrèrent dans Londres en brûlant ou pillant tout sur la route; ils burent et mangèrent avec excès; les bourgeois n'osaient rien leur refuser. Leur chef, Wat Tyler, avait été autrefois valet d'un nommé Richard Lion, qui une fois l'avait battu; « il s'en souvint et y mena ses gens, et li fist copper la teste devant ly, et mettre sur un glave, et porter parmy les rues de Londres. Ensi se demenoit cils mescheans peuples comme gens foursenés et esragiés. » Beaucoup d'autres meurtres furent commis par les insurgés, force maisons brûlées ou saccagées. La nuit venue, ils s'arrêtèrent au pied de la Tour, en poussant des cris effroyables : puis peu à peu, ivres ou fatigués, s'endormirent. Le maire de Londres aurait voulu qu'on fondît sur eux, pendant leur sommeil, « et en tueroit on otant que de mousches ». Les conseillers du roi n'osèrent; on préféra traiter avec eux; il fut convenu que le roi les éloignerait par de belles paroles. Mais leur fureur allait croissant. Au matin, ils forcèrent le château, y prirent l'archevêque de Cantorbéry et lui coupèrent la tête. Cependant on leur

avait dit que le roi leur parlerait dans une grande place située hors de Londres : ils s'y rendirent en foule).

« Quant li rois fu venus en la place de la Milinde, il trouva plus de LX mille hommes de divers lieux et de divers villages des contrées d'Engletiere. Il se mist tout enmy eulx et leur dist moult doucement. « Bonnes gens, je suy vostre rois et vostres sires. Que vous fault? Que vollés-vous dire? » — Adont respondirent cil qui l'entendirent, et dissent : « Nous volons que tu nous affranchisses a tous les jours du monde, nous, nos hoirs et nos terres, et que jamais nous ne soions tenu ne nommé serf. — Dist li rois : « Je le vous acorde. Retrayés vous bellement en vos lieux et en vos maissons, ensi que vous estes chi venu par villages, et laissiés de par vous de cascun village II ou III hommes, et je leur feray escrire a pooir lettres et seeller de mon seel, que il en reporteront avoec euls, quitement, liegement et francement, tout ce que vous demandés. » ... Ces parolles apaissierent grandement ce menu peuple, voire les simples et les novisses, et les bonnes gens qui la estoient venu, et ne savoient que il demandoient, et dissoient tout haut : « C'est bien dit! Nous ne demandons mieux. » Vela che peuple apaissiet, et se commenchièrent a retraire en Londres.

(Le lendemain les clerks du roi commencèrent à délivrer des copies de la lettre portant abolition du servage. Mais les chefs des mutins ne pouvaient souffrir que le mouvement s'apaisât si tôt. Wat Tyler et les autres chefs, avec plus de vingt mille hommes, rassemblés sur la grande place de Smithfield, refusent

de quitter Londres et agitent le projet de piller méthodiquement toute la ville. Le roi, suivi de soixante cavaliers vint à passer près de là; et s'enquit de ce que demandait cette foule) :

Quant Wautre Tieullier vey le roy qui estoit arrestés, il dist a ses gens : « Vela le roy, je voel aler parler a luy. Ne vous mouvés de chi, se je ne vous acene, et se je vous fach che signe (se leur fist un signe), sy venés avant et ochyés tout, horsmis le roy; mais au roy ne faites nul mal. Il est jones, nous en ferons nostre volenté et le menrons partout ou nous vorrons en Engletierre et serons signeur de tout le royaulme, il n'est nul doute... »

A ces mos il esperonne un cheval sur quoy il estoit montés, et se party de ses compaignons et s'en vient droitement au roy et si priés de ly que la queue de son cheval estoit sus la teste dou cheval dou roy et la premiere parolle qu'il dist, il parla au roy et dist enssi : « Rois, vois-tu ces gens qui sont là? — Oyl, dist li rois, pourquoy le dis-tu? — Je le dy pour ce que il sont tout a mon commandement, et m'ont tout juré foy et loyauté a faire che que je vauray. — A le bonne heure, dist li rois, je voel bien qu'il soit enssi. » Adont dist Tieulliers qui ne demandoit que le rihotte : « Et quides-tu, dy, rois, que cils peuples qui la est, et otant a Londres, et tous en mon commandement, se doie partir de toy enssi sans porter ens tes lettres? Nenil; nous les emporterons toutes devant nous. » Dist li rois : « Il en est ordonné et il le faut faire et delivrer l'un apriés l'autre. Compains, retrayés-vous tout bellement deviers vos gens et les faites retraire a Londres, et soiés paisieuls et pensés de vous; car

c'est nostre entente que cescuns de vous par villages et mairies aura se lettre, enssi comme dit est. »

A ces mos, Wautre Tieulliers jette ses yeus sur un escuier dou roy qui estoit deriere le roy et portoit l'espée dou roy, et haoit cils Tieulliers grandement cel escuier ; car autrefois il s'estoient pris de parolles et l'avoit li escuiers vilonné. « Voire, dist Tieulliers, es-tu la ? Baille-moi ta daghe. — Non feray, dist li escuiers, pourquoi le te bailleroie-je ? — Li rois regarde sus son vallet et li dist : « Baillés-ly. » Chils li bailla moult envis. Quand Tieulliers le tint, il en commencha a juer et a tourner en sa main, et reprist la parole a l'escuier et li dist : « Baille moy celle espée. Non feray, dist li escuiers, c'est li espée dou roy ; tu ne vaulx mies que tu l'aies ; car tu n'es que uns garçons, et se moy et toy estiemes tout seul en celle place, tu ne diroies ces parolles, ne eusses dit pour ossi grant d'or que cils moustiers de Saint-Pol est grans. — Par ma foy, dist Tieulliers, je ne mangeray jamais, si aray ta teste. » A ces cops estoit venus li maires de Londres, ly XII^e, montés as chevauls et tous armés desous leurs cottes, et rompi la presse et veoit comment cils Tieulliers se demenoit. Sy dist en son langage : « Gars, comment es-tu si osés de dire tels parolles en la presence dou roy ? C'est trop pour toy. » Adont li rois se felenia et dist au maieur : « Maires, mettés le main a ly. » Entrues que li rois parloit, cils Tieulliers avoit parlé au maieur et dit : « Et de ce que je di et fach, a toy qu'en monte ? — Voire, dist li maires qui ja estoit avoés dou roy, gars puans, parles tu enssi en la presence de mon naturel signeur ? Je ne voel jamais vivre se tu ne le compares. » A ces mos il

traist un grant baselaire que il portoit, et lasque, et fiert che Tieullier un tel horion parmy la teste que il l'abat as piés de son cheval. Sitos comme il fu cheus entre piés, on l'environna de toutes pars, par quoy il ne fust veus des assamblés qui la estoient et qui se dissoient ses gens. Adont descendy uns escuiers dou roy que on appelloit Jehan Standvich et traist une belle espée que il portoit et le bouta ce Tieullier ou ventre, et la fu mors. Adont se perchurent ces folles gens la asamblés que leur cappitains estoit ochis. Si commenchierent a murmurer ensamble et a dire : « Il ont mort nostre cappitaine ; alons, alons, ochions tout. » A ces mots, il se rengierent sus le place par maniere de une bataille, cascun son arc devant ly, qui l'avoit. La fist li rois un grant outrage, mais il fu convertis en bien ; car tantos, comme Tieulliers fu aterés, il se party de ses gens tous seul et dist : « Demorés chi. Nuls ne me sieve. » Lors vint-il au devant de ces folles gens qui s'ordonnoient pour vengier leur cappitaine et leur dist : « Seigneur que vous fault ? Vous n'avés autre cappitaine que moy. Je suy vostre rois ; tenés vous en pais. » Dont il avint que li plus de ces gens, comme il veirent le roy et oïrent parler, il furent tout vaincu et se commenchierent a defuir, et che estoient li paisieuls ; mais li mauvais ne se departoient mies, anchois se ordonnoient et monstroient que il feroient quelque cose. Adont retourna li rois a ses gens et demanda que il estoit bon a faire. Il fu consilliet que il se traoient sus les camps, car fuirs ne eslongiers ne leur valloit riens, et dist li maires : « Il est bon que nous fachons enssi ; car je suppose que nous arons tantos grant confort de ceuls de

Londres des bonnes gens de nostre lés, qui sont pourveus et armés, eux et leurs amis, en leurs maissons. » Entrues que ces choses se demenoient enssi, couroit une voix et uns effrois parmy Londres en dissant enssi : « On tue le roy ! on tue le maire ! » pour lequel effroy toutes manieres de bonnes gens de le partie du roy sallirent hors de leurs hostels, armés et pourveus et se traissent tout devers Semitefille et sus les camps la ou li rois estoit trais, et furent tantos environ VII mille ou VIII mille hommes tous armés.

(Les insurgés perdirent cœur en voyant grossir ainsi le nombre des défenseurs du roi ; ils commencèrent à se disperser confusément. Le roi rentra dans Londres en bon ordre, et le jour même) :

Fu fais uns cris et uns bans de par le roy de rue en rue que tantos toutes manieres de gens qui n'estoient de la nation de Londres ou qui n'y avoient demoret un an entier, partesissent, et, se il y estoient sceu ne trouvé le diemence a soleil levant, il estoient tenu comme traiteur envers le roy et perderoient les testes. Che ban fait et oy, nuls ne l'osa enfraindre, et se departirent incontinent che samedi toutes gens et s'en rallerent tout desbareté en leurs lieux. Jehans Balle et Jacques Strau¹ furent trouvé en une viese maison repus, qui se cuidoient embler ; mais il ne peurent, car de leurs gens meismes il furent racuset. De leur prise eurent li rois et li signeur grant joie, car on leur trença les testes et de Tieullier ossi, et furent mises sus le pont a Londres, et ostées celles des vaillans hommes que le joedy il avoient decollet.

1. Chefs de l'insurrection avec Wat Tyler.

Ces nouvelles s'espardirent tantos environ Londres par ceux des estragnes contrées qui la venoient et qui mandé de ces mesceans gens estoient. Si se retraissent tantos en leurs lieux, ne il ne vinrent, ne oserent venir plus avant¹.

XXII. — Le comte de Flandre, Louis de Male, et l'insurrection des Gantois (4 mai 1382).

(Les Gantois révoltés se sont emparés de Bruges ; déjà maîtres de toutes les portes, ils commencent à fouiller la ville pour s'emparer du comte de Flandre qu'ils veulent mettre à mort ou retenir en prison).

Quant li contes entendi ces nouvelles, si lui furent tres dures, et bien y ot raison, et se commença grandement a eshider et a ymaginer le peril ou il se veoit, et creut conseil de non aler plus avant et de luy saulver se il povoit. Et fu tantost de lui meismes conseillié. Il fist estaindre tous les falots qui la estoient, et dist a ceux qui dalés lui estoient : « Je voy bien qu'il n'y a point de recouvrer. Je donne congié a tout homme, et chascun se saulve qui puet ou scet. » Ensi comme il ordonna, il fu fait, les falots furent estaints et gettés dedens les russiaux et tantost s'espandirent et demuchierent ceulx qui la estoient. Si se tourna li contes en une ruelle et la se fist desarmer par ung sien varlet, et jetter toutes ses armeures aval, et vesti la houppelande de son varlet, et puis li dist : « Vatt-en ton chemin et te saulve, se tu pues. Ayes bonne bouche. Se tu eschiés es mains de mes ennemis

1. Tome IX, p. 386-417.

et on te demande de moy, garde bien que tu n'en dies riens. » — « Monsieur, respondi chil, pour morir ossi ne feray-je. » Ensi demora li contes de Flandres tout seul, et povoit bien adonc dire que il se trouvoit en grant aventure, car se a celle heure par aucune infortunité il fust escheu ens es mains des routes qui aval Bruges estoient et alloient et qui les maisons cerchoient et les amis dou conte occisoient ou ens ou marchié les amenoient (et la tantost devant Phelippe d'Artevelle et les cappitaines, il estoient mort et escervelés) sans nul moyen ou remede, il eust esté mort.

Tant se demucha a icelle heure environ mienuit ou ung peu oultre, li contes de Flandres par rues et par ruelles que il le convint entrer de nécessité (autrement il eust esté trouvé et pris des routiers de Gand et de Bruges ossi, qui parmi la ville aloient) en l'ostel d'une povre femme. Ce n'estoit pas hostel de signeur, de sales, de cambres, ne de manandries, mais une povre maisonnette enfumée ossi noire que atremens de fumier de tourbes, et n'y avoit en celle maison fors le bouge devant et une povre coute de viele toille enfumée pour esconser le feu, et pardessus un povre solier auquel on montoit par une eschelle de VII eschelons. En ce solier avoit un povre litteron ou li povre enfant de la femmelette gisoient.

Quant li contes fu tout seul et tout esbahi entré en celle maison, il dist a la femme qui estoit toute effrée : « Femme, sauve moy, je sui tes sires, li contes de Flandres, mais maintenant il me fault reponre et mussier, car mes ennemis me chassent, et dou bien que tu me feras je t'en donray bon guerdon. » La povre femme le recongneut assés, car elle avoit esté

pluseurs fois a l'aumosne a sa porte. Si l'avoit veu aller et venir, ensi que ungs sires va en ses deduis. Et fu tantost avisée de respondre (dont Dieu ayda au conte, car elle n'eust peu si petit detrier que on eust trouvé le conte devant le feu parlant a elle) : « Sire, montés amont en mon solier, et vous boutés desouls un lit ou mes enfans dorment. » Il le fist et entretemps la femme se essonia en son hostel entour le feu, et a ung autre petit enfant qui gisoit en ung repos.

Li conte de Flandres entra en ce solier et se bouta au plus bellement et souef que il pot entre la coute et l'estrain de ce povre literon. Et la se quati et fist le petit : faire li convenoit.

Evousces routiers de Gand qui routoient, qui entrent en la maison celle povre femme, et avoient, ce disoient aucuns de leur route, veu un homme entrer ens. Il trouverent celle povre femme seant a son feu, qui tenoit son enfant. Tantost il lui demanderent : « Femme, ou est un homme que nous avons veu entrer ceans, et puis reclorre l'uis. — « Par ma foy, dist-elle, je n'y vei de celle nuit entrer homme ceans, mais j'en yssi, n'a pas granment, et jettay hors un pou d'eau, et puis recloy mon huis ; ne je ne le scaroye ou mussier. Vous veés toutes les aisemances de ceans ; vela mon lit, la sus gisent mes enfans. » Adont prist li ung une chandelle, et monta amont sus l'eschelette et bouta sa teste ou solier, et n'y veit autre chose que li povre litteron des enfans qui dormoient. Si regarda il bien partout hault et bas. Adont dist il a ses compaignons : « Alons, alons, nous perdons le plus pour le mains. La povresse dist voir. Il n'y a ame ceans fors elle et ses enfans. » A ces paroles issirent il hors

de l'hostel de la femme et s'en allerent router autre part. Onques puis nuls n'y entra qui mal y voulsist.

Toutes ces paroles avoît oyes li contes de Flandres qui estoit couché et cati en ce povre litteron. Sy povés bien ymaginer que il fu adont en grant effroy de sa vie. Quel chose povoit il la, Dieux! penser ne ymaginer? Quant au matin il povoit bien dire : « Je suis li uns des plus grans princes dou monde des chrestiens » et la nuit ensuivant il se trouvoit en celle petitesse, il povoit bien dire et ymaginer que les fortunes de ce monde ne sont pas trop estables. Encores grant heur pour lui quant il s'en povoit yssir, saulve sa vie. Toutesfois ceste perilleuse et dure aventure lui devoit bien estre ung grant mirouer¹.

XXIII. — Départ de Froissart pour le Midi de la France (1388). Prologue du livre III.

Je, sire Jehan Froissart, qui me suis entremis de croniquer et mettre par ordre ceste presente histoire a la requeste, contemplation et plaisance de hault prince et renommé messire Guy de Chastillon, conte de Bloys, mon bon et souverain maistre et seigneur, consideray en moy meismes que pas n'estoit taillié en long temps, que grans fais d'armes advenissent es marches de Picardie et du pays de Flandres, puisque paix y avoit, et grandement me desplaissoit a estre oiseus, car bien sçay que ou temps advenir, quant je serai mort et pourry, ceste noble et haulte histoire

1. Un miroir où il pouvait contempler l'instabilité des choses humaines. Tome X, p. 35-38.

sera en grant cours, et y prendront tous nobles et vaillans hommes plaisance et augmentation de bien. Et entrues que je avoie, Dieu merchy, memoire, sens et bonne souvenance de maintes choses passées, engien cler et agu pour concevoir tous les fais dont je pourroie estre infourmé touchans a ma principale matiere, aige, corps et membres pour souffrir payne et travail, me advisay que pas ne vouloie sejourner de non pour-sieuvir ma matiere. Et pour savoir la verité de loingtaines et a moi incongneues besoingnes, sans ce que je y envoiasse autre personne en lieu de moy, prins voye raisonnable et occasion d'aler devers hault prince et redoubté monseigneur Gaston, conte de Foyx et de Bierne. Et bien sçavoie que, se je pavoie avoir la grace de venir en son hostel et la estre ung temps a loisir, je ne pourroie mieulx ou monde escheoir pour estre justement infourmé de toutes nouvelles, car la sont et retournent volentiers et en grant nombre tous chevaliers et escuiers estrangiers pour la noblesse de luy. Et tout ainsi comme je l'avoie ymaginé, il m'en advint; et remonstray tout ce et le voiaige que je vouloie faire, a mon tres redoubté seigneur le conte de Blois, lequel me bailla ses lettres de familiarité adreschans au dit conte Gaston de Fois. Et tant chevauchay en querant de tous costés nouvelles que par la grace de Dieu et sans dommaige je vins en son hostel a Orthois ou païs de Bierne le jour sainte Katherine l'an de grace mil CCC III^{XX} et VIII; lequel conte Gaston, si tost qu'il me vit, me fist moult bonne chiere, et me dist en riant en bon françois, que bien il me congnoissoit, et si ne m'avoit onques mais veu, mais plusieurs fois avoit ouy parler de moy. Si me

retint de son hostel, et tout aisse avecques le bon moïen des lettres que je luy avoie portées, tant comme il m'y pleut a estre. Et la je fuy infourmé de la grigneur partie des besoingnes qui estoient advenues ou roiaulme de Castille, de Portingal, de Navarre, d'Arragon, et au roiaulme d'Engleterre, ou bon pays de Bourbonnois, et en toute la Gascoigne. Et je meismes, quant je luy en demandoie aucune chose, il me disoit moult volentiers, et me disoit bien que l'histoire que je poursuivoie, seroit ou temps advenir plus recommandée que nulle autre : « Raison pour quoy, disoit-il, beaulx maistres, je le vous diray ; car depuis cinquante ans sont advenus plus de fais d'armes et de merveilles au monde, qu'il n'estoit trois cens ans en devant avenut. » Ainsi fus-je en l'ostel au conte de Foys recueillié et nourry a ma plaisance : c'estoit ce que je desiroie a enquerre de toutes nouvelles touchant a ma matiere et je avoie prests a ma volenté barons, chevaliers et escuiers, qui m'en infourmoient, et le gentil conte de Foys pareillement. Si vous esclarciray par beau langaige tout ce dont je fus adoncques infourmé pour accroistre ma matiere et pour donner aux bons exemple, qui se desirent a avanchier par armes¹.

**XXIV. — Surprise du château de Thurye en Albigeois.
Récit du Bascot de Mauléon à Froissart.**

Au dehors du chastiel et de la ville a une tres belle fontaine, ou par usaige tous les matins les femmes de

1. Édit. Kervyn, t. XI, p. 2-4.

la ville venoient a tout cruches et autres vaisseaux et la puisoient, et les emportoient amont en la ville sur leurs testes. Je me mis en paine pour l'avoir et prins jusques a cinquante compaignons de la garnison de Chastiel-Cullier, et chevauchasmes tout ung jour par bois et par bruieres ; et la nuit enssieuvant, environ mie-nuit, je mis une embusce près de Thurie, et moi VI^e tant seulement, en habit de femmes et cruches en nos mains, venismes en une prairie assés près de la ville, et nous muchasmes en ung grant mulle de fain, et si estoit environ la Saint-Jehan en esté que l'on avoit fené et fauchié. Quant l'eure fu venue que la porte fut ouverte et que les femmes commencierent a venir a la fontaine, chascune de nous prist sa cruche, et les emplismes a la fontaine, et puis nous meismes au retour vers la ville, nos visages envolepés de ceuvrechiés. Jamais nuls ne nous eust congneus. Et les femmes que nous encontrions nous disoient : « Ha! sainte Marie! que vous estes matin levées! » Nous respondions en leur langaige a fainte voix : « C'est voir. » Et passions oultre, et ainsi tous six nous venismes a la porte, et quant nous y feusmes venus, nous n'y trouvassmes autre garde que ung chavetier qui mettoit a point ses fourmes et ses rivets. L'un de nous sonna ung cornet pour attirer nos compaignons qui estoient en l'embusche. Le chavetier ne s'en donna de garde, mais bien ouy le cornet sonner et demanda a nous : « Femmes, haro! Qu'est-ce la? Qui a sonné ce cornet? » L'un respondy : « C'est ung prestre qui s'en va aux champs ; je ne sçay s'il est curé ou chapelain de la ville. » — « C'est voir, respondi le chavetier, c'est messire Francois nostre prestre. Moul

voulientiers est sur les champs bien matin pour querre les lievres. » Et tantost en ce disant, nos compaignons venus, la porte fu saisie et gardée, et nous entrasmes en la ville en criant : « Ville gaingnie ! » Mais nous n'y trouvasmes onques hommes qui meist main a l'espée ne son corps a deffense, ne femme aussi. Ainsi prins-je la ville et le chastel de Thurie qui m'a fait plus de prouffit et rendu plus de revenue par an (et tous les jours quant il venoit bien a point) que le chastel et toutes les appendences d'icelluy a vendre au plus destroit et au plus chier ne valent. Or ne scay a present que j'en doye faire, car je suis en traittié devers le conte d'Armeignach et le daulphin d'Auvergne qui ont puissance expresse de par le roy de France, de achatter les villes et les fors aux compaignons qui les tiennent en Auvergne, en Rouergue, en Quersin, en Lymosin, en Pierregorth, en Albigeois et en Agen, et a tous ceulx qui font guerre et qui l'ont fait au tiltre du roy d'Angleterre ; et les plusieurs s'en sont ja pactis et ont rendu leurs fors. Or ne scay je se je rendray le mien¹. »

XXV. — Projet de descente en Angleterre (octobre 1386).

En ce temps les apparences estoient si grandes de plenté de naves, de gallées, de vaisseauls, de balle-niers et de coques pour passer le roy de France outre et ses princes et chevalliers en Angleterre, que le plus ancien homme qui lors vivoit, n'avoit point veu ne ouy parler de pareille besoingne. Et les seigneurs et

1. Tome XI, pp. 120-122.

leurs hommes arrivoient et applouvoient de tous costés et se tenoient chevalliers et escuiers, quant ils par-toient de leurs maisons pour aler avec le roy de France en Angleterre, pour bien heureux quant en leur vivant ils aroient fait un voiage en Angleterre et disoient : « Sur ces maleois Anglois irons nous ores, qui ont fait tant de mauls et de persecutions en France. A ces coups en aurons-nous vengeance de nos peres, de nos freres et de nos parens que il ont mis a mort et desconfis. » Sachiés que l'on mist plus de douze septmaines a faire les pourveances des seigneurs si grandes et si grosses que c'estoit merveilles a penser, et a chargier vaisseaulx. Et disoit on en Flandres : « Le roy vendra demain. »

Quant ce vint a la my aoust et que le voiage se devoit approchier, et que les loingtains des loingtains marches s'avaloyent, et encoires pour euls plus haster et pour donner exemple a tous que le roy entreprendoit ce voiage de grant volenté, le roy de France prist congié a la royne sa femme, a la royne Blanche, a la duchesse d'Orleans et aux dames de France, et ouy messe solempnellement a Nostre Dame de Paris, et prist lors congié a tous. Et estoit son intention que, luy issu de Paris, il n'y retourneroit jamais, si auroit esté en Angleterre : toutes les cités et bonnes villes du royaume de France le creoient bien. Le roy s'en vint a Senlis, a Compiengne, a Noion, a Peronne, a Bapaulmes et puis a Arras ; et tous les jours avaloyent gens de tous lés si grandement que tout le pays en estoit mengié et perdu ; ne ou plat pays riens ne demouroit, que tout ne fust a l'abandon, sans riens payer, ne maille, ne denier. Les povres

laboureurs qui avoient recueillié leurs blés et leurs grains, ils n'en avoient que la paille, et, se ils en parloient, ils estoient batus ou tués ou affolés. Les estans et les viviers estoient peschiés, et les maisons abatues pour faire du feu ; ne se les Anglois feussent arrivés en France, ils ne peussent faire plus grant essil que les routes de France y faisoient, et disoient : « Nous n'avons point d'argent maintenant, mais nous en aurons au retour : si vous paierons tout secq. » La les maudissoient les povres gens qui veoient perdre leurs biens que pillars et garchons leur roboient, et n'en ousoient sonner mot, mais les souhaidoient tout bas mors et pendus, puis disoient : « Or alés en Angleterre, que jamais il n'en puist retourner piet ! »

Or vint le roy de France a Lille en Flandres, et ses deux oncles avecques luy, les ducs de Bourgoingne et de Bourbon ; car encoires estoit le duc de Berry en son pays et ordonnoit de ses besoingnes. Avecques le roy estoient a Lille le duc de Bar, le duc de Loheraine, le conte d'Armeignach, le conte de Savoie, le conte daulphin d'Auvergne, le conte de Geneve, le conte de Saint Pol, le conte d'Eu, le conte de Longueville, le sire de Coucy, messire Guillemme de Namur ; et de hauls barons et chevalliers de France en si grant nombre que je ne les auroie jamais tous nommés, et disoit on que il devoit bien passer en Angleterre vingt mille chevalliers et escuiers de nom. Au voir dire c'estoit belle compaignie de environ vingt mille arbalestriers parmy les Jennevois et bien vingt mille gros varlets ; et c'est la supposition de plusieurs, se ils peussent ariver tous ensemble en Angleterre, et prendre terre la ou ils tendoient a venir et descendre

(c'estoit a Orvelle, près de Nordvich), ils eussent moult esbahy le pays, et aussy eussent il fait, il n'est mie doute, car les grans seigneurs, les prelates, les abbés et les bonnes villes d'Angleterre s'en doubtoient trop grandement. Mais les communaultés et les petits compaignons qui se vouloient aventurer, n'en avoient quelque soussy; aussi n'avoient les povres chevaliers et escuiers qui desiroient les armes et a gaignier ou tout perdre, et disoient l'un a l'autre : « Dieux ! comme il nous appert une bonne saison, puisque le roy de France veut venir par deça. C'est ung vaillant roy et de grant emprinse. Il n'y ot, passé a trois cens ans, roy en France de si grant courage, ne qui le vaulsist. Il fera ses gens bons hommes d'armes, et ses gens feront vaillant roy. Benoit soit il quant il nous vult venir veoir, car a ce coup serons nous tous mors, ou tous riches ; nous n'en pouvons ne dire, ne penser autre chose. Il en fault attendre l'aventure¹. »

**XXVI. — Mort de James Douglas à la bataille
d'Otterburn (19 août 1388).**

La commença la bataille felle et furieuse, et le pousseys de lances dur et fort, et en y ot de ce premier rencontre des abatus d'une part et d'autre, et pour tant que les Anglois estoient en grant nombre et que moult ils desiroient leurs enemis a desconfire, ils s'arrestèrent sur leur pas en poussant et reculerent grandement les Escots, et furent sur le point que d'estre desconfis en petit d'heure. Le conte James de

1. Édit. Kervyn, XII, p. 4-6.

Douglas qui estoit jeune et fort et de grant volenté et qui moult desiroit a avoir grace et loenge en armes et bien les vouloit merir et desservir (car il ne ressoingnoit point la payne et le peril) fist sa baniere passer avant en escriant : « Douglas! Douglas! » messire Henry de Persy et messire Raoul son frere, qui avoient grant indignation sur le conte pour tant que il avoit conquis le pennon de leurs armes aux barrieres du Noeuf Chastel (si luy vouloient remonstrer se ils povoient) s'adrescherent celle part en escriant tout hault : « Persy! Persy! » La se trouverent ces deux banieres et leurs gens, et la ot moult grans appertises d'armes. Et vous dy que les Anglois estoient si fors a ce commencement et si fierement se combatirent que il reculerent les Escots... Le conte James de Douglas qui estoit de grant volenté et de tres haulte emprinse, senty que ses gens reculoient. Adont pour recouvrer terre et pour monstrier vaillance de chevalier, il prist une lance a deux mains et se bouta es plus drus et fist voye devant luy et ouvry la presse, car il n'y avoit si bien armé de bacinet, ne de plates, qui ne le ressoingnast pour les horions que il donnoit, et tant ala avant sans mesure, ainsi que un thorel qui tout seul vouloit et cuidoit tout desconfire et vaincre la besoingne, que il fut rencontré de trois lances attachiées et arrestées en venant tout d'un coup sur luy, l'une en l'espaule, l'autre en la poitrine, et l'autre en la cuisse. Oncques il ne se sceut destacher, ne oster de ces horions, que il ne feust porté a terre et des trois lances navré perilleusement, et, depuis que il fut a terre, point ne se releva. Aucuns de ses chevalliers et escuiers le sieuvoient et non

pas tous, car il estoit toute nuyt; si ne veoient fors de l'ayr et de la lune. Les Anglois savoient bien que ils avoient porté a terre ung grant homme, mais point ne savoient qui; car se ils sceussent que ce feust le conte de Douglas, ils se feussent si resjouis et eslevés en orgueil que la besoingne eust esté leur. Aussi les Escots n'en savoient riens, ne ne sceurent jusques a la fin de la bataille; car se ils l'eussent sceu, ils se feussent sans recouvrier rendus comme tous desesperés et desconfis. De toutes les besoingnes et batailles qui sont icy dessus contenus en ceste presente histoire dont je traite et ay traittié, grandes, moyennes et petites, ceste cy dont je parle a present, en fut l'une des plus dures et des mieulx combatues sans faintise, car il n'y avoit homme, chevalier ne escuier qui ne s'en acquitast et fesist son devoir et tout main a main... Quant le jeune conte James de Douglas fut abatu, la presse fu si grande a l'environ de luy que il ne se pot par nul tour relever, car il fut feru au corps d'un glaive a mort. Ses gens le sieuvoient du plus près que ils povoient, et vindrent sur luy messire Jaques de Lindesee ung sien cousin et messire Jehan et messire Gaultier de Saint Clar et autres chevaliers et escuiers et trouverent emprés luy ung tres gentil chevalier qui tout ce jour l'avoit sieuvy de près et ung sien chapellain qui n'estoit pas comme prestre mais comme vaillant homme d'armes, car toute la nuit ou plus fort de la besoingne il l'avoit poursieuvy une hache en sa main, et encoires comme vaillant homme a l'entour du conte il escarmuchoit et reboutoit et faisoit reculer Anglois pour les coups d'une hache dont il ruoit et envoioit moult asprement

sur eulx et en tel estat le trouverent, dont ils luy sceurent bon gré, et depuis ils luy tournerent a grant vaillance, et en fut, en l'an meismes, archediacre et chanoine de Abredane. Ce prestre, je le vous nommeray, on l'appelloit messire Guillemme de Nortbervich. Au voir dire, il avoit bien corps taillié et membré en grandeur et hardement aussi pour en autant faire, mais il fut la navré moult durement.

Quant ces chevalliers furent venus emprès le jeune conte, ils le trouverent en bien petit point, et aussi ung sien chevallier dont je vous dy que toute la nuit l'avoit sieuvy, nommé messire Robert Hert, lequel avoit quinze playes que de lances, que d'autres armures, et gesoit auprès du conte. Messire Jehan de Saint Clar demanda au conte et dist : « Cousin, comment vous va? — Petitement, dist le conte. Loenges a Dieu, il n'est gaires de mes anciseurs qui soient mors en chambres ne sur lits. Je vous dy : pensés de moy vengier, car je me compte pour mort. Le cuer me fault trop souvent. Gaultier, et vous Jehan de saint Clar, redreschiés ma baniere (car voirement estoit elle a terre, et ung escuier vaillant homme mort, qui la portoit, nommé David Collemine, et ne vult estre chevallier a celle journée, car le conte le vouloit faire pour tant qu'en toutes places il avoit esté le outrepasse) et entre vous chevalliers et escuiers, criés Douglas! et ne dittes a amy, ne a ennemy que nous ayons, que je soye ou party ou je suis, car nos ennemis, se il le savoient, s'en reconforteroient, et nos amis s'en desconforteroient. »

Les deux freres de Saint Clar et messire Jehan de Lindesee firent ce que il ordonna, et fut la baniere

relevée. Si escrierent : « Douglas ! » Et pour ce que ils estoient si avant, leurs gens qui estoient derriere et qui oioient cryer tout hault : « Douglas ! Douglas ! » pour venir celle part se misrent en ung mont et tous ensemble, et commencierent ceulx qui lances avoient, a bouter et a pousser par telle vertu que de celle empainte ils recullerent tres vaillamment les Anglois, et en y ot de renversés et portés par terre ung grant nombre. Les Escots qui abatoient les premiers et qui faisoient voye, s'i porterent tant bien et vaillamment en poussant, en lanchant et combatant, qu'ils porterent et reculerent les Anglois bien avant et oultre le conte de Douglas qui ja estoit trespasé et devyé, tant que ils vindrent a sa baniere que mess.re Jehan de Saint Clar tenoit, et estoit avironné et appuyé de bons chevalliers et escuiers d'Escoce en grant nombre, et encoires le fut il plus quand la grosse route d'Escoce survint et ot la force de reculer les Anglois et tousjours crioient a haulte voix : « Douglas ! Douglas ! » La fut la bataille dure, forte et bien combatue, mais ainsi que les fortunes tournent, quoyque les Anglois feussent le plus et tous vaillans hommes et usés d'armes, et que ils assaillissent leurs ennemis moult vaillamment, en les reculant et reboutant de premiere venue bien avant, les Escots obtindrent la place¹.

XXVII. — Prologue du quatrième livre.

A la requeste, contemplation et plaisance de très hault et noble prince mon très chier seigneur et

1. Tome XIII, pp. 217-228.

maistre Guy de Chastillon, conte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Chimay et de Beaumont, de Sconnehove et de la Gode; je, Jehan Froissart, prestre et chapelain a mon tres chier seigneur dessus nommé et pour le temps de lors tresorier et chanone de Chimay et de Lille en Flandres, me suis de novel resveillié et entré dedens ma forge pour ouvrer et forgier en la haulte et noble matiere, de laquelle du temps passé je me suis ensonnié, laquelle traite et propose les fais et advenues des guerres de France et d'Angleterre et de tous leurs conjoins et leurs adhers, si comme il appert clerement par les traittiés qui sont clos jusques au jour de la presente date de mon resveil. Or considerés entre vous qui le lisiés ou avés leu ou orés lire, comment je puis avoir sceu, ne rassamblé tant de fais, desquels je traite et propose en tant de parties; et pour vous informer de la verité, je commençay jeune del eage de vingt ans, et je suis venu au monde avec les fais et advenues, et si y ay tousjours pris grant plaisir plus que a autre chose. Et si m'a Dieu donné tant de grace que j'ay esté bien de toutes parties et des hostels des roys, et par especial du roy Edouard et de la noble royne sa femme madame Phelippe de Haynnau, royne d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, a laquelle en ma jeunesse je fus cleric et la servois de beaulx dittiers et traittiés amoureux; et pour l'amour du service de la noble et vaillant dame a qui j'estoie, tous autres grans seigneurs, ducs, contes et barons, chevalliers et nobles hommes, de quelconques nations qu'ils fuissent, m'amoient et me vcoient volentiers, et me faisoient grant prouffit. Ainsi au title de la bonne dame et a ses coustages et

aux coustages des haulx seigneurs, en mon temps je cerçai la plus grant partie de la chrestieneté, voire qui a cercier fait, et partout ou je venoie, je faisoie enqueste aux anciens chevalliers et escuiers, qui avoient esté ès fais d'armes et qui proprement en savoient parler, et aussi a aucuns heraulx de crendence, pour verifïer et justifier toutes mes matieres. Ainsi ay-je rassamblé et eu la haulte et noble histoire et matiere, et le gentil conte de Blois dessus nommé y a rendu grant paine, et tant comme je viveray, par le gré de Dieu je la continueray, car comme plus y suis et plus y labeure, et plus me plaist ; car ainsi comme le gentil chevallier ou escuier qui ayme les armes, en perseverant et continuant, il s'i nourrist et parfait, ainsi en labourant et ouvrant sur ceste matiere, je me habilite et delite¹.

XXVIII. — Les regrets d'Aymerigot Marcel.

Trop estoit Aymerigot Marcel courrouchié et bien le monstra, de ce que le fort d'Aloise delés Saint-Flour il avoit vendu, ne rendu pour argent, et s'en veoit trop abaissié de seignourie et moins cremu ; car le temps que il l'avoit tenu a l'encontre de toute la puissance du pays, il estoit doubté plus que nul autre et honnoré des compaignons et des gens d'armes de son costé. Et tenoit et avoit tenu toudis ou chastel d'Aloise, grant estat bel et bon et bien pourveu, car ses pactis luy valoient plus de vingt mil frans par an. Si estoit triste et pensif quant il regardoit a son

1. Tome XIV, p. 1-3.

estat comment il se deduiroit; car son tresor il ne vouloit point amenrir et si avoit apris a veoir tous les jours nouveaux pillages et nouvelles roberies, dont il avoit a parchons du butin, et il veoit que a present ce prouffit luy estoit clos, et disoit, ymaginant ainsi en son courage, que trop tost il s'estoit repenti de bien faire et de pillier et derober en la maniere que devant il faisoit et avoit fait. Tout consideré, c'estoit bonne vie. A la fois il se devoit aux compaignons qui luy avoient aidie a mener celle ruse et disoit : Il n'est temps, esbatemens, or, argent, ne gloire en ce monde, que de gens d'armes et de guerrier ainsi que par cy devant avons fait ! Comment estions nous resjouis quant nous chevauchions a l'aventure, et nous pouyons trouver sur les champs ung riche abbé ou ung riche prieur, ou ung riche marchant, ou une route de mullets de Montpellier, de Nerbonne, de Limous, de Fougas, de Beziers, de Carcassonne ou de Thoulouse, chargiés de drap d'or ou de soye de Bruxelle ou de Moustier-Viller, et de pelleterie venant des foires du Lendit ou d'ailleurs, ou d'espieries venans de Bruges, ou d'autres marchandises venant de Damas ou d'Alexandrie ? Tout estoit nostre ou raenchonné a nostre volenté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les villains d'Auvergne et de Limosin nous pourveoient et amenoient en nostre chastel les blés et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaulx et la litiere, les bons vins, les buefs, les moutons, les brebis, tous gras, et la poulaille et la volaille. Nous estions estoffés comme roys. Et quant nous chevaulchions, tout le pays trembloit devant nous; tout estoit nostre, allant et retournant. Comment

prinsmes nous Carlat, moy et le bourg de Compaigne? Comment prinsmes nous Calusel, moy et Perrot le Bernois? Comment eschiellasmes nous, vous et moy sans autre ayde, le chastel de Merquel qui est au conte Dauffin? Je ne tins que cinq jours, et si en rechups sur une table cinq mil frans, et encoires en quittay-jou mil pour l'amour des enffans du conte Dauffin. Par ma foy, ceste vie estoit bonne et belle. Et me tiens pour trop decehu de ce que j'ay rendu ne vendu Aloise, car il faisoit a tenir contre tout le monde, et si estoit, au jour que je le rendy, pourveu de toutes necessités pour vivre et tenir sans estre raffreschy d'autres pourveances pour sept ans. Je me tiens de ce conte d'Ermignach pour trop villainnement decehu. Olimbarbe et Perrot le Bernois me disoient bien que je m'en repentiroie. Certes de ce que j'en ay fait, je m'en repens trop grandement¹. »

**XXIX. — Assassinat du connétable Olivier de Clisson
(13 juin 1392).**

Messire Pierre de Craon avoit ce soir si bien espié que il scavoit tout le convenant du connestable et comment il estoit demouré derriere et de ses chevaulx qui l'attendoient. Si estoit party et yssu hors de son hostel et ses gens tous armés a la couverte, et tous montés sur leurs chevaux et n'y avoit de ceulx de sa route pas six qui sceuissent encoires quel chose il avoit en pourpos de faire. Et estoit venu ledit messire Pierre sur la chaussie au quarrefour Sainte Katerine,

1. Tome XIV, pp. 163-165.

et la se tenoit il tout quoy et ses gens, et attendoient le connestable. Sitost que le connestable fut yssu de la rue Saint-Pol et tourné au quarrefour de la grant rue et que il s'en venoit tout le pas sur son cheval, les torses sur son costé pour luy esclairier, et jengloit a ung sien escuier et disoit : « Je doy demain avoir au disner chiés moy monseigneur de Thouraine, le seigneur de Coucy, messire Jehan de Vienne, messire Charles d'Angiers, le baron d'Ivery et plusieurs autres. Or pensés que ils soient tous aises et que riens n'y ait espargnié, » en ces paroles disant, vescy Pierre de Craon et sa route, et s'avancerent et premierement ils entrerent entre les gens du connestable ; ils estoient sans lumiere, et sans parler et sans escrier, tout premiers on prist les torses, et furent estaintes et jettées contre terre. En prenant les torses le connestable avoit parlé tout bas et dist ainsi pour tant que quant il senty l'effroy des chevaulx qui venoient derriere, il cuidoit que ce fuist le duc de Thouraine qui s'esbatist a luy et a ses gens : « Monseigneur, par ma foy, c'est mal fait ; mais je le vous pardonne, car vous estes jeune : si sont tous jeux et tous reveaulx en vous. »

A ces mots dist messire Pierre de Craon en tirant son espée hors du fuerre : « A mort ! a mort Clichon ! Si vous fault morir. — Qui es-tu, dist le sire de Clichon, qui dis telles paroles ? — Je suis Pierre de Craon vostre ennemy. Vous m'avés par tant de fois courrouchié que cy le vous fault parer et amender. — Avant ! dist il a ses gens, j'ay celluy que je demande et que je vueil avoir. » En disant ces paroles il fiert et lance après luy, ses gens tirent espées et lancent après luy, et coups commencerent a voler et a croisier sur le connestable,

et lui qui estoit tout nuds et despourveu, et ne portoit fors un coutel, espoir de deux piés de longueur, traist le coutel et commença a escremir. Ses gens aussi estoient tous nuds et despourvus. Si se effroierent et furent tantost ouvers et espars.

Les aucuns des hommes messire Pierre de Craon demanderent : « Occirons nous tout? — Ouil, dist il, ceulx qui se metteront a deffense. » La deffense estoit petite, car il n'estoient que euls huit et sans armures, et tous les autres entendoient pour le connestable occire et pour le aterrer; ne messire Pierre de Craon ne demandoit autre chose que le bon connestable mort; et vous dy (si comme le congneurent depuis les aucuns qui a ce assault et a celle emprinse furent) les plusieurs, quant ils eurent congnoissance que c'estoit le connestable que ils assailloient, furent tant eshidés que en ferant sur luy leurs coups n'avoient point de puissance, et aussi ce que ils faisoient, ils le faisoient paoureusement, car en trahison faisant nuls n'est hardy.

Le connestable contre les coups se couvroit de son bras et croisoit de son coutel et se deffendoit vaillamment. Sa deffense ne luy eust gaires valu, se la grace de Dieu ne l'eust gardé et deffendu; et tousjours se tenoit sur son cheval, et tant qu'il fut feru sur le chief d'une espée a plain coup moult vilainement, duquel coup il versa jus de son cheval droit a l'encontre del huys d'un fournier qui ja s'estoit relevé pour ordonner ses besoingnes et faire son pain et cuire, et en devant ce il avoit oy sur la chaussie les chevauls freteler et plusieurs des paroles qui la furent distes, et avoit celluy fournier ung petit entre-ouvert

son huys, dont trop bien en prist et chey au seigneur de Clichon de ce que l'uis estoit entre-ouvert ; car au cheoir que il fist contre l'uis il s'ouvry, et le connestable chey du chief par dedens la maison. Ceulx qui estoient a cheval ne peurent entrer ens, car l'uis n'estoit pas moult hault ne moult large, et si faisoient leur fait paoureusement.

Vous devés savoir et verité est que Dieu fist adont grant grace au connestable ; car se il fuist aussi bien cheu dehors l'uis que il chey dedans, ou que l'uis eüst esté fermé, il estoit mort, et le eüssent tout defroissié et petelé aux piés de leurs chevaulx, mais ils n'oserent descendre.

De ce coup du chief, dont il estoit cheu, cuidierent bien les plusieurs (messire de Craon et ceulx qui sur luy feru avoient) que du moins il luy eüst donné le coup de la mort. Si dist messire Pierre de Craon : « Alons, alons, nous en avons fait assés. S'il n'est mort, se mourra-il du coup de la teste, car il a esté feru de bon bras. » A ceste parole, ils se recueillerent tous ensemble et se departirent de la place et chevaucherent le bon pas. Si furent tantost a la porte saint Anthoine et par la widowerent et prindrent les champs, car pour lors celle porte estoit nuit et jour ouverte.

Ainsi fut messire Olivier de Clichon en ce party laissié comme homme mort, chiés le fournier qui fut moult esbahy quant il vey et congneu que c'estoit le connestable de France. Les gens du connestable auxquels on fist moult petit de mal (car tous avoient entendu les malfaitteurs au connestable occire) se remirent ensemble au mieulx et au plus tost qu'ils peurent et descendirent devant l'uis du fournier et entrèrent en

la maison, et trouverent leur seigneur et leur maistre blechié et navré et le chief durement entamé, et le sang qui lui couvroit le vyaire. Se ils furent tous esbahis, ce fut raison. La y ot grans pleurs et tres grans cris, car du premier ils cuidierent bien que il fuist mort, pour quoy ils entendirent a luy.

Tantost les nouvelles en vindrent a l'ostel de Saint Pol, et jusques a la chambre du roy, et fut dit au roy tout effraement et sur le point et l'eure que il devoit entrer en son lit, en telle maniere : « Ha! a? sire, nous ne vous osons celler le grant meschief qui est presentement advenu en Paris. — Quel meschief? dist le roy. — De vostre connestable, dirent ceulx, messire Olivier de Clichon qui est occis. — Occis, dist le roy, comment? Qui a ce fait? — Sire, nous ne sçavons, mais ce meschief est advenu sur luy et bien près de cy en la grant rue Sainte Katherine. — Or tost, dist le roy, aux torses! aux torses! je le vueil aler veoir. » On alluma torses; varlets saillirent avant, le roy tant seulement vesty une huppelande, on luy bouta ses soulliers es piés. Sergens d'armes et huissiers qui ordonnés estoient pour faire le guet et garder celle nuit l'ostel de Saint Pol, saillirent tantost avant. Ceulx qui couchiés estoient, ausquels les nouvelles en vindrent, se leverent et ordonnerent pour sieuvir le roy, lequel party moult hastivement a celle heure de l'ostel de Saint Pol sans quelque arroy, et sans attendre personne fors seulement ceulx de sa chambre, et s'en vint voire le bon pas, plenté de torses devant luy et derriere, et n'y avoit en sa compaignie de ses chambrelens fors messire Guillemme Martel et messire Helyon de Lignach.

En cel estat et arroy le roy chemina tout a pié jusques a la maison du boullengier et entra ens. Plusieurs torses et chambrelens demourerent dehors. Quant le roy fut illec venu, il trouva messire Olivier de Clichon, son connestable aucques ou party que on luy avoit recordé, reservé que il n'estoit point mort, et ja l'avoient ses gens despouillié pour taster, savoir et veoir plus aisieusement les lieux ou il estoit le plus navré et les plaies comment elles se portoient. La premiere parole que le roy dist, ce fut : « Connestable, comment vous sentés-vous? » — Il respondi : « Chier sire, petitement et foiblement. — Et qui vous a mis en ce point? dist le roy. — Sire, respondi-il, ce a fait Pierre de Craon et ses complices, trahiteusement et sans nulle deffiance. — Connestable, dist le roy, oncques chose ne fut si comparée comme ceste sera, ne si fort amendée. — Or tost, dist le roy, aux medechins et surgiens. » Et ja les estoit on alés querir, et venoient de toutes pars, et personnellement les medechins du roy. Quant ils furent venus, le roy en ot grant joye et leur dist : « Regardés moy mon connestable, et me sachiés a dire en quel point il est ; car de son inconvenient je suis moult dolant. » Les medechins respondirent : « Sire, volentiers. » Si fut par euls tasté, visité, et regardé et appareillié de tous poins a son devoir, comme le cas requeroit, et toujours la le roy present.

Le roy qui trop fort estoit courrouchié de ceste advenue, demanda aux surgiens et aux medechins : « Dittes moy, y a il nul peril de mort? » Ils respondirent tous d'une sieulte : « Certes, sire, peril de mort n'y a il point, et, Dieu donant, nous le vous

rendrons dedens quinze jours alant a cheval. » Ceste response tres grandement resjouy le roy et dist : « Dieux en soit loé ! Ce sont riches nouvelles. » Et puis dist a messire Olivier : « Connestable, pensés de vous et ne vous sangmellés point en riens, ne desvoiés ; car oncques delit ne fut si chier comparé ne amendé sur les trahitours comme cils sera ; car la chose est mienne. » Le connestable respondi moult foiblement : « Sire, Dieu le vous puist merir de la bonne visitation que faite m'avés. » A ces mots prist le roy congié au connestable et s'en retourna a Saint-Pol¹.

XXX. — Le ballet des sauvages (31 janvier 1393).

Advint que ung mariage se fist en l'ostel du roy, de ung jeune chevalier de Vermendois et de une jeune damoiselle de la royne, et tous deux estoient de l'ostel du roy et de la royne. Tout le jour des nopces, on dansa et mena grand revel. Un escuier d'honneur, de la nation de Normandie, lequel s'appelloit Hugonin de Geussay, se advisa de faire aucun esbatement pour complaire au roy et aux dames qui la estoient. L'esbatement quel il fut je le vous diray.

Ce jour des nopces qui fut par ung mardy devant la Chandelleur sur ung soir, il fist pourveir six cottes de toile et mettre a part dedens une chambre et porter, puis semer sus delyé lin en fourme et en couleur de cheveux. Il en fist le roy vestir une, le conte de Joigny, ung tres gentil chevalier et jeune, une autre, et mettre très bien a leur point, et ainsi une autre a messire

1. Tome XV, pp. 8-13.

Charles de Poitiers, fils au conte de Valentinois, et a messire Yeuvain de Galles, bastard de Foix, une autre (la cinquieme), au fils monseigneur de Nantoullet, et il vesty la sixieme. Quant ils furent tous sis vestus de ces cottes qui estoient faittes a leur point et ils furent dedens enjoinds et cousus, ils se monstroient a estre hommes sauvages, car ils estoient tous chargiés de poil du chief jusques a la plante du piet.

Ceste ordonnance plaisoit grandement bien au roy de France, et en sçavoit a l'escuier qui l'avoit advisé, grant gré, et se habillerent de ces cottes si secretement en une chambre que nuls ne sçavoit de leur affaire, fors ceulx meismes et les varlets qui vestus les avoient. Messire Yeuvain de Foix qui de la compaignie estoit, imagina bien la besoingne et le peril qui en pavoit advenir, et dist au roy : « Sire, faittes commander bien a certes que nous ne soions approchiés de nulles torses; car se nous l'estions et que l'air du feu entrast en ces cottes dont nous sommes desguisés, le poil happeroit l'air du feu. Si serions ars et perdus sans remede, et de ce je vous advise. — En nom Dieu, dist le roy, Yeuvain, vous parlés bien et sagement, et il sera fait. » Et de la endroit le roy fist deffendre aux varlets et dist : « Nuls ne nous sieuve ». Et fist la venir le roy ung huissier d'armes qui estoit a l'entrée de la chambre et luy dist : « Va-t-ent en la salle ou les dansses sont, et commandes de par le roy que toutes torses se traient a part et que nul ne se boutte entre six hommes sauvages qui doivent la venir. »

L'huissier fist le comandement du roy moult bien et estroitement, que toutes torses et torsins et ceulx

qui les portoient, se traissent en sus au long près des parroits, et que nuls n'approchast les dansses jusques a tant que six hommes sauvages qui la devoient venir, seroient retrais. Ce commandement fut oy et tenu, et se retrayrent tous ceulx qui torses tenoient, a paroit, et fut la salle delivree si que il n'y demoura que les dames et damoiselles et les chevalliers et escuiers qui danssoient. Assés tost après ce, vint le duc d'Orleans et entra en la salle, et avoit en sa compaignie quatre chevalliers et six torses tant seulement, et riens ne sçavoit du commandement qui avoit esté fait de par le roy, ne des six hommes sauvages qui devoient venir; au mains s'en excusa il; mais depuis il en fut tres grandement chargié. Il entendy a regarder les danses et les dames, et il meismes commença a dansser au plus fort, ainsi que la chose le donnoit, mais je ne sçay sur quelle intention il le povoit faire.

En ce point evous venant le roy de France luy sixieme, tant seulement en l'estat et ordonnance que dessus est ditte, tous appareilliés comme hommes sauvages, et couvers de poil de lin aussi delié comme cheveux du chief jusques aux piés, ne il n'estoit homme ne femme qui les peuist congnoistre; et estoient les chinq attachiés l'un a l'autre, et le roy tout devant qui les menoit a la danse. Quant ils entrerent en la salle, on entendy si a euls regarder que il ne souvint de torses ne de torsins. Le roy qui estoit devant, se departy de ses compaignons, dont il fut eureux, et se traist devers les dames pour luy monstrier, ainsi que jeunesse le portoit, et s'en vint a la duchesse de Berry qui estoit sa tante et la plus jeune. La duchesse par esbatement le prist et vult

savoir qui il estoit. Le roy estant devant elle ne se vouloit nommer. Adont dist la duchesse de Berry : « Vous ne m'eschaperés point, ains que je ne sache premiers vostre nom. » En ce desroy advint le grant meschief sur les autres, et tout par le duc d'Orleans qui en fut cause, quoyque jeunesse et, possible est, ygnorance luy feissent faire; car se il eüst bien presumé et considéré le grant meschief qui en descendy, il ne l'eüst fait pour nul avoir. Il fut trop engrand de sçavoir qui ils estoient. Ainsi que les cinq dansoient, il abaissa la torse que l'un de ses varlets tenoit devant luy si près de luy que la chaleur du feu entra ou lin. Vous scavés que ou lin n'a nul remede et que tantost il est enflamé. La flamme du feu eschauffa la poix a quoy le lin estoit attachié a la toille. Les chemises linées et poyées estoient seches et deliées, et joindans a la char, et se prindrent au feu a ardoir, et ceulx qui vestus les avoient, et qui l'angoisse sentoient, commencierent a crier moult amerement et horriblement, et tant y avoit de meschief que nuls ne osoit approchier. Bien y ot aucuns chevalliers qui s'avancherent pour euls aidier et tirer le feu hors de leurs corps, mais la chaleur de la poix leur ardoit toutes les mains, et en furent depuis moult mesaisiés. L'un des cinq (ce fut Nantoullet) s'avisa que la bouteillerie estoit près de la : si fuy celle part, et se jetta en ung cuvier tout plain d'eaue ou on rechinçoit tasses et hanaps. Cela le sauva; autrement il eüst esté mort et ars, ainsi que les autres, et non obstant tout ce fut il moult mesaisié.

Quant la royne de France oy ces horribles cris que ceulx qui ardoient, faisoient, elle se doubta de son

seigneur le roy que il ne fuist attrapé, et bien scavoit, car le roy luy avoit dit, que il seroit un des six : si fut tres durement mesaisie et chey pasmée. Adont sailirent chevalliers et dames avant en luy aidant et reconfortant.

Tel meschief, tel douleur et tel cririe avoit en la salle que on ne sçavoit auquel entendre. La duchesse de Berry delivra le roy de ce peril, car elle le bouta dessoubs sa gonne et le couvry pour eschiever le feu, et luy avoit dit (car le roy se vouloit partir d'elle a force) : « Ou voulés-vous aler ? Vous oyés que vos compaignons ardent. Qui estes-vous ? Il est heure que vous vous nommés. — Je suis le roy, dist-il. — Ha ! a ! monseigneur. Or tost, alés vous mettre en autre habit, et faites tant que la royne vous voye, car elle est moult mesaisie pour vous. » Le roy a ceste parole yssy hors de la salle et vint en sa chambre et se fist deshabiller du plus tost que il pot et mettre en ses garnemens, et vint devers la royne ; et la estoit la duchesse de Berry qui l'avoit ung petit reconfortée et luy avoit dit : « Madame, reconfortés vous, car tantost vous verrés le roy. Certes sachiés de vray que j'ay parlé a luy. » A ces mots vint le roi en la presence de la royne, et quant elle le vey, de joie elle tressailly ; dont fut elle prinse et embrachie des chevalliers et portée en sa chambre, et le roy en sa compaignie qui toudis la reconfortoit.

Le bastard de Foix qui tout ardoit, crioit a hauls cris : « Sauvés le roy ! sauvés le roy ! » Voirement fut il sauvé par la maniere et adventure que je vous ay dit, et Dieu le volt bien aidier ; car se il eüst demouré avec ses compaignons, il estoit perdu et mort sans remede.

En la salle de l'ostel de Saint Pol a Paris entour la mynuit avoit telle pestilence et horibleté que c'estoit grant hideur et pitié de l'oyr et de le regarder. Des quatre qui la ardoient, il en eut les deux mors et sur la place oultrés et estains; les autres deux, le bastard de Foix et le conte de Joigny, furent portés en leurs hostels et morurent dedens deux jours après a grant payne et martire.

Ainsi se desrompy ceste feste et assamblee de nopces en tristesse et en anoy... Ceste pesme et doulente adventure advint en l'ostel de Saint Pol a Paris en l'an de grace MCCCHIII^{XX} et XII¹, le mardy devant la Chandeleur, de la quelle advenue il fut grant nouvelle parmy le royaume de France et en aultres lieux et pays².

XXXI. — Dernier voyage de Froissart en Angleterre.

Verité fut et est que je sire Jehan Froissart, pour ce temps tresorier et chanoine de Chymay, eus très grande affection et ymagination de aller veoir le royaume d'Angleterre... et plusieurs raisons me esmouvoient a faire ce voyage. La premiere estoit pour ce que de ma joeunesse je avoie esté nourry en la court et hostel du noble roy Edouard, de bonne memoire, et de la noble royne Phelipe sa femme, et entre leurs enfans et les barons d'Angleterre qui pour ce temps y vivoient et demouroient; car toute honneur, largesse et courtoisie je avoie veu et trouvé en euls. Si desiroie a veoir le pays et me sembloit en

1. 1393, nouveau style. On ne changeait le millésime que le jour de Pâques.

2. Tome XV, pp. 85-89.

mon ymagination que, se veu l'avoie, j'en viveroie plus longuement ; car par XXVII ans tous accomplis, je m'estoie tenu d'y aler, et, se je n'y trouvoie les seigneurs lesquels a mon departement je y avoie laissiés et veus, je y verroye leurs hoirs, et ce me feroit trop grant bien : aussi pour justifier les histoires et les matieres dont je avoie tant escript de euls. Et avoie de pourveance fait escripre, grosser et enluminer et fait recueillir tous les traittiés amoureux et de moralité que ou terme de XXXIII ans je avoie, par la grace de Dieu et d'amours, fais et compilés, la quelle chose escueilloit et resveilloit grandement mon desir pour aler en Angleterre et veoir le roy Richard qui fils avoit esté au noble et puissant prince de Galles et d'Acquitaine ; car veu ne l'avoie depuis que il fut tenu sur les fons en l'eglise cathedral de la cité de Bourdeaux. Si desiroie moult ce roy Richard a veoir et messeigneurs ses oncles, et estoye pourveu de ung tres beau livre et bien adourné, couvert de velours, garny et cloué de clous d'argent dorés d'or pour faire present et entrée au roy. Et selonc la ymagination que j'eus, il m'en advint, et emprins bien legierement la peine et le traveil, car qui volentiers fait et entreprenent une chose, certes il semble qu'elle ne luy couste comme riens ; et me pourvey de chevaulx et de ordonnance, et passay la mer a Calais, et vins a Douvres le douzieme jour du mois de juillet. Quant je fuis venu a Douvres, je ne trouvay homme de ma congnoissance du temps que j'avoie frequenté en Angleterre, et estoient les hostels tous renouvelés de nouveau poeuple, et les joeunes enffans, fils et filles, devenus hommes et femmes, qui point ne me congnoissoient, ne moy eulx.

(Froissart se mêle au cortège royal dans l'église Saint-Thomas de Cantorbéry).

... Le roy vint la en tres grant et puissant arroy et bien accompaignié de seigneurs, de dames et de damoiselles, et me mis entre euls, et tout me sembla nouvel, ne je y congnoissoie ame, car le temps estoit moult changié en Angleterre depuis le terme de XXVIII ans. Si fuy de premier ainsi que tout esbahy.

(Thomas de Percy, grand sénéchal d'Angleterre, présente Froissart au roi.)

... Et vout veoir le roy le livre que je luy avoie apporté. Si le vey en sa chambre, car tout pourveu je l'avoie, et luy mis sur son lit. Il l'ouvry et regarda ens, et luy pleut tres grandement et bien plaie luy devoit, car il estoit enluminé, escript et historié et couvert de vermeil velours a dix clous attachiés d'argent dorés et roses d'or au milieu, a deux grans frumaus dorés et richement ouvrés ou milieu de roses d'or. Adont me demanda le roy de quoy il traittoit. Je luy dis : « D'amours. » De ceste response fut il tous resjouys et regarda dedens le livre en plusieurs lieux et y lisy, car moult bien parloit et lisoit le franchois, et puis le fist prendre par ung sien chevallier qui se nommoit messire Richard Credon, et porter en sa chambre de retraite et me fist de plus en plus bonne chiere et bon recueillotte a merveilles. Tant fus-je en l'ostel du roy Richard d'Angleterre comme estre m'y pleut et non pas toujours en une place, mais en plusieurs ; car le roy muoit souvent hostel et aloit de l'un a l'autre ou a Eltem, ou a Ledes, ou a Kinkestone ou a Senès ou a Cartesee ou a Windesore, et tout en la marche de Londres... Je fus plus de ung quart d'an

en son hostel, et me fist, ce temps pendant, moult bonne chiere pour la cause de ce que en mon jeune eage je avoie esté clerc et moult familier au noble roy Edouard son tayan, de bonne memoire, et a madame Phelippe de Haynnau, roynne d'Angleterre, sa taye. Quant je me party de luy (ce fut a Windesore), au prendre congié, il me fist par ung sien chevalier, lequel on nommoit messire Jehan Bouloufre, donner ung godet d'argent doré de fin or et pesant deux mars largement, et dedens cent nobles d'or, dont je valu depuis mieulx tout mon vivant; et suis moult tenu a pryer pour luy.

(Avant de raconter la fin malheureuse du roi Richard, Froissart rappelle comment il avait été témoin de sa naissance.)

Assavoir est que je estoie en la cité de Bourdeaux et seant a table, quant le roy Richard fut nés, lequel vint au monde par ung mercredy sus le point de dix heures. Et a celle heure que je dy, vint messire Richard de Pont-Cardon, mareschal pour ce temps d'Acquitaine, et me dist : « Froissart, escripvés et mettés en memoire que madame la princesse est acouchie de ung beau fils qui est venu au monde en jour de roy¹, et si est fils de roy, car son pere est roi de Galice. Le roy damp Pietre luy a donné, et s'en va son pere conquerir le dit royaulme et si vient l'enfant de royalle lignie, sicques par raison il sera encoire roy. » Le gentil chevalier de Pont-Cardon ne menty pas, car il fut roy d'Angleterre XXII ans, mais au jour qu'il me dist ces paroles il ne sçavoit point la con-

1. Le jour des Rois, 6 janvier (1367).

clusion de sa vie quelle elle seroit et a la verité c'estoient bien choses a ymaginer et sus lesquelles j'ay moult pensé depuis ¹.

1. Tome XV, pp. 140-3, 167, 181, et t. XVI, 234-3. Richard II détrôné par son cousin, Henri de Lancastre, périt assommé dans sa prison dans les premiers mois de 1400.

NOTICE SUR COMMINES ¹

I

Voici bientôt quatre cents ans écoulés depuis que Commines termina ses *Mémoires*; et pendant ce long espace de temps, la grande et sérieuse renommée de l'homme et du livre s'est maintenue sans interruption. Des mots et des tours ont vieilli, dans son vocabulaire et dans sa syntaxe; mais sa langue elle-même, son style, sa façon de dire n'a pas vieilli. Sur bien des points, nous ne pensons plus comme lui, en politique, en morale; mais, sans l'approuver, quelquefois, nous le comprenons toujours; et notre manière de penser reste la sienne, quand même nos opinions sont différentes. Cet homme, mort avant la Renaissance, est pour nous, à bien des égards, presque un contemporain, par les qualités, peut-être aussi par les défauts de son esprit. De là l'intérêt singulier qu'on trouve à étudier son œuvre, où plus d'un jugement, toutefois, nous blesse; et sa vie, déparée cependant par quelques actions douteuses et par plusieurs fautes certaines.

La petite ville de Commines, aujourd'hui partagée entre la France et la Belgique, par la Lys qui la traverse, a donné

1. Voy. la notice en tête de l'Édition de Commines donnée par M^{lle} Dupont (pour la Société d'Histoire de France). Paris, 1840-47. 3 vol. in-8°. — *Lettres et Négociations de Philippe de Commines*, par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1867-1874. — *Philippe de Commines*, par Chantelauze (*Correspondant*, octobre-décembre 1880). — *Documents inédits sur Philippe de Commines*, par Fierville. Paris, 1881, in-8°.

son nom à l'historien Philippe de Commines. Il n'appartenait pas à l'ancienne famille des barons de Commines, connus dès le temps des Croisades ; mais à une lignée de riches bourgeois, les Van den Clyte, d'Ypres, qui, dès longtemps, confinaient à la noblesse ; ils combattirent avec elle contre les communes flamandes et furent récompensés par l'ano-blissement, et une alliance avec l'héritière de la seigneurie de Commines, dont ils prirent le nom au quatorzième siècle.

Le père de Philippe de Commines, Colard ou Nicolas de Commines, bailli de Cassel, puis de Gand, puis « souverain bailli de Flandre » eut la faveur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui fut même le parrain de Philippe, notre futur historien ; cette condescendance des princes envers leurs serviteurs n'était pas rare, il est vrai, à cette époque. Nicolas de Commines abusa de son crédit, pressura la province, fit des dépenses folles, changea en forteresse son château de Renescure, près Saint-Omer, et mourut endetté en 1453. Son fils aîné Philippe pouvait avoir huit ans à la mort de son père. On sait qu'il avait perdu sa mère dès 1447 ; mais elle avait eu d'autres enfants après lui. Philippe de Commines était probablement né vers 1445, on ne sait en quel pays ; le château de Commines, désigné souvent comme son lieu natal, appartenait à son oncle et non à son père. Il est possible qu'il ait vu le jour au château de Renescure, mais nous n'en avons pas la preuve.

L'orphelin fut confié à la garde d'un parent, Jean de Commines. Son père lui laissait un héritage embrouillé, dont l'actif net fut évalué à 2424 livres 16 sous 6 deniers. La somme était plus que suffisante pour assurer l'entretien et l'éducation de l'enfant ; celle-ci d'ailleurs paraît avoir été tout élémentaire, quant aux choses de l'esprit. On ne l'instruisit pas ; il s'instruisit lui-même, plus tard et tout seul. La tradition du moyen âge avait réservé l'étude aux clercs, et les exercices du corps aux nobles ; cette tradition, déjà un peu surannée en 1450, fut suivie encore dans l'éducation de Commines. Il sut lire et écrire ; mais surtout manier les armes et faire son métier de soldat : « Au saillir de mon enfance, dit-il (ce sont les premiers mots de ses

Mémoires), et en l'âge de pouvoir monter à cheval, je fus amené à Lille, devant le duc Charles de Bourgogne, lors appelé comte de Charolais, lequel me prit à son service ; et fut l'an mil quatre cent-soixante-quatre. » Il fit ses premières armes à Montlhéry, aux côtés du comte Charles. Il raconte au long la bataille, dans les premières pages de son livre, et dit toutes les fautes commises de part et d'autre dans cette rencontre indécise. Il y fit vaillamment son devoir ; mais l'historien ne veut pas s'en faire accroire ; il avoue lui-même que sa bravoure fut un feu de jeunesse ; il ignorait le danger ; il méprisait encore l'adversaire. Le récit de la bataille est long, embarrassé, peu pittoresque ; sauf quelques détails saillants et vifs, comme celui-ci :

« Comme la nuit fut fort close... Monseigneur de Charolais but et mangea un peu... et lui fut adoubée sa plaie qu'il avait au col. Au lieu où il mangea, fallut ôter quatre ou cinq hommes morts pour lui faire place et y mit l'on deux botteaux de paille, où il s'assit ; et, en remuant illec, un de ces pauvres gens nus commença à demander à boire. On lui jeta en la bouche un peu de tisane, de quoi ledit seigneur avait bu ; dont le cœur lui revint, et fut connu, et était un archer du corps dudit seigneur, fort renommé, appelé Savarot ; et fut pansé et guéri. »

Ces petits tableaux sont assez rares chez Commines ; mais il abonde en réflexions piquantes et vives. Il dit ainsi, en parlant de la panique où s'oublèrent tant de combattants, à Montlhéry ; et même des seigneurs : « Tel perdit ses offices et états pour s'être enfui, et furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin... Du côté du Roi fut un homme d'état¹ qui s'enfuit jusqu'à Lusignan, sans repaître ; et du côté du Comte, un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte. Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'autre. »

Commines a ébauché plusieurs portraits de Charles le Téméraire. Il juge avec modération ce prince excessif en tout. Quoiqu'il l'ait quitté, quelques-uns disent trahi, Commynes ne se croit pas obligé de charger sa mémoire. Mais

1. C'est-à-dire personnage d'importance.

tel qu'il le vit à Montlhéry, fougueux, brutal, impérieux, n'écoutant personne, tel Charles devait rester pendant douze ans que sa vie se prolongea : l'exercice du pouvoir développa plutôt ses défauts ; à la fin, jusqu'à une sorte de fureur.

Au traité de paix qui suivit Montlhéry, Commines apprit à connaître les hommes ; et combien il y a loin de leurs paroles à leurs actes. La « Ligue du Bien public » aboutit à un effronté marchandage de places et de pensions que Louis XI prodiguait à quiconque voulait se vendre. « Le bien public était converti en bien particulier, » dit plaisamment Commines.

Trois ans plus tard, il vit de plus près Louis XI, dans des circonstances où on risquait de le mal juger ; à l'entrevue de Péronne, où le Roi joua un sot rôle, renard pris par un loup. Le récit de cette tragi-comédie de Péronne est un morceau capital dans les *Mémoires*.

Le duc de Bourgogne « était terriblement ému contre le Roi, et le menaçait fort » et Commines croit « véritablement que si, à cette heure-là, il eût trouvé ceux à qui il s'adressait prêts à le conforter, ou conseiller de faire au Roi une mauvaise compagnie, il eût été ainsi fait ; et pour le moins, eût été mis en cette grosse tour, » celle où le comte de Vermandois fit mourir Charles le Simple en 929. Louis XI l'apercevait de ses fenêtres.

Le duc tergiversa trois jours et trois nuits ; « cette nuit qui fut la tierce, il ne se dépouilla oncques ; seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lit, et puis, se pourmenait ; car telle était sa façon, quand il était troublé. Je couchai cette nuit en sa chambre, et me pourmenai avec lui par plusieurs fois. »

Il n'est guère douteux que Commines ait sauvé Louis XI, d'abord en s'efforçant d'apaiser le duc ; ensuite en faisant dire au roi qu'il promit tout ce qu'on lui demanderait. « Le roi, dit-il, eut quelque ami qui l'en avertit. » Cet ami, c'est Commines lui-même ; et s'il n'a pas voulu se nommer, c'est peut-être parce que Louis XI, qui avait ce mérite, de n'oublier pas plus les bienfaits que les offenses, l'avait suffisamment désigné, quatre ans après Péronne, dans les lettres-

royaux par lesquelles il fit don à Commines de la principauté de Talmont : « Mêmement en notre grande et extrême nécessité, à la délivrance de notre personne, lorsque nous étions entre les mains et sous la puissance d'aucuns de nosdits rebelles et désobéissants, qui s'étaient déclarés contre nous, comme nos ennemis, et en danger d'être illec détenus, notre dit conseiller et chambellan, sans crainte du danger qui lui en pouvait alors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvait pour notre bien, et tellement s'employa que par son moyen et aide nous saillimes hors des mains de nos dits rebelles et désobéissants¹. »

La perspicacité de Commines dans l'aventure de Péronne, est remarquable. On ne peut guère supposer qu'il ait agi par dévouement à l'honneur du duc de Bourgogne et pour épargner un parjure à son maître. Il est plus vraisemblable qu'il prévint dès lors les retours de la fortune, et la ruine future de Charles le Téméraire. Il devina la supériorité politique de Louis XI, même dans la situation difficile, et presque ridicule où le roi s'était laissé prendre.

Depuis il demeura en secrète intelligence avec ce prince et ne s'en laissa pas oublier ; mais quatre années s'écoulèrent avant sa défection définitive (de 1468 à 1472). En 1470, il fut envoyé en mission par le duc de Bourgogne auprès du gouverneur anglais de Calais, puis en Angleterre, auprès d'Édouard IV. L'objet principal du voyage était d'acheter par une pension, William Hastings, comte de Huntingdon, et grand chambellan d'Angleterre ; l'homme le plus influent sur l'esprit du roi son maître. Peu d'années plus tard, le même Commines devait acheter le même Hastings pour le compte de Louis XI. Ce qui rendait la négociation difficile, c'est que le vertueux personnage refusait toute quittance et disait fièrement : « Je ne veux pas qu'on trouve à Paris, en la chambre des comptes, les quittances du chancelier d'Angleterre ». Il ajoutait, à voix plus basse : « S'il vous plaît que je le prenne, vous le me mettez ici dedans ma manche. »

1. Une chronique anonyme citée par Kervyn de Lettenhove attribue également le salut du roi à l'adroite intervention de Commines qu'elle nomme « un mignon (favori) du duc de Bourgogne ».

Ces misères n'empêchaient pas que l'Angleterre offrit un grand spectacle à l'attention des hommes d'État. Dans le séjour qu'il y fit, Commines, avec une maturité précoce, une sûreté de coup d'œil bien singulière chez un homme de vingt-cinq ans, discerna profondément les qualités héréditaires, enracinées dans l'âme de la nation, et qui faisaient déjà, qui font encore sa force; surtout il admira cette intervention régulière du peuple dans le vote des impôts et des subsides militaires « chose très juste et sainte, et en sont les rois plus forts. » Il avoue qu'en aucun autre pays « la chose publique n'est mieux traitée » que nulle part on ne voit régner « moins de violence sur le peuple ». C'était l'époque où la guerre des Deux Roses déchirait l'Angleterre; il fallait une perspicacité rare pour reconnaître ainsi la solidité de cette puissance au milieu d'agitations furieuses.

Dès le temps de son voyage en Angleterre (1471), Commines préparait sa défection. Elle ne fut pas désintéressée; Commines, chambellan du duc de Bourgogne, recevait dix-huit sous par jour¹; et Louis XI offrait une fortune princière à cet homme, encore jeune et obscur, mais dont il avait deviné le mérite. Au mois d'août, Commines, envoyé en Bretagne, passa par Plessis-les-Tours et vit Louis XI. C'était, dit-il, le prince « qui plus travaillait à gagner un homme qui le pouvait servir, ou qui lui pouvait nuire. Et ne s'ennuyait point à être refusé une fois... mais y continuait, en lui promettant largement, et donnant par effet argent et état »; au lieu que Charles le Téméraire, prodigue et libéral pour lui seul, était avare pour ses serviteurs. Commines accepta d'abord du roi une pension de six mille livres; puis, après un voyage en Espagne, retourna auprès du duc. Il semblait hésiter à passer le Rubicon. Louis XI fit un coup hardi, et par acte public, il confisqua la pension de Commines, le dénonçant ainsi à Charles le Téméraire. Commines n'avait plus qu'à fuir. Il était alors avec le duc au siège de Dieppe. Dans la nuit du 7 au 8 août 1472, il s'enfuit du camp bourguignon et courut d'une traite aux Ponts-de-Cé, où il rejoignit Louis XI. Le Rubicon était passé.

1. Qui vaudraient aujourd'hui environ 45 francs.

La désertion de Commines reste un fait difficilement appréciable à la distance où nous sommes aujourd'hui des événements et des hommes. Lui-même a gardé le silence sur les motifs de sa conduite. On a parlé d'une injure personnelle qu'il avait voulu venger; le duc l'aurait frappé un jour d'un coup de botte à la tête. Mais cette brutalité, si elle est authentique, remontait à dix années. Il est plus vraisemblable que Commines fut ébloui par les promesses de Louis XI, et séduit par le génie d'un roi, qu'il jugeait si supérieur à son maître. Au reste a-t-il cru trahir en passant au service du roi de France? Dans ses *Mémoires*, il lui arrive de juger sévèrement les traîtres; et lui, qui s'indigne si rarement, il ne craint pas de s'indigner très haut contre Campo-Basso, cet Italien au service du duc de Bourgogne qui, devant les murs de Nancy assiégé, abandonna le camp et passa au duc de Lorraine. Il est certain que Commines ne croit pas du tout avoir agi comme ce traître vulgaire. Il quittait un maître, mais pour servir le suzerain de ce maître, non un prince étranger. Au temps de la Fronde, on ne blâmerait pas un serviteur de Condé révolté, qui se fût rallié au roi de France. Peut-on apprécier de même la conduite de Commines? Le droit royal, en 1472, primait-il déjà le droit féodal? Louis XI en jugeait ainsi, mais il était intéressé dans la question. Dans la donation faite à Commines de la principauté de Talmont, il n'excuse pas le transfuge, il le loue hautement, et le cite en exemple : « à tous ses sujets, sous quelques princes et seigneurs qu'ils soient, d'abandonner tous autres pays pour nous servir comme leur souverain seigneur ». Telle est la théorie royale : quand le grand vassal se révolte contre le roi, son suzerain, le vassal inférieur peut et doit quitter son seigneur particulier pour s'attacher au roi. De cette théorie royale est sortie l'unité française. Elle était certainement le droit de l'avenir. Était-elle, en 1472, le droit de l'heure présente? Il est permis d'en douter.

Charles le Téméraire en jugea tout autrement que Louis XI; mais lui aussi était intéressé dans l'affaire. Dès le jour de la fuite, il confisqua tous les biens de Commines. Louis XI répondit à cet acte violent en nommant Commines

conseiller, chambellan, capitaine du château de Chinon ; en lui confirmant la pension de six mille livres ; en lui donnant la magnifique principauté de Talmont, en Poitou, confisquée par Charles VII, sur le vicomte de Thouars ; six mois plus tard, en le mariant à la fille du seigneur de Montsoreau qui apportait en dot la seigneurie d'Argenton en Poitou estimée vingt mille écus d'or. Les évaluations les plus modérées de la fortune de Commines la portent à quatre millions de livres¹ ; en moins d'un an le petit gentilhomme était monté au rang des princes.

Ayons la bonne foi d'en convenir : si la désertion de Commines eût été tout à fait irrépréhensible aux yeux de la morale et du droit, Louis XI, si généreux qu'il fût, ne l'eût pas payée si cher. C'est le malheur de l'argent qu'il gâte souvent ce qu'il touche. Mirabeau après Commines aura beau dire : « Je suis payé, non vendu » la conscience publique répond toujours que c'est la même chose. La cause où l'on s'est rallié est peut-être la meilleure ; mais on rend sa bonne foi douteuse en servant à si haut prix. Ce scrupule eût étonné Commines, il est vrai ; lui qui déclare crûment qu'« un sage homme ne se pourrait trop acheter² ».

II

Voilà Louis XI et Commines réunis : ils passèrent onze années ensemble, s'entendant à merveille, et se comprenant à demi mot ; faits l'un pour l'autre ; le Roi pour un tel ministre et le ministre pour un tel Roi. On se représente de loin le roi Louis XI comme un prince chagrin, bourru, atrabilaire. Louis XI était, au contraire, un gai compagnon

1. Qui vaudraient aujourd'hui à peu près deux cents millions. Une livre au temps de Commines ferait six francs aujourd'hui ; d'autre part la puissance des métaux précieux était alors environ huit fois plus grande. Il semble donc qu'on n'est pas fort loin de la vérité en multipliant par 50 les sommes indiquées dans les *Mémoires*.

2. Édition Dupont, tome I, p. 96.

et un charmant causeur ; même un vrai enjôleur, qui excellait à séduire et à éblouir tous ceux qui l'approchaient, par ses paroles d'or et son esprit insinuant. Les grands artificieux ont tous cette qualité nécessaire : il n'y a pas de diplomate, s'il ne sait charmer, encore plus que tromper. Commines aima Louis XI, autant, du moins qu'il pouvait aimer ; il l'appelle, sincèrement, « le meilleur prince qu'il ait connu », non qu'il fût sans défauts ; mais « à Dieu seul appartient la perfection ». Il loue fort sa simplicité personnelle et sa magnificence à récompenser ses amis ; son goût pour les gens « de moyen état », son éloignement « de tous grands qui se pouvaient passer de lui ». Commines a beau être devenu riche ; aux yeux de l'orgueilleuse noblesse féodale, il n'est toujours qu'un parvenu qu'on méprise. Il sait gré à Louis XI de n'avoir pas ces préjugés nobiliaires. Comme son maître il admire très peu la noblesse de son temps ; il la juge ignorante, infatuée, sottement dépensière ; et par-dessus tout vaine : « tels seigneurs y a, qui n'ont que treize livres de rente en argent, qui se glorifient de dire : « Parlez à mes gens. »

Mais dans la sympathie presque affectueuse de Commines pour Louis XI, l'esprit a plus de part que le cœur, et autant que l'intérêt. Cette belle partie diplomatique engagée par Louis XI contre tant d'adversaires, et conduite par lui d'une façon si bien suivie, si constante et si habile, pendant toute la durée de son règne, ce jeu émouvant, varié, fécond en surprises, en stratagèmes, captiva Commines ; il y prit part avec une sorte de bonne foi, avec entrain, de tout son cœur. Il finit par jouer pour son compte et mettre à l'œuvre autant de passion que le Roi lui-même. Ce n'est plus un Roi et son ministre ; à certains jours ils semblent deux associés : ils sont complices ; si l'on osait, on dirait : ils sont compères. Voyez cette anecdote, prestement contée par Commines.

Louis XI voulait brouiller le duc de Bourgogne et le connétable de Saint-Pol. Pour arriver à ce but, tous moyens lui furent bons, y compris les stratagèmes de la comédie. Le connétable avait envoyé au Roi un gentilhomme, nommé Louis de Creville ; dans le même temps il y avait à la cour

un vieux seigneur bourguignon, M. de Contay, très fidèle à son duc. Le Roi fait cacher derrière un grand paravent, qui était en sa chambre, Commines et M. de Contay, puis il fait introduire l'envoyé du connétable ; et il le reçoit, assis lui-même sur un escabeau posé contre le paravent. Louis de Creville, se croyant seul, commence à parler librement sur le duc de Bourgogne ; puis pour faire sa cour, se met à le contrefaire ridiculement dans ses terribles colères, à frapper du pied, jurer, menacer, tempêter. « Le Roy riait fort et lui disait qu'il parlât haut ; et qu'il commençait à devenir un peu sourd, et qu'il le dit encore une fois. L'autre ne se feignait pas, et recommençait encore une fois de très bon cœur. « Monseigneur de Contay qui était avec moi en cet ôtevent¹, était le plus ébahi du monde, et n'eût jamais cru pour chose que on lui eût su dire les paroles qu'il oyait. » Quand l'ambassadeur du connétable se fut retiré, le Bourguignon tout indigné, sortit de sa cachette, prit congé, monta à cheval et courut droit jusqu'au duc de Bourgogne, auquel il raconta le cas que faisait de lui le connétable de Saint-Pol. Cependant « le Roi riait et faisait bien bonne chère ». Telle fut l'origine d'une rupture entre le duc et le connétable, qui aboutit l'année suivante à la perte de celui-ci : convaincu de double trahison il fut décapité.

Qu'on n'accuse pas Commines d'admiration servile envers son maître Louis XI. Commines est loin d'avoir approuvé tous les actes du gouvernement, presque toujours tyrannique, de Louis XI. Il admirait peut-être à l'excès son habileté politique dans ses rapports avec les puissances étrangères, il n'admirait pas du tout le despotisme que le Roi fit peser sur ses propres sujets. Encore si le despotisme peut avoir une excuse, elle est dans le génie de celui qui l'exerce ; mais tous les rois n'ont pas les talents de Louis XI. Il sied mieux à la plupart d'entre eux de gouverner modérément. Telles sont les idées qu'il s'efforça plus tard de faire prévaloir aux États-Généraux de 1484, et qu'il a longuement développées dans ses *Mémoires* : « Ni roi, ni seigneur n'a

1. Paravent.

pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroi et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence. » La taille arbitraire inventée en ce royaume par Charles VII est une cruelle plaie « qui longtemps saignera ». Qu'on n'allègue pas pour excuser les rois la nécessité des guerres. « Les Rois sont trop plus forts quand ils entreprennent la guerre du conseil de leurs sujets, et en sont plus craints de leurs ennemis. » Ces idées sont aujourd'hui devenues banales; mais à la fin du quinzième siècle elles étaient neuves et hardies, et Commines s'est fait honneur en les exprimant le premier, avec cette netteté qui les rend lumineuses et par là fécondes. Qu'on se demande si Froissart, avec tout son bel esprit, était capable seulement de les entrevoir.

Commines est en général si discret, que nous ne saurons jamais complètement toute la part qui lui revient dans l'action politique et militaire, sous le règne de Louis XI, ou plus exactement dans la seconde partie de ce règne¹. Louis XI règne vingt-deux ans. Les onze premières années du règne sont un continuel mélange de succès et de revers. Au contraire, les onze dernières années sont une suite de succès couronnés par de magnifiques résultats. Or ce sont précisément les années où il eut Commines auprès de lui. Il me semble qu'on n'a pas assez remarqué cette coïncidence.

Commines fut beaucoup plus qu'un instrument royal, même un instrument fidèle et intelligent. Une grande part d'initiative lui revient dans l'œuvre du règne. Les témoignages des ambassadeurs étrangers s'accordent à représenter Commines comme tout puissant sur Louis XI.

Le 20 juillet 1476, Petrasancta, envoyé de Milan, écrit : « Monseigneur d'Argenton est le principe, le milieu et la fin. *Solus* il gouverne et couche avec le Roi. C'est lui qui est

1. Les pièces nombreuses réunies et publiées par M. Kervyn de Lettenhove (*Lettres et Négociations de Philippe de Commines*, Bruxelles, 1867-1874 2 vol. in-8°) nous font connaître l'activité surprenante de Commines et sa prépondérance; mais beaucoup de négociations où il dut mettre la main nous échappent encore.

tout, *in omnibus et per omnia*. Il n'y a personne qui soit un si grand maître ni d'un si grand poids que lui.» On regrette d'être obligé de citer la suite; mais il faut bien connaître l'homme tel qu'il était : « Il s'attend à ce que votre seigneurie (Sforza), apprenant un si grand service, lui accorde quelque rémunération honorable. S'il en était *aliter*, il pourrait à coup sûr en résulter quelque grand préjudice *in futurum*. »

Il faut sans doute attribuer aux conseils de Commines le changement qui s'accomplit au milieu du règne, dans la tactique de Louis XI, à l'égard de son principal ennemi, Charles le Téméraire.

Le Roi avait d'abord essayé d'attaquer de front le Duc; en somme, il avait échoué. Charles le Téméraire était plus puissant que son suzerain, et plus riche. Mais Commines dut persuader à Louis XI de renoncer à la guerre ouverte, et de laisser le duc de Bourgogne s'user par ses propres fautes et par sa propre folie. Il suffisait de lui susciter partout des ennemis. Cette puissance inconsiderée s'irait briser contre tant d'obstacles renaissants; elle se détruirait elle-même. Commines utilisa au service de Louis XI la connaissance approfondie qu'il avait du caractère du duc de Bourgogne; un tel prince était perdu, pourvu qu'on l'abandonnât à son infatuation. Charles, d'ailleurs, était un homme très médiocre, hardi, audacieux, mais inconstant, fantasque, n'ayant « assez de sens ni de malice pour conduire ses entreprises ». Il n'était pas fin, mais « Dieu n'a point établi l'office de roi pour être exercé par les bêtes ». Commines ne fait pas aux rois un devoir de tromper, mais il leur fait un crime et le plus grand de tous, de se laisser tromper. Car enfin la politique est une lutte, la guerre aussi, et le but, c'est de vaincre; le malheur, c'est d'être vaincu. Aussi Commines a raconté respectueusement la chute lamentable du duc de Bourgogne, et le triple désastre, Granson, Morat, Nancy, et la mort furtive, et l'abandon du cadavre nu. Mais on ne peut dire qu'il plaigne le Téméraire dans un malheur qu'ont attiré ses propres fautes; et où Commines voit, pour cela même, proprement la main de Dieu.

« Or a Notre Seigneur tout à coup fait choir si grand et somptueux édifice, cette maison, qui a tant soutenu de gens de bien, et nourri, et tant a été honorée, et près, et loin et par tant de victoires et gloires, que nulle autre à l'environ n'en reçut autant en son temps... De tous côtés ai vu cette maison honorée, et puis, tout à un coup, choir sens dessus dessous, et la plus désolée et défaite maison, tant en prince et en sujets que nul voisin qu'ils eussent. Et telles et semblables œuvres a fait Notre Seigneur, même avant que fussions nés, et fera encore après que nous serons morts ; car il se faut tenir sûr que la grande prospérité des princes ou leur grande adversité procède de sa divine ordonnance. »

Insistons un moment sur le caractère profondément religieux de ces lignes. Cet accent revient à toutes les pages dans les *Mémoires* de notre historien, et toutefois la qualification d'historien religieux ne semble pas s'accorder très aisément, de prime-abord, avec celle d'historien politique ; celui-ci explique les événements par des causes purement humaines ; celui-là les rapporte à la seule volonté divine. Cependant, le double caractère et la double interprétation sont réunis chez Commynes. Je le crois contre Sainte-Beuve, qui insinue que l'accent religieux, dont Commynes use souvent, n'est qu'une politique de plus, presque une hypocrisie :

« Commynes, dit Sainte-Beuve, mêle fréquemment Dieu et le Ciel à ses considérations, et l'on peut se demander quelquefois s'il le fait avec une entière franchise, et si ce n'est pas pour mieux couvrir ses hardiesses et ses malices. »

Nous ne sommes pas du tout de cet avis. La sincérité de Commynes, dans ses professions de foi religieuses, est pour nous hors de doute. Comme son protecteur Louis XI, il a peut-être une forme de piété qui ne nous plaît pas toujours ; mais nous ne pouvons pas nous permettre de la qualifier d'hypocrisie, attendu qu'il a (comme Louis XI lui-même), autant de foi qu'il en étale.

Mais aujourd'hui le lecteur est surpris, tranchons le mot, scandalisé de ce mélange de machiavélisme et de religion qui est, dans Commynes, presque à chaque page. Sans

approuver ce mélange, qui choque tous nos sentiments, nous pouvons essayer au moins de l'expliquer.

Commines a d'abord une très médiocre idée de la moralité humaine : il croit l'homme méchant naturellement : « La raison naturelle, ni notre sens, ni la crainte de Dieu, ni l'amour de notre prochain, ni rien ne nous garde point d'être violents les uns contre les autres, ni de retenir l'autrui¹, ou de lui ôter le sien², par toutes voies qui nous sont possibles. » Voilà qui est clair ; aux yeux de Commines, l'homme est naturellement méchant pour l'homme ; il eût dit volontiers, avant Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme : *Homo homini lupus* ; et, de fait, en d'autres termes, il le dit à toutes les pages.

En second lieu, Commines semble souvent douter de l'existence du droit, ou, plus exactement, douter s'il est possible de savoir où le droit réside. Ainsi, parlant de la guerre des Deux Roses qui déchira l'Angleterre pendant un demi-siècle et fit couler tant de sang, il dit : « Ceux de la maison d'York usurpèrent ce royaume ou l'eurent à bon titre ; je ne sais lequel, car de telles choses *le partage s'en fait au ciel.* »

Cette philosophie détachée semble d'abord très religieuse ; elle l'est peut-être au fond beaucoup moins qu'elle ne paraît, j'entends dans ses conséquences ; car, encore une fois, je ne doute pas de la sincérité de Commines.

Mais que fait-il ici que de confondre l'événement que Dieu a permis avec la justice, d'identifier la victoire et le droit ? Rien n'est moins religieux, surtout moins chrétien.

Ce sophisme, ou du moins cette erreur, est partout dans Commines. Il raisonne ainsi : « C'est Dieu qui donne la victoire ; et les hommes doivent se soumettre à ce que Dieu veut ; donc le droit est à celui à qui Dieu donne la force. » Mais c'est raisonner très mal ; car s'il est vrai que c'est Dieu qui donne la victoire, il n'est pas vrai que Dieu soit obligé de la donner toujours à la bonne cause. En poussant

1. Le bien d'autrui.

2. Son bien.

à bout son raisonnement, Commines aurait pu admirer la justice du duel, et l'équité des combats judiciaires.

Quant à concilier cette sorte de fatalisme avec ses jugements et ses réflexions de politique et de raisonneur, Commines n'en éprouve aucun embarras : Dieu, qui donne la victoire, ne la donne pas par miracle, mais par des moyens tout humains sur lesquels on peut raisonner. En d'autres termes, Dieu donne l'habileté, comme tout le reste, et, avec l'habileté, toutes les autres qualités qui font gagner la victoire. « Dieu dispose les cœurs des rois et des grands princes, lesquels il tient en sa main, à prendre les voies, selon les œuvres qu'il veut conduire après. »

La théorie est fort bien suivie; elle pêche, non pas par la base, mais plutôt par les conséquences exagérées que l'auteur en tire. A force de voir en toutes choses la main de Dieu seule agir, Commines est toujours disposé à s'incliner devant le fait accompli, et à croire que le vainqueur a toujours raison, par cela seul qu'il est vainqueur. Un historien très religieux devient ainsi très immoral.

Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI et Commines n'envisageaient pas de la même façon la conduite à tenir pour profiter d'un si grand événement. Commines voulait que le Roi, sans dépouiller la fille du duc de Bourgogne, la mariât à un prince français, par exemple au duc d'Angoulême, et préparât ainsi, par des voies ménagées, la soumission à la couronne de tous ces vastes États, ou peut-être même leur réunion au domaine royal. Mais dans l'enivrement du triomphe, Louis XI, qui supportait moins bien la bonne fortune que la mauvaise, se saisit tout d'abord de tout ce qu'il pouvait prendre, s'aliéna ainsi l'esprit de Marie de Bourgogne, qui n'eût demandé qu'à rester bonne Française, et la contraignit, par ses violences, de donner sa main, avec les deux tiers des possessions paternelles, à Maximilien d'Autriche. « Et semble bien que Dieu avait troublé le sens de notre Roi en cet endroit. » La vieille haine de Louis XI contre la maison de Bourgogne lui fit souhaiter avant toutes choses de mettre en pièces cette puissance qui l'avait fait si longtemps trembler. Ne pouvant s'entendre en cette occasion avec son ministre, le Roi paraît l'avoir

éloigné momentanément. Commynes fut envoyé en ambassade, pendant l'année 1477, à Milan, à Florence et à Rome, où il était chargé de contrecarrer les projets d'unité italienne formés par le pape Sixte IV. Commynes ne pensait pas que ce fût le rôle du roi de France de mettre un terme aux divisions séculaires de l'Italie et de favoriser la naissance, au delà des Alpes, d'un puissant empire, qui emploierait tout d'abord ses forces contre nous. Laurent de Médicis, intéressé personnellement à soutenir la même politique, envoya à Louis XI des remerciements tout élogieux pour Commynes : « Monseigneur d'Argenton, disait-il, est un homme d'un mérite éminent, doué des plus hautes qualités, bien digne d'être aimé, chéri, tenu en profonde estime... ; il a peu de pareils, s'il en a même un seul en Italie et en France. » En même temps « les prieurs de la liberté et le gonfalonier de justice » (car ces vieux cadres républicains subsistaient à Florence sous le despotisme dissimulé des Médicis) envoyaient au roi de France des témoignages non moins flatteurs de leur vénération pour l'ambassadeur de Louis XI « homme d'un très grand esprit et d'une rare vertu, digne d'être aimé et chéri de Votre Majesté ». Revenu en France, Commynes demeura chargé des affaires d'Italie et suivit jusqu'au bout la même politique, qui consistait à maintenir faibles et divisés, des voisins dont la puissance et la cohésion ne pouvaient en rien nous servir. Au reste, il lui était défendu d'engager sous aucun prétexte les forces vives de la France dans l'anarchie italienne. Charles VIII fut moins sage.

Lorsqu'en 1481 Louis XI fut frappé d'une première attaque de paralysie, pendant quinze jours que dura le mal, le roi voulut que Commynes couchât dans sa chambre et le soignât ; il lui semblait que Commynes seul entendait bien les mots qu'il formait à peine ; même, s'étant confessé, il voulut que Commynes traduisît au confesseur ses aveux péniblement bégayés. Une seconde attaque, l'année suivante, laissa des traces funestes ; il fallut une énergie suprême au malade pour continuer de faire son métier de roi ; mais, dit Commynes, « son grand cœur le portait. » Il était mourant lorsqu'il signa d'une main tremblante ce glorieux traité

d'Arras qui fiançait le dauphin à la fille de Marie de Bourgogne et cédait à la France après le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, Mâcon, Charolles, Auxerre. Ainsi s'achevait l'œuvre du règne. Quelle douleur dut ressentir Commines à voir sept ans plus tard les conseillers de Charles VIII déchirer ce traité de leurs mains, rendre l'Artois et la Franche-Comté, renvoyer Marguerite d'Autriche à son père, et détruire à demi le chef-d'œuvre de Louis XI. C'est peut-être en méditant sur cette preuve éclatante de l'inanité des efforts les mieux combinés et de la politique la plus habile, que Commines a trouvé des accents si éloquents et des traits si vigoureux pour raconter la mort de Louis XI. Malgré la grandeur des résultats acquis, il semble avouer devant ce cadavre royal, qu'ils furent payés bien cher. Louis XI fut grand. Quand fut-il heureux? Et Commines se prend à plaindre le sort des rois dont la vie s'écoule ou plutôt se dévore à poursuivre, à travers mille peines, des biens imaginaires, dont la possession leur échappe, ou dont la conquête est éphémère. « Or voyez-vous la mort de tant de grands hommes, en si peu de temps, qui ont tant travaillé pour s'accroître et avoir gloire, et tant en ont souffert de passions et de peines, et abrégé leur vie, et par aventure, leurs âmes en pourront souffrir... Ne leur eût-il pas mieux valu moins se soucier et moins se travailler et entreprendre moins de choses : plus craindre à offenser Dieu, et à persécuter le peuple et leurs voisins par tant de voies cruelles, que assez ai déclarées par ci-devant, et prendre des aises et plaisirs honnêtes! Leurs vies en seraient plus longues; les maladies en viendraient plus tard; et leur mort en serait plus regrettée et de plus de gens, et moins désirée; et auraient moins de doute¹ de la mort. » Belles paroles; mais il faut bien ajouter que Commines, qui les a écrites, ne paraît pas avoir songé un seul jour à se les appliquer à lui-même.

1. Crainte.

III

Au lendemain de la mort de Louis XI, Commines fut pris d'un violent désir d'échapper à la réaction qui menaçait (il le sentait bien) tous les ministres favoris du feu roi. Naturellement ambitieux, avide et de puissance et de richesse, il avait à peine trente-huit ans, et tremblait de voir tout lui échapper, avant d'avoir joui de rien. Trente-huit ans; c'est l'âge où l'ambition est la plus tenace; elle est déjà enracinée au cœur, par l'habitude et le goût des grandes affaires; elle n'est pas lassée par la satiété. Plus tôt, ou plus tard on est peut-être plus détaché. Mais ce milieu de la vie est âpre à la poursuite; à peine monté sur le faite, on n'en veut pas encore descendre; on aime mieux risquer d'en être précipité.

Commines regretta Louis XI, mais il n'eut pas du tout l'envie de s'enterrer avec lui.

Le nouveau roi, Charles VIII avait treize ans révolus; il était donc majeur, au moins de nom. En fait c'était un enfant, et il resta un enfant jusqu'à sa mort. Louis XI avait confié le gouvernement à sa fille, sœur aînée du jeune roi, Anne de Beaujeu, femme de tête, remplie de prudence et de bon sens. Le malheur de Commines fut de ne pas s'entendre avec elle; et l'on ne voit pas bien la raison de leur mésintelligence. Elle avait des qualités de mesure et de réflexion par où elle aurait dû lui plaire. Peut-être partageait-il à l'égard de toutes les femmes le dédain de son maître, Louis XI. Il avait dans le caractère quelque chose de sec et de dur par où il devait peu les attirer. Les mêmes préventions le portaient à se défier de ce sexe qui d'ordinaire, dans la conduite des choses, fait tant de place au sentiment.

Mais la véritable cause de leur mésintelligence est probablement beaucoup plus particulière, et d'ordre très inférieur. Dès le lendemain de la mort de Louis XI, une partie de l'immense fortune de Commines, fruit d'une confiscation injuste, lui fut hautement réclamée par le légitime héritier. Anne de Beaujeu, mue par un sentiment de jus-

tice, inclina aussitôt à restituer, et pesa sur les juges pour dépouiller Commines d'un bien mal acquis.

C'est une fâcheuse histoire, des plus embrouillées, mais on en comprend toujours ceci : qu'elle ne fait pas d'honneur à Commines. On peut en résumer ainsi les traits essentiels.

La principauté de Talmont donnée par Louis XI à Commines en 1472, avait appartenu à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Elle fut confisquée, par arrêt du Parlement, en 1431, sous prétexte, vrai ou faux, de haute trahison. Peu après elle fut rendue à Louis d'Amboise, à condition qu'il ne pourrait marier sa fille aînée sans l'assentiment royal. Plus tard, Louis d'Amboise devenu vieux, se livra aux plus folles dépenses et à toutes sortes de dérèglements ; ses enfants le firent interdire, en 1457. Il tomba dans une espèce d'enfance, dont Louis XI profita pour lui acheter de gré ou de force tous ses biens. Mais un *interdit* ne peut rien vendre. Le roi fit casser l'arrêt d'interdiction ; puis à la mort du vieillard (1470) il s'empara de tous les domaines, et deux ans plus tard, fit cadeau de la principauté de Talmont à Commines, pour récompenser sa défection (1472).

Cependant Louis de la Trémoille, petit-fils du défunt, protestait par toutes voies légales. Le procès devait durer dix-neuf ans. Durant la première phase (sous le règne de Louis XI), c'est celui-ci qui fut défendeur contre son sujet. Le roi soutenait que Louis d'Amboise ayant marié sa fille aînée à un fils du duc de Bretagne, sans le consentement de Charles VII, la confiscation première était redevenue valable. Louis de la Trémoille affirmait que le consentement royal avait été donné par écrit à son grand-père.

Mais en s'emparant des biens du défunt, Louis XI avait eu soin de saisir tous ses papiers. Il les avait fait examiner par des gens à lui, dont était Commines, et soigneusement trier. Deux pièces surtout étaient d'une importance capitale : la lettre de restitution de tous les biens confisqués, et celle qui autorisait Louis d'Amboise à marier librement sa fille, malgré l'engagement pris. Plus tard on accusa Commines d'avoir voulu détruire ces deux pièces qui le perdaient. Le fait ne semble pas pleinement démontré. En tous cas, elles

furent portées à Louis XI (1476) à qui Commines en expliqua l'importance. En présence de la commission qui avait dépouillé les papiers, Louis XI se fit donner les deux lettres, et les jeta au feu, en disant avec cette rouerie cynique dont il aimait à se parer : « Vous voyez, Messieurs, que ce n'est pas moi qui les brûle ; c'est le feu. » Puis il imposa à tous un silence éternel. Les La Trémoille désarmés finirent par consentir à une sorte de transaction en 1480 : mais en même temps ils signaient une protestation secrète.

Trois ans après, Louis XI mourut ; et les langues captives commencèrent dès lors à se délier. Le roi n'est plus le 30 août. Dès le 9 septembre, une enquête est ouverte sur ordre d'Anne de Beaujeu. Des témoins en nombre déposent que Louis XI à ses derniers moments a déclaré à Étienne de Vesc, bailli de Meaux, s'être emparé à tort et sans aucun droit de l'héritage des La Trémoille ; et que sentant sa conscience engagée, il a chargé le bailli de prier le dauphin, dès qu'il sera roi, de rendre Talmont à ses possesseurs légitimes, en dédommageant Commines par une indemnité pécuniaire. Là-dessus le procès s'engage et Commines fait tête à l'orage avec une habileté, une obstination qu'on voudrait voir au service d'une meilleure cause. Mais tout se tourne contre lui. L'affaire des pièces détruites commence à s'ébruiter, puis se raconte à haute voix. Commines, interrogé, n'ose ni avouer, ni nier ; il fait piteuse mine en cette occasion. — A-t-il vu les fameuses lettres ? — Il ne s'en souvient pas bien, et demande du temps pour répondre. — Puis il finit par se rappeler qu'il les a vues, mais qu'il a semblé qu'elles étaient fausses. N'a-t-il pas voulu les brûler, quand elles furent trouvées ? Commines hésite à se souvenir ; mais il lui semble bien « qu'il n'y avait pas de feu dans la cheminée, ce jour-là ». « Mais quelques jours plus tard le roi les a brûlées ? » Là il faut bien dire oui, car plusieurs témoins, muets par crainte depuis sept ans, affirment unanimement.

Commines se défendit, pied à pied, deux ans et demi ; le 22 mars 1486, le Parlement ordonna la restitution de Talmont aux La Trémoille. Commines en appela obstinément à toutes les juridictions, et usa de tous moyens dila-

toires. Dans ce temps même il était aux prises avec une affaire encore plus grave et où il y allait de sa vie. Accusé de haute trahison, enfermé dans une cage de fer à Loches, puis à la Conciergerie à Paris, Commines protestait encore, et ne voulait pas lâcher Talmont. Il ne fut entièrement débouté que le 4 juin 1489, par un dernier arrêt qui le condamna en outre à payer tous les frais du procès : 7811 livres, 4 sous. Heureusement Commines à la même époque rentra en grâce auprès de la Cour, et trouvait moyen d'obtenir une indemnité magnifique : trente mille livres payables en quatre années; c'était beaucoup moins que ne valait Talmont, mais enfin un baume sur ses blessures. Il restait encore un des plus riches personnages de France.

L'obstination qu'il montra dans cette mauvaise cause, lui fait peu d'honneur : il est impossible de croire, en effet, qu'elle provint de la ferme assurance de son bon droit. Les moyens qu'il employa pour colorer son usurpation ne permettent aucun doute. Cet homme éminent par tant de grandes qualités les ternissait par un vice grave : la passion des richesses. Nous sommes trop disposés à croire que cette soif de l'or est le propre des temps modernes. Avec des formes diverses, elle est de tous les temps.

Revenons en arrière. Les mésaventures financières de Commines ne sont que la moitié des malheurs qu'il devait essuyer durant ces années douloureuses; et la plus légère moitié.

Dans les premiers temps du nouveau règne, il conserva sa place au conseil de régence. Madame de Beaujeu ne commença pas, comme avait fait Louis XI, par renvoyer tous les serviteurs de son père. Indisposé contre la régente par l'affaire de la principauté de Talmont, Commines se rangea, dès la première heure, parmi les opposants et les mécontents. Il fut certainement de ceux qui réclamèrent vivement la convocation des États-Généraux, rassemblés en 1484 contre le gré d'Anne de Beaujeu. Il eut la confiance des États, et fit partie des quinze notables personnages désignés par eux pour entrer au conseil du jeune roi. Dans ce conseil, il commit l'imprudence d'offenser un jour par

des paroles trop hardies René II, duc de Lorraine, fort influent à la cour. Le duc exigea et obtint son éloignement, et l'office de sénéchal du Poitou lui fut enlevé ; c'était le commencement de la disgrâce. Commines l'accepta malaisément ; il tâcha de soulever contre Anne de Beaujeu le duc de Bourbon ; mais ce frère aîné du mari d'Anne de Beaujeu n'avait aucun désir sérieux de déposséder sa belle-sœur du gouvernement. Commines trouva ensuite une animosité plus vive et une ambition plus décidée chez le duc d'Orléans ; il entra dans toutes les intrigues du futur Louis XII et l'aida à préparer sa révolte. Une lettre chiffrée qu'il lui adressait fut surprise ; et Commines, arrêté aussitôt, amené d'Amboise à Loches, et enfermé dans une de ces terribles cages de fer que Louis XI avait fait construire pour y loger les prisonniers de marque : « Plusieurs depuis l'ont maudit, écrit Commines, et moi aussi, qui en ai tâté, sous le roi de présent, huit mois. » Un arrêt du Parlement de Paris (du 18 juin 1487) ordonna qu'il fût amené prisonnier en la Conciergerie du Palais, et tous ses biens meubles et immeubles, mis sous séquestre. Le capitaine du château de Loches amena Commines à Paris. Le 17 juillet 1487 il fut renfermé « en la haute chambre de la tour carrée de la Conciergerie du Palais », et gardé par deux huissiers. Il était au secret le plus absolu. On lui permettait d'ouïr la messe en sa prison, mais les deux huissiers devaient changer fréquemment le chapelain et veiller à ce qu'il n'échangeât pas un mot avec le prisonnier. On poussa les précautions jusqu'à ordonner que les fenêtres des galeries du côté de la rivière fussent murées. Heureusement ces dernières et inutiles sévérités ne furent pas exécutées ; et Commines, au commencement de ses *Mémoires*, se rappelle que dans sa prison, il s'amusait à regarder pendant de longues heures les bateaux qui remontaient ou descendaient la rivière.

Tout le monde attendait une condamnation très sévère, peut-être même capitale, et Commines craignait de trouver difficilement des procureurs et des avocats pour défendre sa cause. Toujours maître de lui-même, et plein d'un sang-froid que rien ne pouvait troubler, il plaïda en personne, et

si bien, que, s'il ne gagna d'être acquitté, ce qui pouvait être regardé comme impossible, au moins il obtint d'écarter l'accusation de lèse-majesté. Il fit valoir habilement les services rendus par lui sous le règne précédent, et rappelant sans doute que la principauté de Talmont qui en avait été la récompense, venait de lui être enlevée par un procès civil, il fit vivement ressortir la cruauté d'une sentence qui viendrait achever un homme déjà abattu. Enfin l'arrêt fut rendu, et relativement bénin. Commines était condamné « à être relégué, jusques à dix ans prochainement venant, en une des maisons, terres et seigneuries de lui ou de sa femme, telle qu'il plaira au roi lui ordonner, dont il ne sortira durant le dit temps », à bailler « bonne et suffisante caution, jusques à la somme de dix mille écus d'or »; en outre « la quarte partie de tous les biens dudit Commines était acquise et confisquée au roi¹ ».

Commines obéit, et se retira dans les terres qu'il tenait, en Poitou, de l'héritage de sa femme. Il y resta environ trois ans. Un sage y serait resté toute sa vie. Un homme qui a connu la plus haute fortune, et ensuite les plus grands revers, et qui réussit à se tirer, non indemne, mais à peu près sauf, de l'adversité qui menaçait de le submerger; un tel homme, s'il est prudent, devrait ne reparaitre jamais sur ce théâtre agité dont il a connu déjà les bonnes et les mauvaises chances.

Mais Commines n'était pas un sage; c'était un habile, chose fort différente. Il n'avait aucune illusion sur les hommes ni sur les choses; et il n'attendait d'eux que ce qu'ils peuvent donner, c'est-à-dire rien de solide. Mais tout en sachant le creux des affaires humaines, il ne pouvait plus se passer de leur agitation. Il n'était pas dupe du bonheur qu'on goûte à la cour; mais, dans la retraite, il s'ennuyait; et certains esprits trop remuants, trop actifs, aiment mieux souffrir que de s'ennuyer. Voilà pourquoi nous allons revoir Commines à la cour de Charles VIII, cherchant de nouveaux orages et de nouvelles déceptions.

1. Après sept ou huit mois à Loches dans la cage de fer, il avait passé vingt mois à la Conciergerie (14 juillet 1487-24 mars 1489).

La Bruyère dit : « Une belle ressource pour celui qui est tombé dans la disgrâce du prince, c'est la retraite. Il lui est avantageux de disparaître, plutôt que de traîner dans le monde le débris d'une faveur qu'il a perdue et d'y faire un nouveau personnage si différent du premier qu'il a soutenu. Il conserve au contraire le merveilleux de sa vie dans la solitude, et mourant, pour ainsi dire, avant la caducité, il ne laisse de soi qu'une brillante idée, et une mémoire agréable. » Mais Commines n'avait pas lu La Bruyère, et, l'eût-il lu, ne l'aurait pas voulu croire.

Commines n'accepta jamais son exil avec résignation. Dès l'année qui suivit l'arrêt, en juillet 1490, un agent de Laurent de Médicis à Lyon, écrit à son maître que Commines cherche à retourner à la cour; mais, pour l'heure, il n'y saurait réussir, « sa monnaie n'y a point de cours. » Un peu plus tard, le même agent dit que Commines est à Lyon « nageant entre deux eaux; c'est un homme sage et subtil; je ne sais de quel côté il abordera », mais il ne paraît pas douter qu'il n'aborde prochainement. En effet, dès le mois de juillet 1491, Charles VIII ayant réussi à se débarrasser de la tutelle de sa sœur, un de ses premiers actes personnels fut de rappeler Commines auprès de lui.

Un homme d'État en disgrâce et qui veut, à tout prix, rentrer au pouvoir, est obligé d'ordinaire à de durs sacrifices, au moins d'amour propre. Commines en fit l'expérience. Il dut employer son habileté consommée, sa pratique déliée des affaires à négocier ce funeste traité de Senlis qui défaisait en partie l'œuvre de Louis XI et la sienne, et restituait à Maximilien deux provinces acquises dix ans plus tôt par le traité d'Arras (l'Artois et la Franche-Comté). En même temps on rendait le Roussillon au roi d'Aragon. Charles VIII aurait cédé la moitié de son royaume pour donner suite à ses folles visées vers les aventures lointaines et voler plus vite à la conquête de l'Italie et de l'Orient. On ne pouvait renoncer plus sottement à la politique de Louis XI. Rien ne pouvait moins convenir aux vues de Commines que ces expéditions lointaines, chimériques, coûteuses, périlleuses; où l'on ne pouvait rien gagner de

durable par la victoire ; où l'on pouvait tout perdre par la défaite. L'entreprise d'Italie apparaissait, dit-il, comme une chose insensée « à toutes gens sages et expérimentés ». Voulant à toute force agir dans les affaires publiques, il dut toutefois mettre la main à cette équipée ; user ses talents d'homme d'État et de diplomate à cette entreprise ingrate. Mais il n'y retrouva pas son bonheur habituel ; et sa politique italienne, heureuse sous Louis XI, le fut beaucoup moins sous Charles VIII. Le négociateur n'était pas moins habile ; mais les conditions étaient mauvaises. Ce qu'il faut reprocher à Commines, c'est d'avoir consenti à servir une politique qu'au fond il désapprouvait à la fois comme injuste et comme funeste. Son échec est une leçon à tous ceux qui seraient tentés après lui de plier leurs opinions et leurs principes au salut de leur situation et de leur fortune. La retraite vaut mieux, et le silence. Sans doute les Rois de la maison d'Aragon, qui régnaient à Naples à cette époque, furent d'abominables tyrans ; et leur chute soudaine à l'arrivée des Français ne fit pitié ni peine à personne. Mais l'infamie des rois Ferdinand et Alphonse ne créait pas à Charles VIII un droit sérieux sur le royaume de Naples, ni des chances de s'y maintenir. Les dangers de l'expédition éclataient aux yeux. Il était aisé de conquérir Naples ; et on savait que les Napolitains se donnaient d'eux-mêmes au premier qui leur apportait du nouveau. Mais il était impossible de les garder ; ce peuple léger, versatile, inquiet, sans foi, sans courage, se détachait de ses idoles d'un jour aussi vite qu'il les embrassait.

Commines, dès les premiers jours de l'expédition, fut envoyé par Charles VIII à Venise, avec mission de faire alliance avec les Vénitiens, ou, tout au moins, d'obtenir leur neutralité. Il fut reçu avec les plus grands honneurs. Il n'était jamais allé à Venise, et le spectacle de cette ville extraordinaire le frappa vivement. Il admire ces palais de marbre, ces fresques, ces dorures, ces mosaïques. La France ne connaissait pas encore toute cette magnificence ; elle en prit le goût dans les guerres d'Italie.

Au début de l'expédition, la politique des Vénitiens était fort simple : ils se réservaient. Si l'entreprise de Charles VIII

échouait, à quoi bon intervenir? Si elle semblait trop bien réussir, il serait temps de fermer la route du retour au vainqueur, et de l'ensevelir dans son triomphe.

Pendant trois mois ils amusèrent Commines par de belles paroles, dont lui-même n'était pas dupe; mais il n'avait aucun moyen d'empêcher que les défiances de l'Italie ne grossissent derrière la marche victorieuse de Charles VIII.

Le Roi entra dans Naples en triomphateur le 22 février 1495. Les Vénitiens espéraient que le château tiendrait bon et donnerait au moins quelque mal à prendre aux Français. Il se rendit au bout de trois semaines. Commines peint merveilleusement l'accablement des sénateurs quand il leur apprit cette nouvelle. Cependant Venise travaillait sans relâche à nouer une ligue contre le vainqueur. Commines savait tout, et multipliait les avertissements au Roi, qui n'écoutait guère. Il essayait d'intimider le Doge, qui nia tout effrontément jusqu'au jour où la ligue fut signée dans Venise même (31 mars 1495) entre le Pape, les Vénitiens, Milan, l'Empereur, la Castille et l'Aragon. Alors le Doge appela Commines à la Seigneurie et lui déclara tout, devant les sénateurs, devenus aussi hautains qu'ils avaient paru abattus quelques jours auparavant. « J'avais le cœur serré, dit Commines, et étais en grand doute de la personne du Roi¹ et de toute sa compagnie. »

Les dix mille hommes que Charles VIII ramenait en France (reste de cinquante mille qu'il avait emmenés) réussirent heureusement à percer l'obstacle que leur opposaient, à Fornoue, les quarante mille soldats des puissances liguées; mais tout danger n'était pas encore écarté. En semant habilement la défiance entre Venise et Milan, Commines réussit à faire signer le traité de Verceil (10 octobre 1495) qui assura le retour de l'armée en France. On lui en sut peu de gré. Ludovic le More, signataire du traité, ne tint, comme on pouvait s'y attendre, aucune de ses promesses, dès qu'il vit les Français de l'autre côté des Alpes. On s'en prit au négociateur du traité, bien injustement. On lui « lava la tête,

1. En grand' crainte pour...

comme on est accoutumé de faire aux cours en pareil cas » ; et il en fut « bien iré¹ et marri ».

Le rôle politique de Commines est achevé à la mort de Charles VIII. Il pleura sincèrement ce jeune prince, peu sensé, mais bon ; il avait beaucoup souffert sous son règne, mais ne voulait accuser de rien la jeunesse ignorante du prince. Le trône revenait à ce duc d'Orléans, pour qui Commines avait failli perdre, avec la liberté, la vie même. Qu'en devait-il attendre ? Louis XII avait dit le mot fameux : « Ce n'est pas au Roi de France à venger les injures du Duc d'Orléans. » Mais l'oubli des injures impliquait, paraît-il, celui des services. Commines en fit bientôt l'épreuve : « J'allai devers ce Roi nouveau, de qui j'avais été aussi privé² que nulle autre personne ; et pour lui avais été en tous mes troubles et pertes ; toutefois pour l'heure, ne lui en souvint point fort. »

Jamais Louis XII ne consentit à employer sérieusement Commines ; il lui prodigua les politesses, lui fit toujours bon visage et lui accorda même quelques faveurs. Mais il ne l'admit jamais aux affaires. On a cru qu'il n'avait point pardonné à Commines d'avoir contrecarré, dans la première expédition d'Italie, ses desseins particuliers sur le duché de Milan, et ses premières tentatives pour faire valoir les prétendus droits, qu'il disait tenir de sa grand'mère, Valentine Visconti. J'imagine que la cause de son antipathie contre Commines était plus profonde et datait de plus loin. Louis XII n'est ni le premier Roi, ni le dernier, qui ayant fait d'abord de l'opposition au pouvoir avant d'arriver au pouvoir, conserva toujours des préventions secrètes contre des serviteurs qui l'avaient connu et même aidé, dans un rôle tout différent du rôle royal qu'il était appelé à jouer.

En vain la reine Anne, qui aimait Commines et avait sur son époux une grande influence, essaya de ramener en grâce le conseiller dédaigné. Commines lui écrivait qu'il n'avait d'espoir qu'en son affection sans laquelle « je demeura-

1. En colère.

2. Ami particulier.

rerai chez moi à faire mes vignes ». La Reine elle-même n'y put rien ; il fallut demeurer chez soi et faire ses vignes. Il fallut se résigner à vieillir et mourir en seigneur campagnard. Dépossédé de la principauté de Talmont, Commynes habitait le magnifique héritage de sa femme, la terre d'Argenton qu'il avait fort embellie au temps de sa prospérité. Les améliorations qu'il y fit furent évaluées à 200 000 livres, dont le tiers fut consacré à reconstruire le château. Il vivait là sur le pied d'un des premiers seigneurs de la province. Il avait un capitaine du château, un juge châtelain, un procureur, un greffier, un prévôt, des sergents ; six chapelains pour desservir sa chapelle ; un groupe de gentilshommes autour de sa personne et des demoiselles d'honneur attachées à sa femme. Comme il fut absent d'Argenton les trois quarts de sa vie, l'honneur d'avoir à merveille administré ce grand domaine, perfectionné les cultures, desséché des marais, planté des bois, distribué les secours avec intelligence et bonté, revient sans doute en partie à sa femme qui résida toute sa vie à Argenton. En ce temps de chicane et de droits mal établis, mal assurés, toute propriété pouvait être sujette à contestation. Argenton ne manqua pas d'être disputé à Commynes et à sa femme ; et nous voyons que, pendant les trois dernières années de sa vie, le domaine fut mis sous séquestre et qu'il obtint seulement la permission d'y habiter, sans pouvoir agir en légitime possesseur. Ce séquestre fut levé peu de temps avant sa mort.

Il avait eu de son mariage une fille unique née en 1490. En 1504, il la maria avec René de Brosse, comte de Penthièvre, un assez pauvre sire, plus qu'à demi ruiné ; mais Commynes, qui était son principal créancier, était encore assez riche pour enrichir un prince. Celui-ci n'était pas moins que le propre héritier du duché de Bretagne, au cas où la reine Anne serait morte sans laisser d'enfants. Le cas ne se produisit point ; mais probablement Commynes avait été surtout tenté par l'espoir que sa fille serait peut-être un jour duchesse de Bretagne. Du moins ses ambitions paternelles ne furent pas tout à fait déçues ; ses petits enfants contractèrent d'illustres alliances, et aujourd'hui

les maisons régnantes d'Italie et d'Autriche, d'Espagne et de Portugal comptent parmi leurs ancêtres l'historien Commines. Tous les Bourbons de la branche aînée, depuis Louis XV, fils d'une princesse de Savoie, descendent aussi de la fille de Commines et du comte de Penthhièvre.

La date de la mort de Commines a été longtemps mal établie, tant l'événement fit peu de bruit, tant ce grand personnage était oublié après quelques années de retraite. Des recherches récentes ont fixé cette date au 18 octobre 1511. Nous ne savons aucun détail sur sa fin. Il avait à sa mort environ soixante-six ans. Sa fille ne lui survécut que peu d'années. Elle mourut en 1514. Sa veuve prolongea sa vie jusqu'en 1530, et ce fut elle qui éleva ses petits-enfants, restés orphelins en bas âge.

En 1506, Commines avait fait construire une chapelle aux Grands-Augustins de Paris ; il y fut enseveli, et plus tard, sa fille et sa femme. Leur tombeau commun fut violé, avec tant d'autres, à la Révolution : les statues qui le décoraient sont aujourd'hui au Louvre, dans le musée des sculptures de la Renaissance. L'effigie de Commines est en pierre, grossièrement peinte, taillée hardiment avec un réalisme assez puissant. Au premier aspect on ne retrouve pas dans cette face un peu bouffie, le diplomate, l'homme d'État qu'on s'attend à voir. Dans les loisirs forcés de la retraite, et dans cette plantureuse abondance de la vie champêtre, les traits se sont épaissis ; mais les yeux, très petits, sont vifs et perçants ; la bouche est fine et spirituelle ; le nez majestueux donne de la noblesse au visage, et le menton prononcé marque l'homme de volonté.

IV

Les *Mémoires* de Commines commencés dans la prison (en 1488) furent achevés dans la retraite (vers 1500). Au livre I, chapitre II, il dit que le duc Jean de Bourbon vient de mourir ; il était mort le 1^{er} avril 1488. Au livre V, chapitre XX, le roi d'Écosse, Jacques III, est mort « puis peu de temps ». Il était mort le 11 juin 1488. Mais le livre VI, cha-

pitre III, dit que depuis trois ans, Maximilien est duc d'Autriche, ce qui nous reporte à 1495. Tandis qu'au chapitre XII, l'empereur Frédéric vit encore ; et il mourut en 1493. Le livre VII, chapitre I, est daté explicitement « mil quatre cent quatre-vingt-dix-sept. » Le livre VII, chapitre IV, fait allusion à la même date ; le prince de Castille, mort le 4 octobre 1497, n'existait plus quand ce chapitre fut écrit. Le livre VIII, chapitre XII, est encore daté de cette année-là ; mais la fin du livre raconte la mort de Charles VIII (7 avril 1498) et le couronnement de Louis XII comme des faits qui ne sont pas de la veille.

Les *Mémoires* sont divisés en huit livres ; les six premiers racontent l'histoire de Louis XI jusqu'à sa mort ; les deux derniers traitent de l'expédition de Charles VIII en Italie. Mais il faut laisser au livre son véritable caractère. Commines ne raconte pas l'histoire d'un règne ; il écrit ses mémoires politiques et diplomatiques sur les grands événements auxquels il a été mêlé personnellement. Il parle très brièvement de ceux où il n'a eu aucun rôle, ou même il les omet tout à fait. Il est lui-même le personnage principal de son ouvrage, non par vanité ; mais parce qu'il tient à parler surtout de ce qu'il connaît le mieux.

Il paraît certain que Commines croyait seulement amasser des matériaux pour fournir de matière les historiens à venir ; mais qu'il ne prétendait pas à écrire lui-même l'histoire. L'archevêque de Vienne, Angelo Cato, comme lui un serviteur de Charles le Téméraire rallié à Louis XI, lui avait demandé de rédiger le récit des événements dont il avait été le témoin ou l'acteur. Commines obéit à cette « requête » et présenta son livre à l'Archevêque, avec une dédicace où il lui disait : « Je vous envoie ce dont promptement m'est souvenu, espérant que vous le demandez pour le mettre en quelque œuvre, que vous avez intention de faire en langue latine, dont vous êtes bien usité. » Quelques-uns n'ont vu là qu'une formule de modestie peu sincère ; nous croyons qu'ils se sont trompés, et que c'est fort sérieusement que Commines demande à l'Archevêque de le traduire en latin, dans la seule langue jugée alors immortelle. Fort heureusement l'Archevêque fut homme d'esprit

ou paresseux; en tout cas les *Mémoires* sont demeurés en français. Mais Commines a pu croire qu'ils y perdraient. Cette défiance de leurs propres forces, quand il s'agit de composer et d'écrire, n'est point rare chez les hommes, même éminents, dont l'éducation a des lacunes.

Toutefois, Commines, sans y prétendre, est un écrivain. Son style, sobre et nu, atteint presque toujours à la précision; souvent à la force; quelquefois à l'éloquence. Cette page, qu'on a lue plus haut, sur le néant de nos efforts et l'inanité des grandes combinaisons politiques, dans sa mâle simplicité, ne déparerait pas un sermon de Bossuet. Mais de tels accents sont rares chez Commines. Il abonde en traits piquants et fins, en réflexions profondes ou perspicaces, plutôt qu'en échappées sublimes. L'abondance des réflexions et des dissertations morales jette même un peu de froideur dans le récit, trop fréquemment interrompu chez Commines. Au reste le récit n'est pas son objet principal, mais la leçon qu'on en peut tirer; son livre pourrait s'appeler : *Maximes et réflexions tirées du tableau des événements contemporains*.

Son vocabulaire est excellent, sans être fort riche; il trouve, sans le chercher, le mot juste et vif. Sa syntaxe est moins habile et souvent même embarrassée; comme il arrive d'ordinaire aux hommes, même de génie, qui se sont formés tout seuls, et qui écrivent sans avoir appris à écrire. Trouver les mots, c'est un don; mais la syntaxe est un métier qu'il faut apprendre, comme tous les métiers.

Quels que soient les mérites de Commines écrivain, la cause de l'intérêt particulier qui s'attache à son ouvrage est ailleurs : elle tient surtout à la grande originalité de l'auteur. La Providence le fit naître aux confins de deux époques et, pour ainsi dire, sur les frontières de deux mondes. Par sa naissance, ses origines, les cadres de sa vie et de son activité politique et militaire, Commines est encore un personnage féodal; il a toutes ses racines dans le moyen âge. Mais par son caractère propre et individuel, Commines est tout moderne; il est en avance de plusieurs générations sur les hommes de son temps; il est presque un contemporain pour nous.

Commines est un homme moderne. Que faut-il entendre par ces mots ? car le terme est de ceux dont on abuse ; et il faut nous défier de ces étiquettes commodes dont on se sert pour juger et classer les hommes, mais qui ne veulent rien dire du tout, tant qu'on ne s'est pas entendu sur le sens qu'il y faut attacher.

Certes les hommes aujourd'hui diffèrent assez entre eux par leurs idées, leurs goûts, leurs principes, leurs tendances, pour qu'il puisse sembler difficile, au premier abord, de dégager un seul trait commun à tous, qui suffise à constituer le fond de l'homme moderne, par opposition à l'homme du moyen âge.

Il semble toutefois qu'on peut dire : malgré toutes les différences apparentes ou réelles qui existent entre les hommes d'aujourd'hui, il y a un trait commun plus ou moins marqué chez tous, et aussi répandu au dix-neuvième siècle qu'il était rare au treizième ; c'est le développement plus grand de la faculté critique ; c'est une certaine forme de réflexion qui consiste à regarder les choses par plusieurs côtés ; et à en voir l'envers et le revers, non pas seulement la face et l'endroit.

Loin de nous la pensée de dire que les hommes du moyen âge ne savaient ni penser ni réfléchir ; et que tous les hommes de notre temps sont également sages et avisés. Ce serait une grande sottise et une grande erreur que de hasarder un tel paradoxe. Mais on peut dire, très justement, que d'une façon générale, chez les hommes du moyen âge, la faculté critique, ce qu'on pourrait nommer le sens du contrôle, était moins vif et moins développé que chez les hommes modernes.

Les premiers étaient plus facilement dupes des apparences et des impressions. Les autres ne font pas toujours un bon usage de cet esprit critique plus aiguisé chez eux ; mais on ne compare pas ici deux époques, mais plutôt deux méthodes.

Or, Commines, au rebours de la plupart des hommes du moyen âge est un esprit essentiellement réfléchi. Comme homme et comme écrivain, il a très peu d'imagination ; nul sentiment pittoresque des choses ; nulle faculté

poétique ou artistique¹. Mais s'il est médiocre en l'art de peindre les faits, il excelle à les comprendre, à y pénétrer jusqu'au fond, et derrière le fait à découvrir la cause, et le sens caché des choses, et leur objet prochain, et les résultats éloignés. Sa vue est d'une acuité, d'une profondeur et d'une perspicacité merveilleuse. Son intelligence des hommes qu'il met en scène et des événements qu'il raconte, est tout à fait hors ligne.

Comparé avec les autres grands historiens du moyen âge, Commines semble ne se prêter au parallèle que par les différences qu'il présente. Il paraît d'abord inférieur à tous. Commines n'a ni la verve de Villehardouin, ni cette fermeté de style qu'on admire dans la *Conquête de Constantinople*, et par où ce premier monument de la prose historique naissante en est resté l'un des chefs-d'œuvre.

Il n'a pas davantage la charmante naïveté de Joinville; par où l'historien de Saint-Louis a pu être appelé le plus attachant des biographes; il fait aimer son héros, il se fait aimer lui aussi par cette simplicité touchante et cette bonhomie qui s'ignore elle-même. De cette grâce particulière qui n'est qu'à Joinville, Commines, il faut l'avouer, n'a rien hérité.

Il n'a pas davantage le don pittoresque accordé si libéralement à Froissart. Celui-là, le premier, a possédé le talent très rare (inconnu avant lui de nos chroniqueurs) de faire revivre une époque entière dans un tableau d'ensemble, animé, vivant, où l'harmonie et l'unité naissent des contrastes mêmes. Tout le quatorzième siècle est dans Froissart, avec ses vices et ses vertus, sa chevalerie batailleuse, et ses communes soulevées, ses héroïques dévouements, ses trahisons, ses forfaits, ses fêtes, ses misères, sa galanterie, ses ridicules. C'est le Michelet de son temps, et comme le nôtre, rempli d'erreurs et de partialité; mais peintre incomparable dont le pinceau prestigieux sait évoquer et ressusciter les civilisations mortes et les sociétés disparues.

Commines n'a ni la vigueur éloquente de Villehardouin, ni l'aimable naïveté de Joinville, ni la couleur animée de

1. Il paraît avoir rapporté d'Italie un certain goût pour les objets d'art; mais il les aimait en homme riche plutôt qu'en artiste; en tout cas, il n'est nullement artiste en tant qu'écrivain.

Froissart. Il n'a rien qui entraîne, rien qui charme ou qui éblouisse. Il plait toutefois, à sa manière, par d'autres qualités, qu'il posséda le premier, qui manquaient à Villehardouin, à Joinville, à Froissart.

Plus qu'aucun de ceux-ci, Commines pense, et il fait penser ; il voit plus loin que les hommes de son siècle, il donne à réfléchir à ceux du nôtre : il propose ou soulève des questions, qui ne sont pas toutes résolues.

D'autre part, il est le premier fondateur, en France, d'une science, dont notre temps a vu restreindre un peu l'importance et l'autorité ; mais qui, pendant près de quatre siècles, a tenu en Europe un rôle prépondérant : la diplomatie. Commines a compris que les affaires du monde ne se conduisent pas seulement par la force des armes, mais encore par l'habileté des négociations ; la victoire donne les avantages, la politique permet d'en profiter. Commines et Louis XI ont fondé la politique traditionnelle de la France ; leurs moyens furent souvent mauvais, mais leur vues étaient justes. Tout ce qui s'en éloigna depuis fut chimérique et éphémère, tout ce qui s'y conforma fut fructueux et durable.

Mais cet homme, qui a fondé une tradition séculaire, n'était pas lui-même un homme de tradition : et l'originalité de son esprit tient en partie à la formation toute personnelle et isolée de ses idées. Commines, élevé assez négligemment en vue du métier des armes, ne reçut pendant l'adolescence aucune éducation littéraire. Il ignore le latin, il demeura presque entièrement étranger à ce que nous nommons les humanités. Il ne fut pas davantage initié à la philosophie des écoles, il ne sut pas un mot de la scolastique universitaire. La plupart des écrivains de son temps sont des lettrés, des humanistes, goûtant mal et comprenant peu l'antiquité, mais la connaissant assez bien ; nourris de Cicéron, de Sénèque, de Tite-Live et de Salluste. Commines ignore ces modèles de l'art de composer et d'écrire¹. Ne nous étonnons pas s'il n'imité personne au

1. Il cite Tite-Live (Éd. Dupont, II, 553), mais quoique Sleidan prétende qu'il avait lu beaucoup d'histoires, il n'imité aucun historien et n'a pas de modèles.

rebours de tous les médiocres chroniqueurs de son temps, les Chastelain, les Molinet, qui écrivent, les yeux attachés aux modèles antiques, et copient maladroitement les grandes périodes cicéroniennes.

Commines est un soldat, dont l'événement fit un diplomate, mais à l'origine il avait été élevé selon cette ancienne discipline de la chevalerie française qui faisait deux parts dans l'éducation, celle du corps et celle de l'esprit, vouait la noblesse à la première, et à tous les exercices de force ou d'adresse, les clercs à la seconde, à l'étude et aux sciences.

Commines a donc été élevé comme un futur soldat; c'est-à-dire qu'on ne lui a rien appris, qu'à se battre et à se conduire avec les hommes. A dix-huit ans, il entre au service de Charles le Téméraire, et sa vie active commence.

Certes, cela ne veut pas dire qu'il suffise de n'avoir rien appris pour devenir un homme éminent. Au contraire, dans la généralité des cas le défaut d'instruction étouffe et prévient le développement de l'intelligence. Mais il arrive quelquefois, quand une nature est heureuse, exceptionnellement bien douée, que cette absence d'éducation autoritaire et de tradition imposée, profite à l'originalité de l'homme, et fasse qu'il reste mieux lui-même. Ce fut le cas pour Commines. Mais encore une fois, il ne faudrait conseiller cette méthode à personne. Elle a réussi ce jour-là, mais elle est extrêmement dangereuse; elle risque de produire surtout des hommes incapables et ignorants. Il faut une intelligence extraordinaire pour parvenir à comprendre le monde, et à lire dans ce grand livre, sans avoir d'abord épelé dans les autres.

Au reste, ayons soin de remarquer que Commines, s'il fut dénué de l'éducation latine, en reçut une autre, singulièrement appropriée à la nature de son esprit.

On parle aujourd'hui beaucoup d'une éducation moderne, exclusivement moderne, qui, négligeant l'antiquité, ses langues, sa littérature et son histoire, demanderait à l'étude des choses actuelles ou récentes, des choses vivantes, le développement de l'intelligence et la formation du caractère. Quelques-uns attendent des merveilles de cette ins-

truction « sans latin » ; les autres affirment qu'elle ne donnera que des fruits grossiers. L'avenir décidera.

Aux premiers, l'histoire de Commines pourrait servir d'argument. Dans un siècle où le latin était l'instrument, la clé, la base de toute science, il ignora le latin. En revanche, il sut les langues vivantes que tout son siècle ignorait ; que nous savons encore peu et mal. Il sut l'allemand, l'italien, l'espagnol ; peut-être même l'anglais. Il sut la géographie, autant qu'on pouvait la savoir à cette époque ; il connut les grandes découvertes géographiques de la fin du quinzième siècle, et l'on ne peut douter qu'il s'y soit vivement intéressé. Il voyagea beaucoup lui-même ; il vit de ses yeux les trois quarts de l'Europe occidentale ; il fréquenta un grand nombre d'hommes et apprit beaucoup en les interrogeant. Il questionna chacun avec curiosité sur tout ce qu'il en pouvait apprendre ; et sa mémoire était merveilleuse ¹.

« Si ai-je eu autant de connaissance de grands princes, et autant de communication avec eux, que nul homme qui ait été, en France, de mon temps, tant de ceux qui ont régné en ce royaume, que en Bretagne et en ces parties de Flandre, Allemagne, Angleterre, Espagne, Portugal et Italie ; tant seigneurs spirituels que temporels que de plusieurs autres, dont je n'ai eu la vue, mais connaissance par communication de leurs ambassades par lettres, et par leurs instructions ; par quoi on peut avoir assez d'information de leurs natures et conditions. »

Voilà bien l'éducation que Descartes voulut se donner, mais après qu'il eût reçu l'autre. Qui ne se souvient de ces lignes, à la fin de la première partie du *Discours de la Méthode* :

« Sitôt que l'âge me permit de sortir de la sujétion de mes précepteurs, je quittai entièrement l'étude des lettres et me résolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourrait trouver en moi-même ou bien dans *le grand livre du monde* ; j'employai le reste de ma jeunesse à voyager, à voir des cours et des armées, à fréquenter des

¹. Ce sont les traits qu'a notés Sleidan dans le portrait qu'il a tracé de Commines.

gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses expériences, à m'éprouver moi-même dans les rencontres que la fortune me proposait ; et partout à faire telle réflexion sur les choses qui se présentaient que j'en pusse tirer quelque profit. »

Mais Descartes, avant d'ouvrir le « grand livre du monde », avait à peu près lu tous les autres ; au lieu que Commynes fut exclusivement formé par cette discipline des hommes et des choses, à l'exclusion de celle des livres.

Il est intéressant de rechercher dans son caractère, les traces et les fruits de cette éducation très particulière ; et l'on s'aperçoit ainsi que ces fruits ne sont pas tous également heureux. Il y a des lacunes dans le personnage, tout éminent qu'il soit. Quoi qu'on en ait pu dire, Commynes n'est pas un homme complet (mais en est-il beaucoup de tels ?). Et je dirais bien ce qui lui manque. C'est comme une certaine fleur de poésie et de sentiment ; il y a quelque chose chez lui d'un peu sec. Chose singulière, et toutefois vraie ! les hommes qui se sont formés par le commerce des autres hommes, sont d'ordinaire plus durs que ceux qui ont vécu dans les livres ; et même, au sens latin, ils sont moins *humains*.

Mais voici encore un autre problème curieux que l'étude de Commynes peut nous inviter à résoudre. On sait qu'à partir du seizième siècle et de la Renaissance l'antiquité tient une place immense dans la formation de l'esprit français. On sait que ce retour à la double antiquité marque précisément la fin du moyen âge, où l'antiquité grecque avait été ignorée ; où l'antiquité latine, à la vérité mieux connue que nous ne nous figurons à distance, était toutefois mal comprise et mal sentie ; de sorte que le sentiment esthétique du beau, tel que les anciens l'avaient compris, pourrait être considéré comme entièrement perdu au moyen âge.

Or on s'est demandé souvent ce qu'il fût advenu de l'esprit français, si la Renaissance ne s'était produite, et dans le sens où elle se produisit, c'est-à-dire comme un retour enthousiaste vers l'antiquité.

Quelques-uns ont prétendu que le seul essor naturel de

notre génie national nous eût fait enfanter des merveilles, sans le secours et hors de l'imitation des Grecs et des Latins; ils croient que, si la Renaissance n'eût pas détourné la pente instinctive de l'esprit français, un développement aussi fécond et plus original de notre littérature et de tous les beaux arts n'eût pas manqué de se produire au seizième siècle, au dix-septième siècle.

D'autres ont dit, au contraire, que la veine du moyen âge était absolument épuisée, même avant le quinzième siècle; que le vieil arbre se desséchait, faute de sève nouvelle; qu'il allait mourir et que la greffe antique avait seule pu le rajeunir. Et il est bien certain que la grande inspiration poétique se produisit au moyen âge dans les siècles les plus anciens, et non dans les plus récents. Les vrais poètes sont au douzième siècle, au treizième, plutôt qu'au quatorzième siècle, au quinzième.

Au fond, c'est une question assez oiseuse que de se demander ainsi : « Que fût-il arrivé si la Renaissance antique ne s'était pas produite ? » En vérité la question est oiseuse, parce que la réponse est nécessairement incertaine. Autant vaut demander : Que fût-il arrivé si Napoléon I^{er} était mort à l'âge de deux ans ? On peut également répondre que toute l'histoire eût été changée — ou bien qu'elle ne l'eût pas été du tout : la Révolution française aurait nécessairement enfanté un autre Bonaparte au défaut de celui-là. Au fond, nous n'en savons rien du tout.

Dire également : Si la Renaissance ne se fût pas produite, la littérature du dix-septième siècle eût été aussi belle et plus nationale, plus originale, c'est trancher par une hypothèse pure, un problème insoluble.

Mais on peut simplifier un peu la question en la posant autrement : on peut dire : Dans quelle mesure l'esprit français pouvait-il se développer, réduit à ses seules forces, privé de l'antiquité grecque et latine ?

L'étude de Commines peut nous aider à jeter quelque lumière sur le problème ainsi posé. Commines, en effet, nous montre ce que l'esprit français réduit à ses seules forces, sans modèles anciens, pouvait donner vers l'an 1500, à la veille de la Renaissance.

Certes, l'œuvre est de haute valeur, et donne une très favorable idée du génie national qui l'a produite. Mais il ne faudrait pas trop généraliser une observation dont la portée est très particulière. Commines, dans la littérature française, ne représente que la prose : et dans la prose un seul genre, qui est l'histoire.

La prose française, et surtout l'histoire, soutenue par les faits, pouvait mieux se passer de l'antiquité ; la prose historique trouve des ressources particulières dans la nature plus précise et mieux définie des matières qu'elle traite : les choses y parlent d'elles-mêmes. La poésie, plus vague dans ses sujets, plus asservie à l'inspiration personnelle, plus dépendante du style, avait au contraire grand besoin, vers l'an 1500, qu'on la ramenât au culte d'Homère. L'œuvre poétique et artistique du moyen âge était achevée à la fin du quinzième siècle ; elle était en pleine décadence, et très probablement incapable de ressusciter par ses seules forces.

Non seulement Commines n'est que prosateur, et dans la prose il n'est qu'historien ; mais dans l'histoire même il n'est pas sûr qu'il fût également propre à comprendre et à expliquer toute autre époque que celle qui fait la matière de son livre.

Il y a une merveilleuse correspondance entre son talent et son sujet ; entre l'auteur et le héros ; entre Louis XI et Commines. A tel point que Commines est déjà fort inférieur à lui-même dans les deux derniers livres, en parlant de Charles VIII.

On ne se figure pas Commines racontant les Croisades, non plus qu'y prenant part ; ou la vie de saint Louis ; ou même la guerre de Cent ans. Le règne du sage roi Charles V eut convenu peut-être à son talent, quoiqu'il y ait eu dans le règne et dans les succès de ce grand prince plus de prudence que de diplomatie. Mais Louis XI, et ces vingt-deux ans de négociations continues, tortueuses, patientes, cette correspondance secrète ou publique avec toute l'Europe, cette suite de desseins si bien concertés dont l'auteur obstiné ne s'est pas départi un seul jour, voilà le vrai sujet qui convenait à la plume du seul confi-

dent qui ait compris et connu la politique de ce Roi peu populaire ; mais après tout, l'un de ceux qui ont fait la France.

Ainsi l'excellence de Commines dans un genre restreint, au moins très particulier d'exposition historique, ne suffit pas à prouver que la langue et l'esprit français auraient pu victorieusement se passer de cette greffe antique dont la Renaissance usa pour les féconder. Commines pense profondément, et il écrit très bien pour exprimer ce qu'il pense ; mais ses plus grands admirateurs conviendront qu'une littérature, composée seulement d'esprits de cette trempe, manquerait un peu de largeur, et absolument de poésie. Commines disait lui-même : « Bêtes ni simples gens ne s'amuseront point à lire ces Mémoires ; mais princes ou autres gens de cour y trouveront de bons avertissements. » Il se vantait ainsi de parler aux hommes d'État tout seuls, et dédaignait les autres lecteurs. Tel est l'écueil des esprits séparés de toute tradition, nourris seulement d'expérience, et de l'observation des hommes du jour et des faits contemporains. Une conception étendue de la vie et de l'humanité leur est rarement ouverte ; leur notion de la justice et du devoir est un peu courte, et leur sagesse, trop pratique, un peu terre à terre. La grande originalité de l'œuvre de Commines s'explique en partie par la formation tout isolée de son esprit ; mais la même cause explique aussi, peut-être, les lacunes et les limites de cette remarquable intelligence.

EXTRAITS DE COMMINES

I. — Dédicace des Mémoires¹ A l'Archevêque de Vienne²

Monseigneur l'archevesque de Vienne, pour satisfaire a la requeste qu'il vous a pleu me faire de vous escrire et mettre par memoire ce que j'ay sceu et congneu des faictz du feu roy Loys unziesme, a qui Dieu face pardon, nostre maistre et bienfaicteur, et prince digne de très excellente memoire, je l'ay faict le plus près de la verité que j'ay peu et sceu avoir la souvenance.

Du temps de sa jeunesse ne scauroye parler, sinon pour ce que je luy en ay ouy parler et dire; mais depuis le temps que je vins en son service, jusques a l'heure de son trespas, ou j'estoye present, ay faict plus continuelle residence avec luy que nul aultre de l'estat a quoy je le servoye, qui pour le moins ay tousjours esté des chambellans, ou occupé en ses grans affaires. En luy et tous aultres princes que j'ay congneu ou servy, ay congneu du bien et du mal : car ilz sont hommes comme nous. A Dieu seul appartient la perfection. Mais quant a ung prince la vertu et bonnes conditions precedent les vices, il est digne de grant memoire et louenge : veu que telz personaiges sont plus enclins en toutes

1. Nous suivons le texte de l'Édition des *Mémoires* donnée par M^{lle} Dupont pour la *Société d'Histoire de France*. Paris, 1840-1847. 3 vol. in-8°.

2. Angelo Cato, Italien, fut, comme Commines, attaché tour à tour à Charles le Téméraire et à Louis XI; archevêque de Vienne (en Dauphiné) en 1483.

choses volontaires que aultres hommes, tant pour la nourriture et petit chastoy que ilz ont eu en leur jeunesse, que pour ce que, venans en l'aage d'homme, la pluspart taschent a leur complaire, et a leurs complexions et conditions.

Et pour ce que je ne voudroye point mentir, se pourroit faire que en quelque endroict de cest escript se pourroit trouver quelque chose qui du tout ne seroit a sa louenge ; mais j'ay esperance que ceulx qui le liront considereront les raisons dessus dictes. Et tant ose je bien dire de luy, a son loz, qu'il ne me semble pas que jamais j'aye congneu nul prince ou il y eust moins de vices que en luy, a regarder le tout. Si ay je eu autant de congnoissance de grans princes, et autant de communication avec eulx, que nul homme qui ait esté en France de mon temps, tant de ceulx qui ont regné en ce royaulme, que en Bretaigne et en ces parties de Flandres, Allemaigne, Angleterre, Espagne, Portingal et Italie, tant seigneurs spirituelz que temporelz, que de plusieurs aultres dont je n'ay eu la veue, mais congnoissance par communication de leurs ambassades, par lettres et par leurs instructions, par quoy on peult assez avoir d'information de leurs natures et conditions. Toutes fois ne pretens en riens, en le louant en cest endroict, diminuer honneur ne bonne renommée des aultres ; mais vous envoie ce dont promptement m'est souvenu, esperant que vous le demandez pour le mettre en quelque œuvre que vous avez intention de faire en langue latine, dont vous estes bien usité : par laquelle œuvre se pourra congnoistre la grandeur du prince dont vous parleray, et aussi de vostre entendement. Et la

ou je fauldroye, trouverez monseigneur du Bouchage¹ et aultres, qui mieulx vous en scauroient parler que moy, et le coucher en meilleur langaige. Mais pour obligation d'honneur et grans privaultez et biensfaictz, sans jamais entrerompre, jusques a la mort, que l'ung ou l'aultre n'y fust, nul n'en debvroit avoir meilleure souvenance que moy : et aussi pour les pertes et douleurs que j'ay receues depuis son trespas, qui est bien pour estre revenu a ma memoire les graces que j'ai recues de luy : combien que c'est chose assez acoustumee que après le decez de si grans et puissans princes les mutations sont grandes, et y ont les ungz pertes et les aultres gaingz : car les biens ne les honneurs ne se despartent point a l'appetit de ceulx qui les demandent.

Et pour vous informer du temps dont ay eu connoissance du dict seigneur, dont faictes demande, m'est force de commencer avant le temps que je vins a son service ; et puis par ordre je continueray mon propos jusques a l'heure que je devins son serviteur, et continueray jusques a son trespas².

II. — Caractère de Louis XI. Défauts ordinaires des grands.

J'ay veu beaucoup de tromperies en ce monde, et de beaucoup de serviteurs envers leurs maistres, et plus souvent tromper les princes et seigneurs orgueilleux, qui peu veulent ouyr parler les gens, que les

1. Le comte du Bouchage, conseiller et chambellan de Louis XI, mort en 1523.

2. Tome I, p. 1-4.

humbles qui volentiers les escoutent. Et entre tous ceulx que j'ay jamais congneuz, le plus saige pour soy tirer d'ung mauvais pas, en temps d'adversité, c'estoit le roy Loys XI^e, nostre maistre, et le plus humble en parolles et en habitz; qui plus travailloit a gagner ung homme qui le pouvoit servir ou qui luy pouvoit nuyre. Et ne se ennuyoit point a estre refusé une fois d'ung homme qu'il praticquoit a gagner; mais y continuoit en luy promettant largement, et donnant par effect argent et estat qu'il congnoissoit qui luy plaisoit. Et ceulx qu'il avoit chassez et deboutez en temps de paix et de prosperité, il les rachaptoit bien chier quant il en avoit besoing, et s'en servoit; et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passées. Il estoit naturellement amy des gens de moyen estat, et ennemy de tous grans qui se pouvoient passer de luy. Nul homme ne presta jamais tant l'oreille aux gens, ny ne s'enquist de tant de choses, comme il faisoit, ny ne voulut jamais congnoistre tant de gens: car aussi veritablement il congnoissoit toutes gens d'auctorité et de valleur qui estoient en Angleterre, Espagne et Portingal, Italie et es seigneuries du duc de Bourgogne, et en Bretagne, comme il faisoit ses subjectz. Et ces termes et façons qu'il tenoit, dont j'ay parlé cy dessus, luy ont saulvé la couronne, veu les ennemis qu'il s'estoit luy mesme acquis a son advenement au royaume. Mais sur tout luy a servy sa grant largesse: car ainsi comme saigement conduisoit l'adversité, a l'opposite, dès ce qu'il cuydoit estre assuré, ou seulement en une trefve, se mettoit a mescontenter les gens, par petitz moyens, qui peu luy servoient, et a grant peine pouvoit endurer paix. Il estoit

legier a parler de gens, et aussi tost en leur presence que en leur absence, sauf de ceulx qu'il craignoit, qui estoient beaucoup ; car il estoit assez craintif de sa propre nature. Et quant pour parler il avoit receu quelque dommaige, ou en avoit suspicion, et le vouloit reparer, il usoit de ceste parolle au personnaige propre : « Je sçay bien que ma langue m'a porté grant dommaige ; aussi m'a elle faict quelquefois du plaisir beaucoup : toutes fois c'est raison que je repare l'amende. » Et ne usoit point de ses privées parolles, qu'il ne feist quelque bien au personnaige a qui il parloit, et n'en faisoit nulz petitz.

Encores faict Dieu grant grace a ung prince, quant il sçait bien et mal, et par especial quant le bien le precede, comme au roy nostre maistre dessus dict. Mais a mon advis que le travail qu'il eut en sa jeunesse, quand il fut fugitif de son pere et fuyt soubz le duc Philippe de Bourgogne, ou il fut six ans, lui vallut beaucoup : car il fut contrainct de complaire a ceulx dont il avoit besoing ; et ce bien luy apprint Adversité, qui n'est pas petit. Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entrée ne pensa que aux vengeancees, mais tost luy en vint le dommaige, et quant et quant la repentance. Et repara ceste follye et ceste erreur, en regaignant ceulx ausquelz il tenoit tort, comme vous entendrez cy après. Et s'il n'eust eu la nourriture aultre que les seigneurs que j'ay veu nourrir en ce royaume, je ne croy pas que jamais se fust ressours ; car ils ne les nourrissent seulement que a faire les folz en habillemens et en parolles. De nulles lettres ilz n'ont congnoissance. Ung seul saige homme on ne leur met a l'entour. Ilz ont des gouver-

neurs a qui on parle de leurs affaires, a eulx riens ; et ceulx la disposent de leurs dictz affaires ; et telz seigneurs y a qui n'ont que treize livres de rente en argent, qui se glorifient de dire : « Parlez a mes gens » ; cuydans par ceste parolle contrefaire les très grans. Aussi ay je bien veu souvent leurs serviteurs faire leur prouffit d'eulx, en leur donnant bien a congnoistre qu'ilz estoient bestes. Et si d'aventure quelcun s'en revient et veult congnoistre ce qui luy appartient, c'est si tard qu'il ne sert plus de gueres : car il fault noter que tous les hommes qui jamais ont esté grans et faict grans choses, ont commencé fort jeunes. Et cela gist a la nourriture, ou de grace de Dieu¹.

III. — Des bons et des mauvais conseillers qui entourent les princes.

Sur l'heure, se reconseillerent le duc de Bretagne et le duc de Normandie², congnoissans tous deux leurs erreurs, et que par division se perdent toutes les bonnes choses du monde : et si est presque impossible que beaucoup de grans personaiges ensemble et de semblable estat, se puissent longuement entretenir, sinon qu'il y ait chief par dessus tous : et si seroit besoing que cestuy la fust saige et bien estimé, pour avoir l'obeysance de tous. J'ay veu beaucoup d'exemples de ceste matiere a l'œil, et ne parle pas par ouyr dire : et sommes bien subgecz a nous diviser

1. Tome I, p. 83-86.

2. A la faveur de la division qui régnait entre le duc de Bretagne et le duc de Normandie (frère du roi), Louis XI venait de reprendre à celui-ci le duché de Normandie qu'il avait été forcé de lui céder par la Ligue du Bien Public.

ainsi a nostre dommaige, sans avoir grant regard a la consequence qui en advient : et presque ainsi en ai veu advenir par tout le monde, ou l'ay ouy dire. Et me semble que ung saige prince, qui aura pouvoir de dix mil hommes et façon de les entretenir, est plus a craindre et estimer que ne seroient dix, qui en auroient chascun six mil tous allyez et confederez ensemble : pour autant que des choses qui sont a demesler et acorder entre eulx, la moytié du temps se perd avant qu'il y ait riens conclud ne acordé.

Ainsi se retira le duc de Normandie en Bretaigne, povre et deffaict, et habandonné de tous ses chevaliers, qui avoient esté au roy Charles son pere : et avoient fait leur appointement avec le roy, et mieulx appointez de luy que jamais n'avoient esté du roy son pere. Ces deux ducz dessusdictz estoient saiges après le coup (comme l'on diet des Bretons) et se tenoient en Bretaigne ; et y avoit maintes ambassades allans et venans au roy de par eulx, et de par luy a eulx deux ; et de par eulx au conte de Charolois, et de luy a eulx : du roy audict duc de Bourgongne, et de luy au roy : les ungz pour scavoir nouvelles, les aultres pour soustraire gens, et pour toutes mauvaises marchandises, soubz umbre de bonne foy.

Aucuns y allerent par bonne intention, pour cuyder pacifier les choses ; mais c'est grant folye a ceulx qui s'estiment si bons et si saiges que de penser que leur presence peust pacifier si grans princes, et si soubtilz comme estoient ceulx cy, et tant entendus a leurs fins : et veu especiallement que de l'ung des costez ne de l'autre ne se offroit nulle raison. Mais il y a de bonnes gens qui ont ceste gloire qu'il leur semble

qu'ilz conduiront des choses la ou ilz n'entendent riens : car quelquefois leurs maistres ne leur descouvrent riens de leurs plus secrettes pensées. A la compagnie de telz que je dis est que le plus souvent ne vont que pour parer la feste, et souvent a leurs despens : et va tousjours quelque humblet, qui a quelque marché a part. Ainsi au moins l'ay je veu par toutes ces saisons dont je parle, et de tous les costez. Et aussi bien comme j'ay dict que les princes doibvent estre saiges a regarder a quelles gens ilz baillent leurs besongnes entre mains, aussi debvroient bien penser ceulx qui vont dehors pour eulx s'entremettre de telles matieres et qui s'en pourroient excuser et ne s'en empescher point, sinon que on veist que eulx mesmes y entendissent bien et eussent affection a la matiere : et seroit estre bien saige. Et j'ay congnu beaucoup de gens de bien s'y trouver bien empeschez et troublez. J'ay veu princes de deux natures : les ungz si soubtils et si très souspesonneux, que l'on ne sçavoit comment vivre avec eulx, et leur sembloit tousjours que on les trompoit : les aultres se fioient en leurs serviteurs assez ; mais ils estoient si lourds et si peu entendans a leurs besongnes, qu'ilz ne sçavoient congnoistre qui leur faisoit bien ou mal. Et ceulx la sont incontinent muez d'amour en hayne et de hayne en amour. Et combien que de toutes les deux sortes s'en trouve bien peu de bons, ne la ou il y ait ne grant fermeté, ne grant seureté, toutesfois j'aymeroye tousjours mieulx vivre soubz les saiges que soubz les folz : car il y a plus de façon de s'en pouvoir eschapper, et d'acquérir leur grace : car avec les ignorans ne sçait on trouver nul expedient, pour ce que avec eulx

ne fait l'on riens, mais avec leurs serviteurs fault avoir affaire : desquelz plusieurs leur eschappent souvent. Toutesfois il fault que chascun les serve et obeysse, aux contrées la ou ils se trouvent : car on y est tenu et aussi contrainct. Mais tout bien regardé, nostre seule esperance doibt estre en Dieu : car en cestuy la gist toute nostre fermeté et toute bonté, qui en nulle chose de ce monde ne se pourroit trouver ; mais chascun de nous la congnoist tard, et après ce que nous en avons eu besoing : toutes fois vault encores mieulx tard que jamais¹.

IV. — Les Rois et les Grands ont besoin d'être bien instruits.

C'est grant follye a ung prince de se soubzmettre a la puissance d'ung aultre, par especial quant ilz sont en guerre, ou ilz ont esté en tous endroictz : et est grant advantaige aux princes d'avoir veu des hystoires en leur jeunesse : esquelles se voyent largement de telles assemblées, et de grans fraudes, tromperies et parjuremens, que aucuns des anciens ont fait les ungz vers les aultres : et prins et tuez ceulx qui en telles seuretez s'estoient fiez. Il n'est pas dict que tous en ayent usé ; mais l'exemple d'ung est assez pour en faire saiges plusieurs, et leur donner vouloir de se garder ; et est, ce me semble (a ce que j'ay veu plusieurs fois, par experience de ce monde, ou j'ay esté autour des princes l'espace de dix huict ans ou plus, ayant clere congnoissance des plus grans et secrettes

1. Tome I, p. 110-113.

matieres qui se sont traictées en ce royaume de France et seigneuries voisines), l'ung des grans moyens de rendre un homme saige, d'avoir leu les hystoires anciennes, et apprendre a se conduire et garder et entreprendre saigement par icelles et par les exemples de nos predecesseurs. Car nostre vie est si briefve, qu'elle ne suffist a avoir de tant de choses experience. Jointt aussi que nous sommes diminuez d'aage et que la vie des hommes n'est si longue comme elle souloit, ny les corps si puissans. Semblablement que nous sommes affoiblis de toute foy et loyaulté les ungz envers les aultres : et ne scauroye dire par quel lien on se puisse asseurer les ungz des aultres, et par especial, des grans princes, qui sont assez enclins a leur volenté, sans regarder aultre raison : et qui pis vault, sont le plus souvent environnez de gens qui n'ont l'œil a nulle aultre chose que a complaire a leurs maistres ; et a louer toutes leurs œuvres, soit bonnes, ou mauvaises ; et si quelcun se trouve qui veuille mieulx faire, tout se trouvera brouillé.

Encores ne me puis je tenir de blasmer les seigneurs ignorans. Environ tous seigneurs se trouvent volentiers quelques clerics et gens de robbes longues (comme raison est) et y sont bien seans, quant ilz sont bons : et bien dangereux, quand ilz sont aultres. A tous propos ont une loy au bec, ou une hystoire : et la meilleure qui se puisse trouver, se tourneroit bien a mauvais sens ; mais les saiges, et qui auroient leu, n'en seroient jamais abusez : ny ne seroient les gens si hardys, de leur faire entendre mensonges. Et croyez que Dieu n'a point estably l'office de roy ne d'aultre

prince, pour estre exercé par les bestes, ne par ceulx qui, par vaine gloire, dient : « Je ne suis pas cleric, je laisse faire a mon conseil, je me fie en eulx » ; et puis, sans assigner aultre raison, s'en vont en leurs esbatz. S'ilz avoient esté bien nourris en la jeunesse, leurs raisons seroient aultres ; et auroient envie que on estimast leurs personnes et leurs yertus. Je ne veulx point dire que tous les princes se servent de gens mal conditionnez ; mais bien la plus part de ceulx que j'ay congneus n'en ont pas tousjours esté desgarnis. En temps de necessité ay je bien veu que les aulcuns saiges se sont bien sceu servir des plus apparens, et les chercher sans y riens plaindre : et entre tous les princes dont j'ay eu la congnoissance, le roy nostre maistre l'a le mieulx sceu faire, et plus honorer et estimer les gens de bien et de vateur. Il estoit assez lettré, il aimoit a demander et entendre de toutes choses, et avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel precede toutes aultres sciences que on sçauroit apprendre en ce monde : et tous les livres qui sont faitz ne serviroient de riens, si ce n'estoit pour ramener en memoire les choses passées, et que aussi plus on voit de choses en ung seul livre en trois mois, que n'en scauroient veoir a l'œil et entendre par experience vingt hommes de reng, vivans l'ung après l'autre. Ainsi pour conclurre cest article, me semble que Dieu ne peult envoyer plus grant playe en ung pays que d'un prince peu entendu : car de la procedent tous aultres maulx. Premièrement en vient division et guerre : car il met tousjours en main d'aultruy son auctorité, qu'il debyroit plus vouloir garder, que nulle aultre chose : et de ceste division

procede la famine et mortalité, et les aultres maulx qui despendent de la guerre. Or regardez doncques, si les subjectz d'un prince ne se doibvent point bien douloir, quant ilz voyent ses enfans mal nourris, et entre mains de gens mal conditionnez¹.

V. — **L'entrevue de Péronne (9-14 octobre 1468).**

Le roy, en venant a Peronne, ne s'estoit point advisé qu'il avoit envoyé deux ambassadeurs au Liege, pour les solliciter contre le dict duc ; et neantmoins lesdictz ambassadeurs avoient si bien dilligenté, qu'ilz avoient ja faict ung grant amas : et vindrent d'emblée les Liegeois prendre la ville de Tongres, ou estoit l'evesque du Liege, et le seigneur de Humbercourt, bien acompaignez, jusques a deux mil hommes et plus : et prindrent ledict evesque et ledict de Humbercourt : tuerent peu de gens, et n'en prindrent nulz que ces deux, et aucuns particuliers de l'evesque. Les aultres s'enfuyrent, laissant tout ce qu'ilz avoient, comme gens desconfitz. Apres cela lesdictz Liegeois se misrent en chemin vers la cité du Liege, assise assez près de ladicte ville de Tongres. En chemin composa ledict seigneur de Humbercourt avec ung chevalier, appelé messire Guillaume de Ville², aultrement dict en françois, le Sauvaige. Cedit chevalier sauva ledict de Humbercourt, craignant que ce fol peuple ne le tuast : et retint sa foy, qu'il ne garda gueres, car peu après

1. Tome I, p. 155-158.

2. Ou plutôt de Wilde, comme l'indique la traduction de son nom en français, le Sauvage.

il fut tué luy mesmes. Ce peuple estoit fort joyeux de la prise de leur evesque, le seigneur du Liege. Ilz avoient en hayne plusieurs chanoynes, qu'ilz avoient prins ce jour : et a la premiere repue, en tuerent cinq ou six. Entre les autres en y avoit ung, appellé maistre Robert, fort privé du dict evesque, que plusieurs fois j'avoie veu armé de toutes pieces après son maistre : car telle est l'usage des prelatz d'Allemagne. Ilz tuerent ledict maistre Robert, present ledict evesque, et en feirent plusieurs pieces, qu'ilz se gectoient a la teste l'ung de l'autre, par grant derision.

Avant qu'ilz eussent faict sept ou huit lieues, qu'ilz avoient a faire, ilz tuerent jusques a seize personnes, chanoynes ou autres gens de bien, quasi tous serviteurs dudict evesque. Faisans ces œuvres, lascherent aucuns Bourguignons : car ja sentoient le traicté de paix commencé, et eussent esté contents de dire que ce n'estoit que contre leur evesque, lequel ilz menerent prisonnier en leur cité. Les fuyans, dont j'ay parlé, effrayoient fort tout le quartier par ou ilz passoient : et vindrent tost ces nouvelles au duc. Les ungz disoient que tout estoit mort : les autres le contraire. De telles matieres ne vient point volentiers ung messagier seul ; mais en vindrent aucuns qui avoient veu habiller ces chanoynes, qui cuidoient que ledict evesque fust de ce nombre et ledict seigneur de Humbercourt, et que tout le demourant fust mort : et certifioient avoir veu les ambassadeurs du roy en ceste compagnie et les nommoient. Et fut compté tout cecy audict duc, qui soubdainement y adjousta foy, et entra en une grant colere, disant que le roy estoit

venu la pour le tromper : et soudainement envoya fermer les portes de la ville et du chasteau, et fait semer une assez mauvaise raison : c'estoit que on le faisoit pour une boeste qui estoit perdue, ou il y avoit de bonnes bagues et de l'argent. Le roy qui se veit enfermé en ce chasteau (qui est petit) et force archiers a la porte, n'estoit point sans doute : et se veoit logié rasibus d'une grosse tour, ou un conte de Vermandois fait mourir ung sien predecesseur roy de France¹. Pour lors estoye encores avec ledict duc, et le servoye de chambellan et couchoye en sa chambre quant je vouloye : car tel estoit l'usage de ceste maison.

Ledict duc, comme il veit les portes fermées, fait saillir les gens de sa chambre, et dict a aucuns que nous estions, que le roy estoit venu la pour le trahir, et qu'il avoit dissimulé la dicte venue de toute sa puissance, et qu'elle s'estoit faicte contre son vouloir : et va compter ces nouvelles du Liege, et comme le roy l'avoit fait conduire par ses ambassadeurs, et comme tous ces gens avoient esté tuez : et estoit terriblement esmeu contre le roy, et le menassoit fort : et croy veritablement que si a ceste heure la il eust trouvé ceulx a qui il s'adressoit, prestz a le conforter ou conseiller de faire au roy une mauvaise compagnie, il eust esté ainsi fait : et pour le moins eust esté mis en ceste grosse tour. Avec moy n'y avoit a ces parolles que deux valets de chambre, l'ung appelé Charles de Visen, natif de Dijon, homme honneste et qui avoit grand credit avec son maistre. Nous ne aigrismes riens, mais adoulcismes a nostre pouvoir.

1. Voyez ci-dessus, p. 278.

Tost après tint aucunes de ces parolles a plusieurs : et coururent par toute la ville, jusques en la chambre ou estoit le roy, lequel fut fort effrayé : et si estoit generalmente chascun, voyant grant apparence de mal et regardant quantes choses y a a considerer pour pacifier ung different, quant il est commencé entre si grans princes, et les erreurs qu'ilz feirent tous deux de n'advertir leurs serviteurs, qui estoient loing d'eulx, empeschez pour leurs affaires, et ce qui soudainement en cuyda advenir.

Ces portes ainsi fermées, et ces gardes qui y estoient commis, dura deux ou trois jours : et cependant ledict duc de Bourgogne ne veit point le roy, ny n'entroit des gens du roy au chasteau, que peu et par le guichet de la porte. Nulz des gens dudict seigneur ne furent ostez d'auprès de luy ; mais peu ou nulz de ceulx du duc alloient parler a luy, ne en sa chambre, au moins de ceulx qui avoient aucune auctorité avec luy. Le premier jour ce fut tout effroy et murmure par la ville. Le second jour ledict duc fut ung peu resfroidy : il tint conseil la plupart du jour, et partie de la nuict. Le roy faisoit parler a tous ceulx qu'il pouvoit penser qui luy pourroient ayder : et ne failloit pas a promettre, et ordonna distribuer quinze mil escuz d'or ; mais celluy qui en eut la charge en retint une partie, et s'en acquicta mal, comme le roy sceut depuis.

A ce conseil (que tint le duc), y eut plusieurs oppinions : la plupart louerent et furent d'avis que la seureté qu'avoit le roy, lui fust gardée, veu qu'il acordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit esté couchée par escript. Aultres vouloient sa prinse

rondement, sans cerymonie. Aucuns aultres disoient qu'a dilligence on feist venir monseigneur de Normandie, son frere, et qu'on feist une paix bien advantaigeuse pour tous les princes de France. Et sembloit bien a ceulx qui faisoient ceste ouverture que, si elle s'acordoit, le roy seroit restrainct, et que on luy bailleroit gardes : et que ung si grant seigneur prins, ne se delivre jamais, ou a peine, quant on luy a faict si grant offence. Et furent les choses si près, que je veiz ung homme housé et prest a partir, qui ja avoit plusieurs lettres adressantes a monseigneur de Normandie, estant en Bretaigne : et n'attendoit que les lettres du duc : toutesfois cecy fut rompu. Le roy feit faire des ouvertures, et offrit de bailler en ostaige le duc de Bourbon et le cardinal son frere, le connestable et plusieurs aultres : et que, après la paix conclue, il peust retourner jusques a Compiengne : et que incontinent il feroit que les Liegeois repareroient tout, ou se desclareroit contre eulx. Ceulx que le roy nommoit pour estre ostaiges, se offroient fort, au moins en public. Je ne sçay s'ilz disoient ainsi a part : je me doute que non. Et a la verité, je croy qu'il les y eust laissez, et qu'il ne fust pas revenu.

Ceste nuict, qui fut la tierce, le dict duc ne se despouilla oncques : seulement se coucha par deux ou trois fois sur son lict, et puis se pourmenoit : car telle estoit sa façon quand il estoit troublé. Je couchay ceste nuict en sa chambre, et me pourmenay avec luy par plusieurs fois. Sur le matin, se trouva en plus grant colere que jamais, en usant de menasses, et prest a executer grant chose : toutesfois il se reduysit

que si le roy juroit la paix, et vouloit aller avec luy au Liege, pour luy ayder a venger monseigneur du Liege, qui estoit son proche parent, il se contenteroit : et soudainement partit pour aller en la chambre du roy, et luy porter ces parolles. Le roy eut quelque amy¹ qui l'en advertit, l'asseurant de n'avoir nul mal s'il acordoit ces deux poinctz, mais que, en faisant le contraire, il se mettoit en si grant peril, que nul plus grant ne luy pourroit advenir.

Comme le duc arriva en sa presence, la voix luy trembloit, tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Il feit humble contenance de corps, mais sa geste et parolle estoit aspre, demandant au roy se il vouloit tenir le traicté de paix qui avoit esté escript et acordé, et se ainsi le vouloit jurer : et le roy lui respondit que ouy. A la verité il n'y avoit riens esté renouvelé de ce qui avoit esté faict devant Paris, touchant le duc de Bourgongne, ou peu du moins : et touchant le duc de Normandie, luy estoit amendé beaucoup : car il estoit dict qu'il renonceroit a la duché de Normandie, et auroit Champaigne et Brie et aultres pieces voisines pour son partaige. Après, luy demanda ledict duc se il ne vouloit point venir avec luy au Liege, pour ayder a revencher la trahyson que les Liegeois luy avoient faicte, a cause de luy et de sa venue : et aussi il luy dict la prochaineté du lignaige qui estoit entre le roy et l'evesque du Liege : car il estoit de la maison de Bourbon. A ces parolles, le roy respondit que ouy, mais que la paix fust jurée : qu'il estoit content d'aller avec luy au Liege, et d'y mener

1. Commynes lui-même fort probablement. Voy. p. 278.

des gens, en si petit ou si grant nombre que bon luy sembleroit. Ces parolles esjouyrent fort ledict duc, et incontinent fut apporté ledict traicté de paix ; et fut tirée des coffres du roy la vraye Croix, que saint Charlemaigne portoit¹, qui s'appelle la croix de Victoire, et jurèrent la paix, et tantost furent sonnées les cloches par la ville ; et tout le monde fut fort esjouy. Autres fois a pleu au roy me faire cest honneur de dire que j'avoye bien servy a ceste pacification².

VI. — Le connétable de Saint-Pol.

Que dirons-nous icy de Fortune ? Cest homme³ estoit situé aux confins de ces deux princes ennemys, ayant si fortes places en ses mains, quatre cens hommes d'armes bien payez, dont il estoit commissaire, et y mettoit qui il vouloit, et les avoit ja menez douze ans passez ; il estoit tres saige et vaillant chevalier, et qui avoit beaucoup veu. Il avoit cueilly et perceu grant argent contant ; et après tout cela, se trouver en ce dangier, destitué de cueur et de tous remedes ! Il fault bien dire que ceste tromperesse Fortune l'avoit regardé de son mauvais visaige ; mais pour mieulx dire, il fault respondre que telz grans mysteres ne viennent point de Fortune, et que Fortune n'est riens, fors seulement une fiction poeticque, et qu'il falloit

1. Une chanson de geste du onzième siècle (*le pèlerinage de Charlemagne*) est déjà fondée sur cette légende qui attribuait au grand Empereur l'honneur d'avoir apporté en France les fragments de la Vraie Croix.

2. Tome I, p. 159, 176.

3. Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, né vers 1418, fait connétable par Louis XI en 1465. Ayant trahi successivement et simultanément le roi et le duc de Bourgogne, il fut livré par celui-ci à Louis XI, condamné à mort par le Parlement de Paris et exécuté le même jour (19 décembre 1475).

que Dieu l'eust habandonné, a veoir toutes ces choses dessus dictes, et assez d'autres que je n'ay pas dictes ; et s'il appartenoit a homme de juger (ce que non, et especiallement a moy) je diroye que ce qui raisonnablement debvroit avoir esté cause de sa pugnition, estoit que tousjours avoit travaillé de toute sa puissance que la guerre durast entre le roy et le duc de Bourgongne : car la estoit fondée sa grant auctorité et son grand estat ; et y avoit peu a faire a les entretenir en ce different : car naturellement leurs complexions estoient differentes.

Il seroit bien ignorant celluy qui croyroit qu'il y eust Fortune ne cas semblable, qui eust sceu garder ung si saige homme a se mettre mal de ces deux princes, a ung coup, qui en leur vie ne s'accorderent en riens que en cecy : et encores plus fort le roy d'Angleterre, qui avoit espousé sa niepce, et qui merueilleusement aymoit tous les parens de sa femme et par especial ceulx de ceste maison de Saint Pol. Il est vraysemblable, et chose certaine, qu'il estoit esloigné de la grace de Dieu, de s'estre mis ennemy de ces trois princes, et n'avoir ung seul amy qui l'eust osé logier pour une seulle nuict : et aultre Fortune n'y avoit mis la main. Et ainsi est advenu et adviendra a plusieurs aultres, qui après les grans et longues prosperitez, tombent en grans adversitez.

Après que le connestable fut arrêté, le roy envoya devers ledict duc pour en avoir la delivrance, ou qu'il acomplist le contenu de son seellé. Ledict duc dict que ainsi le feroit, et fait mener le dict connestable a Peronne et estroictement garder. Peu après (ses gens) executerent le commandement de leur maistre vou-

lentiers, pour la grant hayne qu'ilz avoient audict connestable, et le baillerent a la porte de Peronne, entre les mains du bastard de Bourbon, admiral de France, et de monseigneur de Saint Pierre, qui le menerent a Paris. (La) fut commencé le procez dudict connestable; et bailla ledict duc tous les seellez qu'il avoit dudict connestable, et ce qui pouvoit servir a son procez. Le roy pressoit fort la court, et y avoit gens pour la conduite du procez;... et finalement ledict connestable fut condampné a mourir, et tous ses biens furent confisque¹.

**VII. — Ruine et mort de Charles le Téméraire,
duc de Bourgogne.**

Dieu luy vueille pardonner ses pechez. Je l'ay veu grant et honorable prince, et autant estimé et requis de ses voisins, ung temps a esté, que nul prince qui fust en la crestienté, ou par adventure plus. Je n'ay veu nulle occasion pourquoy plus tost il deubst avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que toutes les graces et honneurs qu'il avoit receuz en ce monde, il les estimoit toutes proceder de son sens et de sa vertu, sans les attribuer a Dieu, comme il debvoit: car a la verité il avoit de bonnes et vertueuses parties en luy. Nul prince ne le passa jamais de desirer nourrir grans gens et les tenir bien reiglez. Ses bienfaictz n'estoient point fort grans, pour ce qu'il vouloit que chascun s'en ressentist. Jamais nul plus liberallement ne donna audience a ses serviteurs et subjectz. Pour le temps

1. Tome I, p. 395-400.

que je l'ay congneu, il n'estoit point cruel; mais le devint avant sa mort, qui estoit mauvais signe de longue durée. Il estoit fort pompeux en habillemens et en toutes aultres choses, et ung peu trop. Il portoit fort grant honneur aux ambassadeurs et gens estranges : ilz estoient fort bien festoyez et recueillis chez luy. Il desiroit grant gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle aultre chose, et eust bien voulu ressembler a ces anciens princes dont il a esté tant parlé après leur mort : hardy autant que homme qui ait regné de son temps.

Or sont finées toutes ces pensées, et le tout tourné a son prejudice et honte, car ceulx qui gagnent en ont tousjours l'honneur. Je ne scauroye dire vers qui Nostre Seigneur s'est monstré plus courroucé, ou vers luy qui mourut soubdainement en ce champ sans gueres languir, ou vers ses subjectz qui oncques puis n'eurent bien ne repos, mais continuelle guerre, et contre laquelle ils n'estoient souffisans de resister, ou troubles les ungz contre les aultres : et (guerre cruelle et mortelle, qui encores leur a esté plus forte a porter) ceulx qui les deffendoient estoient gens estranges, qui n'a gueres avoient esté leurs ennemys : ce estoient les Allemans. Et en effect depuis ladicte mort, n'eurent jamais homme qui bien leur voulsist, de quelque gens qu'ilz se soient aydez. Et a semblé, a veoir leurs œuvres, qu'ilz eussent le sens aussi troublé comme leur prince, ung peu avant sa mort : car tout conseil bon et seur ilz ont degeté et cherché toutes voyes qui leur estoient nuisibles; et sont en chemin que ce trou ne leur fauldra de grant piece, ou au moins la craincte de y rencheoir.

Je seroye assez de l'opinion de quelque aultre que j'ay veu, que Dieu donne le prince selon qu'il veult pugnir et chastier les subjectz, et aux princes les subjectz, ou leurs couraiges disposez envers luy, selon qu'il les veult eslever ou abaisser. Et ainsi sur ceste maison de Bourgongne a faict tout esgal : car après leur longue felicité et grans richesses, et trois grans princes bons et saiges, precedans cestuy cy, qui avoient duré six vingtz ans et plus en bon sens et vertu, il leur donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grant guerre, travail et despence, et presque autant en temps d'yver que d'esté. Beaucoup de gens, riches et aysez, furent mors et destruits par prisons en ces guerres. Les grans pertes commencerent devant Nuz, qui continuerent par trois et quatre batailles jusques a l'heure de sa mort : et tellement que a ceste heure estoit consommée toute la force de son pays, et mors, ou destruits, ou prins tous gens qui eussent sceu ou voulu deffendre l'estat ou l'honneur de sa maison. Et ainsi, comme j'ay dict, semble que ceste perte ait esté esgale au temps qu'ilz ont esté en felicité : car comme je dis l'avoir veu grant, riche et honoré, encores puis je dire avoir veu tout cela en ses subjectz. Car je cuyde avoir veu et congneu la meilleure part d'Europe : toutesfois je n'ay congneu nulle seigneurie ne pays, tant pour tant, ny de beaucoup plus grant estendue encores, qui fust si habondant en richesses, en meubles et en edifices, etaussien toutes prodigalitez, despences, festoyemens, chieres, comme je les ay veuz pour le temps que j'y estoye. Et s'il semble a quelcun qui n'y ait point esté pour le temps que je dis, que j'en die trop, d'aultres,

qui y estoient comme moy, par adventure, diront que j'en dis peu.

Or a Nostre Seigneur tout a ung coup faict cheoir si grant et somptueux edifice, ceste puissante maison qui a tant soustenu de gens de bien et nourry, et tant esté honorée et près et loing, et par tant de victoires et gloires, que nul aultre a l'environ n'en receut autant en son temps. Et luy a duré ceste bonne fortune et grace de Dieu l'espace de six vingtz ans, que tous les voisins ont souffert : comme France, Angleterre, Espagne. Et tous a quelques fois la sont venuz requerrir, comme l'avez veu par experience du roy nostre maistre, qui, en sa jeunesse et vivant le roy Charles septiesme son pere, se y vint retirer six ans, au temps du bon duc Philippes, qui amyablement le receut. D'Angleterre y ay veu les deux freres du roy Edouard, le duc de Clarence et le duc de Clocestre, qui depuis s'est faict appeller roy Richard ; et de l'aultre party du roy Henry, qui estoit de la maison de Lanclastre, y ay veu toute ceste lignée, ou peu s'en failloit. De tous costez ay veu ceste maison honorée, et puis, tout a ung coup, cheoir sens dessus dessous, et la plus desolée et deffaicte maison, tant en prince que en subjectz, que nul voisin qu'ilz eussent. Et telles et semblables œuvres a faict Nostre Seigneur, mesmes avant que fussions nez, et fera encores après que nous serons mors : car il se fault tenir seur que la grant prosperité des princes, ou leur grant adversité procede de sa divine ordonnance¹.

1. Tome II, p. 65-69.

VIII. — De la conduite que tint Louis XI après
la mort de Charles le Téméraire.

Le roy, qui avoit ja ordonné postes en ce royaume, (et paravant n'y en avoit jamais eu), fut bientost adverty de ceste desconfiture du duc de Bourgogne, et a chascune heure en attendoit des nouvelles. Et y avoit beaucoup de gens qui avoient les oreilles bien ouvertes pour les ouyr le premier, pour les luy aller dire : car il donnoit tousjours volentiers quelque chose a celluy qui premier luy apportoit quelques grans nouvelles, sans oublier le messagier : et si prenoit plaisir a en parler, avant qu'elles fussent venues, disant : « Je donneray tant a celluy qui premier m'apportera telles nouvelles. » Monseigneur du Bouchage et moy eusmes (estans ensemble) le premier messaige de la bataille de Morat, et ensemble le dismes au roi, lequel nous donna a chascun deux cens marcz d'argent. Monseigneur du Lude, qui couchoit hors du Plessis, sceut le premier l'arrivée du chevalcheur qui apporta les lettres de ceste bataille de Nancy dont j'ay parlé ; il demanda au chevalcheur ses lettres, qui ne luy osa refuser pour ce qu'il estoit en grant auctorité avec le roy. Ledict seigneur du Lude vint fort matin (et estoit a grant peine jour) heurter a l'huys plus prochain du roy. On luy ouvrit : il bailla lesdictes lettres que escripvoit monseigneur de Cran et aultres ; mais nul ne acertenoit, par les premieres lettres, de la mort, mais aucuns disoient que on l'avoit veu fuyr, et qu'il s'estoit sauvé.

Le roy, de prime face, fut tant surprins de la joye

qu'il eut de ceste nouvelle, que a grant peine sceut il quelle contenance tenir. D'ung costé, doubtoit que s'il estoit prins des Allemans, qu'ilz ne s'acordassent a luy pour grant somme d'argent que ayseement ledict duc leur pourroit donner; d'aulture costé, estoit en soucy, s'il estoit eschappé, ainsi desconfit la tierce fois, s'il prendroit ses seigneuries de Bourgongne ou non : et luy sembloit que ayseement il les pourroit prendre, veu que tous les gens de bien du pays estoient presque tous mors en ces trois batailles dessus dictes. Et sur ce point estoit sa resolution (et croy que peu de gens l'ont sceu excepté moy) que si le duc estoit sain de sa personne, qu'il feroit entrer son armée, qui estoit en Champaigne et Barrois, incontinent en Bourgongne, et saisir le pays a l'heure de ce grand espovantement, et, dès ce qu'il seroit dedans, advertiroit ledict duc qu'il le faisoit a l'intention de le luy sauver, et garder que les Allemans ne le destruisissent, pour ce que ladicte duché estoit tenue en souveraineté de luy, laquelle il n'eust voulu pour riens laisser tomber es mains desdictz Allemans, et que ce qu'il en auroit prins, luy seroit par luy rendu. Et sans difficulté ainsi l'eust il faict, ce que beaucoup de gens ne croyoient point ayseement : aussi ne sçavoient ilz la raison qui l'eust meu : mais ce propos luy mua quand il sceut la mort dudict duc.

Des que le roy eut receu ces lettres dont j'ay parlé (lesquelles, comme j'ay dict, ne disoient riens de la mort du duc) il envoya en la ville de Tours querir tous les cappitaines et plusieurs aultres grans personnaiges, et leur monstra ces lettres. Tous en feirent signe de grant joye, et sembloit a ceulx qui regardoient

les choses de bien près, qu'il y en avoit assez qui s'y efforçoient, et, nonobstant leurs gestes, qu'ilz eussent mieulx aymé que le faict dudict duc fust allé aultrement. La cause pourroit estre que le roy estoit fort craint, et ilz se doubtoient que s'il se trouvoit tant au delivre d'ennemys, qu'il ne vouldist muer plusieurs choses, et par especial estatz et offices : car il y en avoit beaucoup en la compaignie, lesquelz en la question du Bien Public, et aultres du duc de Guyenne, son frere, s'estoient trouvez contre luy. Après avoir parlé une piece aux dessus dictz, il ouyt la messe, et puis fait mettre la table en sa chambre, et les fait tous disner avec luy ; et y estoit son chancelier et aucunes gens du conseil. Et en disnant parla tousjours de ces matieres, et sçay bien que moy et aultres prinsmes garde comme disneroient, et de quel appetit, ceulx qui estoient en ceste table ; mais a la verité (je ne sçay si c'estoit de joye ou de tristesse) ung seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul ; si n'estoient ilz point honteux de manger avec le roy, car il n'y avoit celluy de ceulx qui bien souvent n'y eust mangé.

Au lever de table, le roy se tira a part et donna a aucuns des terres que avoient possedées le duc de Bourgogne, si ainsi estoit qu'il fust mort : et despescha le bastard de Bourbon, admiral de France, et moy, et nous bailla pouvoirs necessaires pour mettre en son obeyssance tous ceulx qui s'y vouldroient mettre : et nous commanda partir incontinent, et que nous ouvrissions toutes les lettres des postes et messagiers que nous rencontrerions en allant, affin que nous fussions advertis si ledict duc estoit mort ou vif. Nous partismes et feismes grant dilligence, nonobstant qu'il

faisoit le plus grand froit que j'aye veu faire de mon temps. Nous n'eusmes point fait une demye journée que nous rencontrasmes ung messagier, a qui nous feismes bailler ses lettres, qui contenoient que ledict duc avoit esté trouvé entre les mors... La joye fut très grande au roy de se veoir au dessus de tous ceulx qu'il hayoit, et de ses principaulx ennemys. Des ungz s'estoit vengé, comme du connestable de France, du duc de Nemours, et de plusieurs aultres. Le duc de Guyenne son frere, estoit mort, dont il avoit la succession. Toute la maison d'Anjou estoit morte, comme le roy René de Cecille, les ducs Jehan et Nicolas de Calabre, et puis leur cousin, le conte du Maine, depuis conte de Prouvence. Le conte d'Armignac avoit esté tué a Lestore ; et de tous ceulx cy avoit ledict seigneur recueilly les successions et meubles. Mais de tant que ceste maison de Bourgongne estoit plus grande et plus puissante que les aultres, et qui avoit eu ja pieça grosse guerre avec le roy Charles septiesme, son pere, trente deux ans, sans trefve, avec l'ayde des Anglois, et qu'ilz avoient leurs seigneuries assises es lieux confins, et les subjectz disposez pour faire la guerre a luy et a son royaume, de tant luy fut plaisir très grant et plus que tous les autres ensemble, et luy sembloit bien que en sa vie ne trouveroit aucun contredict en son royaume, ni ès environs près de luy. Il estoit en paix avec les Anglois, comme avez entendu, et desiroit de travailler de toute sa puissance, et ladicte paix s'entretiendroit.

Parquoy estant hors de toute craincte, Dieu ne luy permit pas prendre ceste matiere, qui estoit si grande, par le bout qui luy estoit le plus necessaire : et com

bien que Dieu monstrast et ait bien montré depuis que rigoureusement il vouloit persecuter icelle maison de Bourgogne, tant en la personne du seigneur que des subjectz et y ayans leurs biens, toutesfois semble que pour ce le roy nostre maistre ne print les choses par le bout qu'il les devoit prendre, pour en venir au dessus, et pour joindre à sa couronne toutes ces grans seigneuries, ou par bon tiltre ou par mariage; par quoy, pour joindre les seigneuries ou il ne pavoit pretendre nul droict a luy, par vraye et bonne amitié aysement il le pavoit faire, veu le grant discomfort et povreté et debilitation en quoy ces seigneuries estoient. Par quoy eust bien enforcy son royaume et enrichy par longue paix, en quoy il l'eust peu maintenir. Parquoy l'eust peu soulagier en plusieurs façons, et par especial du passage des gens d'armes, qui incessamment, et le temps passé, et le temps present, chevalchoient d'ung des boutz du royaume a l'autre, et bien souvent sans grant besoing qu'il en fust.

Quant le duc de Bourgogne estoit encores vivant, plusieurs fois me parla le roy de ce qu'il feroit si le dict duc venoit a mourir : et parloit en grant raison lors, disant qu'il tascheroit a faire le mariaige de son filz (qui est nostre roy a present) et de la fille dudict duc (qui puis a esté duchesse d'Autriche); et, si elle n'y vouloit entendre, pour ce que monseigneur le Daulphin estoit beaucoup plus jeune qu'elle, il essayeroit a luy faire espouser quelque jeune seigneur de ce royaume, pour tenir elle et ses subjectz en amytié, et recouvrer sans debat ce qu'il pretendoit estre sien. Et encores estoit ledict seigneur en ce propos, huict

jours devant qu'il sceust la mort dudict duc. Ce saige propos dont je vous parle luy commença ja ung peu a changer le jour qu'il sceut la mort dudict duc de Bourgogne : toutesfois il en parla peu ; mais a d'aucuns fait aucunes promesses de terres et seigneuries¹.

IX. — Devoirs des Rois envers leurs sujets.

Y a il roy ne seigneur sur terre qui ait povoir, oultre son demaine, de mettre ung denier sur ses subjectz, sans octroy et consentement de ceulx qui le doibvent payer, sinon par tyrannie ou violence? On pourroit respondre qu'il y a des saisons qu'il ne fault pas attendre l'assemblée, et que la chose seroit trop longue a commencer la guerre et a l'entreprendre. Ne se fault point tant haster, on a assez temps : et si vous dis que les roys et princes en sont trop plus fors quant ilz entreprennent du conseil de leurs subjectz, et en sont plus crainctz de leurs ennemys. Et quant se vient a soy deffendre, on voit venir ceste nuée de loing, especiallement quant c'est d'estrangers : et a cela ne doibvent les bons subjectz riens plaindre ne refuser : et ne sçauroit advenir cas si soubdain ou l'on ne puisse bien appeller quelques ungz et personnaiges telz que l'on puisse dire : « Il n'est pas faict sans cause, » et en cela ne user point de fiction ne entretenir une petite guerre a volenté et sans propos, pour avoir cause de lever argent. Je sçay bien qu'il fault argent pour deffendre les frontieres et les environs garder, quant il n'est point de guerre, pour

1. Tome II, p. 70-82.

n'estre point surprins; et le tout faire moderement : et a toutes ces choses sert le sens d'ung saige prince : car s'il est bon, il congnoit qui est Dieu et qui est le monde, et ce qu'il doibt et peult faire et laisser. Or, selon mon advis, entre toutes les seigneuries du monde dont j'ay congnoissance, ou la chose publique est mieulx traictée, ou regne moins de violence sur le peuple, ou il n'y a nulz ediffices abbattuz ny desmolis pour guerre, c'est Angleterre; et tombe le sort et le malheur sur ceulx qui font la guerre.

Nostre roy est le seigneur du monde qui moins a cause de user de ce mot : « J'ay privilege de lever sur mes subjectz ce qui me plaist. » Car ne luy ne aultre ne l'a; et ne luy font nul honneur ceulx qui ainsi le dient pour le faire estimer plus grant, mais le font hayr et craindre aux voisins, qui pour riens ne voudroient estre soubz sa seigneurie : et mesmes aucuns du royaume s'en passeroient bien, qui en tiennent. Mais si nostre roy et ceulx qui le veulent louer et agrandir, disoient : « J'ay des subjectz si très bons et si très loyaulx qu'ilz ne me refusent chose que je leur saiche demander, et suis plus crainct, obey et servy de mes subjectz que nul autre prince qui vive sur la terre, et qui plus patiemment endurent tous mauux et toutes rudesses, et a qui moins il souviengne de leurs dommaiges passez, » il me semble que cela luy seroit grant loz (et je dis la verité) : non pas dire : « Je prens ce que je veulx et en ay privilege; il le me fault bien garder. » Le feu roy Charles Quint¹ ne le disoit pas : ainsy ne l'ay-je point ouy dire aux rois,

¹ Charles V, roi de France.

mais l'ay bien ouy dire a de leurs serviteurs, a qui il sembloit qu'ilz faisoient bien la besongne. Mais selon mon advis, ilz mesprenoient envers leur seigneur, et ne le disoient que pour faire les bons varletz, et aussi qu'ilz ne sçavoient ce qu'ilz disoient.

Et, pour parler de l'experience de la bonté des François, ne faut alleguer, pour nostre temps, que les trois Estatz tenuz a Tours, après le decez de nostre bon maistre le roy Loys (a qui Dieu face pardon), qui fut l'an mil quatre cens quatre-vingtz et trois. L'on povoit estimer lors, que ceste assemblée estoit dange-reuse : et disoient quelques ungz de petite condition et de petite vertu, et ont dit par plusieurs fois depuis, que c'est crime de leze majesté que de parler d'as-sembler Estatz, et que c'est pour diminuer l'auctorité du roy : et sont ceulx qui commettent ce crime envers Dieu et le roy et la chose publique; mais ser-voient ces parolles et servent a ceulx qui sont en auctorité et credit, sans en riens l'avoir merité, et qui ne sont point propices d'y estre, et n'ont acous-tumé que de fleureter en l'oreille et parler de choses de peu de vateur; et craignent les grans assemblées de paour qu'ilz ne soient congneuz ou que leurs œuvres ne soient blasmées. Lors, que je dis, chascun estimoit le royaulme estre bien attenué, tant les grans que les moyens et petiz, pour ce qu'ilz avoient porté et souffert, vingt ans ou plus, de grans et horribles tailles, qui ne furent jamais si grandes a trois millions de francz près, j'entens a lever tous les ans : car jamais le roy Charles septiesme ne leva plus de dix huict cens mil francz par an : et le roy Loys, son filz, en levoit, a l'heure de son trespas, quarante

et sept cents mil¹, sans l'artillerie et aultres choses semblables : et seurement c'estoit compassion de veoir et sçavoir la povreté du peuple. Mais ung bien avoit en luy nostre bon maistre : il ne mettoit riens en tresor : il prenoit tout et despendoit tout. Il feit de grans edifices, a la fortification et deffense des villes et places de son royaume, et plus que tous les aultres roys qui ont esté devant luy : il donna beaucoup aux eglises : en aucunes choses eust mieulx vallu moins, car il prenoit des povres pour le donner a ceulx qui n'en avoient nul besoing. Au fort, en nul n'y a mesure parfaite en ce monde.

En ce royaume tant fonné et oppressé en mainte sorte, après la mort de nostre roy, y eut il division du peuple contre celluy qui regne aujourd'huy? Les princes et les subjectz se misrent ilz en armes contre leur jeune roy? Et en voulurent ilz faire ung aultre? Luy voulurent ilz oster son auctorité, le voulurent ilz brider, qu'il ne peust user d'office de roy et commander. My dieulx! nenny. Si en y a il eu d'assez glorieux pour dire que ouy, se n'eussent ilz esté². Ilz feirent l'opposite de tout ce que je demande : car tout vint devers luy, tant les princes et les seigneurs, que ceulx des bonnes villes. Tous le recongnurent pour roy, et luy feirent serment et hommaige : et feirent les princes et les seigneurs leurs demandes, humblement, le genouil en terre, en baillant par requeste ce qu'ilz demandoient : dresserent conseil, ou ilz se feirent compaignons des douze qui y furent

1. Quatre millions sept cent mille.

2. S'ils n'eussent été là pour s'y opposer.

nommez; et dès lors le roy commandoit, qui n'avoit que treize ans, a la relation de ce conseil. A la dicte assemblée des Estats dessusdictz, furent faictes aucunes requestes et remonstrances en la presence du roy et de son conseil, en grant humilité, pour le bien du royaume, remettant tousjours tout au bon plaisir du roy et de son conseil : luy octroyerent ce que on leur voulut demander et ce que on leur monstra par escript estre necessaire pour le faict du roy, sans riens dire encontre : et estoit la somme demandée de deux millions cinq cens mil francz (qui estoit assez, et a cueur saoul, et plus trop que peu, sans aultres affaires). Et supplierent les dictz Estats que au bout de deux ans ilz fussent rassemblez : et que si le roy n'avoit assez argent, qu'ilz luy en bailleroient a son plaisir; et que s'il avoit guerres, ou quelcun qui le voulsist offenser, qu'ilz y mettroient leurs personnes et leurs biens, sans riens luy refuser de ce qui luy seroit besoing.

Est ce donc sur telz subjectz que le roy doibt alleguer privilege de povoir prendre a son plaisir, qui si liberallement luy donnent? Ne seroit il plus juste envers Dieu et le monde de lever par ceste forme que par volenté desordonnée? car nul prince ne le peult aultrement lever que par autruy, comme j'ay dict, si ce n'est par tyrannie et qu'il ne soit excommunié; mais il en est bien d'assez bestes pour ne sçavoir ce qu'ilz peuvent faire ou laisser en cest endroict.

... Il fault dire pourquoy la puissance de Dieu se montre plus contre les grans que contre les petiz : c'est que les petiz et les povres trouvent assez qui les pugnissent, quant ilz font le pourquoy, et encores

sont assez souvent pugniz sans y avoir riens mesfaict, soit pour donner exemple aux aultres, ou pour avoir leurs biens, ou par adventure par la faulte du juge : et aucunes fois l'ont bien desservy, et fault bien que justice se face. Mais des grans princes et princesses, de leurs grans gouverneurs, et des conseillers des provinces, et villes desordonnées et desobeysantes a leur seigneur, et de leurs gouverneurs, qui s'informeront de leur vie? L'information faicte, qui la portera au juge? Qui sera le juge qui en prendra la congnoissance, et qui en fera la pugnition? Je dis des mauvais, et n'entens point des bons; mais il en est peu. Et quelles sont les causes pourquoy ilz commettent, et eulx et tous aultres, ces cas dont j'ay parlé cy dessus, et assez d'aultres dont je me suis teu par briefveté, sans avoir consideration de la puissance divine et de sa justice? En ce cas, je dis que c'est faulte de foy; et, aux ignorans, faulte de sens et de foy ensemble, mais principalement faulte de foy, dont il me semble que procedent tous les maulx qui sont par le monde, et par especial les maulx qu'ont partie de ceulx qui se plaignent d'estre grevez et foullez d'aultruy, et des plus fors. Car le povre homme qui auroit vraye foy et bonne, quel qu'il soit, et qui croyroit fermement les peines d'enfer estre telles que veritablement elles sont, qui aussi croyroit avoir prins de l'aultruy a tort, ou que son pere ou son grand pere l'eust prins, et luy le possedast (soient duchez, contez, villes ou chasteaulx, meubles, ung pré, ung estang, ung moulin, chascun en sa qualité) et qu'il creust fermement comme le devons croire : « Je n'entreray jamais en paradis, si je ne faiz satisfaction, et si je ne rens ce que j'ay

d'aultruy » est il creable qu'il y eust prince ne princesse au monde qui voulsist riens retenir de son subject ne de son voisin, ne qui voulsist faire mourir nul a tort, ne le tenir en prison, ne oster aux ungz pour enrichir les aultres (qui est le plus cruel mestier qu'ilz facent,) ne procurer choses deshonestes contre leurs parens et serviteurs pour leurs plaisirs? Par ma foy non, il n'est pas creable. S'ilz avoient donc ferme foy, et qu'ils creussent ce que Dieu et l'Eglise nous commande sur peine de dampnation, congnoissans leurs jours estre si briefz, les peines d'enfer estre si horribles, et sans nulle fin ne remission pour les dampnez, feroient ilz ce qu'ilz font? Il faut conclurre que non, et que tous les maux viennent de faulte de foy...

J'ay demandé qui fera l'information des grans, et qui la portera au juge, et qui sera le juge qui pugnira le mauvais. L'information sera la plaincte et clameurs du peuple, qu'ilz foulent et oppressent en tant de manieres, sans en avoir compassion ne pitié; les douloureuses lamentations des veufves et orphelins, dont ilz auront faict mourir les maris et peres, dont ont souffert ceulx qui demeurent après eulx; et generallement tous ceulx qu'ilz auront persecutez, tant en leurs personnes que en leurs biens: cecy sera l'information, et leurs granz crys pour plainctes et piteuses larmes les presenteront devant Nostre Seigneur qui en sera le vray juge, et, par adventure, ne voudra attendre a les pugnir jusques a l'aultre monde, mais les pugnira en cestuy cy. Donc fault entendre qu'ilz seront pugniz pour n'avoir voulu croire, et pour ce qu'ilz n'auront eu ferme foy et creance es commandemens de Dieu.

Ainsi fault dire qu'il est force que Dieu leur monstre de telz poinctz et de telz signes, que eulx et tout le monde croyent que les pugnitions leur adviengnent pour leurs mauvaises creances et offences, et que Dieu monstre contre eulx sa force et sa vertu, et sa justice ; car nul aultre n'en a le pouvoir que luy en ce monde. De prime face, pour les pugnitions de Dieu ne sont point corrigez, de telle grandeur qu'elles soient, en traict de temps ; mais nul n'en advient a ung prince ou a ceulx qui ont gouvernement sur ses affaires ou sur ceulx qui gouvernent une grant communauté, que l'yssue n'en soit bien grande et bien dangereuse pour ses subjectz. Je n'appelle point de leurs malles fortunes dont les subjectz se sentent, comme de tomber jus d'ung cheval et se rompre une jambe, avoir une fiebvre bien aspre, et puis s'en guerir, mais leur est propice, et en sont plus saiges. Les malles adventures sont quant Dieu est tant offensé qu'il ne le veult plus endurer, mais veult monstre sa force et sa divine justice. Premier leur diminue le sens (qui est grant playe pour ceulx a qui il touche) il trouble leur maison et la permet tomber en division et en murmure : le prince tombe en telle indignation vers Nostre Seigneur qu'il fuyt les conseils et compaignies des saiges, et en esleve de tous neufz, mal saiges, mal raisonnables, viollens, flatteurs, qui luy complaisent, a ce qu'il dict. S'il fault imposer ung denier, ilz disent deux : s'il menace ung homme, ilz disent qu'il le fault pendre, et de toutes aultres choses le semblable : et que surtout il se face craindre, et que se monstre fier et courageux : et esperans qu'ilz seront crainctz par ce moyen, comme si auctorité estoit leur heritaige. Ceulx

qu'il aura ainsi (avec ce conseil) chassez et deboutez, et qui par longues années auront servy et ont accointance et amytié en sa terre, sont mal contens, et a leur occasion, d'aultres; et par adventure que on les voudroit tant presser qu'ilz seroient contrainctz a se deffendre ou de fuyr vers quelque petit voisin, par adventure ennemy et malveillant de celluy qui les chasse. Par division de ceulx de dedans le pays, y entreront ceulx de dehors. Est il nulle playe ne persecution si grande que guerre entre les amys, et ceulx qui se congnoissent, ne nulle hayne si horrible et mortelle? Des ennemys estranges, quant le dedans est uny, on s'en deffend ayseement; ilz n'ont nulles intelligences ny accointances a ceulx du royaume. Cuydez vous que ung prince mal saige, follement acompagné, congnoisse venir ceste malle fortune de loing que d'avoir division entre les siens? ne qu'il pense que cela luy puisse nuyre? ne qu'il viengne de Dieu? Il ne s'en trouve gueres; et ne s'en trouve point pis disné, ne pis couché, ne moins de chevaux, ne moins de robbes, mais beaucoup mieulx acompagné : car il atire les gens a leur promettre, et despart les despouilles et les estatz de ceulx qu'il aura chassez, et donne du sien pour acroistre sa renommée. A l'heure qu'il y pensera le moins, Dieu luy fera sourdre ung ennemy; dont par adventure jamais ne se fust advisé : lors luy croistront les pensées et les grans suspicions de ceulx qu'il aura offensez, et aura craincte d'assez de personnes qui ne luy veulent nul mal faire. Il n'aura point son refuge a Dieu, mais preparera sa force¹.

1. Tome I, p. 141-153.

X. — Derniers jours et mort du roi Louis XI.

Il n'entroit gueres de gens dedans le Plessis du Parc (qui estoit le lieu ou il se tenoit), fors gens domestiques et les archiers, dont il en avoit quatre cens, qui en bon nombre, faisoient chascun jour le guet, et se pourmenoit par la place, et gardoient la porte. Nul seigneur ne grant personnaige ne logeoit dedans, ne n'y entroit gueres compaignie de grans seigneurs. Nul n'y venoit que monseigneur de Beaujeu, de present duc de Bourbon, qui estoit son gendre. Tout a l'environ de la place dudict Plessis, fait faire ung treillis de gros barreaux de fer et planter dedans la muraille des broches de fer, ayans plusieurs pointes, comme a l'entrée ou l'on eust pu entrer aux fossez. Aussi fait faire quatre moyneaux, tous de fer bien espeys, en lieu par ou l'on pouvoit tirer a son ayse : et estoit chose bien triumpante, et cousta plus de vingt mil francz : et a la fin y mit quarante arbalestriers qui, jour et nuict, estoient en ces fossez ayant commission de tirer a tout homme qui en approcheroit de nuict, jusques a ce que la porte seroit ouverte le matin...

Nostre roy estoit au Plessis avec peu de gens, sauf archiers, et en ses suspicions dont j'ay parlé ; mais il y avoit pourveu, car il ne laissoit nul homme, ne a la ville, ne aux champs dont il eust suspicion, mais par archiers les en faisoit aller et conduire. De nulles matieres on ne luy parloit, que des grandes qui luy touchoient. Il sembloit, a le veoir, mieulx homme mort que vif, tant estoit mesgre, ne jamais homme ne

l'eust creu. Il se vestoit richement, ce que jamais n'avoit acoutumé paravant, et ne portoit que robes de satin cramoisy, fourrées de bonnes martres, et en donnoit assez qu'il envoyoit sans demander : car nul ne luy eust osé demander, ne parler de riens. Il faisoit d'aspres pugnitions pour estre crainct et de paour de perdre l'obeyssance : car ainsi me le dict il. Il remuoit offices et cassoit gens d'armes, rongnoit pensions ou ostoit de tous pointz, et me dict, peu de jours avant sa mort, qu'il passoit temps a faire et deffaire gens ; et faisoit plus parler de luy parmy le royaume qu'il ne fait jamais, et le faisoit de paour qu'on ne le tinst pour mort : car, comme j'ay dict, peu de gens le veoient ; que quant on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, chascun avoit doubte, et ne pouvoit l'on a peine croire qu'il fust mallade.

Hors du royaume envoyoit gens de tous costez. En Angleterre, pour entretenir ce mariaige¹ : et les payoit bien de ce qu'il leur donnoit, tant le roy Edouard que les particuliers². En Espagne, toutes parolles d'amytié et d'entretènement, et presens partout, de tous costez. Il faisoit achapter ung bon cheval, quoy qu'il coustast, ou une belle mulle, mais es pays ou il vouloit qu'on le cuydast sain : car ce n'estoit point en ce royaume. Des chiens, en envoyoit querir partout : en Espagne des allans ; de petites levrettes en Bretaigne, levriers, espaigneux, et les achaptoit chier : en Vallence, de petiz chiens veluz, qu'il faisoit achapter plus chier

1. Celui du dauphin et d'Élisabeth, fille d'Édouard.

2. En Angleterre, tous les grands étaient aux gages de Louis XI. Le roi Édouard lui-même recevait une grosse somme annuelle qui en Angleterre s'appelait tribut, et en France pension (t. II, p. 242).

que les gens ne les vouloient vendre; en Cecille, envoyoit querir quelque mulle, especiallement a quelque officier du pays: et la payoit au double; à Naples, des chevaulx; et bestes estranges de tous costez, comme en Barbarie, une espece de petiz lyons, qui ne sont point plus grans que de petiz regnards, et les appelloient aditz. Au pays de Dannemarche ou de Suerie, envoya querir de deux sortes de bestes: l'une s'appelloit helles, et sont de corsaige de cerfz, grans comme buffles, les cornes courtes et grosses: les aultres s'appelloient rangiers, qui sont de corsaige et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes; car j'ay veu rangier porter cinquante quatre cors. Pour avoir six de chascune de ces bestes, donna aux marchans quatre mil cinq cens florins d'Allemaigne. Quant toutes ces choses luy estoient amenées il n'en tenoit compte, et la plus part des fois ne parloit point a ceulx qui les amenoient. Et en effect, il faisoit tant de semblables choses et telles qu'il estoit plus crainct de ses voisins et de ses subjectz qu'il n'avoit jamais esté: car aussi c'estoit sa fin, et le faisoit pour ceste cause.

La malladie dont il partit de ce monde luy print par ung lundy, et dura jusques au samedy ensuivant, penultiesme d'aoust mil quatre cens quatre vingtz et trois, et estoye present a la fin de la malladie, par quoy en veulx dire quelque chose. Des ce que le mal luy print, il perdit la parolle comme aultres fois avoit faict: et quant elle luy fut revenue, se sentit plus foible que jamais n'avoit faict, combien que paravant l'estoit tant que a grant peine povoit il mettre la main a la bouche, et estoit tant mesgre et tant deffaict,

qu'il faisoit pitié a tous ceulx qui le veoient. Le dict seigneur se jugea mort, et sur l'heure envoya querir monseigneur de Beaujeu, mary de sa fille, a present duc de Bourbon, et lui commanda aller au roy son filz qui estoit a Amboise (ainsi l'appela il) en luy recommandant, et ceulx qui l'avoient servy; et luy donna toute la charge et gouvernement du dict Roy son filz. La parole jamais ne luy faillit depuis qu'elle luy fut revenue, ne le sens; ne jamais ne l'eut si bon. Jamais en toute sa malladie, ne se plaignit, comme font toutes sortes de genz quant ilz sentent mal : au moins suis-je de ceste nature, et en ay veu plusieurs aultres : et aussi l'on dict que le plaindre alleige la douleur.

(Le confesseur du Roi et son médecin lui annoncèrent ensemble que sa mort était prochaine et certaine, et qu'il n'avait plus à songer qu'à sa conscience; à ce moment, il s'était au contraire repris à espérer).

Quelle douleur luy fut d'ouyr ceste nouvelle! car oncques homme ne craignit tant la mort, ny ne fait tant de choses pour cuyder y mettre remede : et avoit tout le temps de sa vie, prié a ses serviteurs, et a moy comme a d'aultres, que, si en le veoit en ceste nécessité de mort, que on ne luy dist, fort tant seulement : « Parlez peu » et que l'on l'esmeust seulement a se confesser sans luy prononcer ce cruel mot de la mort : car il luy sembloit n'avoir jamais cueur pour ouyr une si cruelle sentence. Toutesfois il l'endura vertueusement, et toutes aultres choses, jusques a la mort, et plus que nul homme que j'aye jamais veu mourir. A son filz, qu'il appella Roy, manda plusieurs choses : et se confessa très bien et dict plusieurs oraisons

servans a propos, selon les sacremens qu'il prenoit, les quelz lui mesmes demanda : et comme j'ay dict, il parloit aussi sec comme si jamais n'eust esté mallade, et parloit de toutes choses qui povoient servir au roy son filz : et vouloit sur toutes choses que après son trespas, on tinst le royaume en paix cinq ou six ans, ce que jamais n'avoit peu souffrir en sa vie. Et, a la verité, le royaume en avoit bon besoing : car, combien qu'il fust grant et estendu, si estoit il bien mesgre et povre, et par especial pour les passaiges des gens d'armes qui se remuoient d'ung pays en l'autre...

Il deceda le samedi, penultieme jour d'aoust, l'an mil quatre cens quatre vingtz et trois, a huict heures au soir, audict lieu du Plessis, ou il avoit pris la malladie le lundy de devant. Nostre Seigneur ait son ame et la vueille avoir receue en son royaume de paradis.

Peu d'esperance doibvent avoir les povres et menuz gens au faict de ce monde, puisque ung si grant roy y a tant souffert et travaillé, et puis laissé tout, et ne peut trouver une seule heure pour esloingner sa mort, quelque dilligence qu'il ait sceu faire. Je l'ay congneu et ay esté son serviteur en la fleur de son aage, et en ses grans prosperitez : mais je ne le veiz oncques sans peine et sans soucy... Le temps qu'il reposoit, son entendement travailloit : car il avoit affaire en moult de lieux, et se fust aussi volentiers empesché des affaires de ses voisins comme des siens, et mis gens en leurs maisons et desparty les auctoritez dicelles. Quant il avoit la guerre, il desiroit paix ou trefve ; quant il l'avoit, a grant peine la povoit il endurer. De maintes menues choses de son royaume il se mesloit,

et d'assez dont il se fust bien passé; mais sa complexion estoit telle, et ainsi vivoit. Aussi sa memoire estoit si grande qu'il retenoit toutes choses, et congnoissoit tout le monde, en tous pays a l'entour de luy. A la verité il sembloit mieulx pour seigneurir ung monde que ung royaulme.

(Commines passe en revue tous les rois de son temps, et montre qu'il n'en est pas un dont la vie n'ait été traversée par une foule de peines et de soucis. Il conclut ainsi :)

Or voyez vous la mort de tant de grans hommes, en si peu de temps, qui tant ont travaillé pour s'acroistre et pour avoir gloire, et tant en ont souffert de passions et de peines, et abregé leur vie, et par adventure leurs ames en pourront souffrir... De nostre roy, j'ay esperance (comme j'ay dict) que Nostre Seigneur ait eu misericorde de luy, et aussi aura il des aultres, s'il luy plaist. Mais a parler naturellement (comme homme qui n'a grant sens naturel ne acquis mais quelque peu d'experience), ne luy eust il point mieulx vallu, et a tous aultres princes, et hommes de moyen estat, qui ont vescu soubz ces grans, et vivront soubz ceulx qui regnent, eslire le moyen chemin en ces choses? C'est assçavoir, moins se soucier et moins se travailler, et entreprendre moins de choses : plus craindre a offenser Dieu et a persecuter le peuple et leurs voisins, par tant de voyes cruelles que assez ay desclarées par cy devant, et prendre des ayses et plaisirs honnestes ! Leurs vies en seroient plus longues, les malladies en viendroient plus tard ; et leur mort en seroit plus regrettée et de plus de gens, et moins desirée ; et auroient moins de doubte de la mort.

Pourroit l'on veoir de plus beaux exemples pour congnoistre que c'est peu de chose que de l'homme, et que ceste vie est miserable et briefve, et que ce n'est riens des grans ne des petiz dès ce qu'ilz sont mors : que tout homme en a le corps en horreur et vitupere, et qu'il fault que l'ame, sur l'heure qu'elle se separe d'eulx, aille recevoir son jugement. Et ja la sentence est donnée selon les œuvres et merites du corps¹.

XI. — La bataille de Fornoue (6 juillet 1495).

Le roy descendit environ midy de la montaigne, et se logea audict village de Fornoue, et fut le cinquiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatre vingtz et quinze, par ung dimenche. Audict logis y avoit grant quantité de farines et de vins, et de vivres pour chevaux. Le peuple nous faisoit partout bonne chiere (aussi nul homme de bien ne leur faisoit mal) et apportoient des vivres, comme pain, petit et bien noir, et le vendoient chier ; et au vin les trois pars d'eaue ; et quelque peu de fruict ; et feirent plaisir a l'armée. J'en feis achapter, et faire l'essay devant moy : car on avoit grant souspeson qu'ilz eussent laissé la les vivres pour empoisonner l'ost, et n'y toucha l'on point de prime face... Nous estions en une vallée entre deux petiz costeaux et en ladicte vallée couroit une riviere, que l'on passoit bien a pied, sinon quand elle croissoit, qui, en ce pays la, est ayseement et tost, et aussi elle ne dure gueres, et

1. Tome II, p. 226-289.

les appellent torrens. Toute ladicte vallée estoit gravier et pierres grosses, et malaysée pour chevaulx, et estoit ladicte vallée d'environ ung quart de lieue de large : et en l'ung des costeaux qui estoit celluy de la main droicte, estoient logiez nos ennemys, et estions contrainctz de passer vis a vis d'eulx (la riviere entre deux) et povoit avoir demye lieue jusques a leur ost... Ceste nuit feit merveilleuse pluye, esclairs, et tonnoyrre, et si grans qu'on ne sçauroit dire plus ; et sembloit que le ciel et la terre fondissent, ou que cela signifiast quelque grant inconvenient a venir. Aussi nous estions au pied de ces grans montaignes, et en pays chault, et en esté : et combien que ce fust chose naturelle, si estoit chose espoventable que d'estre en ce peril et veoir tant de gens au devant, et n'y avoir nul remede de passer que par combatre, et se veoir si petite compaignie : car que bons que mauvais hommes, pour combatre n'y avoit point plus de neuf mil hommes, dont je conte deux mil pour la sequelle et serviteurs de gens de bien de l'ost : je ne conte point paiges ne varletz de sommiers, ne telz gens.

(Pendant que Commines, sur l'ordre du roi, essaie de parlementer, la bataille s'engage le lundi matin, par plusieurs escarmouches, et par l'attaque des bagages de l'armée française.)

« Je n'eus point faict cent pas que le bruict commença de la ou je venoye, au moins ung peu derriere. C'estoient les Estradiotz qui estoient parmy le bagaige et au logis du roy, ou y avoit trois ou quatre maisons : et y tuerent ou blesserent quatre ou cinq hommes, le reste eschappa. Ilz tuerent bien cent varletz de sommiers, et misrent le charriaige en grant

desordre. Comme je arrivoye la ou estoit le roy, je le trouvay ou il faisoit des chevaliers, et les ennemys estoient ja fort près de luy, et le fait on cesser. Et ouys le bastard de Bourbon¹, Mathieu, et ung appellé Philippe du Moulin, simple gentilhomme, mais homme de bien, qui appellerent le roy disant : « Passez, Sire, passez » et le feirent venir devant sa bataille et devant son enseigne : et ne veoye nulz hommes plus près des ennemys que luy, excepté ce bastard de Bourbon, et n'y avoit point ung quart d'heure que j'estoye arrivé : et estoient les ennemys a cent pas du roy, qui estoit aussi mal gardé et conduit que fust jamais prince, ne grant seigneur ; mais au fort, il est bien gardé que Dieu garde... Ung quart d'heure après que fus arrivé, le roy estant ainsi près d'eulx comme j'ay dict, les ennemys gecterent les lances en l'arrest, et se misrent ung peu au galop, et en deux compagnies donnerent. Nos deux compagnies, de la main d'eulx destre, et les archiers Escossois, chocquerent presque aussitost l'ung comme l'aultre, et le roy comme eulx : le costé gauche, la ou j'estoye, leur donna sur le costé, qui fut advantaige grant, et n'est possible au monde de plus hardyment donner que l'on donna des deux costez. Leurs Estradiotz, qui estoient a la queue, veirent fuyr muletz et coffres vers nostre avant garde, et que leurs compagnons gaignoient tout. Ilz allerent celle part, sans suyvre leurs hommes d'armes, qui ne se trouverent point acompaignez : car, sans doubte, si ung mil cinq cens chevaulx legiers se fussent meslez parmi nous, avec leurs cimetaires au poing (qui

1. Fils de Jean II, duc de Bourbon.

sont terribles espées) veu le petit nombre que nous estions, nous estions desconfitz sans remede. Dieu nous donna ceste ayde, et tout aussitost comme les coups de lances furent passez, les Italiens se misrent tous a la fuyte, et leurs gens de pied se gecterent au costé, ou la pluspart. A ceste propre instance qu'ilz donnerent sur nous, donna le conte de Caiazzo sur l'avant garde; mais ilz ne joignirent point si près: car quant vint l'heure de coucher les lances, ilz eurent paour et se rompirent d'eulx mesmes. Quinze ou vingt en prindrent la les Allemans, par les bendes, qu'ilz tuerent: le reste fut mal chassé: car le mareschal de Gié mettoit grant peine a tenir sa compaignie ensemble, car il veoit encores grant compaignie assez près de luy. Toutesfois, quelques ungz en chasserent, et partie de ces fuyans venoient le chemin ou nous avions combattu, le long de la greve, les espées au poing: car les lances estoient gectées.

Or vous fault scavoit que ceulx qui assaillirent le roy se misrent incontinent a la fuyte, et furent merveilleusement et vifvement chassés, car tout alla après: les ungz prindrent le chemin du villaige dont estions partis; les aultres prenoient le plus court en leur ost: et tout chassa, excepté le roy, qui avec peu de gens, demoura, qui se mit en grant peril pour ne venir quant et nous... Nous avions grant sequelle de varletz et de serviteurs, qui tous estoient a l'environ de ces hommes d'armes italiens, et en tuerent la pluspart: ceulx ci, presque tous, avoient des hasches a couper boys en la main, de quoy ilz faisoient nos logis, dont ilz rompirent les visieres des armetz, et leur en donnoient de grans coups sur les testes: car bien mal

aysez estoient a tuer, tant estoient fort armez, et ne veiz tuer nul ou il n'y eust trois ou quatre hommes a l'environ ; et aussi les longues espées que avoient nos archiers et serviteurs feirent ung grant exploict. Le roy demoura ung peu au lieu ou l'on l'avoit assailly, disant ne vouloir point chasser, ne aussi tirer a l'avant garde, qui sembloit estre recullée. Il avoit ordonné sept ou huict gentilzhommes, jeunes, pour estre près de luy. Il estoit bien eschappé au premier choc, veu qu'il estoit des premiers : car ce bastard de Bourbon fut prins, a moins de vingt pas de luy, et emmené en l'ost des ennemys.

Or se trouva le roy, en ce lieu que je dis, en si petite compaignie qu'il n'avoit point, de toutes gens, que ung varlet de chambre, appelé Anthoine des Ambus, petit homme et mal armé ; et estoient les aultres ung peu espars (comme me compta le Roy, dès le soir, devant eulx mesmes, qui en devoient avoir grant honte de l'avoir ainsi laissé). Toutesfois ilz lui arriverent encores a heure : car une bende petite de quelques hommes d'armes desrompuz, qui venoient au long de la dicte greve, qu'ilz veoient toute nette de gens, vindrent assaillir le roy et ce varlet de chambre. Ledict seigneur avoit le meilleur cheval pour luy du monde, et si remuoit, et se deffendoit : et arriva sur l'heure quelque nombre de ses aultres gens, qui n'estoient gueres loing de luy ; et lors se misrent les Italiens a fuyr, et lors le roy creut conseil, et tira a l'avant garde, qui jamais n'estoit bougée, et au roy vint bien a poinct ; mais si elle fust marché cent pas, tout l'ost des ennemys se fust mis en fuyte. Les ungz disent qu'elle le devoit faire, les aultres disent que non.

Nostre bende, qui chassa, alla jusques bien près du bout de leur ost, tirant jusques vers Fornoue : et la on se arresta en disant : « Allons au Roy », et a ceste voix se arresta tout, pour donner alaine aux chevaux qui estoient bien las : car ilz avoient grant piece couru, et par mauvais chemin et par pays de cailloux. Auprès de nous passa une compaignie de fuyans, de quelque trente hommes d'armes, a qui on ne demanda riens, et estions en doute. Dès que les chevaux eurent ung peu reprins leur alaine, nous mismes au chemin pour aller au roy, qui ne sçavions ou il estoit, et allasmes le grant trot : et n'eusmes gueres allé que le veismes de loing, et fismes descendre les varletz et amasser des lances par le camp, dont il y avoit assez, par especial de bourdonnasses, qui ne valloient gueres, et estoient creuses et legieres, qui ne passoient point une javeline, mais bien painctes, et fusmes mieulx fournis de lances que le matin : et tirasmes droict au roy, et en chemin trouvastes ung nombre de gens de pied des leurs, qui traversoient le camp. Plusieurs en furent tuez, aultres eschapperent et traverserent la riviere ; et ne s'y amusa l'on point fort.

(La perte des Français ne passa pas cent hommes, celle des ennemis atteignit trois mille cinq cents.) *comme fuyans !*

Est grant chose avoir esté tué tant de gens de coup de main : car je ne croy point que l'artillerie des deux costez tuast dix hommes, et ne dura point le combat ung quart d'heure, car dès ce qu'ilz eurent rompu ou gecté les lances, tout fuyt. La chasse dura environ trois quartz d'heure. Leurs batailles d'Italie n'ont point acoustumé d'estre telles ; car ilz combattent

escadre après escadre, et dure quelques fois tout le jour, sans ce que l'ung ne l'autre gaigne.

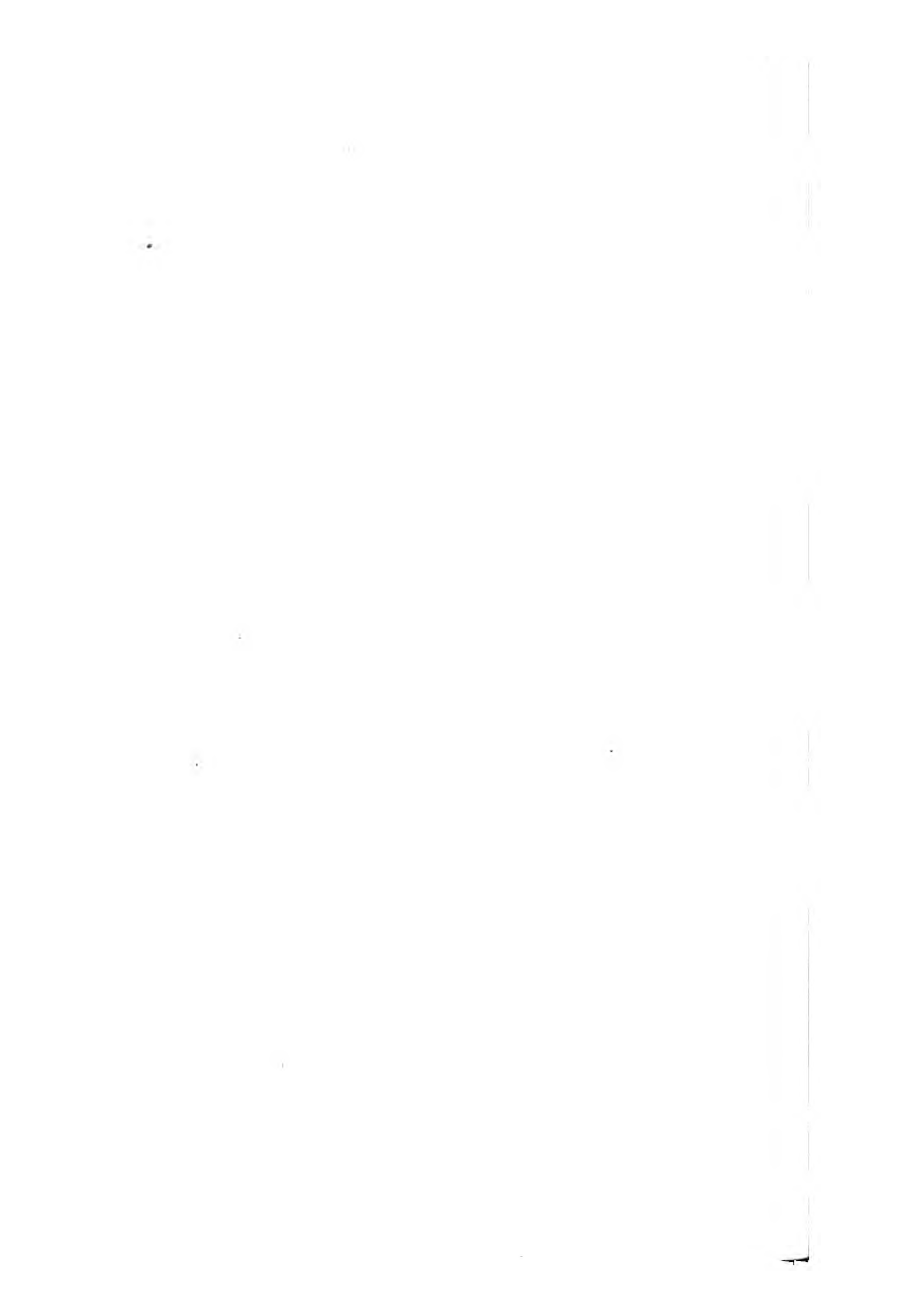
... Comme tout fut assemblé auprès du Roy, on veoit encores hors de leur ost grant nombre d'hommes d'armes en bataille : et s'en veoit les testes seulement et les lances, et aussi des gens de pied, et y avoient tousjours esté ; mais il y avoit plus de chemin qu'il ne sembloit, et eust fallu repasser la riviere qui estoit creue et croissoit d'heure en heure : car tout le jour avoit tonné, esclairé et pleu merveilleusement, et par especial en combatant et chassant. Le Roy mit en conseil s'il devoit chasser contre ceulx la ou non.

... Estant en ce propos, la nuict s'aprocha, et ceste compaignie qui estoit devant nous se retira en leur camp, et nous de l'autre costé : et nous allasmes logier a ung quart de lieue de la ou avoit esté la bataille. Et descendit le roy en une cense ou mestairie, povrement ediffiée ; mais il se trouva nombre infiny de bledz en gerbes dont tout l'ost se sentit. Aucunes aultres maisonnettes y avoit auprès, qui peu servirent : car chascun logea comme il peut, sans faire nul quartier. Je sçay bien que je couchay en une vigne, bien empressé sur la terre, sans aultre advantaige et sans manteau ; car le roy avoit empruncté le mien le matin, et mes somniers estoient assez loing, et estoit trop tard pour les chercher. Qui eut de quoy fait collation ; mais bien peu en avoient, si ce n'estoit quelque loppin de pain, prins au seing d'ung varlet. Je veiz le roy en sa chambre, ou il y avoit des gens blecez, comme le seneschal de Lyon et aultres, qu'il faisoit habiller : et faisoit bonne chiere ; et se tenoit

chascun a bon marchand, et n'estions point tant en gloire comme peu avant la bataille, par ce que nous veyons les ennemys près de nous. Ceste nuict feirent nos Allemans¹ le guet, tous, et leur donna le roy trois cens escuz, et le feirent bon, et sonnoient bien leurs tabourins².

1. Quinze cents suisses et sept à huit cents lansquenets de la Souabe et du pays de Gueldres servaient dans l'armée française.

2. T. II, pp. 461-484.



NOTES

Pour l'intelligence des Extraits ¹.

EXTRAITS DE VILLEHARDOUIN

Page 14. — I. *L'incarnation Nostre Sengnor. Sengnor* étant au cas complément (cas sujet, *sire*), *de* peut être supprimé devant ce mot. — *Apostoile (apostolicus)*, le pape. — *Ot un saint home*, il y eut, etc. — *Nuilli*, Neuilly. — *Laigni*, Lagny. — *Folques*, Foulques. — *Ere (erat)*, était. — *Prodome*, homme de bien. — *Prêcher des croix*, c'est-à-dire la croisade.

Page 15. — *Un suen cardonal*, un sien cardinal. — *Pardon*, indulgence. — *Con*, comme. — *Ost*, armée. — *Confés*, confessés. — *Issi*, aussi.

II. — *Dux*, doge. — *Prouz*, preux. — *Et il*, et lui. — *Tenroient*, tiendraient. — *Quenu*, connu. — *Creons*, croyions. — *Tenront*, tiendront. — *Message*, messagers.

Page 16. — *Quart jor*, quatrième jour. — *Adonc*, alors. — *Tresci que*, jusque. — *Biax*, beau. — *Distrent*, dirent. — *Hals*, hauts. — *D'aus aidier*, d'eux aider. — *Navie*, navire. — *Estoire*, flotte (*estoire* ou *estore*), pour *estole* (grec *στόλος*, ital. *stuolo*). A moins que ce mot ne soit un substantif verbal fait sur *estorer* (équiper). Latin (*in*) *staurare*. — *Loer*, conseiller. — *Beer*, aspirer. — *Ui*, aujourd'hui. — *Retraites*, énoncées.

Page 17. — *Le commun*, le peuple. — *Vos vos conseilleroiz*, vous vous consulterez. — *Soffrir*, supporter. — *Vuissiers, uis-siers*, vaisseaux à huis, ou portes, servant de transport pour

1. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les éléments de grammaire de l'ancien français qu'il est nécessaire de connaître pour l'intelligence des textes du moyen âge. Voy. les *Grammaires historiques*; et nos *Notions sur les Origines et l'Histoire de la langue française*, Paris, Delalain, in-12.

les chevaux (voy. Joinville, p. 84). — *Es nés*, dans les navires. — *Iert (erit)*, sera. — *Tant vos feromes al mains*, tant pour vous ferons nous au moins. — *Donra*, donnera. — *Mars*, marcs d'argent. — *Devisons*, expliquons. — *Galées*, galères. — *Durra*, durera. — *Aseurer*, confirmer. — *A la soe gent*, à ses gens. — *Tiers jor*, troisième jour.

Page 18. — *Engin (ingenium)*, esprit. — *Les mist en ce*, etc., les amena à l'approuver et consentir. — *Ensi*, ainsi. — *Creanterent*, garantirent. — *Volsissent (voluissent)*, voulussent. — *Mostier*, monastère. — *Esgardé*, regardés. — *Nes*, ne les. — *Ainc mais*, jamais. — *Poesteif*, puissants. — *Turs*, Turcs. — *Compaignier*, faire compagnie. — *Eslis*, choisis. — *Sevent*, savent. — *Que nos vos en*, etc., que nous tombassions à vos pieds et que nous ne nous relevassions, etc. — *Maintenant*, aussitôt. — *S'escreverent*, éclatèrent.

Page 19. — *Tuit*, tous. — *Enqui*, là. — *Remest* (de *rema-noir*), cessa. — *Nus home*, nul homme. — *Leteri*, lutrin. — *Guerpi*, délaissé. — *Rescosse*, délivrance. — *Chartres*, engagement écrit. — *En oïance*, en public (devant auditeurs). — *Sor seinz*, sur les corps saints (reliques).

Page 20. — *Convenz*, conventions. — *Aisi*, ainsi. — *Rejurerent*, jurèrent à leur tour. — *Sairemenz*, serments. — *Lerme*, larme. — *Confermer*, confirmer.

III. — *Cuens*, comte (cas sujet). — *Loeys*, Louis. — *Oz*, armée. — *Plenteuros*, plantureux. — *Cors d'omes*, corps d'hommes (même sens que hommes). — *Uissiers* (voir notes de p. 17). — *A trois tanz*, à trois fois. — *Ne vindrent illuec*, ne vinrent là. — *Halcie*, exhaussée. — *Mult orent attendues lor convenances*, bien eurent tenu leurs conventions.

Page 21. — *Plus assez*, beaucoup plus. — *Semonstrent*, enjoignirent. — *Mouvoir*, lever l'ancre. — *Porchaciez*, réclamé. — *Em*, en. — *Quis*, requis. — *Ne en mi, ne a sum*, ni à moitié, ni au total. — *Defaute*, défaillance. — *Que ce que nos perdissiens*, etc., plutôt que de perdre, etc., et de manquer à nos conventions. — *Se ceste os remaint*, si cette armée reste (sans partir). — *Descorde*, discorde. — *Graindre*, plus grande. — *Iromes*, irons. — *Volsissent*, voulussent.

Page 22. — *Quanque il ot*, tout ce qu'il eut. — *Pot*, put.

Hues, Hugues. — *Voldrent*, voulurent. — *Cuiderent*, pensèrent. — *Depeçast*, tombât en pièces. — *Desconsiliez*, abandonnés. — *Volt*, voulut. — *Puent*, peuvent (le sujet est collectif). — *Par toz contez*, par tous mis en compte. — *Plait*, arrangement. — *Tolt*, prit. — *Jadres*, Zara. — *Se par ceste gent non*, sinon par ces gens. — *Querons lor*, demandons leur. — *Conquerre*, conquérir. — *Respiterons*, donnerons répit pour. — *Trosque adont*, jusqu'alors.

Page 23. — *Laira*, laissera. — *Contrahez*, combattu. — *Totes voies*, toutefois. — *Li plus*, la plupart. — *Leteril*, lutrin. — *Vialz*, vieux. — *Mestier*, besoin. — *Maigniez*, maltraité. — *Maistrer*, commander. — *Enseignier*, conduire. — *Remansist*, restât. — *Tuit*, tous. — *Façois*, fassiez. — *Viegnez*, veniez. — *Illuec*, là. — *Cil prodom aust*, etc., ce preux homme eût si belle occasion (motif) de rester. — *Ialz*, yeux. — *Veoit*, voyait. — *Parere*, était tout à fait; de *estre + par*, préfixe superlatif. — *Le sembloient*, lui ressemblaient. — *Eschiver*, esquiver. — *Avala*, descendit. — *Chapel*, chapeau.

Page 24. — *Plenté*, quantité. — *En icel jor encor*, jusqu'à ce jour. — *Poi*, peu. — *En*, on. — *Mouvoir*, partir. — *Termine*, terme.

IV. — *Partir*, séparer. — *Se partir*, se séparer (partir de). — *Enqui*, là. — *Marcheanz*, marchands. — *Aroutéés*, mises en route. — *Dolz et soés*, doux et suave. — *Dita*, dicta (voyez sur ce mot, p. 137). — *Ainc*, jamais. — *Estoire* (v. notes de p. 16). — *Deust*, dût.

Page 25. — *A oil*, de l'œil. — *Se voiles non*, sinon des voiles. — *Cademelée*, le cap Malée. — *Trespas*, détroit. — *Repaïroient*, s'en retournaient. — *Estoire* (v. notes de p. 16). — *Ouserent*, osèrent. — *Hennaut*, Hainaut. — *Barge*, barque. — *Se lait correr*, se laisse couler. — *Claim cuite*, déclare quittes. — *Dou mien*, de mon avoir. — *Avec cez*, avec ceux-ci. — *Fu atorné*, (cela) tourna. — *Veuz*, vu. — *Male voie*, mauvaise voie. — *Trosqu'à*, jusqu'à. — *Nigre*, Négrepont. — *Sursac* (v. p. 25, n. 4). — *Andre*, Andros.

Page 26. — *Dou lor*, de leur (bien). — *Coci*, couci. — *Gitez*, jeté. — *Guenchies*, tournées. — *Boche d'Avie*, bouche d'Abydos. — *Braz-Saint-Jorge* (v. p. 26, n. 2). — *Devers*, du

côté de. — *Fisent*, firent. — *Pristrent*, prirent. — *Se partir*, (V. notes de p. 24). — *Flori*, blanc (c. arbre en fleurs).

Page 27. — *Cum il virent*, en voyant. — *Reonde*, ronde. — *Nel poist*, ne le pût. — *Lé*, largeur. — *Chars*, chair. — *Enpris*, entrepris. — *Puisque li monz fu estorez*, depuis que le monde fut créé. — *Summe*, conclusion. — *Tiels*, tel. — *En estant* (*stare*), debout. — *Convine*, disposition. — *Altre foiz*, autrefois. — *Ovrast*, opérât. — *Viande* (tout aliment et non la chair seule). — *Plenté de la gent*, foison d'hommes. — *Tot*, tout à fait.

Page 28. — *Mestier*, besoin. — *Poi*, peu. — *Laborées*, cultivées. — *Iqui*, là. — *Alomes*, allons. — *Porveu*, pourvu, disposé. — *Chastials des nés*, sortes de tours construites à l'avant ou à l'arrière des navires. — *Houces*, housses. — *Portendu*, tendus, garnis. — *De fi* (*fidem*), pour sûr. — *Traient*, tirent. — *Traist*, tira. — *Que il n'aust se la non*, qu'il n'y eût de gens que là. — *Bestorna*, retourna. — *Leus*, lieu. — *Chalcidoine*, Chalcédoine. — *Endroit*, en face de. — *Devers*, du côté de.

Page 29. — *Biax*, beaux. — *Delitables*, délectables. — *Oel*, œil. — *Deliz*, délices. — *A cors d'ome*, à un homme. — *Erbergierent*, hébergèrent. — *Trait*, tirés. — *A totes lor armes*, avec leurs armes. *A tout* = avec, mais dans cette locution, *tout* est adjectif et s'accorde. — *Remest*, resta. — *Moies*, meules. — *Messonés*, moissonnés. — *Resachent*, retirent. — *Contremont le Braz*, en remontant le Bras. — *Desor*, au-dessus de. — *Qui ere l'empereor*, qui était à l'empereur. — *L'Escutaire*, Scutari. — *Encoste*, à côté. — *Si fist la soe ost istir*, il fit sortir la sienne armée. — *Endroit als*, en face d'eux. — *Se pourchaça de viande*, se procura des vivres.

Page 30. — V. *Tendi ses lettres le marchis* = au marquis. — *Paroles de creance*, pour autoriser le messager. — *Que l'on creist*, que l'on crût. — *Set*, sait. — *Regne*, royaume (c. le règne animal). — *Meu*, mus, levés. — *Rescore*, délivrer. — *Neporquant*, néanmoins.

Page 31. — *En piés*, debout. — *Ainz*, mais. — *Est son nevou*, elle est à son neveu. — *Chaiere*, chaire, siège élevé. *A la merci* (de) *son nevou*. — *Qui volt*, quiconque voulut. —

Rez a rez, en rasant. — *Valet*, jeune homme. — *Veez*, voyez.

Page 32. — *Venimes*, vinmes. — *Cui*, à qui. — *Ovré*, opéré. — *Els*, yeux. — *Traiz et tolu*, tirés et enlevés. — *Oir*, héritier. — *Feroiz*, *devroiz*, ferez, devrez. — *Tenist*, tint. — *Cremor*, crainte. — *Dotance*, peur. — *Heberge*, logis. — *Des batailles deviser*, ordonner les corps de bataille. — *Quantes*, en quel nombre. — *Bestance*, dispute. — *Devisé* (*jorz*), le jour fut arrêté.

Page 33. — *Doutoses*, redoutables. — *Devise*, testament. — *Pitusement*, pieusement. — *Helmes*, heaumes. — *Enselé*, sellés. — *Mestier*, service. — *Atornées*, préparées. — *Corroiz*, apprêts. — *Bozines*, trompettes. — *Delivreement*, aisément. — *Ançois*, avant. — *Greu*, Grecs. — *Retenir*, tenir ferme. — *Giter les ponz fors*, jeter les ponts dehors. — *Traire les chevax*, tirer les chevaux (des navires).

Page 34. — *Batailles*, corps de bataille. — *Trés*, tentes. — *Tor*, tour. — *Ou la chaine fermoit qui movoit de Constantinoble*, où la chaîne était attachée, qui venait de Constantinople. — *Mal bailli*, mal lotis. — *Juerie*, juiverie. — *Eschaugaitier*, garder par vigies. — *Assaillie*, attaque. — *Assembla*, se heurta à l'ennemi. — *La soe maisnie*, la sienne suite ou troupe. — *Feruz*, frappé. — *Vis*, visage. — *Uns suens*, un sien.

Page 35. — *Pris*, prix, honneur. — *Mistrent enz*, repousèrent. — *Guenchirent*, tournèrent. — *Ainz*, mais. — *Alquant*, quelques-uns. — *Tindrent*, tinrent. — *Enqui*, là. — *Refu*, fut de nouveau. — *Estors*, combat. — *Tollirent*, emportèrent. — *Laienz*, là-dedans.

VI. — *Porroiz*, pourrez. — *Vialz*, vieux. — *Gote ne veoit*, goutte ne voyait. — *Toz armez*, tout armé (tout dans cet emploi s'accordait toujours). — *El chief de la soe galie*, à la tête de la sienne galère. — *As suens*, aux siens. — *Se ce non*, sinon cela. — *Il feroit justise de lor cors*, il les ferait mourir. — *Devant als*, devant eux. — *A honi*, pour honni. — *Qui ainz ainz, qui mielz mielz*, qui avant (peut) avant va, et qui mieux (peut) mieux va (à qui mieux mieux).

Page 36. — *Ovre*, œuvre. — *Distrent*, dire. — *Guer-*

pissent, abandonnent. — *Nes pooient*, ne les pouvaient. — *Lié*, joyeux. — *Nel*, nele. — *Voirs*, vrai. — *De cels*, etc., (se rapporte aux chevaux et palefrois). — *Soffrir*, soutenir. — *Gré*, grecs. — *Ensi se retraistrent*, ainsi se retirèrent.

VII. — *Remestrent*, restèrent. — *Traistrent*, tirèrent (au sens neutre. — *Emperiere*, empereur (cas sujet). — *Sorsac* (v. p. 25, note 4.).

Page 37. — *Ials traiz*, yeux arrachés. — *Asistrent*, assistent. — *Chaiere*, chaire, trône. — *Dont*, c. *donc*, alors. — *Pristrent*, prirent. — *S'en ere fuiz*, s'était enfui. — *Sot*, sut. — *Piteusement*, pieusement. — *Al desore*, au-dessus (de leurs affaires). — *Ajorner*, faire jour. — *Ouz*, armée. — *Creoient*, croyaient. — *Grex*, Grecs. — *Dui*, deux. — *Meismes*, mêmes. — *Consels*, conseil. — *Laienz*, là-dedans. — *Voirs*, vrai. — *Attelx*, tels. — *Lairoient*, laisseraient. — *Eslit*, élus, choisis.

Page 38. — *Grifon*, Grecs. — *D'Englois*, des Anglais. — *A totes*, avec (voy. notes de la p. 29). — *Tres ci que*, jusqu'à. — *Blaquerne*, église et palais impérial près du port. — *Einsint*, ainsi. — *Pour noient*, pour néant, inutilement. — *Empereris*, impératrice. — *Dejoste*, à côté. — *Suer*, sœur (cas sujet; *sereur*, cas complément). — *Acesmées*, parées. — *Druguemant*, drogman. — *Mostra la parole*, c.-à-d. la prit publiquement. — *Çaiens*, céans. — *Trosqu'adonc*, jusqu'à l'heure que. — *Creant*, garantie. — *Tes filz*, ton fils. — *Quelx, telx*, quel, tel (cas sujet, masc. fém.) — *Romanie*, désigne l'empire byzantin. — *Partiz pieça*, séparé depuis longtemps (il y a pièce ou morceau de temps

Page 39. — *Viande*, vivres. — *Vorrons*, voudrons. — *Saremenz*, serments. — *Chartes pendants*, où pend le sceau. — *Philippe d'Alemagne* (v. p. 4). — *Icestui conve-nant*, cette convention. — *Alsi*, aussi. — *Ne por quant*, néanmoins. — *Trestot*, tout entier. — *Deservi*, mérité. — *Retraites*, répétées.

Page 40. — VIII. *Esliz*, élu. — *Coenes de Betune*, Quesnes de Béthune (*Conon*, au cas complément.) (v. p. 31, n. 1). — *Hals*, hauts. — *Selon*, à cause de. — *Ensique*, ainsi. — *Lez a lez*, côte à côte. — *Delez aus*, à côté d'eux. — *Plenté*, foison. — *Corz*, cour. — *Mostra la parole* (v. notes de p. 38).

— *Enparlez*, éloquent. — *Reprovent*, reprochent. — *Apparissant*, apparaissant. — *Convent*, garanti. — *Semont*, averti. — *Semonons*, avertissons. — *Voiant toz*, tous le voyant, devant tous. — *De par als*, de par eux. — *Taignoiz*, teniez. — *Ert*, sera. — *Nel*, ne le.

Page 41. — *Des hore en avant*, dorénavant. — *Ainz*, mais. — *Porchacerent que il auront de leur*, s'efforceront de faire valoir leurs droits. — *Ne vos ne altrui*, ni à vous, ni à autrui. — *Aussent*, eussent. — *Desfiance*, défi. — *Ossast*, osât. — *Semblant*, visage. — *Grieu*, grecs. — *Defors*, dehors. — *Liez*, joyeux. — *Eschampé*, échappés. — *Exploitié*, agi. — *Forfist*, fit du mal. — *Assemblerent*, combattirent. — *Grand piece* (de temps), longtemps. — *Se porpenserent*, s'avisèrent. — *Enging*, engin. — *Merriens*, grosses pièces de bois. — *Esprises*, menu bois. — *Estopes*, étoupes. — *Toniaus*, tonneaux. — *De vers aus*, (venant) de leur côté.

Page 42. — *Arsist*, brûlât. — *Rescore*, délivrer. — *A cros*, avec des crocs. — *Corrant*, courant. — *Fondist*, s'abimât. — *Salvacions*, esquifs. — *Traioient as noz qui rescooient*, tiraient sur les nôtres qui écartaient le feu. — *Erraument*, tout aussitôt. — *Battailles*, corps d'armée. — *Endroit soi*, devant soi. — *Soffrirent*, endurent. — *Aïe*, aide. — *Arse*, brûlée. — *Lor naviles*, leurs navires. — *Guerredon*, récompense. — *Volt*, voulut.

Page 43. — IX. *Roche de Lion* (V. p. 43, note 2). — *Salves*, sauves. — *Ravoit*, avait à son tour. — *Autressi cum*, tout ainsi comme. — *Renduz le marchis*, au marquis. — *Sals les cors*, sauves les personnes. — *Refu*, fut de nouveau.

Page 44. — *Gaienz*, gain. — *Vasselement*, vaisselle. — *Samiz*, satin. — *Robes vaires*, de vair. — *Robes grises*, de petit-gris. — *Chiers avoirs*, biens précieux. — *Verté*, vérité. — *Puis que li siècles*, etc. (V. notes de la p. 27). — *Gaainié*, gagné. — *Plot*, plut. — *Delit*, délice. — La Pâque Fleurie est le dimanche des Rameaux. — *Entre uns et altres*, à eux tous. — *Aïe*, aide. — Ainsi comme il était garanti et juré et les excommunications faites (portées contre les délinquants). — *Li leu*, les lieux (de dépôt).

Page 45. — *Covoitise*, convoitise. — *Ne laissa*, ne

manqua pas d'agir. — *Enqui*, là. — *Mains*, moins. — *Lialment*, loyalement. — *Essauciez*, exaucés. — *Seur l'escomeniement*, sur en ce sens est aujourd'hui remplacé par *sous*. — *Parti*, partagé. — *Entr'alx*, entre eux. — *Altesce*, hauteur (de rang). — *Se ensi non con il fut devisé*, sinon ainsi comme il fut réglé. — *Emblé*, volé. — *Revoiz*, convaincu. — *Seu*, su.

Page 46. — *Chevaucheurs*, montures. — *Que unes que autres*, tant bonnes que mauvaises.

X. — *Ençois que*, avant que. — *Semadi*, samedi. — *Més*, messenger. — *Batant*, c. courant. — *Assis*, assiégés. — *Nes*, ne les. — *Pou*, peu. — *Sievent*, suivent. — *Secorre*, secourir. — *Veissiez*, vous eussiez vu. — *Esformier*, fourmiller. — *Qui ainz ainz*, etc. (v. notes de la p. 35). — *A totes los armes* (v. notes de la p. 29). — *Ançois*, avant. — *Rimes*, rames.

Page 47. — *Une pièce* (de temps). — *Se horder*, se retrancher. — *Navré*, blessés. — *Se la mort non* (rien), sinon la mort. — *Se pou non*, sinon peu. — *Et Pisan*, et des Pisans. — *Entre granz et petiz*, tant grands que petits. — *Apareillié*, prêts. — *Ce ere secors*, c'était renfort. — *De granz genz*, de nombreuses gens. — *Totes voies*, toutefois. — *Meuz*, poussé. — *Jurent*, furent couchés.

Page 48. — *Tollir*, enlever. — *Endroit mie nuit*, vers minuit. — *Traistrent*, tirèrent. — *Botterent*, boutèrent, mirent. — *Artrent*, brûlèrent. — *Lié et joiant*, contents et joyeux. — *Esgarda*, regarda. — *Il ne faisoit a tenir*, il ne valait pas d'être gardé. — *Guerpirent*, abandonnèrent.

XI. — *Bougre*, Bulgares. — *A peu de gent*, avec peu de gens. — *Une grant piece* (d'espace). — *Sajete*, flèche.

Page 49. — *Esmaier*, émouvoir. — *Desconforter*, décourager. — *Sostindrent*, soutinrent. — *Aïe*, aide. — *Remestrent*, restèrent. — *Colpée*, coupée. — *Graignors*, plus grandes. — *Aust*, eût. — *Ci ot*, y eut là. — *Romenie*, désigne l'Empire byzantin. — *Larges*, pleins de largesse. — *Remanant*, restant.

EXTRAITS DE JOINVILLE

Page 71. — I. *Looy*, Louis (s subsiste au cas complé-ment). — *Palazin*, palatin, c.-a.-d. ayant un palais de justice. — *Seneschaus*, sénéchal, chef de la justice. — *Appareillié*, préparé (formule équivalente à : tout à votre service). — *A certes*, instamment. — *Pot*, put. — *Feisse faire* (en le dictant, v. page 137). — *Je le li oi en couvenant*, je m'y engageai envers elle. — *Assouvis*, achevé. — *Devise*, explique. — *Regne*, royaume. — *Chevaleries*, exploits chevaleresques. — *Affiert*, appartient. — *Adrescera*, dirigera.

Page 72. — *Lays*, laïque. — *Vesqui*, vécut. — *Cuens*, comte. — *Ses fiz*, son fils. — *Recorda*, rapporta. — *Meïsmement*, surtout. — *Ensui*, suivit. — *Thunes*, Tunis. — *Hardemens*, action d'audace.

Page 73. — II. *Puis que nous revenimes*, depuis que nous revinmes. — *Pour ce que...* Après *pour* la langue d'oïl met *ce*, comme nous après *par* (parce qu'il a fait, pour *ce* qu'il fasse, etc.). — *S'en fust bien soufers*, il s'en fût bien abstenu. — *Se il vousist*, s'il eût voulu. — *Ainsnei*, aîné. — *Fonteinne-Bliaut*, Fontainebleau. — *Escoz*, Écossais. — *Venist*, vint. — *Mal apertement*, malhablement. — *Neïs*, non pas même. — *Vout*, voulut. — *Devisier nulles viandes*, ordonner des vivres. — *Ainçois*, mais. — *Ses queus*, son cuisinier. — *Metoit on*, on servait. — *Attrempez*, modéré. — *Liquex nons*, lequel nom.

Page 74. — *Phisicien*, médecins. — *Fourcelle*, proprement clavicule ; ici poitrine. — *Nen*, ne. — *Penroient*, prendraient. — *Nulle riens*, nulle chose. — *Congnoistre*, avouer. — *Desdeisse*, contredire. — *Puis que je n'i averoie*, du moment que je n'y aurais. — *Souffrir*, supporter (infin. pris substantiv.). — *Preudome*, sage. — *Que il en feist* (il se rapporte à *l'on*). — *Pou*, peu. — *Ramentoi-je le pere le roy*, je rappelle au père du roi. — *Orendroit*, à présent. — *Hui el jour*, aujourd'hui.

Page 75. — *Ne les le roy ne les autrui*. Ni les (cottes) du

Roi, ni les (cottes) des autres. — *Tiex*, tels. — La livre *parisis* (de Paris) valait un quart en plus que la livre *tournois* (de Tours). — *Cendal enforcié*, soie renforcée. — *Ses peres*, son père.

III. — *Teix*, telle, *quex*, quelle. — *Mieudre*, (cas sujet) meilleure. — *Mesiaus*, lépreux. — *Hastis musarz*, précipité, étourdi. — *Mezelerie*, lèpre.

Page 76. — *Voirs*, vrai. — *Poour*, peur. — *Yert*, sera. — *Meschiez*, méchef. — *Avenist*, advint. — *Grant jeudi*, jeudi saint. — *En malheur* (*in malum augurium*), ce serait malheureux.

IV. — *Maistres de divinitei*, maître en théologie.

Page 77. — *Cuidoit*, pensait. — *Ahurter*, réduire (en pressant). — *L'ennemi*, le diable. — *Penriés*, prendriez. — *Regeissiez*, confessassiez. — *Nulle riens*, nulle chose. — *Ainçois*, mais. — *Marche*, frontière. — *Aus dous*, eux deux. — *Male marche*, frontière dangereuse. — *Montleheri*, Montlhéry.

Page 78. — *En non Dieu*, au nom de Dieu. — *Relenqui-riés*, abandonneriez. — *Paié*, apaisé.

V. — *Destourbier*, empêcher. — *Partie*, procès. — *Deliverra*, expédiera.

Page 79. — *Qui parloient pour li*, comme avocats du Roi, ou ministère public. — *Aucune foiz*, plusieurs fois. — *Jardin de Paris* (autour du Palais de Justice). — *Chamelot*, étoffe grossière de poil de chameau. — *Seurcot*, vêtement passé sur la cotte. — *Tyreteinne*, étoffe commune de laine ou de lin. — *Cendal*, sorte de soie. — *Coiffe*, sorte de calotte ajustant la tête. — *En estant*, debout. — *Deu bois*, (en parlant) du bois.

VI. — *Mestier*, besoin. — *Atraist*, attira. — *Enfes*, enfant (cas sujet). — *Recordoit*, rapportait. — *Estrange*, étrangère.

Page 80. — *Chievetain*, capitaine. — *Requistrent*, réclamerent. — *Vout*, voulut. — *Vindrent*, vinrent. — *Si fist*, ainsi fit.

VII. — *Ertaus*, Artaud. — *Creoit*, croyait. — *Dou vostre*, de votre avoir.

Page 81. — *Vous ne faites pas que courtois* (v. p. 81, n. 1).

— *Il n'a mais*, il n'a plus. — *Mie voir*, pas vrai. — *Ai vous meismes*, je vous ai vous-même (à donner). — *Doing*, donne. — *Ainçois*, mais. — *Lairoit*, laisserait. — *Finei*, financé.

VIII. — *Vout*, voulut. — *Traire*, tirer. — *Descort*, désaccord. — *Ouvra*, opéra. — *Tantost*, aussitôt. — *Esmuyz*, rendu muet.

Page 82. — *Pot*, put, — *Sot*, sut. — *Il meismes*, lui-même, — *Duel*, deuil. — *Veist*, vit.

IX. *Miliaires*, millénaire. — *Fievez*, fieffés, gens du fief. — *Mes fiz*, mon fils. — *Quarole*, danse. — *Mes freres*, mon frère. — *Desferai*, réparerai. — *L'un par l'autre*, l'un après l'autre. — *Vourront*, voudront. — *Par l'esgart de*, par l'avis de. — *Emport*, influence. — *Ting quanque*, acceptai tout ce que.

X. — *Que on tesmoignoît au plus preudome*, qu'on attestait comme le plus sage homme.

Page 83. — *Ordre blanche* (ordre de Citeaux). — *Abbes*, abbé (cas sujet). — *Deschous*, en langes, déchaussé, en vêtement de laine. — *Cors sains*, reliques des saints. — *Endementieres*, pendant que. — *Voz*, voulus. — *Yez*, yeux. — *Attendrisist*, attendrit. — *Dous*, deux. — *Illecques*, là. — *Dongieux*, Donjeux (Hte-Marne). — *Absoille*, absolve (cette formule jointe au nom d'un personnage, indique qu'il est défunt). — *Juiaus*, joyaux. — *Ausone*, Auxonne. — *Atout*, avec. — *Neis*, navires. — *Contreval*, en descendant. — *Sone*, Saône. — *Encoste*, à côté de. — *Rone*, Rhône. — *Criez*, accusé de.

Page 84. — XI. *Ens*, dedans. — *Reclost*, referma. — *Naye*, noie. — *Arée*, prête. — *Vieingnent*, viennent. — *Provere*, prêtres (cas sujet pluriel de *prestre*). — *Maintenant*, aussitôt. — *Se feri ou voile*, frappa en la voile. — *Nei*, nés. — *Atout autrui chatel*, avec le bien (latin : *capitale*) d'autrui.

XII. — *Flum*, fleuve. — *Ramentoi*, rappelle (*re, ad, mentem habeo*). — *Affierent*, touchent à. — *Chieent*, tombent.

Page 85. — *Chiet*, tombe. — *Ainçois*, mais. — *Chanël*, chenal. — *Giete*, jette. — La Saint-Remi est le 1^{er} octobre. — *Retraient*, retirent. — *Gaaignour*, gagnieurs, laboureurs.

Rouelles, roues. — *Comminz*, cumins. — *Arderoit*, brûlerait. — *Esquachent*, écrasent. — *Faut*, manque. — *Roys desliées*, rets à mailles fines. — *Poiz*, valeur. — *Lignaloey*, bois d'aloès. — *Pendiens*, suspendions.

Page 86. — *Becuis*, biscuits. — *Cerchié*, cherché, fouillé. — *Oliphans*, éléphants.

XIII. — *Vout*, voulut. — *Choisi*, vit. — *Sui*, ses.

Page 87. — *Coulons*, pigeons. — *Voirs*, vrai. — *Malapertement*, malhabilement. — *Neis*, navires. — *Destourbier*, embarras. — *Fonde*, marché. — *Poiz*, valeur.

XIV. *Iriens*, irions. — *Senestre*, gauche. — *Endementres*, dans le temps que.

Page 88. — *Apoia*, appuya. — *Au passer que je fis*, pendant que je passais (infin. pris substantiv.). — *Joz*, j'eus. — *Traite*, tirée. — *Esme*, estime (à ce que j'estime). — *Herberges*, logements. — *Trait aux champs*, mis en campagne. — *Occistrent*, occirent. — *A baniere* (chevalier banneret). — *Ferimes*, frappâmes. — *Rescourre*, secourir. — *Endementieres*, dans le temps que. — *Mes chevaus*, mon cheval. — *Peu*, pus. — *Que Diex absoille* (V. notes de la p. 83). — *Treissiens*, tirassions. — *Emprès*, auprès. — *Illec*, là. — *Route*, troupe.

Page 89. — *S'enfouissent*, s'enfuissent. — *Navrez*, blessé. — *Bondons*, bonde. — *Ferus*, frappé. — *Cheoit*, tombait. — *Maintenant que*, aussitôt que. — *Cuidiés*, pensiez. — *Mi hoir*, mes héritiers. — *Reprouvier*, reproche. — *Voir*, vrai. — *Il fu mors*, il mourut.

Page 90. — *Venist*, vint. — *Desloa*, déconseilla. — *Ferirent*, frappèrent. — *Rescoy*, délivrer. — *Bataille*, corps de bataille. — *Noyse*, bruit. — *Nacaires*, timbales. — *Chemin levei*, levée. — *Armei*, homme armé. — *Paroit desur*, apparaissait au-dessus. — *Traioit*, tirait. — *Ainçois*, mais. — *Férésis*, combat corps-à-corps. — *Atout*, avec. — *Roncin*, roussin. — *Trais*, tirai. — *Endementres*, pendant que. — *Looit*, conseillait. — *Traisist*, tirât.

Page 91. — *Hutins*, lutte. — *A l'esmouvoir l'ost le roy, rot...*, dans l'ébranlement de l'armée du roi, il y eut encore. — *Meust*, mût. — *En demeure*, en arrêt. — Imbert de Beaujeu, connétable de France.

Page 92. — *Ils nous eussent mors*, ils nous eussent tués. — *Entendoient*, faisaient attention. — *Ru*, ruisseau. — *Ferant*, frappant. — *Flatir*, s'aplatir. — *Recuidierent*, pensèrent de nouveau. — *A nou*, à la nage. — *Voïens*, voyions. — *Poncel*, petit pont. — *Ferront*, frapperont.

Page 93. — *Ainsinc*, ainsi. — *Li cors le roy*, le corps du roi, le roi. — *Seux*, seul. — *Cos*, coups. — *Metoit deffense en li*, se défendait lui-même. — *Pluseur d'aus*, plusieurs d'eux. — *Trestrent*, tirèrent. — *Qu'il les proisiât*, les prisât (les Sarrasins). — *Cui cousine germaine j'avoie espousée*, de qui j'avais épousé la cousine germaine.

Page 94. — *Se ferront*, se jetteront. — *Iert*, sera. — *Revenist*, revint. — *A tant es vous*, à ce moment voici. — *De vers la bataille*, du côté de la bataille. — *Feri*, frappa. *Lairiens*, laisserions. — *Traïsmes*, tirâmes. — *Vousissent*, voulussent. — *Au darrien*, en dernier. — *Roelle*, petit écu rond. — *Pilés*, traits.

Page 95. — *Gamboison*, plastron rembourré. — *Le fendu*, la fente (du plastron). — *Mestier*, service. — *A un fer* (attachée à un fer). — *Chiennaille*, canaille.

XV. — *Adès*, toujours. — *Mesnies*, serviteurs, famille. — *Unes*, pluriel de *un*, adj. indéf. ; aujourd'hui *des* sert au même emploi. — *Herberges*, logements. — *Loiés à perches*, liés avec des perches. — *Cher*, chars. — *A ces dames* (que vous connaissez), aux dames de France. — *Conrées*, courroyées. — *S'encloent*, s'enferment. — *Delez*, à côté. — *Perra*, paraîtra.

Page 96. — *Nus*, nul. — *Seurpeliz*, surplis. — *Touailles*, pièces de toile. — *Chevel*, cheveux. — *Berries*, plaines. — *Treus*, tributs. — *Puis que*, depuis que. — *Eslongier*, prolonger. — *Poissans*, puissant.

XVI. — *Aliens*, allions. — *Venimes*, vinmes. — *Crevast*, éclatât. — *Nous avoient tolu a venir les viandes*, avaient empêché les vivres d'arriver à nous.

Page 97. — *Hutin*, lutte. — *Traioient*, tiraient. — *Cheissent*, tombassent. — *Enbatus*, jetés. — *Tournoier*, combattre en tournoi. — *Vourroie*, voudrais. — *En mi le flum*, au milieu du fleuve. — *Chois*, tombé.

Page 98. — *Tenroient*, tiendraient. — *Je m'acort*, je suis

d'avis. — *Que penre nous esconvenoit*, (le parti) qu'il fallait prendre. — *Vourroit*, voudroit. — *Unes* (voy. notes de la p. 95). — *Brayes*, culottes. — *Noant*, nageant.

Page 99. — *En son*, au bout. — *Il entendent*, ils font attention. — *Estoc*, pointe. — *Vout*, voulut. — *Cheus*, chu. — *Quatorze vins*, deux cent quatre-vingts. — *A genoillons*, sur les genoux. — *Menuz vair*, fourrure que nous appelons *petit-gris*.

Page 100. — *Narilles*, narines. — *Donroit*, donnerait.

XVII. — *Renoier*, apostasier. — *Drugemens*, drogmans. — *Enromançoient*, traduisaient en français.

Page 101. — *Delivre*, délivrés. — *Donriés*, donneriez. — *Souffrir*, supporter. — *Par raison*, raisonnablement. — *Sor sains*, sur reliques des saints. — *Talent*, désir.

XVIII. — *Endementres que*, dans le temps que. — *Atiriés*, arrangé.

Page 102. — *Couvine*, état. — *Je dout*, je redoute. — *Renoïé*, renégat.

XIX. — *Lesquiex*, lesquelles.

Page 103. — *Enfes*, enfant (cas sujet). — *Gesir*, coucher. — *Sairement*, serment. — *Enpensei*, projeté. — *Que vous atendés*, de sorte que vous attendiez.

Page 104. — *Viandes*, vivres. — *Reteing*, retiens. — *Desorendroit*, désormais. — *A li*, à elle. — *Là couvint relever*, il lui fallut se relever.

XX. — *Voise*, aille. — *Ui*, aujourd'hui.

Page 105. — *A certes*, instamment. — *Vousisse*, voulusse. — *Le peuple menu N.S.*, le petit peuple de N.S. — *Ou de s'alée*, ou de s'en aller (en France). — *Chargié*, confié.

Page 106. — *Remenant*, reste. — *Loent*, conseillent. — *Vout*, voulut. — *Emprès aus*, auprès d'eux. — *Se soufrist*, s'abstint. — *Mes chastiaus est en marche*, mon château est à la frontière. — *Looie*, conseillais. — *Cuideroit*, penserait. — *Pot*, put. — *Deist*, dit. — *Herberge tenir aus chans*, logement tenir en campagne. — *Atteinner*, irriter. — *Despendu*, dépensé.

Page 107. — *Ne mais que*, non plus que. — *Istront*, sortiront. — *Illec*, là. — *Ainçois*, mais. — *Son semblant*, ce qu'il lui semblait. — *Talent*, désir. — *L'escria felonnesse*

ment, l'interpella outrageusement. — *Orde longaigne*, sale voirie. — *Raseez*, rasseyez. — *Quoys*, coi. — *Hui*, aujourd'hui. — *Delez*, à côté de.

Page 108. — *Gardast*, prit garde. — *Une alée me venist ou pays*, une voie de retour en France me vint. — *Delivre*, délivrés. — *Chei*, chut.

Page 109. — *Mauvestié*, méchanceté. — *Fuer*, mesure. — *Que je feroie que mauvaiz*, (V. p. 81, note 1). — *Si m'aïst Dies*, qu'ainsi Dieu m'aide. — *Dou mien*, de mon avoir. — *Loeix*, conseillé. — *Oy dire*, entendit dire. — *Roncin recreus*, roussin fourbu. — *Vourroie*, voudrais.

Page 110. — *A nul fuer*, en nulle mesure. — *Mes con-saux*, mon avis. — *Orendroit*, maintenant. — *Coulpe moie*, faute mienne. — *Quel pelerins je estoie*, du quel etc. — *Perron le Chamberlain*, Pierre le Chambellan.

Page 111. — *Enmi*, au milieu de. — *Que je demandoie*, ce que, etc. — *Barguignié*, marchandé. — *Li tiers a banniere*, lui troisième banneret.

Page 112. — *Outraige*, excès.

XXI. — *Semons*, invitai. — *Leans*, là-dedans. — *Penrai*, prendrai. — *Tolli*, enleva.

Page 113. — XXII. *Duel*, deuil. — *Seux*, seul. — *Mesaise*, chagrin. — *Parer*, paraître. — *Liez*, gais. — *Sommier*, cheval de somme. — *Haiés*, haïssiez.

Page 114. — XXIII. *Bruine*, brume. — *Nagier habandonnement*, naviguer à toute vitesse. — *Queue de sablon*, banc de sable. — *Esmiée*, mise en miettes. — *Perillié*, mis en péril. — *Chastel*, dunette. — *Plommée*, sonde. — *Dessira*, déchira. — *Debonnairetei*, trait de bonté. — *Seurcot forrei*, par-dessus fourré.

Page 115. — *Il firent mout que sage* (V. p. 81, note 1). — *Effondées*, coulées à fond. — *En creiz adenz*, les bras en croix, sur les dents (couché sur la poitrine). — *Deschaus*, déchaussé. — *En pure cote*, vêtu seulement de sa cote. — *Toutevoiz*, toutefois. — *Taises*, toises. — *Tyson*, quille.

Page 116. — *Dou cop*, au sujet du coup. — *Eslochié*, disloqués. — *Doutons*, redoutons. — *Despiece*, dépèce. — *Autel*, même chose. — *Tuit quant que*, tous ceux qui. — *Seel*, sceau. — *Cardonaus*, cardinal. — *Loiens*, conseillions.

Page 117. — *Nanin*, nenni. — *Geus partis*, jeu égal, partie égale. — *Esprisier*, égaliser en prix. — *Tieux cinc cens*, tels cinq cents. — *N'aint*, n'aime. — *Renterront*, rentreront. — *Prouver*, faire ses preuves. — *Destourbiers*, embarras.

Page 118. — XXIV. *Pourchacier chevaus*, se procurer des chevaux. — *Clyngny*, Cluny. — *Vauroient*, vaudraient. — *Conseil jurei*, conseillers jurés. — *Preignent*, prennent (présents). — *Averont à besoignier*, auront affaire. — *Errant*, aussitôt (vient ici de *iterare*, (bas latin) cheminer).

Page 119. — XXV. *Vair*, fourrure (petit-gris). — *Camelin*, étoffe de laine. — *Pers*, drap bleu foncé. — *Pennes*, (pannes), fourrures. — *Gamites*, fourrure de daim. — *Devisoit*, ordonnait. — *Voirre*, verre. — *Leans*, là-dedans (au Palais). — *Lesse*, couplet. — *Ramentevoient*, rappelaient. — *Quolibet*, libres propos (*quod libet*).

Page 120. — *Estrange*, étrangers. — *Apert*, découvert. — *Dechiet*, déchoit. — *Mais que on li donast*, mais à condition qu'on, etc. — *Afferoit*, touchait à.

Page 121. — *Mousterrai*, montrerai.

XXVI. — *Pourchassa*, négocia. — *Rendaige*, restitution. — *Quant que*, tout ce que.

Page 122. — *Mes hom*, mon homme. — *Avenroit*, adviendrait. — *Apaiseour*, pacificateur. — *Benoit*, bénis.

XXVII. — *Piteus*, qui a pitié. — *Souffraiteus*, misérables. — *Adès*, toujours. — *Auvent*, l'Avent. — *Meismement*, surtout.

Page 123. — *Debrisiés*, cassés. — *Povres de religion*, pauvres religieux. — *Celles qui gisoient d'enfant*, femmes en couches. — *Dolut*, affligea. — *Benefice*, bienfait. — *Grousoient*, grognaient. — *Despendoit*, dépensait. — *Outraiges*, excès. — *Bobant*, faste. — *Se contenoit*, se conduisait.

Page 124. — XXVIII. *Quartaine*, fièvre quarte. — *Souffrir*, excuser. — *Outréement*, excessivement. — *Illec*, là (à Paris). — *Phisiciens*, médecins. — *A matines*, au matin. — *A genoillons*, à genoux. — *Chasible*, chasuble. — *Sarge*, serge. — *Reins*, Reims. — *Croiserie*, croisade.

Page 125. — *Endementres*, dans le temps que. — *Yert*, sera. — *Puis que je en reving*, après mon retour. — *Li serjant le roi de Navarre*, les sergents du roi de Navarre. — *Apovroïée*, appauvrie. — *Vausissent*, valussent. — *Ouvrer*,

agir. — *Au grei Dieu*, au gré de Dieu. — *Demourroie*, demeurerais. — *Veoie*, voyais. — *Je entendi*, j'eus ce sentiment.

Page 126. — *Puis que il en parti*, après son départ. — *Flebesce*, faiblesse. — *Charier*, aller en voiture. — *Peust-il*, eût-il pu.

XXIX. — *Voie*, voyage. — *Flux dou ventre*, diarrhée. — *A coucher au lit*, s'aliter. — *Par tens*, à ce temps. — *Escrist*, écrivit.

Page 127. — *Reçoif*, reçois. — *Deservi*, mérité. — *Preu*, profit. — *Merci*, remercie. — *Doies*, doives. — *Dieu de ses dons guerroier*, tourner contre Dieu les dons reçus de lui. — *Esli*, choisis. — *Confesserres*, confesseur (cas sujet). — *Osient*, osent. — *Truffer*, bavarder. — *Mesaisiés*, malheureux. — *Abaisse*, réprime. — *Toute*, impôt. — *Mesaise*, chagrin.

Page 128. — *Eschieve*, évite. — *Pourchace*, procure (recours à la prière et aux indulgences). — *Preu*, profit (moral). — *Atraie*, attire. — *Detraction*, dénigrement. — *Songiez*, sujets. — *Adès adroit*, toujours droit. — *De l'autrui*, du bien d'autrui. — *Fai enquerre*, fais faire enquête. — *Isnellement*, vite. — *Ti sougiez*, tes sujets. — *Meismement*, surtout. — *Adresce*, redresse. — *Douteront li privé et li estrange*, les particuliers et les étrangers redouteront.

Page 129. — *Mespenre*, méfaire. — *Ti per*, tes pairs. — *Apetisse*, rapetisse. — *Tolloient*, ravissaient. — *Droitures*, droits. — *Apetissoient ses justices*, empiétaient sur sa juridiction. — *Creoit*, croyait. — *Contens*, dispute. — *Seremens*, serments.

Page 130. — *Planiere*, plénière. — *Beneissons*, bénédictions. — *Doint*, donne (subj.).

XXX. — *Enfermetés*, infirmité. — *Forment*, fortement. — *Enhuiloit*, oignait par l'Extrême-Onction. — *Secourre*, secourir. — *Meismement*, surtout. — *Saintefierres*, sanctificateur (cas sujet). — *Despire*, mépriser. — *Doutions*, redoutions.

Page 131. — *Piteuse*, digne de pitié. — *Maisons-Dieu*, Hôtels-Dieu. — *Preeschours*, prêcheurs (Dominicains). — *Religions*, maisons religieuses. — *Berthemi*, Barthélemy. — *Sui os*, ses os. — *Enfoui*, ensevelis. — *Puis*, depuis. — *Desertes*, mérites.

EXTRAITS DE FROISSART

La langue de Froissart est remplie (inégalement, selon les manuscrits) d'un grand nombre de traits dialectaux ; l'auteur, né et élevé dans le Hainaut, parlait et écrivait le français de Valenciennes. Voici les principaux traits de son dialecte : on ne les rencontrera pas dans tous les morceaux cités, parce que les scribes, selon l'usage, ont beaucoup modifié, suivant leur nationalité propre, la langue de l'auteur qu'ils copiaient :

Le suffixe *ellus* donne *iau*, non *cau* : *bellum* = *biau* (non *beau*).

L'article féminin, semblable au masculin, est *li* (sujet) *le* (complément).

Ca latin donne *c* dur, non *ch* : (*canoine*, non *chanoine*) ; et *ce* ou *ci* donne *ch* et non *ce*, *ci* (*chil*, non *cil*, *cheste*, non *ceste*).

Les adjectifs possessifs sont *men*, *ten*, *sen* (pour *mon*, *ton*, *son*) *me*, *te*, *se* (pour *ma*, *ta*, *sa*).

On trouve *e* pour *ie* (*fier* = *fer*) ; *o* pour *oi* (*glore*) *a* pour *ai* (*glave*). Parmi les significations particulières que Froissart donne à certains mots, notons l'adverbe *durement*, qui n'a que la valeur d'un superlatif.

Page 174. — I. *Consaulz*, conseillers. — *Ensonnier*, donner soin. — *Ossi*, aussi. — *Rois d'armes* ; ils étaient chefs des hérauts d'armes, chargés de déclarer la guerre, annoncer et régler les tournois, etc., et souvent on leur confiait des missions diplomatiques. — *Doient*, doivent. — *Voirs*, vrai. — Sur Jean le Bel (voy. p. 143). — *Canoines*, chanoine. — *Cronisa*, chronique. — *Porter partie* (sans *me* porter partie pour ou contre). — *Esconser*, cacher. — *Apertenans*, convenable. — *Comparet*, acquis. — *Scevent*, savent.

Page 175. — *Proïsmes*, prologue. — *Voirement*, vraiment. — *Ensievant*, en suivant. — *Demener*, traiter. — *Mere materiele*, substantielle. — *Busce*, bûche. — *Ardoir*, brûler. — *Doient*, doivent. — *Espoir*, peut-être. — *Aper-tises*, exploits guerriers.

Page 176. — *Yaus*, eux. — *Recors*, souvenir. — *Chiès*, chef. — *Excusés de non li* (c. se) *armer et sievir* (suivre). — *Mise*, dépense. — *Chavance*, capital. — *Ables*, apte. — *Mes*, mais. — *Aherde*, saisisse. — *Prende*, prenne. — *L'ensonnieront*, prendront soin de lui. — *Dessert*, mérite. — *Boutent*, produisent. — *Ensenne*, montre. — *Mettre sus*, lever. — *Faiticement*, habilement. — *Fier*, fer. — *Glave*, glaive. — *Radement*, raidement. — *Conrois*, lignes de bataille. — *Vassaument*, bravement. — *Navrés*, blessé.

Page 177. — *Alosé*, loués. — *A tant*, à ce point. — *Mettre sus*, publier. — *Acteres*, acteur (cas sujet). — *Friche*, fraîche (v. p. 233).

II. — *Escei-il*, tomba-t-il. — *Cruels* fait *crueus*, d'où le féminin barbare : *crueuse*; ainsi *menteur*, prononcé *menteus*, a fait *menteuse*.

Page 178. — *Crueusement* (voy ci-dessus). — *Exemplyer*, prendre exemple. — *Juer*, jouer. — *Tenront*, tiendront. — *En devant de*, avant. — *Tos*, c. *tost*, tôt. — *Amodé en doucour*, modérés en douceur. — *Delittent*, délectent. — *Couvert*, dissimulés. — *Mestis*, moyens. — *Fele*, perfide.

Page 179. — *Presist*, prit. — *Ensonnie*, occupe. — *Pactions*, conventions. — *Staple*, marché. — *Au dessus de*, en surplus de. — *Lors sires*, leur seigneur. — *Se ordonne apriès euls*, se règle sur eux.

III. — *Adont*, alors.

Page 180. — *Hoost*, armée. — *Ribaudaille*, canaille, enfants perdus. — *Ronchins*, roussins. — *Hagenées*, haquenées. — *Northombrelande*, Northumberland. — *Pourveances*, provisions. — *Travillant*, faisant campagne. — *Rieu*, ruisseau. — *Cervoise*, bière. — *Penniel*, sorte de coussin posé sur l'arçon de la selle. — *Entente*, intention. — *Wape*, dégoûté. — *Tourtiel*, gâteau. — *Oublie de beguine*, petite galette mince.

Page 181. — *Ardoient*, brûlaient. — *Appers*, prompts. — *Loyes*, liées. — *Estrillies*, étrillées. — David d'Écosse, fils de Robert Bruce, régna de 1329 à 1370. — *Lient*, avec joie. — *Un quartier d'un an*, trois mois. — *Euch*, eus, — *Ce que je fus*, pendant que je fus.

Page 182. — IV. *Se traissent*, se tirèrent. — *Bataille*, corps

de bataille. — *Desrouter*, écarter du chemin. — *Fumieres*, fumées. — *A l'adrece*, directement. — *Fourpasser*, passer hors. — *Travilliet*, épuisés de fatigue. — *Se traïssent*, se tirèrent. — *Torroit*, enleverait.

Page 183. — *Presist*, prit. — *Juille*, juillet. — *Vitailleurs*, vivandiers. — *Despersement*, sans ordre. — *Crolieres*, fondrières. — *Toutdis*, toujours. — *Encrolés*, enfoncé. — *Noise*, bruit.

Page 184. — *Bisses*, biches. — *Huioient*, criaient. — *Basses vespres*, commencement de la soirée. — *Fourmenet*, surmenés. — *Selon la riviere*, le long de la rivière. — *Solaus esconsa*, soleil se coucha. — *Hapes*, haches. — *Cuignies*, cognées. — *Gessir*, être gisants. — *Longne*, longe. — *Loyer*, lier.

Page 185. — *Sain*, sein. — *Tortis*, torches. — *Adrece*, direction. — *Adont*, alors. — *Ouniement*, uniformément. — *Wason*, gazon. — *Plançons*, baguettes. — *Baselaire*, large épée courte. — *Hutelettes*, petites huttes. — Newcastle sur Thin. — *Carduel*, Carlisle (qui n'est pas en Galles).

Page 186. — *Aisier*, mettre à l'aise.

V. — *Donné les Englois à faire*, donné à faire aux Anglais. — *Grignour*, plus grande. — *Enfes*, enfant (cas sujet). — *Mestier*, besoin. — *Compains*, compagnon. — *Fiable*, qui mérite confiance. — *Emprise*, entreprise.

Page 187. — *Volt*, voulut. — *Ensi*, ainsi. — *Cheus*, tombé. — *Peus*, pus. — *Espanir*, expier. — *Darrain desiryer*, dernier désir. — *Ja soit que*, quoique. — *Couchiés*, placé. — *Vasselet*, petit vase. — *Encarga*, prit en charge. — *Donfremelin*, Dunfermlin (comté de Fife).

Page 188. — *Hateriel*, cou. — *Si l'averoit porté*, qu'il ne l'eût porté. — L'Écluse, port, autrefois célèbre, aujourd'hui ensablé, au nord de Bruges. — *Chastille*, Castille. — *Thunes*, Tunis. — *Bellemarie*, Maroc (royaume des *Béni-Mérim*). — *Repourveir*, réapprovisionner. — *Maronnier*, mariniers. — *Caloorgne en Galise*. — La Corogne en Galice. — *Burs*, Burgos. — *Delivrance*, entretien, fourniture.

Page 189. — *A ses coustages*, à ses frais (du Roi). — *Lui quatrime de rois*, avec trois autres rois. — *A poissance*, en forces. — *A toute sa route*, avec sa troupe (v. notes sur page 29).

— *Acquit*, manière de faire. — *La bataille le roi*, le corps de bataille du roi. — *Assambler*, engager le combat. — *Broça*, piqua. — *Fissent*, firent. — *Encloïrent*, enveloppèrent.

Page 190. — VI. *Chauchier*, chausser, — *Se traioit*, se tirait. — *Sour quant qu'il pooit fourfaire*, sous peine de forfaire autant qu'il pouvait forfaire. — *Inclina*, salua.

Page 191. — *Vot*, voulu. — *Popringue*, Poperinghe, entre Ypres et Cassel. — *Castelerie*, châteltenie. — *Escarssement*, rarement. — *Trueve jeu*, trouvé-je. — *Se vous avons mis*, que ne vous ayons mis. — *Paisieulle*, paisible.

VII. — *Nagoit*, naviguait. — *Naves*, navires. — *Carge*, commandement militaire. — *Navie*, flotte. — *Havene*, port. — *Barbevaire* ou *Barbavara*, était un Génois au service de la France. — *Sept-vingts* = 140 — *Hokebos*, barques. — *Bidaus*, on appelait ainsi des fantassins. — *Genevois*, Génois.

Page 192. — *Veer*, empêcher. — *Li sien*, ses gens. — *Bos*, bois. — *Forment*, fortement. — *Ars*, brûlé. — *Robet*, pillé. — *Hantonne*, Hampton. — *Voirement*, vraiment. — *Une bataille sus costiere*, un corps d'armée disposé sur la côte. — *Purainme d'arciens*, purement formé d'archers. — *Chevaleresses*, femmes de chevaliers. — *Volsissent*, voulassent.

Page 193. — *Detryerent*, tardèrent. — *Ressognent*, craignent. — *Joiant*, joyeux. — *Sage de mer*, habiles marins. — *Ordonnerent*, rangèrent. — *Traire*, tirer. — *S'arrouterent*, se rassemblèrent. — *Haves*, crochets.

Page 194. — *Aherdre*, saisir. — *Luite*, lutte. — *Auques*, à peu près. — *Felenesse*, furieuse. — *Endroit de lui*, pour son compte. — *Pestillense*, désastre. — *Haute nonne*, la neuvième heure bien passée. — *Gens de fait*, hommes d'action. — *Pourtant qu'il besongnoit*, autant qu'il était nécessaire. — *S'esprouverent*, firent leurs preuves. — *Mis à bort*, jetés par-dessus bord.

Page 195. — *Lerres*, larron (cas sujet). — *Roberres*, voleur. — *Sachier à mont*, tirer à une poulie.

VIII.— *Soudoyers*, hommes à solde.— *S'esbahir*, être saisi de frayeur. — *Vées ci*, voyez ici. — *Restoriers*, vengeur. — *Planté*, foison. — *Mambour*, protecteur.

Page 196. — *Avoecques lui*, avec elle. — *Quanques*, tout ce qui. — *Haimbon*, Hennebon.

IX. — *Qui ne fait mies oublyer*, qui n'est pas à oublier. — *Recorder*, rappeler. — *Oultrageus*, téméraire. — *O toute sa compaignie*, avec, etc. (v. notes sur page 29). — *Se feri*, se jeta. — *Vassaument*, bravement. — *Arses*, brûlées.

Page 197. — *Hu*, huée. — *Estourmir*, s'agiter. — *Raconsievir*, rejoindre. — *Encauca*, donna la chasse. — *Mehagna*, blessa. — *Prisons*, prisonniers. — *Apenser*, s'imaginer. — *Quisençon*, anxiété.

Page 198. — *Pourveances*, provisions. — *Foellies*, feuillées. — *En piece*, de longtemps. — *Mesaise*, malaise. — *Doubtances*, inquiétude. — *Se pourcaça*, se mit en peine. — *Nakaires*, timbales. — *Estourmis*, mis en alarme. — *Haute nonne* (v. notes de la p. 194). — *Navrer*, blesser. — *Retraissent*, retirèrent.

Pages 199. — X. *Si bien dou roy* (avec le roi). — *Preeçoit*, prêchait. — *Ahireter*, mettre en possession. — *Consauls*, conseillers. — *Tout par avis*, selon ses vues. — *Estragne*, étranger.

Page 200. — *Route*, suite. — *Bouter trois têtes en un chaperon*, c'est, semble-t-il, s'exciter les uns les autres à la même entreprise. — *Vechi*, voici. — *Ce ne fait mies*, ce n'est pas. — *Engrigni*, irrita. — *Doubter*, craindre. — *Si tretost*, aussitôt que. — *Hameder*, barrer. — *Atierrèrent*, couchèrent par terre. — *Roit*, raide. — *Apressés*, resserré.

Page 201. — *Desvoyé*, détourné. — *Retrayés*, retirez. — *Bellement*, doucement. — *Pieça*, il y a longtemps. — *Tenrement*, tendrement. — *A point de deffense*, avec point, etc. — *Avisés vous*, réfléchissez. — *Guerredon*, récompense.

Page 202. — *Affreneraient*, maîtriseraient. — *Recloy*, referma. — *Joinroit*, joindrait. — *Éffondrés*, enfoncé. — *Teliers*, tisserand. — *Fina*, finit. — *Amonterent*, hausserent. — *Parfin*, fin finale.

XI. — *Behagne*, Bohême. — *Lussembourch*, Luxembourg (il s'appelait Jean, non Charles).

Page 203. — *En grant arroy*, en grand équipage (de guerre). — *Veoit gouttes*, voyait goutte. — *Aveules*, aveugle. — *Dalès*, à côté. — *Recorderent*, rapportèrent. — *Disent*,

dirent (le présent est *dient*). — *Ensi et ensi*, couci couça. — *Genevois*, Génois. — *A yaus tous tuer*, de les tuer tous. — *Tueil*, confusion. — *Cheent*, tombent. — *Empeecent*, empêchent. — *Li Monnes de Basele*, Le Moine de Bazeilles. — *Envis (invitus)*, à regret. — *Alloierent*, lièrent ensemble.

Page 204. — XII. *Yaus*, eux (se). — *Se fu plus grant*, etc, fût-il admis qu'il n'en obtiendraient pas, etc. — *Volsist*, voulût. — *En purs les chiés*, têtes nues. — *Deschaus*, pieds nus.

Page 205. — *Astrains*, dressés. — *Endroit de moi*, en ce qui me concerne. — *Muir*, meurs. — *En pur ma chemise*, en simple chemise.

Page 206. — *Iretage*, héritage. — *En pur leurs braies et leurs chemises*, en simple haut de chausses avec la chemise. — *Puignie*, poignée. — *Haghenée*, haquenée. — *Convoyet*, escortés, accompagnés.

Page 207. — *Arroy*, attirail. — *Deviset*, ordonné. — *Fineroient*, finiraient. — *Evous*, voilà. — *Taisi*, tut. — *Fellement*, furieusement. — *Haoit*, haïssait. — *D'ancisserie*, d'ancienneté. — *De grant piece*, de long temps.

Page 208. — *Ireusement*, avec colère. — *Acertes*, instamment. — *Vosist*, voulût. — *Noient amenrie*, en rien amoindrie. — *Grigna (se)*, se fâcha. — *Souffrés vous*, tenez-vous tranquille. — *Rouvct*, demandé. — *Puisque je apassai*, depuis que je passai.

Page 209. — *Amolia*, amollit. — *Envis*, à regret. — *Ens ou point la ou*, dans ce point là où. — *Escondire*, refuser. — *Comment que*, quoique. — *Chevestre*, entraves du cou. — *Avoecques lui*, avec elle. — *Nobles*, monnaie d'or anglaise valant environ dix francs. — *A sauveté*, en sûreté.

XIII. — *Li doy*, les deux. — *A pais*, en paix.

Page 210. — *Pourças*, habileté. — *Embler*, voler. — *Eschielles*, escalader. — *Tout dis*, toujours. — *Povre brigant*, non pas « les pauvres brigands » comme on a traduit, mais les brigands pauvres. — *Au voir dire*, à dire vrai. — *Que mieuls mieuls*, à qui mieux mieux. — *Douzenack* est sans doute Douzac, près d'Issoire. — *Combourne*, Comborn (Corrèze).

Page 211. — *Mesnies*, domestiques. — *Laiens*, là-dedans.

— *Dalès lui*, auprès de lui. — *Doubles roncins*, les meilleurs chevaux de voyage. — *Ercle*, Arckel. — *Vasselage*, courage.

Page 212. — *Le fin de...* le total, la somme de. — *Apers*, habile, exercé. — *Mieudres*, meilleur (cas sujet). — *Volt*, voulut. — *Meschei*, arriva malheur. — *Fort en bride*, difficile à manier.

XIV. — *Exemplyer*, pouvoir d'exemple. — *Tout dis*, toujours.

Page 213. — *Comment que*, quoique. — *Saudoyers*, gens à solde. — *Ploremiel*, Ploermel. — *Euist*, eût. — *Assegu-rances*, assurances. — *Volsissent*, voulussent. — *Vorroient*, voudraient. — *Outrage*, témérité. — *Pris*, valeur.

Page 214. — *Destourber*, troubler. — *Sus le hart*, sous peine de la hart. — *Aye*, aide. — *Vassaument*, vaillamment. — *Creante*, garantis. — *Affermée*, décidée. — *Eslisi*, élu. — *S'entremesist*, s'entremît.

Page 215. — *Retraissent*, retirèrent. — *Rescouoient*, venaient à la rescousse. — *Plus avant del autre*, au-dessus de l'autre. — *Jusques adont que*, jusqu'à ce que. — *Restrainedirent*, resserrèrent. — *Desroutes*, rompues.

Page 216. — *Agues*, aiguës. — *Espois*, épieux. — *Luitte*, lutte. — *Apertise*, exploit. — *Gens pour gens*, homme contre homme. — *Passet avoit C. ans*, depuis cent ans passés. — *Se tinrent à cette empainte*, se conduisirent à cette attaque. — *Pieur*, pire. — *Debrisoit*, rompait. — *Mesaisie-ment*, d'une façon incommode. — *Prisons*, prisonniers. — *Resanet*, guéris. — *Viaire*, visage. — *Detailliet*, tailladé.

Page 217. — *Comptée et contée* sont toujours confondus. — *Li aucun*, quelques-uns. — *Outrage*, excès téméraire.

XV. — *Consaul*, conseillers. — *Mesist*, mit. — *Reprise*, ressource. — *Ainsnés*, aîné.

Page 218. — *Vorent*, voulurent. — *Escondire*, refuser. — *Lient*, avec joie. — *Par les camps*, par la campagne. — *Enfourmés*, informé. — *A privée mesnie*, avec une suite particulière. — *Traist*, tira. — *Volsissent*, voulussent. — *Talent*, envie. — *Brach*, bras. — *Kevece*, collet. — *Roit*, raide.

Page 219. — *Trençoit*, tranchait. — *Demener*, traiter. — *Baselaire*, large épée courte. — *A ces cops*, à ce coup. —

Qui vous a si dur enfourné sur moi, qui vous a fait si cruel rapport contre moi? — *M'ayt*, m'aide. — *Salve*, sauve. — *Amettre*, accuser. — *Dou corps*, en personne. — *Voirs*, vrai. — Charles d'Espagne, connétable de France, tué par Charles le Mauvais, en 1354. — *Pais*, paix. — *Trahitres*, traître. — *Precier*, prêcher. — *Jewer de faumenterie*, jouer de fausse menterie. — *Desist*, dit.

Page 220. — *Il ne s'en voloit passer ne souffrir*. (Le Roi) ne voulait ni céder, ni se contenir. — *Enfes*, enfant (cas sujet). — *Recorder*, rapporter. — *Souffrés-vous*, tenez vous tranquille. — *Trahiteur*, traîtres. — *Descouveront*, dénonceront. — *Temprement*, bientôt. — *A male estrine*, pour votre malheur. — *Aïr*, colère.

Page 221. — *Ne l'en fesissent force*, ne lui forçassent la main. — *Trait*, tirés. — *Decolé*, décapités. — *Vosist*, voulût. — *Recorder*, rapporter.

Page 222. — XVI. *Le priesse de le bataille le roy*, la presse du corps de bataille du roi. — *Entouelliet*, embarrassés. — *En-tel lieu* (cela) estoit, et *tels fois* (cela) fu. — *Bouteïs*, action de pousser. — *Fourfaire le royaume*, c'est y perdre ses droits par un crime. — *Guerre d'amis*, querelle privée. — *Sauls*, solde. — *Chéi*, échut. — *Enforciés*, forcé (c. ou dit du cerf aux abois).

Page 223. — *Fourfait tout le mien* (Voy. notes de la p. 222). — *Enfournés*, informé. — *Tirich*, (c. *tireïs*), action de tirer. — *Mainnès*, puiné. — *Tollu*, ravi. — *Eskiewer*, échapper. — *Rihotès*, querellez. — *Soela*, apaisa. — *Non pourquant tout dis*, néanmoins toujours. — *Trairoient*, tireraient. — *Ferirent*, frappèrent.

Page 224. — *Çou*, ce. — *Calengent*, contestent. — *Sus le teste*, sur leur tête. — *Se traisent ensus*, se tirèrent au-dessus. — *Enclinerent*, saluèrent. — *Lies*, joyeux. — *Conjoy*, fit bon accueil. — *Volt*, voulut. — *Fesist*, fit.

Page 225. — *Appartenist*, appartint. — *Li corps de li*, le corps du Roi, c'est-à-dire le Roi.

XVII. — *Rués jus*, jeté à bas. — *Tous mestres*, tout s'accordait même au sens adverbial. — *Il ou ses gens*, lui ou eux. — Le plat pays est toute campagne non fortifiée. — *Baceleries*, *apertises d'armes*, exploits militaires. — Ven-

dages, ventes. — *Racas d'ardoir*, rachat d'incendie. — *Dangier*, permission.

Page 226. — *A ce*, en ce temps. — *Dont*, c. *donc*, alors. — La dame aussi (aimait) lui. — *Ante*, tante. — *Segnefiances*, marques.

XVIII. — *Seneschaudies*, sénéchaussées. — *Veurent*, voulurent. — *De premiers*, d'abord.

Page 227. — *Quittast*, tint quittes. — *Pierregorch*, Périgord. — *Comminges* (Haute-Garonne). — *Chastielbon*, Castelbon, près d'Orthez. — *Ressort*, dépendance féodale dont le Roi les tenait quittes. — *Li aucun*, quelques-uns. — *A quitter*, de les tenir quittes. — *Chartret*, pourvus de chartes. — *Mettre le ressort*, les faire relever d'autre cour que de la sienne. — *Veurent*, voulurent. — *Legierement*, facilement. — *Labreth*, Albret. — *Envis*, à regret. — *Sus le marine*, sur la côte. — *Poito*, Poitou. — *Detryerent*, firent délai.

Page 228. — *Piteuses*, dignes de pitié. — *Escrisoient*, écrivaient. — *Volsist*, voulût. — *Quitter de leurs fois*, tenir quittes de leur fidélité. — *Eslongier*, éloigner. — *Demainne*, domaine. — *Estragnes*, étrangères. — *Il avoient plus chier*, ils aimaient mieux. — *Chevance*, capital. — *Que donc que il fuissent*, que donc être. — *Enfrainte*, rompue. — *Coupe*, faute. — *Destroit*, passage (au fig.). — *Fesissent*, fissent. — *A trop grand dur*, à trop grand'peine. — *Disent*, dirent. — *Aourrons*, adorerons.

Page 229. — XIX. *Departi*, partagé. — *S'acouça*, secoucha. — *Windesore*, Windsor. — *Devant lui*, devant elle. — *Departement*, séparation. — *Legierement*, aisément. — *Lais*, legs. — *Mainsné*, puiné.

Page 230. — *Angele*, anges. — *Deuist*, dût. — *Moyenne*, milieu.

XX. — *En tint mains de biens*, en pensa moins bien. — *En devant*, auparavant. — *Comparer*, acheter. — *N'entenderoit*, ne s'appliquerait. — *Raroit* (de ravoir). — *Fremir contre yaus*, trembler devant eux.

Page 231. — *Si l'avoit*, qu'il ne l'eût. — *Esbahir*, s'effrayer. — *Circuité*, circuit. — *Jeuerent*, jouèrent. — *Huirons* (étym. inc.). — *Efforcement*, à grand effort. — *Fosser*,

creuser. — *Sist*, siègea et assiégea. — *Songnoit*, prit soin.

Page 232. — *Tout à fait que*, à mesure que. — *Estançonnoient*, étayaient. — *Furent au dessus de*, eurent terminé. — *Reverser*, renverser. — *Que poins fu*, que ce fut le moment. — *Flaiiaus*, fléaux (de portes). — *Bailles*, palissades. — *Evous*, voici. — Cambridge, Pembroke. — *Apparilliet*, prêts à. — *Aïr*, colère.

Page 233. — *Quanques on trouvoit*, tout ce qu'on trouvait. — *Comparoient*, payaient. — *Adont*, alors. — *Souvenist*, souvint. — *Devyet*, tués. — *Decolet*, décapités.

XXI.— *Francisse*, privilèges.— *Quellier*, cueillir.— *Busce*, bûche.— (Le nom de Lollard est celui d'un hérésiarque anglais du quatorzième siècle, il passa à ses partisans.

Page 234. — *Ouny*, unis. — *Desservy*, mérité. — *Et si*, et toutefois. — *Despendent*, dépensent. — *Camocas*, fine étoffe. — *Vair et gris*, fourrure. — *Soille*, seigle. — *Retrait*, son. — *Aige*, eau. — *Les estas*, le grand train de maison. — *Vosist*, voulût. — *Jovenes*, jeune. — *Sievront*, suivront. — *Ora*, entendra. — *Bellement*, doucement.

Page 235. — *Glave*, glaive. — *Foursenés*, hors de sens. — *Esragiés*, enragés.

Page 236. — *Enmy*, au milieu. — *Retrayés*, retirez. — *A pooir*, à force, vivement. — *Quitement*, librement. — *Liegement*, sans restriction.

Page 237. — *Wautre Tieullier*, Wat Tyler. — *Vey*, vit. — *Acene*, fait signe. — *Vorrons*, voudrons. — *Vauray*, voudrai. — *Rihotte*, querelle. — *Quides-tu*, penses-tu. — *Delivrer*, expédier. — *Paisieuls*, paisible.

Page 238. — *Haoit*, haïssait. — *Vilonné*, injurié. — *Envis*, à regret. — *Estiemes*, étions. — *Felenia*, irrita. — *Entrues que*, pendant que. — *Maieur*, maire (cas complètement). — *Fach*, fais. — *Qu'en monte*, qu'importe? — *Avoés*, approuvé. — *Compares*, paies.

Page 239. — *Baselaire*, large épée courte. — *Lasque*, lâche, assène. — *Fierl*, frappe. — *Cheus*, tombé. — *Se perchurent*, s'aperçurent. — *Qui l'avoit*, celui qui avait son arc. — *Outrage*, témérité. — *Convertis*, tourné. — *Aterés*, renversé à terre. — *Defuir*, fuir. — *Paisieuls*, paisibles. — *Eslongiers*, s'éloigner. — *Fachons*, fassions.

Page 240. — *Lés*, côté. — *Estoit trais*, s'était retiré. — *Partesissent*, partissent. — *Traiteur*, traitres. — *Desbarreté*, détrompés. — *Viese*, vieille. — *Repus* (de *reponre*), cachés. — *Embler*, dérober. — *Racuset*, dénoncés.

Page 241. — *S'espardirent*, se répandirent. — *Estragnes*, étrangères.

XXII. — *Eshider*, épouvanter. — *Recouvrer*, ressource. — *Scet*, sait. — *S'espandirent*, se dispersèrent. — *Demuchierent*, cachèrent. — *Ayes bonne bouche*, tais-toi, ne me trahis pas. — *Eschiés*, tombes.

Page 242. — *Routes*, bandes. — *Cerchoient*, fouillaient. — *Escervelés*, assommés. — *Demucha*, cacha. — *Manandries*, habitations. — *Atremens*, suie. — *Fumier*, fumée. — *Coute*, couverture. — *Esconser*, cacher. — *Solier*, chambre haute. — *Litteron*, petit lit. — *Reponre*, mettre à part. — *Mussier*, cacher. — *Guerdon*, récompense.

Page 243. — *Deduis*, plaisirs. — *Detrier*, différer. — *Boutés*, mettez. — *Essonia*, occupa. — *Repos*, couchette. — *Bellement*, doucement. — *Souef* (suave), même sens. — *Coute*, couverture. — *Estrain*, paille. — *Quati*, cacha. — *Evous*, voici. — *Routoient*, rôdaient. — *Route*, bande de routiers. — *Reclorre*, refermer. — *Yssi*, sortis. — *Grancement*, longtemps. — *Recloy*, refermai. — *Aisemances*, commodités. — *Adont*, alors. — *Le mains*, le moins. — *Voir*, vrai.

Page 244. — *Voulsist*, voulût. — *Cati*, caché.

XXIII. — *Pas n'estoit taillié* (neutre), les choses n'étaient pas taillées pour que... — *Marches*, frontières,

Page 245. — *Entrues que*, pendant que. — *Engien*, intelligence. — *Aige*, âge. — *Sejourner*, rester oisif. — *Adreschans*, adressées. — *Orthois*, Orthez. — *Bierne*, Béarn. — *Bonne chiere*, bon visage. — *Et si*, et toutefois.

Page 246. — *Aisse*, c. aise. — *Grigneur*, plus grande. — *Portingal*, Portugal. — *Adoncques*, alors. — *Et pour* donner exemple aux bons, qui désirent, etc. — *Thurie*,auj. Terry, par Pern (Lot). — XXIV. *Bascot*, bâtard.

Page 247. — *A tout*, avec. — *Embusce*, embuscade. — *Muchasmes*, cachâmes. — *Mulle*, meule. — *Fené*, fané. — *Ceuvrechiés*, couvrechefs. — *Voir*, vrai. — *Cha-*

vetier, savetier. — *Fourmes*, formes. — *Attraire*, attirer.

Page 248. — *Quant il venoit* (*il* est au neutre). — *Appendances*, dépendances. — *Destroit*, serré (sans faire de concessions). — *Doye*, doive. — *Armeignach*, Armagnac. — *Quersin*, Quercy. — *Pierregorth*, Périgord. — *Au tiltre*, au nom. — *Pactis* (se sont), ont fait arrangement.

XXV. — *Plenté*, foison. — *Naves*, navires. — *Gallées*, galères. — *Balleniers*, baleiniers. — *Pour passer le roy*, pour que le roi passât.

Page 249. — *Applouvoient*, pleuvaient. — *Maleois*, maudits. — *Ores*, maintenant. — *Pourveances*, approvisionnement. — *S'avaloint*, descendaient (vers la mer). — *Si auroit esté*, qu'il n'eût été. — *Creoient*, croyaient. — *Bapaulmes*, Bapeaume. — *Lés*, côtés. — *Plat pays* (voy. notes sur la p. 225).

Page 250. — *Affolés*, blessés. — *Essil*, ravage. — *Routes*, troupes de routiers. — *Secq (tout)*, sans marchander, argent comptant. — *Veoient*, voyaient. — *Roboient*, dérobaient. — *Sonhaidoient*, senhaidaient. — *Puist*, pût. — *Geneve*, Gènes. — *Au voir dire*, à vrai dire. — *Jennevois*, Génois.

Page 251. — *Esbahy*, effrayé. — *S'en doubtoient*, s'en effrayaient. — *Appert*, apparaît. — *Par deça*, de ce côté-ci. — *Emprinse*, entreprise. — *Vaulsist*, valût. — *Benoit*, béni. — *Voult*, voulut.

XXVI. — *Felle*, acharnée. — *Pousseys*, action de pousser (le choc).

Page 252. — *Merir*, desservir, mériter. — *Resseingnoit*, avait souci. — *Pennon*, enseignes. — *Noeuf-Chastel*, Newcastle. — *Remonstrer*, faire leurs preuves. — *Appertises*, exploits. — *Emprinse*, entreprise. — *Bacinet*, calotte de fer. — *Plates*, plaques de l'armure. — *Ressoingnast*, craignit. — *Thorel*, taureau. — *Navré*, blessé.

Page 253. — *La besoingne*, l'affaire. — *Sans recouvrier*, sans remède. — *Fesist*, fit. — *Main à main*, corps à corps. — *Feru*, frappé. — *Lindese*, Lindsay. — *Reboutoit*, repoussait. — *Ruoit*, jetait.

Page 254. — *Abredane*, Aberdeen. — *Anciseurs*, ancêtres (cas complément). — *Fault*, manque. — *Oultre-*

passé, vaillant sans pair. — *Ou party ou je suis*, au point où je suis. — *Descenforteroient*, décourageraient.

Page 255. — *En ung mont*, en un monceau. — *Empainte*, attaque. — *Devyé*, mort. — *Route*, troupe. — *Usés d'armes*, experts aux armes. — *Reboutant*, repoussant.

Page 256. — XXVII. *Sconnehove*, Schoonhove, près Rotterdam. — *La Gode*, Gouda (Hollande). — *Ensonnié*, mis en peine. — *Advenues*, événements. — *Adhers*, alliés. — *Orés*, entendrez. — *Dittiers*, compositions littéraires (v. p. 137). — *Title*, nom. — *Coustages*, frais.

Page 257. — *Cerçai*, explorai. — *Qui a cercier fait*, qui est à explorer. — *Credence*, confiance. — *Ouvrant*, travaillant. — *Habilite*, rends habile. — *Delite*, délecte.

XXVIII. — *Cremu*, craint. — *Doubté*, redouté. — *Toudis*, toujours. — *Pactis*, conventions.

Page 258. — *Deduiroit*, conduirait. — *Amenrir*, amoindrir. — *Roberies*, pillages. — *Parchons*, pour sa part. — *Courage*, cœur. — *Ruse*, vie d'aventure. — *Route*, troupe. — *Limous*, Limoux. — *Fougas*, Fanjoux (?), près Castelnau-dary. — *Moustier-Viller*, Montivilliers (près du Havre). — La foire du Lendit (*Indictum*) à Saint-Denis. — *Raenchonné*, rançonné.

Page 259. — *Carlat* (dans le Cantal). — *Calusel*, Chalusset (près Limoges). — *Perrot le Bernois*, Pierre le Béarnais. — *Merquel*, Mercœur? (près d'Issoire). — Le comte Dauphin d'Auvergne. — *Rechups*, reçus. — *Quittay*, cédaï. — *Aloise*, Alleuse (Cantal). — *Il faisoit à tenir*, il pouvait tenir. — *Ermignach*, Armagnac. — *Olimbarbe*, fameux pillard gascon.

XXIX. — *Convenant*, arrangement. — *A la couverte*, à la dérobée. — *Route*, troupe. — *Sceuissent*, sussent.

Page 260. — *Torses*, torches. — *Jengloit*, badinait. — *Route*, troupe. — Le duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans, frère du roi. — *Reveaulx*, amusements. — *Fuerre*, fourreau. — *Clichon*, Clisson. — *Parer*, payer. — *Fiert*, frappe.

Page 261. — *Espoir*, peut-être. — *Escremir*, s'escrimer. — *Entendoient*, pensaient à. — *Aterrerr*, jeter à terre. — *Emprinse*, entreprise. — *Eshidés*, effrayés. — *Ferant*,

frappant. — *Feru*, frappé. — *Plain*, plein. — *Versa jus*, fut renversé à bas. — *Fournier*, boulanger. — *En devant ce*, avant cela. — *Freteler*, piétiner.

Page 262. — *Chey*, échut, tomba. — *Adont*, alors. — *Defroissié*, écrasé. — *Petelé*, foulé aux pieds. — *Recueillirent*, rassemblèrent. — Car tous les malfaiteurs avaient seulement tâché à tuer le connétable.

Page 263. — *Vyaire*, visage. — *Entendirent*, prirent soin. — *Effraement*, avec effroi. — *Torses*, torches. — *Arroy*, équipage. — *Le bon pas*, d'un bon pas. — *Plenté*, grand nombre. — *Chambreleus*, chamberlans.

Page 264. — *Aucques ou party*, à peu près au point. — *Aisieusement*, aisément. — *Traiteusement*, traitreusement. — *Comparée*, payée. — *Surgiens*, chirurgiens. — *Advenue*, événement. — *Sieulte*, suite.

Page 265. — *Sangmeller (se)*, se tourner le sang. — *Desvoier (se)*, se troubler. — *Trahitours*, traitres. — *Merir*, récompenser.

XXX. — *Revel*, divertissement. — *Pourveir*, préparer. — *Delyé lin*, lin fin.

Page 266. — *Enjoinds et cousus*, ajustés et cousus. — *Advisé*, imaginé. — *A certes*, instamment. — *Ars*, brûlés. — *Sieuve*, suive. — *Traient*, tirent. — *Boutte*, mette. — *Estroittement*, strictement. — *Torsins*, petites torches.

Page 267. — *En sus*, en haut. — *Rettrais*, retirés. — *Delivrée*, dégagée. — *Au mains*, au moins. — *Entendy*, fit attention. — *Evous*, voici. — *Traist*, tira. — *Pour luy monstrer*, pour se montrer. — Sur la duchesse de Berry (voy. p. 253); elle n'avait que seize ans.

Page 268. — *Ains que*, avant que. — *Desroy*, désordre. — *Descendy*, résulta. — *Engrant*, désireux. — *Linées et poyées*, de lin et enduites de poix. — *Delières*, fines. — *Joindans*, joignant. — *Ardoir*, brûler. — *Mesaisiés*, maltraités. — *Fuy*, fuit. — *Rechinçoit*, rinçait. — *Hanaps*, coupes. — *Ars*, brûlé. — *Se doubta*, craignit.

Page 269. — *Chey*, tomba. — *Adont*, alors. — *Gonne*, robe. — *Eschiever*, échapper. — *Garnemens*, vêtements. — *Embrachie*, prise à bras.

Page 270. — *Pestilence*, catastrophe. — *Oultrés*, péris. — *Desrompy*, interrompit. — *Anoy*, ennui. — *Pesme*, très mauvaise. — *Advenue*, événement.

Page 271. — XXXI. *Pourveance* (de), par provision. — *Grosser*, écrire en grosse écriture une copie authentique (s'oppose à la *minute*). — *Escueilloit*, excitait. — *Adourné*, orné. — *Emprins*, entrepris. — *Legierement*, le cœur léger. — *Pourvey*, pourvus.

Page 272. — *Arroy*, équipage. — *Vey*, vit. — *Pourveu*, préparé. — *Frumaus*, fermoirs. — *Ouvrés*, travaillés. — *Adont*, alors. — *Lisy*, lut. — *Bonne chiere*, bon visage. — *Recueillotte*, accueil. — *Fiu-je*, fus-je. — *Muoit l'hostel*, changeait sa résidence. — *Eltem*, *Ledes*, *Kinkestone*, *Senes*, *Cartesee*, *Windsore* : *Eltham*, *Leeds*, *Kingston*, *Sheen*, *Chertsey*, *Windsor*.

Page 273. — *Tayon*, grand-père. — *Taye*, grand'mère. — *Damp Pietre*, Don Pierre ou Pedro (le cruel), roi de Castille, détrôné par son frère Henri, avait promis le royaume de Galice au prince de Galles, en récompense de l'aide que les Anglais lui apportaient pour le rétablir.

EXTRAITS DE COMMINES

Page 315. — I. *Que j'ai peu et sceu*, autant que j'ai pu et su me souvenir des faits. — *De l'estat a quoy* (dans lequel) *je le servoye* (moi) *qui, pour le moins*, etc. — *Conditions*, qualités. — *Precedent*, l'emportent sur.

Page 316. — *Choses volontaires*, celles qui dépendent de la volonté (non de la fortune). — *Nourriture*, éducation. — *Petit chastoy*, le peu de correction. — *Complexions et conditions*, tempérament, penchants. — *Du tout*, entièrement. — *Loz*, louange. — *Portingal*, Portugal. — *Dont vous êtes usité*, avez l'usage.

Page 317. — *Fauldroye*, viendrais à faillir. — *Que l'ung ou l'autre n'y fust*, où... ne fût. — *Pour estre revenu a ma memoire les graces*, pour que les grâces revinssent, etc. — *Combien que*, quoique.

Page 318. — II. *Humbles*, c'est-à-dire modestes. — *Praticquoit a gagner*, travaillait à gagner. — *Deboutez*, écartés. — *Comme il faisoit* (connaissait).

Page 319. — *Qui estoient beaucoup*, nombreux. — *Mais* (il est) *a mon advis que*, etc. — *Et adversité luy apprint ce bien, qui n'est pas petit*. — *D'entrée*, d'abord. — *Quant et quant*, en même temps, ensemble. — *Tenoit tort*, avait fait tort. — *Nourriture*, éducation. — *Ressours*, relevé, redressé. — *Nourrissent*, élèvent.

Page 320. — *S'en revient* (réagit). — *Gist a la nourriture*, dépend de l'éducation.

III. — *Se reconseillèrent*, se réconcilièrent. — *A l'œil*, de mes yeux.

Page 321. — *Regard*, égard. — *Façon*, moyen. — *Appoinctement*, accommodement. — *Soustraire gens* (les détacher de leurs princes). — *Mauvaises marchandises*, négociations malhonnêtes. — *Soubz ombre*, sous couleur. — *Aucuns*, quelques-uns. — *Soubtilz*, fins.

Page 322. — *Est que le plus souvent*, il arrive que, etc. — *Humblet*, petit homme modeste. — *S'en excuser et ne s'en empescher point*, se défendre (de la commission) et ne

point s'en embarrasser. — *Entendans*, entendus. — *Muez*, changés.

Page 323. — *Toute bonté*, une bonté absolue qui, etc.

IV. — *Et* (ils ont) *prins* (pris) *et tué*, etc.

Page 324. — *Et* (cela) *est, ce me semble, l'ung des grans moyens*, etc. — *Souloit*, avait coutume. — *Se tourneroit a mauvais sens* (pourrait bien être détournée pour justifier une mauvaise action).

Page 325. — *Nourris*, élevés. — *Conditionnez*, qualifiés. — *Les aucuns saiges*, quelques sages rois. — *Sans riens plaindre*, sans rien ménager, épargner (comp. : plaindre la dépense). — *Precede*, l'emporte sur. — *A l'œil*, de leurs yeux.

Page 326. — *Douloir*, s'affliger.

V. — *Amas*, un gros de révoltés. — *Particuliers*, amis particuliers. — *Composa*, fit un arrangement. — *Guillaume de Ville*, plutôt de *Wilde*, puis que Commines traduit ce nom par *Sauvage*.

Page 327. — *Repue*, halte pour manger. — *Privé*, ami particulier. — *Habiller*, maltraiter. — *Compter et conter* sont confondus jusqu'au dix-huitième siècle. C'est le même mot.

Page 328. — *Sans double*, sans crainte. — *Rasibus*, tout contre (terme populaire. C'est *ras* avec une terminaison latine prise au hasard). — *L'avoit fait conduire*, avait conduit la chose. — *Conforter*, encourager, exciter (et à lui conseiller, etc.). — *Faire une mauvaise compagnie*, (litote; tuer, ou emprisonner).

Page 329. — (Et ces paroles) coururent. — *Et si estoit*, (effrayé), etc. — *Quantes choses*, combien de choses. — *Empeschez*, occupés, retenus. — *Louèrent*, conseillèrent. — *Seureté*, sauf-conduit. — *Prinse*, prise.

Page 330. — *Restrained*, tenu prisonnier. — *Housé*, botté. — *Adressantes*, adressées.

Page 331. — L'Évêque de Liège, Louis de Bourbon, était cousin du Roi de France, comme du duc de Bourgogne. — *L'asseurant*, lui garantissant. — *Renvencher*, venger. — *Mais que la paix*, mais à condition que, etc.

Page 332. — *Autres fois* (non pas à Péronne, mais en d'autres circonstances).

VI. — *Argent contant*; comptant.

Page 333. — *Ce que non*, ce qui n'est pas. — *Espousé sa niepce*, la nièce du comte de Saint-Pol. — *Seellé*, lettre scellée.

Page 334. — VII. *Que de ce que*, que parce que.

Page 335. — *Qui estoit mauvais signe*, ce qui était. — *Finées*, finies. — *Estranges*, étrangers. — *N'a gueres*, naguères. — *Voulsist*, voulût. — *Degecté*, rejeté. — *Ce trou*, ce précipice ne leur manquera pas de longtemps. — *Rencheoir*, retomber.

Page 336. — *Couraiges*, cœurs. — (Dieu) *a faict tout esgal*, également réparti. — *Nuz*, Neuss ou *Nuys*, près Dusseldorf. Charles le Téméraire échoua au siège de cette ville en 1475. — *Consummée*, confondu avec *consumée* jusqu'au dix-septième siècle. — *Tant pour tant*, dans des conditions égales. — *Chieres*, ici repas (sens primitif *visage*, puis *accueil*).

Page 337. — *Six vingtz ans*, que les voisins ont souffert, cent vingt ans, pendant les quels, etc. — *Requerir*, chercher aide. — *Clocestre*, Gloucester. — *Lanclastre*, Lancastre.

Page 338. — VIII. L'ordonnance qui créa les postes est du 19 juin 1364. — *Cran*, Craon. — *Acertenoit*, certifiait. — *Prime face*, prime abord.

Page 339. — *Doubtoit*, craignait. — *S'il prendroit*, (il se rapporte au Roi). — De même plus loin : *il feroit entrer*. — *Luy seroit par luy rendu*. (Le premier *luy* se rapporte au Duc; le second au Roi). — *Mua*, changea.

Page 340. — *Au delivre de*, délivré de. — *Voulsist*, voulût. — *Et aultres du duc*, etc. et autres questions relatives au duc. — *Une piece*, un temps. — *Ung seul par semblant ne mangea*, pas un seul ne me sembla manger. — *Si n'estoient ilz*, toutefois ils n'étaient.

Page 341. — *Hayoit*, haïssait. — *Cecille*, Sicile. — *Armignac*, Armagnac. — *Lestore*, Lectoure. — *Pieça*, depuis longtemps. — *Et la paix s'entretiendrait.....* au maintien de cette paix.

Page 342. — *Des subjectz et y ayans leurs biens*, et de ceux qui y avaient. — *Pretendre nul droyt a lui*, mettre en avant aucun droit personnel. — *Longue paix en quey*, en laquelle.

Page 343. — IX. *Oultre son demaine*, en dehors de son domaine propre. — *Plaindre*, ménager. — Et en cela ne (convient) user de fiction.

Page 344. — Et (en Angleterre) le malheur (de la guerre) retombe sur ceux qui la font. — *Qui en tiennent*, qui sont sous sa seigneurie. — *Et qui endurent* (se rapporte aux sujets. — *Loz*, louange. — *Il le me fault garder* (ce privilège).

Page 345. — *A de leurs serviteurs*, à (plusieurs) de leurs serviteurs. — *La besongne*, l'affaire. — Et ce sont ceux-là (les adversaires des États généraux,) qui commettent ce crime (de lèse-majesté). — *Propices d'y estre*, propres à y être. — *Fleureter*, conter des fleurettes.

Page 346. — *Despendoit*, dépensait. — *En aucunes choses*, en certaines choses. — *Au fort*, en somme. — *Se misrent-ils*, se mirent-ils. — *Qu'il ne peust*, pour qu'il ne pût. — *Si en y a il*, etc. — Toutefois y en a-t-il eu d'assez vaniteux pour dire que oui, que cela eût été ainsi, s'ils n'eussent été là pour l'empêcher.

Page 347. — *A la relation*, sur rapport. — *A cueur saoul*, autant qu'on peut désirer. — *Voulsist*, voulût. — Et qu'il ne soit excommunié (l'excommunication interdisait de convoquer les États). — *Le pourquoy*, ce pour quoi ils méritent d'être punis.

Page 348. — *Ou pour avoir leurs biens*, ou par ce qu'on veut avoir, etc. — *Desservy*, mérité. — *De l'aultruy*, du bien d'autrui. — *En sa qualité*, selon sa qualité.

Page 349. — *Voulsist*, voulût. — *Creable*, croyable. — *Sur peine*, sous peine. — *Par adventure*, peut-être.

Page 350. — *Pour les pugnitions*, par les punitions. — *En traict de temps*, en un laps de temps. — *Malles*, mauvaises. — *Jus*, à bas. — *Premier*, premièrement. — *Qui est grant playe*, ce qui est, etc.

Page 351. — *Deboutez*, écartés. — *Estranges*, étrangers. — *Disné*; remarquez cet emploi passif; nourri. — *A leur promettre*, en leur promettant. — *Despart*, partage. — *Sa force* (ses forces matérielles au lieu de recourir à Dieu).

Page 352. — X. *Moineaux*, bastions plats qui divisent une courtine. — *Triumphante*, magnifique. — *Suspections*, soupçons.

Page 353. — *Sans demander*, sans qu'on les lui demandât. — *Remuoit*, changeait. — *De tous poinctz*, totalement. — *Entretienement*, pour entretenir les bonnes relations. — *Cuydast*, pensât. — *Allans* (esp. *alano*) bouledogue. — *Espaigneulx*, épagneuls.

Page 354. — *Aditz*, ou *adils*, ou *adirs*, sorte de chiens de Barbarie. — *Suerie*, Suède. — *Helles*, élans. — *Rangiers*, rennes. — *Paravan'*, auparavant.

Page 355. — En (le) luy recommandant, et (aussi) ceux qui, etc. — *L'esmeust*, l'incitât.

Page 356. — *Sec*, nettement. — *Peut*, put. — *Empesché*, embarrassé. — *Desparty*, distribué.

Page 357. — *Seigneurir*, gouverner. — *Par adventure*, peut-être bien. — *Double*, crainte.

Page 358. — *Vitupere*, mépris.

XI. — *Bonne chiere*, bon accueil. — *Prime face*, prime abord.

Page 359. — *Que bons que mauvais*, tant bons que mauvais. — *Sequelle*, gens à la suite, valets d'armée. — *Sommiers*, chevaux de charge. — *Estradiotz*. Ital. *strada*, route; d'où *estrade*; *battre l'estrade*, éclairer la route. Les *Estradiots*, ou éclaireurs, étaient pour la plupart des Albanais, mercenaires de Venise.

Page 360. — *Je le trouway ou il faisoit*, en train de faire. — *Bataille*, corps de bataille. — *Au fort*, en somme.

Page 361. — *Instance*, charge. — *Chassé*, poursuivi. — *Quant et nous*, avec nous. — *Armetz*, casques.

Page 362. — *Compta*, conta. Voy. notes sur la p. 327. — *A heure*, à temps. — *Desrompus*, dispersés.

Page 363. — *Grand piece*, longtemps. — *Double*, crainte. — *Bourdonnasses*; comp. *bourdon*, long bâton de pèlerin. — *Painctes*, perçant bien.

Page 364. — *Quartier*, campement. — *Empressé*, durement pressé contre le sol. — *Seing*, sein. — *Bonne chiere*, bon visage.

Page 365. — *A bon marchant*; se tenait chacun pour satisfait. — *Le feirent bon* (le guet).

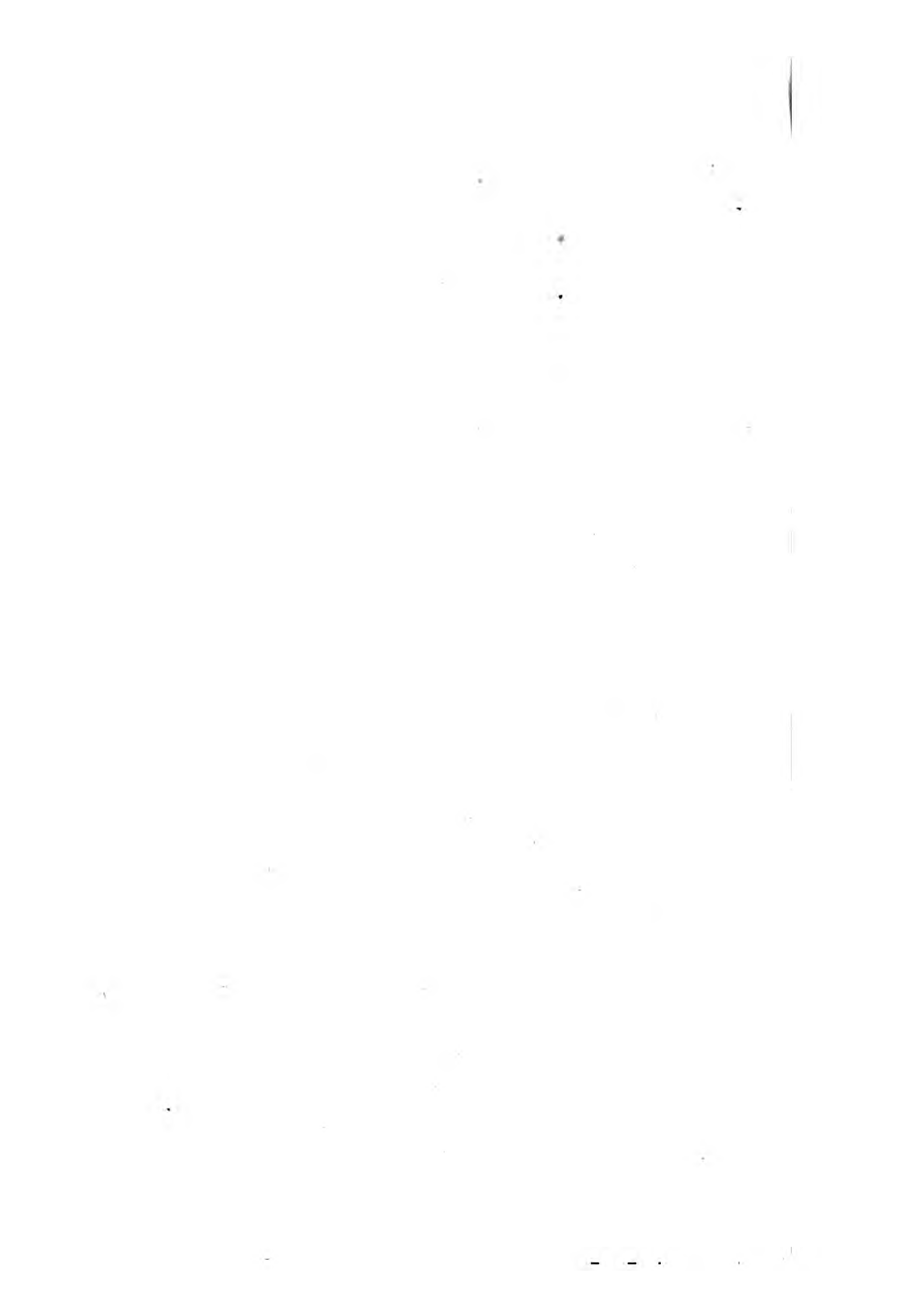


TABLE DES MATIÈRES

Notice sur Villehardouin	1
Extraits de Villehardouin	14
I. Prédication de la Croisade.....	14
II. Les messagers français à Venise.....	15
III. Les pèlerins, manquant d'argent pour payer les Vénitiens, consentent à s'acquitter en faisant une expédition contre la ville de Zara.....	20
IV. La flotte quitte Corfou et fait voile vers Constanti- nople.....	24
V. Message de l'Empereur et réponse de Conon de Béthune. Assaut, prise du port et de Galata.....	30
VI. Épisodes de la prise de Constantinople.....	35
VII. Rétablissement d'Isaac et bon accord des Grecs avec les Latins.....	36
VIII. Rupture avec les Empereurs. Défi porté par Conon de Béthune. Premières hostilités.....	39
IX. Seconde prise de Constantinople et partage du butin.	43
X. L'Empereur Henri attaque la flotte de Théodore Las- caris et délivre le Chivetot	46
XI. Mort du marquis Boniface de Montferrat.....	48
Notice sur Joinville	50
Extraits de Joinville	71
I. Dédicace et plan du livre.....	71
II. Principales vertus de Saint Louis.....	72
III. Horreur de Saint Louis pour le péché; son amour pour les pauvres.....	75
IV. Guillaume III, évêque de Paris, console un théo- logien.....	76

V. Comment Saint Louis rendait la justice.....	78
VI. Enfance de Saint Louis.....	79
VII. Largesse de Henri I ^{er} , comte de Champagne.....	80
VIII. Saint Louis malade prend la croix.....	81
IX. Joinville, ayant pris la croix, se prépare à partir... ..	82
X. Joinville part pour la Croisade.....	82
XI. Embarquement des Croisés.....	83
XII. Du Nil.....	84
XIII. Entrée à Damiette.....	86
XIV. Épisodes de la bataille de la Mansourah.....	87
XV. Des Bédouins.....	95
XVI. Joinville malade est fait prisonnier.....	96
XVII. Massacre des prisonniers chrétiens.....	100
XVIII. Un renégat.....	101
XIX. La reine de France à Damiette.....	102
XX. Joinville conseille à Saint Louis de demeurer en Terre-Sainte, et il devient l'homme du Roi.....	104
XXI. D'un pauvre chevalier et de ses quatre fils.....	112
XXII. Douleur de Saint Louis pour la mort de sa mère... ..	113
XXIII. Retour en France. L'accident devant Chypre.....	114
XXIV. Conseil donné à Saint Louis par Joinville.....	118
XXV. Simplicité de mœurs de Saint Louis. Comment il repousse une demande injuste des évêques.....	119
XXVI. Amour de Saint Louis pour la paix.....	121
XXVII. Amour de Saint Louis pour les pauvres... ..	122
XXVIII. Saint Louis se croise pour la seconde fois.....	124
XXIX. Saint Louis tombe malade. Ses enseignements à son fils.....	126
XXX. Mort de Saint Louis.....	130
Notice sur Froissart	132
Extraits de Froissart	174
I. Prologue du premier livre.....	174
II. Caractère des Anglais.....	177
III. Mœurs guerrières des Écossais.....	179
IV. Poursuite des Écossais dans le Northumberland... ..	182
V. Mort de Robert Bruce, roi d'Écosse.....	186

TABLE DES MATIÈRES. 407

VI. Le comte de Flandre au sacre de Philippe VI.....	190
VII. Bataille navale de l'Écluse	191
VIII. La comtesse de Montfort.....	195
IX. Le siège d'Hennebon. Héroïsme de la comtesse de Montfort	196
X. Mort de Jacques d'Artevelt.....	199
XI. Mort du Roi de Bohême à la bataille de Crécy.....	202
XII. Reddition de Calais et dévouement d'Eustache de Saint-Pierre.....	204
XIII. Le brigandage en France après la défaite de Crécy.	209
XIV. Le combat des Trente.....	212
XV. Arrestation du Roi de Navarre et supplice du comte d'Harcourt.....	217
XVI. La prise du Roi Jean à Poitiers.....	221
XVII. Un chef de partisans après la bataille de Poitiers..	225
XVIII. Fidélité des Rochelais à la patrie française.....	226
XIX. Mort de Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre...	228
XX. Le sac de Limoges.....	230
XXI. L'insurrection des Lollards.....	233
XXII. Le comte de Flandre, Louis de Male, et l'insurrection des Gantois.....	241
XXIII. Départ de Froissart pour le Midi de la France (Pro- logue du livre III).....	244
XXIV. Surprise du château de Thurye en Albigeois. Récit du Bascot de Mauléon à Froissart.....	246
XXV. Projet de descente en Angleterre.....	248
XXVI. Mort de James Douglas à la bataille d'Otterburn....	251
XXVII. Prologue du quatrième livre	255
XXVIII. Les regrets d'Aymerigot Marcel.....	257
XXIX. Assassinat du connétable Olivier de Clisson.....	259
XXX. Le ballet des Sauvages.....	265
XXXI. Dernier voyage de Froissart en Angleterre.....	270
Notice sur Commines.....	275
Extraits de Commines.....	315
I. Dédicace des Mémoires à M. l'Archevêque de Vienne.	315
II. Caractère de Louis XI. Défauts ordinaires des grands.	317

III. Des bons et des mauvais conseillers qui entourent les princes.....	320
IV. Les Rois et les Grands ont besoin d'être bien instruits.....	323
V. L'entrevue de Péronne.....	326
VI. Le connétable de Saint-Pol.....	332
VII. Ruine et mort de Charles le Téméraire.....	334
VIII. De la conduite que tint Louis XI après la mort de Charles le Téméraire.....	338
IX. Devoirs des Rois envers leurs sujets.....	343
X. Derniers jours et mort du Roi Louis XI.....	352
XI. La bataille de Fornoue.....	358
Notes pour l'intelligence des <i>Extraits</i>	367
Table des matières	405

Parole. ^{o/m}

Parabolam

Parable

Paravle

Paravle

Parole.

Parabolare
Parler

manducare
manger

adjuvare
aider

Le parole

mangue

aide

Nous parlons

mangeons

aider





1

